Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 13316 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — ★ SAMEDI 21 NOVEMBRE 1987

La guerre des sables

Une mission de l'ONU chargée d'étudier les modalités d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental était attendue le vendredi 20 novembre à Fès, où elle devait être reçue par le roi Hassan II. Pour la première fois, les Nations unies vont sans doute examiner sur le terrain le dossier de l'ancien Sahara espagnol rattaché au royaume après la « marche verte » de 1975.

Chaque fois qu'une échéance diplomatique s'est présentée, le Front Polisario a lancé une offensive militaire. Il n'a pas manqué à la tradition en attaquant, mercredi, plusieurs points d'un des murs de défense marocains. Plus de trois cents hommes ont trouvé la mort au cours de ce nouvel épisode d'une guerre des sables un peu oubliée.

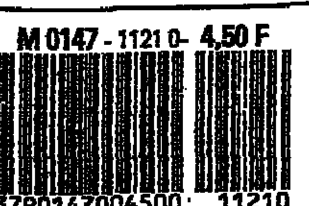
Après avoir essuyé quelques revers à la fin des années 70, l'armée royale a changé de tactique en édifiant plusieurs murs. Au lieu de se disperser dans une guerre de mouvement où l'assaillant avait l'avantage, elle s'est retranchée derrière des milliers de kilomètres de remblais. Du matériel électronique permet de détecter assez rapidement les tentatives de passage et, en principe, les effectifs sont assez denses, derrière les murs, pour organiser une contre-offensive. Plus des deux tiers du Sahara occidental sont aujourd'hui protégés, notamment le littoral atlantique, où le Maroc agrandit et modernise les ports laissés par les Espagnols.

Le Front Polisario a renoncé à reconquérir militairement un territoire où il avait naguère sa « capitale ». Replié en Algérie, dans la région de Tindouf, il se contente de lancer des attaques surprises. Cela lui coûte cher en hommes et en matériel, mais la pression est ainsi maintenue. Néanmoins, malgré le coût de la guerre, l'opinion marocaine ne paraît pas se lasser des efforts à consentir pour le maintien des « provinces du Sud » dans le royaume. Tous les partis votent sans discuter le budget militaire et critiquent sévèrement l'attitude des Algériens.

Malgré deux rencontres entre Hassan II et le président Chadli, aucun compromis n'a été trouvé. Le Maroc, le Polisario et l'Algérie disent se féliciter de l'initiative de l'ONU, mais il persiste autour de cette mission un malentendu qu'il faudra bien lever un jour. A Tindouf, on considère que les experts des Nations unies doivent étudier « la façon dont l'armée et l'administration marocaines seront neutralisées pendant l'organisation du référendum ». A Rabat, on dit que la mission pourra « recueillir des informations et des données techniques » relatives à la composition du corps électoral. Il faut en effet déterminer qui, parmi les gens qui vivent actuellement dans les camps de Tindouf et au Sahara sous contrôle marocain, aurait le droit de voter.

Les Marocains considèrent que l'OUA a abandonné sa position d'arbitre en admettant en son sein la « République arabe sahraouie démocratique » (RASD), ce qui était préjuger le résultat d'un référendum. Ils affirment leur confiance en l'ONU. Le Polisario parle de manœuvre dilatoire. C'est une mission singulièrement complexe qui attend les quinze experts venus de New-York.

M 0147 - 1121 0- 4,50 F



3790147004500 11210

Nouvelle rencontre Shultz-Chevardnadze

Washington et Moscou parachèvent l'accord sur les euromissiles

Washington et Moscou parachèvent l'accord sur les euromissiles. M. Shultz, secrétaire d'Etat américain, et son homologue soviétique, M. Chevardnadze, vont se rencontrer à nouveau à Genève, le lundi 23 et le mardi 24 novembre, en vue, selon le communiqué officiel, de « faire aboutir la mise au point du traité sur les missiles à moyenne portée ».

Cette nouvelle rencontre des chefs des deux diplomaties, la quatrième en trois mois, coïncidera avec la fin du présent cycle (le huitième) des pourparlers que mènent à Genève les délégations conduites respectivement par MM. Kampelman et Vorontsov. Officiellement, les négociateurs ne se retrouveront que le 14 janvier prochain, mais il est déjà prévu que le groupe chargé des missiles intermédiaires (FNI) restera en session pour parachever son travail avant le 7 décembre, date de l'arrivée de M. Gorbatchev à Washington pour la signature du traité.

C'est dire que, si l'on espère toujours en finir dès le 23 novembre, comme M. Voronstov l'avait récemment assuré, les négociateurs pourront jouer les prolongations, même après la rencontre des deux ministres. Ceux-ci, fait-on savoir du côté américain, discuteront d'autres sujets relatifs au sommet, notamment des conflits régionaux. Il reste que c'est d'eux que l'on attend l'impulsion pour régler les trois ou quatre problèmes encore en suspens avant la conclusion du traité FNI.

Le premier a trait à la vérification de l'accord. Les Américains se sont avisés dans la dernière période que le missile SS-20, principale arme soviétique qui doit être éliminée, ressemble de très près au premier étage du SS-25, un missile stratégique mobile non visé par le traité. Ils ont donc demandé à contrôler ce dernier engin également, en installant des inspecteurs aux portes des usines qui le fabriquent. Les Soviétiques ont admis le principe d'une inspection occasionnelle de ces sites, mais ils *« traînent les pieds »*, dit-on du côté américain, pour accepter que ce contrôle devienne permanent à ce stade.

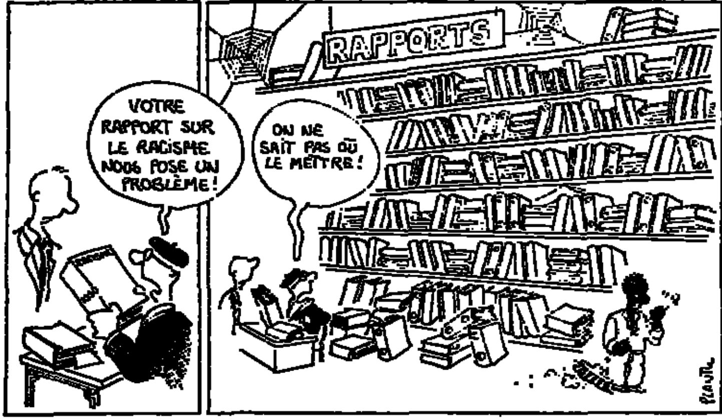
MICHEL TATU.

(Lire la suite page 3.)

Le rapport du député RPR Michel Hannoun

Le gouvernement est invité à renforcer la législation contre le racisme

M. Michel Hannoun, député RPR de l'Isère, remet cette semaine au gouvernement le rapport sur « le racisme et les discriminations en France » qui lui avait été demandé en juin dernier. Dans ce document contenant cinquante-trois propositions, il suggère un renforcement de la législation antiraciste et la création d'un haut conseil de l'immigration.

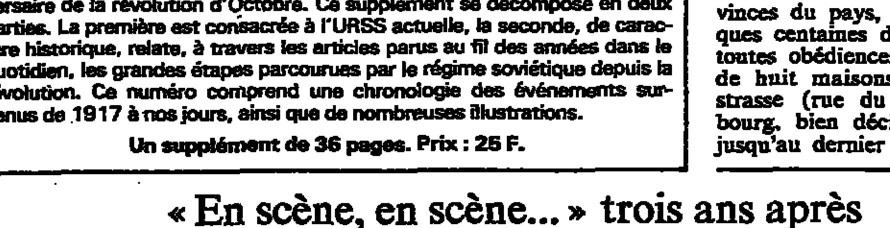


C'était une mission impossible. Le secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, M. Claude Malhuret, avait donné *« trois mois »* au député de l'Isère, chargé des questions de société au RPR, pour évaluer *« les pratiques discriminatoires »* qui sévissent en France et proposer des remèdes. On pouvait craindre le pire : M. Hannoun enfoncerait-il vaillamment des portes ouvertes ? Se noierait-il dans un bla-bla-bla généreux ? Ce député de trente-huit ans, né à Constantine, maire de Voreppe, et gynécologue de profession, s'en est tiré très honorablement.

ROBERT SOLÉ.

(Lire la suite page 10.)

1917-1987 l'URSS de Lénine à Gorbatchev



Le Monde a consacré un numéro hors série au soixante-dizième anniversaire de la révolution d'Octobre. Ce supplément se décompose en deux parties. La première est consacrée à l'URSS actuelle, la seconde, de caractère historique, relate, à travers les articles parus au fil des années dans le quotidien, les grandes étapes parcourues par le régime soviétique depuis la révolution. Ce numéro comprend une chronologie des événements survenus de 1917 à nos jours, ainsi que de nombreuses illustrations.

Un supplément de 36 pages. Prix : 25 F.

Le bourgmestre de Hambourg au secours des squatters

Toute l'Allemagne, sauf un homme...

HAMBOURG
de notre envoyé spécial

Toute l'Allemagne, sauf un homme, s'était résignée à un affrontement entre la police et le dernier carré des squatters de RFA. D'un côté, six mille policiers accourus de toutes les provinces du pays, de l'autre quelques centaines de gauchistes de toutes obédiences, les occupants de huit maisons de la Hafenstrasse (rue du Port) à Hambourg, bien décidés à défendre jusqu'au dernier millimètre d'un *« espace de liberté »* coincé entre les docks et le quartier chaud de la ville hanséatique. Un homme, le bourgmestre de Hambourg, M. Klaus von Dohnanyi, a mis son avenir politique en jeu pour parvenir à une solution pacifique d'un conflit vieux de six ans opposant les squatters gauchistes à une municipalité social-démocrate.

D'avertissements en ultimatums, on en était arrivé au point de non-retour : malgré les tentatives de médiation des grands bourgeois libéraux de la ville, comme le millionnaire Jan Philipp Reemtsma, héritier de la plus grande entreprise de cigarettes de RFA, la situation était bloquée. L'Etat ouest-allemand ne pouvait supporter que ses lois soient bafouées dans une portion, fût-elle minime, de son territoire. Depuis des mois, des maisons occupées de la Hafenstrasse se déversaient sur la ville des hordes casquées et masquées pour lesquelles chaque manifestation était prétexte à violences.

LUC ROZENZWEIG.

(Lire la suite page 4.)

« En scène, en scène... » trois ans après

Les métamorphoses de Zouc

Zouc est au Bataclan. Elle est le monde entier. Tel qu'elle le vit. Elle-même toujours, drôle, impitoyable, irrésistible.

Zouc est revenue après trois ans d'absence. Il lui faut ce temps-là pour vivre ce personnage qu'elle va faire naître : elle toujours. Elle, oui, à chaque fois un peu plus. *« La cible, c'est moi »*, dit-elle.

La petite fille a peur, elle a encore eu son cauchemar. Elle se glisse dans la chambre des parents. Le vrombrissement des ronflements ne l'effraie pas, au contraire. Elle distingue celui qui vient de la mère, celui qui vient du père... La petite fille a grandi, elle a l'âge de l'école, elle apprend les injustices, le mensonge — *« la seule défense des tout-petits »*, — le pouvoir de l'entêtement, la séduction de l'innocence.

Un bébé, une petite fille avec des curiosités ordinairement inavouées. Et l'adolescente, amère comme on l'est seulement à quinze ans, repliée sur son malaise. La femme jalouse, mal aimée. La femme d'expérience, celle qui écoute et sait le prix de l'oubli. Toute une vie explose par fragments, comme les étincelles d'un feu qui crépite. Elles brûlent, font éclater des vérités éblouissantes d'impudeur. Qui d'autre que Zouc oserait raconter son dépucelage, saurait à la fois se jouer et se confier, avec une sincérité au bord du cynisme. Elle frôle des gouffres, mais c'est simplement parce qu'elle dit les choses telles quelles, sans fard. Avec des mots, avec son corps. Il lui suffit de se vouter un peu, de porter le ventre en avant, elle est vieille, malade. Il lui suffit de pencher la tête un peu sur le côté en balançant un bras avec une coquetterie un peu gauche, elle est une gamine. Sa voix devient grave, son cou semble avaler son visage, ce visage qui s'allonge, prend des rides : voilà l'adolescente à problème et le médecin équivoque.

« La cible, c'est moi ». Zouc se raconte au milieu des autres. Elle les montre à travers la manière dont elle les vit, dont elle en souffre, dont elle en a peur, dont elle en attend l'impossible. Surtout, Zouc explore avec une attention, minutieuse jusqu'au sadisme, ses relations avec ce qui se passe à l'intérieur de son corps, dans ses viscères comme dans sa tête. La mort et la maladie courent toujours dans ses histoires. Peut-être a-t-elle peur comme chacun, comme cette femme qu'elle joue, celle qui va saluer un mort dans une chapelle, affiche sa force : *« Non je ne vais pas pleurer »*, et brusquement devient hystérique...

Dans son nouveau spectacle (composé avec Tara Depré), Zouc n'explique pas, elle donne des indications. Elle ne développe pas les situations, elle reste crispée sur le malaise. Un art riche de dépouillement, de précision et de mouvement. Zouc s'attache aux moments où quelque chose est en train de changer chez quelqu'un. C'est pourquoi elle est si impressionnante dans sa représentation des âges instables, l'enfance, l'adolescence. Elle s'attache aux moments d'incertitudes-illusions, déceptions, chutes. Ces moments de peur, où on ne sait plus qui on est, où on est, quelle est la part de réel et de cauchemar. Et elle termine son spectacle par le cauchemar qu'elle aime vivre chaque soir : *« Mademoiselle Zouc, en scène, en scène, en scène... »*

COLETTE GODARD.

★ Bataclan, 20 h 45.

A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 A$; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 S.



Débats

La morale du XXIe siècle : un humanisme négatif

Vers une critique de l'univers démocratique qui soit à la fois argumentée et interne

par LUC FERRY *

AU cours d'une profession de foi qui m'a toujours laissé rêveur, car je la considère comme un signe des temps, Jerry Rubin, l'ancien leader du Parti international des jeunes (yippie) et fondateur en 1980 du mouvement des yuppies, rapporte qu'entre 1971 et 1975 il a pratiqué avec délices *« la gestaltthérapie, la bioénergie, le rolfing, les massages, le jogging, taichi, Esalen, l'hypnotisme, la danse moderne, silva mind control, arica, l'acupuncture et la thérapie reichienne »*. Et ce, ajoute-t-il, dans l'unique et sublime dessein de *« m'aimer moi-même suffisamment pour n'avoir pas besoin d'autrui pour me rendre heureux »* (cité par Gilles Lipovetsky dans sa savoureuse *Ere du vide*, Gallimard, 1983).

Etrange morale. Selon une tradition bien établie philosophiquement, l'éthique avait pourtant été pensée pendant des siècles comme une activité accomplie par des *sujets* en vue de respecter, de réaliser ou d'égaler certaines *normes transcendantes*. Peu importe ici lesquelles, peu importe même la question de savoir ce qu'une telle représentation des actions humaines peut avoir éventuellement d'illusoire : le débat semble à vrai dire dépassé tant il est clair que nous assistons aujourd'hui (ce dont témoigne l'itinéraire sinueux de Jerry Rubin) à un changement de perspective, à une véritable révolution qui se traduit par l'émergence d'une nouvelle éthique, l'« éthique de l'authenticité ».

Il faudrait certes en retracer l'histoire et découvrir les liens secrets qu'elle entretient avec l'ancienne « vision morale du monde ». Disons seulement qu'elle se manifeste par deux traits dont chacun reconnaîtra les signes : le rejet des normes transcendantes et la valorisation absolue du « droit à la différence », entendu comme droit à être *soi-même*. Dans l'éthique de l'authenticité, à laquelle nous sacrifions tous plus ou moins, l'essentiel n'est plus de se confronter à une norme extérieure mais de parvenir à une expression et à un épanouissement satisfaisants de sa propre personnalité : *« Be yourself ! »*, tel est le nouvel impératif dont le développement extraordinaire depuis la fin des années 60 s'accompagne d'un non moins extraordinaire développement des techniques physiques et psychiques qui sont censées permettre cette réalisation pleine de soi-même.

Que l'éthique de l'authenticité tende à se démocratiser sans cesse davantage et à supplanter toute forme d'éthique normative, voilà un fait qu'il ne s'agit pas *d'abord* de déplorer, mais de *comprendre*, si du moins l'on n'assigne pas à l'intellectuel comme patrimoine unique le magistère de l'indignation morale.

Car si l'idée même de normativité devient aujourd'hui franchement problématique, si elle frise presque toujours, lorsqu'elle s'affiche publiquement, le ridicule,c'est que dans nos sociétés démocratiques, pour des raisons de fond inhérentes à leur logique interne, les individus ont acquis la capacité (à la fois le *droit* et le *pouvoir*) de critiquer toute norme : celles qu'ils n'ont pas produites, parce qu'ils ne les ont pas produites et qu'elles leur apparaissent comme dogmatiquement imposées de l'extérieur, et celles qu'ils ont produites, parce qu'ils les ont produites, qu'ils en sont comme « maîtres et possesseurs » et peuvent ainsi les changer à volonté.

Il faudrait être aveugle pour ne pas voir qu'aujourd'hui le danger, si danger il y a, ne vient plus du dogmatisme des « maîtres penseurs » (à cet égard, le dernier livre de Glucksmann, quels qu'en puissent être les mérites, me semble se tromper de cible, être en retard d'une guerre) : s'il est un fait certain, c'est bien l'absence de certitude, s'il est une idéologie unanimement partagée par les moins de vingt-cinq ans, c'est bien le relativisme des valeurs, l'idée qu' « il n'y a pas de faits mais seulement des interprétations » et que toute prétention à la Vérité est suspecte.

Les deux figures de l'intellectuel

Faut-il s'en réjouir ? Toute la question est là. Il est indéniable que le relativisme spontané, presque viscéral, qui nous entoure favorise l'adhésion aux valeurs pacifiques de la démocratie et du pluralisme (mou, faut-il le dire, mais à bien des égards inoffensif). Il est clair également que, dans cette optique, la période de l'après-guerre, dominée par la figure de l'intellectuel « critique » si bien incarnée par Sartre, puis par Foucault, est révolue. Peu ou prou, les intellectuels, même s'ils furent les derniers à le faire, se sont réconciliés avec cette démocratie qu'on disait autrefois formelle. L'opposition Sartre/Aron a vieilli, et l'éthique de la conviction, qui fut longtemps le signe le plus sûr de l'appartenance au monde des intellectuels, a accepté de rendre justice à celle de la responsabilité.

A vrai dire, ces deux figures de l'intellectuel (l'intellectuel critique, « plus généreux », « plus courageux » parce que supposé radicalement extérieur au monde tel qu'il est et pur de tout compromis ; l'intellectuel « responsable », supposé, pour cette raison même, « cynique » et « collaborateur ») appartenaient de plain-pied, dès l'origine, à l'univers démocratique : la seconde parce qu'elle en défendait explicitement les valeurs, la première parce qu'en les critiquant comme « formelles », « impérialistes », « aliénantes » ou « techniciennes », elle ne faisait qu'accomplir le droit à la contestation qui définit essentiellement l'espace démocratique.

Je repose donc la question : faut-il déplorer l'émergence d'un nouveau consensus relativiste/démocratique ? Tout retour, brutal ou non, à des valeurs traditionnelles semble heureusement impossible : il serait à coup sûr catastrophique, ne serait-ce que par le terme qu'il mettrait à ce que l'expérience démocratique du questionnement interminable peut avoir d'angoissant, mais aussi d'irremplaçable.

Ciel vide

Telle est notre situation : sur les plans politique, éthique, esthétique, scientifique, religieux même, nous avons perdu toute possibilité de nous référer sans autre forme de discussion à des évidences (les récents débats sur le code de la nationalité, qui furent souvent de qualité, en témoignent suffisamment). Le ciel des idées est vide : seule l'argumentation libre peut encore fonder des légitimités dès lors qu'elles ne peuvent plus s'enraciner dans quelque tradition reçue ; car en argumentant, les individus sont conduits à se dépasser en vue d'exhiber des « raisons » qui ne valent pas seulement pour eux, mais aussi pour *autrui*.

L'éthique du XXIe siècle : un humanisme négatif ? Pourquoi pas, si l'on entend par là une critique de l'univers démocratique qui, sans s'alimenter à des certitudes, serait tout à la fois *argumentée* et *interne*, je veux dire : s'effectuant au nom de promesses qui furent et restent celles des sociétés démocratiques, même lorsqu'elles s'évertuent à ne pas les tenir.

* Enseignant et écrivain.

Apathie française

par ALAIN TOURAINE

NOUS avons appris depuis quelques semaines que la France ne pèse presque pas sur les causes, le déroulement et le traitement de la crise. On nous apprend que celle-ci provient avant tout du déficit commercial et budgétaire des Etats-Unis, de la chute du dollar et du désordre monétaire qu'elle entraîne, et qu'elle est plus difficile à arrêter parce que le Japon et l'Allemagne se refusent jusqu'ici à relancer leur consommation intérieure.

Faut-il en conclure que nous n'avons qu'à attendre que ça passe ou que ça casse ? Une telle apathie aggraverait les risques de la situation actuelle. Nous devons et nous pouvons intervenir sans attendre pour écarter les dangers ou, au moins, limiter les dégâts.

La crise actuelle révèle la force ou la faiblesse véritable des économies et des sociétés et va entraîner des reclassements brutaux. On dit avec raison que les Etats-Unis sont en train de perdre le leadership du monde occidental, mais notre propre situation n'est-elle pas aussi préoccupante ? Et par conséquent, n'est-il pas urgent que la France prenne enfin conscience de ses faiblesses et, sans perdre un seul jour, entreprenne de renforcer son économie ? Elle n'a que peu de prise sur la crise monétaire et boursière internationale ; elle peut au moins, au lieu de regarder et d'attendre, se mettre au travail. Car il ne suffit pas de dire que la crise a pour raison fondamentale la disjonction des situations financières et des situations économiques ; il faut tirer de cette idée juste une conclusion concrète et prendre des mesures pour redonner de la vigueur à notre économie, qui languit depuis longtemps.

⁂

On peut s'étonner du silence et de l'attentisme de ceux qui ont la responsabilité du pays. Quand la tempête se déchaîne, faut-il attendre qu'elle passe ou qu'elle s'aggrave ou ne faut-il pas changer d'urgence la voilure et renforcer les points faibles du navire ? Les Français semblent assister en spectateurs à un krach boursier d'une ampleur exceptionnelle et aux menaces directes qui pèsent sur le franc, alors qu'ils devraient s'affairer, sous la conduite de leurs gouvernants, pour renforcer leur économie.

On répondra qu'il faut des années ou des décennies pour améliorer le fonctionnement des entreprises, la formation des hommes, les rapports entre l'Etat et la société, alors que la crise actuelle n'a éclaté qu'il y a quelques semaines et risque d'avoir des conséquences économiques sérieuses dans les mois qui viennent. Cette réponse est de bon sens, c'est-à-dire fausse et dangereuse.

Les Français doivent sortir sans tarder d'un dangereux irréalisme. Ils n'ont pas encore pris au sérieux le changement de conjoncture qui s'est produit au début des années 70 ; ils ont continué à réclamer une consommation accrue alors que le produit national était diminué par les relèvements brutaux du prix du pétrole ; ils ont mal accueilli ceux, assez peu nombreux, qui leur décrivaient la situation en termes réalistes ; ils ont appuyé ensuite une politique de diminution brutale de la capacité d'investissement des entreprises et de réduction du temps de travail.

Certaines catégories, surtout des cadres et des fonctionnaires, et avant tout les chômeurs, ont vu leur niveau de vie diminuer mais l'ensemble du pays n'a pas réduit son train de vie. L'effort de recherche reste insuffisant, les universités se clochardisent, l'ensemble du système d'enseignement fonctionne sans grand souci des besoins de l'économie et, récemment, on a vu une partie des intellectuels découvrir les charmes du laisser-faire.

Les Français parlent volontiers des Trente Glorieuses, expression fortement exagérée, pour se convaincre qu'ils sont capables d'un grand redressement économique ; ils oublient de se demander quelle est la forme d'espoir et de sacrifice qui peut remplacer aujourd'hui la volonté qu'eut la génération d'après-guerre d'effacer l'humiliation et de mettre fin au déclin.

Ceux au moins qui ne prennent pas leur parti de la chute de leur pays ne comprendraient pas que les hommes politiques qui aspirent à exercer la plus haute responsabilité n'élèvent pas la voix pour créer cette conscience de danger et d'urgence qui seule peut permettre d'accomplir les transformations et les réformes qui n'ont pas été réalisées depuis vingt ans. Le pire facteur de crise est la conscience d'impuissance ; il appartient donc aux dirigeants politiques de dire au pays ce qui peut et doit être fait.

⁂

Ce ne sera peut-être pas suffisant pour empêcher une crise économique, mais il est certain que cette volonté d'action et des mesures concrètes peuvent limiter les dégâts et peut-être éviter la récession. Sur les points fondamentaux : augmenter l'investissement, adapter le système de formation aux besoins du développement économique, éviter l'augmentation du nombre des exclus et la tentative de chercher des boucs émissaires aux difficultés actuelles, des initiatives doivent être prises et pour cela la politique doit cesser d'être un spectacle ou une sorte de météorologie annonçant une situation sur laquelle on n'a pas de prise.

On n'évitera pas la panique en gardant le silence et on ne peut qu'aggraver la crise en continuant à ne parler qu'en termes financiers et monétaires de problèmes dont l'origine est avant tout économique et sociale. Nous savons bien que les décisions les plus importantes doivent être prises à un niveau international, mais ce n'est pas une raison pour ne rien faire au niveau national et accepter passivement que notre pays doive payer brutalement le prix élevé des modernisations qu'il a refusé de faire. Nous devons cesser de nous enfermer dans des attitudes défensives et nous demander à tous les niveaux de responsabilité comment nous pouvons résister aux menaces présentes et passer à la contre-offensive en renforçant notre économie et notre société.

Deux livres du Père Valadier et du Père Congar

L'Eglise auscultée par un jésuite et un dominicain

EN ces temps de disette intellectuelle dont maints responsables de l'Eglise catholique en France se plaignent en privé, la sortie concomitante de deux livres, l'un du dominicain Yves-Marie Congar, l'autre du jésuite Paul Valadier, est une aubaine trop rare pour ne pas être relevée (1).

Deux ouvrages d'une architecture très différente : au soir de sa vie, cloué depuis trois ans sur un lit à l'hôpital des Invalides à Paris, le Père Congar, quatre-vingt-onze ans, livre, sous forme d'entretiens, des réflexions dont la vigueur, et parfois l'impertinence, rappellent le rôle de franc-tireur qu'il a toujours joué dans l'Eglise, bien avant le concile. Le Père Congar reconnaît lui-même la légèreté de certains de ses propos. Si ce dernier ouvrage n'est pas son testament spirituel, il y ressemble fort.

Quant au Père Valadier, rédacteur en chef de la revue *Etudes*, sa longue fréquentation de Nietzsche, dont il est l'un des meilleurs spécialistes en France, le prédisposait à jouer les premiers rôles dans ce « procès » intenté à l'Eglise – dont il fait l'objet de son livre – par la sécularisation et le « nihilisme » moderne.

L'originalité de ces deux ouvrages tient à la proximité des analyses qui y sont faites par deux hommes, père et fils de Vatican II, sur l'héritage du concile et surtout sur les *« peurs »* qui, selon eux, paralyseraient aujourd'hui la hiérarchie catholique devant la « modernité ».

Le concile est interprété par les deux théologiens, en des termes quasiment identiques, comme *« la sortie du tridentinisme »*, c'est-à-dire du système défini au concile de Trente (1545-1563), et aggravé par Vatican I (1870) encadrant de manière stricte les fidèles afin de les protéger des « périls » de la Réforme du seizième siècle et du monde moderne du dix-neuvième.

D'un concile à l'autre

Avec une vigueur juvénile, le Père Congar rompt encore quelques lances avec Mgr Lefebvre et rend justice de manière parfois émouvante – confidences inédites de Jean XXIII à l'appui – à un concile qui fut, répète-t-il avec assurance, *« autant doctrinal que pastoral »*.

Quant au Père Valadier, il démonte le système de défense des intégristes, dans un réquisitoire serré où il souligne le caractère parfaitement conjoncturel de la tradition centralisée et autoritaire dont ils se réclament et qui n'est autre que celle de Trente et de Vatican I. Le principal mérite de Vatican II a été précisément, démontre-t-il, de renouer avec la « grande tradition » de l'Eglise, oubliée ou méconnue, celle des Pères et des premières communautés.

Le concile n'a-t-il servi qu'à refermer la parenthèse historique du « tridentinisme » ? Ne devait-il pas d'abord redonner des forces à un catholicisme affronté à la société sécularisée et « désenchantée » ? La crainte des Pères Congar et Valadier est précisément celle d'un repli, voire d'un retour à des comportements antérieurs : renforcement de l'autorité hiérarchique, méfiance à l'égard de la recherche intellectuelle et du progrès scientifique. Le Père Valadier parle de *« glaciation liturgique »*, de *« suspicion sourcilleuse »*, d'*« orthodoxie plus affirmée »*, de *« visibilité plus nette »*. *« La mode est au rétro*, écrit-il, *dans une Eglise où les interrogations et les doutes dominent sur les ouvertures récentes. »*

Avec l'audace et la sérénité qui sied à son grand âge, le Père Congar dit qu'il y a aujourd'hui dans l'Eglise *« trop de pape et de pouvoir central »*. Il proteste contre les empiètements de Rome sur les conférences épiscopales, qui ont pourtant *« le même fondement théologique qu'un concile »*. Les laïcs, dont on vient de parler au synode de Rome, ne jouent pas leur rôle, et le prêtre ne sait plus où il va : *« On lui demande de la pratique, des cérémonies et de baptiser des enfants de parents qui ne sont pas croyants. »* Il réclame le diaconat pour les femmes.

Le Père Valadier déplore aussi le blocage de la discussion dans l'Eglise et *« le complexe anti-Eglises locales de Rome »* : *« On interprète à tort*, écrit-il, *comme des insubordinations contre Rome ce qui n'est souvent que volonté ferme et tranquille fidélité au concile. »* Il insiste sur les ambiguïtés de la *« réaffirmation identitaire »*, éclatantes selon lui dans les récentes querelles sur l'école catholique et la catéchèse, dans la formation des séminaristes, la liturgie, le regain de faveur pour les pèlerinages, le poids croissant de l'Opus Dei et des mouvements charismatiques.

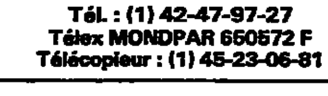
La croyance au démon, aux miracles, la dévotion mariale, reviennent en force. Le modèle de Mère Térésa, sainte admirable, mais prêchant contre la contraception et favorisant une piété et une dévotion *« d'un autre âge »*, a supplanté celui de Dom Helder Camara, apôtre vigoureux de réformes de structures économiques et sociales.

Pas plus que le Père Congar qui, au soir d'une œuvre théologique considérable, avoue qu'il en est encore à *« balbutier »*, le Père Valadier n'est un dangereux contestataire. Il entend au contraire défendre le pape contre ses *« adulateurs »*, ceux qui ne retiennent de son message que l'affirmation explicite et parfois tapageuse de la foi catholique, en évacuant tout le reste, c'est-à-dire l'engagement pour les pauvres, la lutte pour les droits de l'homme, le dialogue avec les non-chrétiens. C'est précisément le maintien de tels signes d'ouverture qui réunit une fois de plus le dominicain et le jésuite dans la même confiance pour l'avenir de l'Eglise.

HENRI TINCQ.

(1) *Entretiens d'automne*, d'Yves-Marie Congar, avec Bernard Lauret. Cerf, 110 pages, 59 F, et l'*Eglise en procès. Catholicisme et société moderne*, de Paul Valadier. Calmann-Lévy, 242 pages.





7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.





Imprimerie du « Monde »
7, r. des Italiens
PARIS-IXe

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration

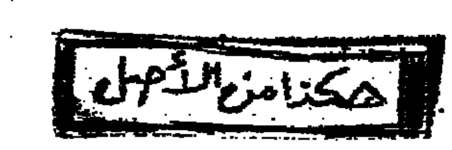
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 3615 - Tapez *LEMONDE*



Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays, for $460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39th Street, LCI, NY 11104. Second class postage paid at LIC and additional offices, NY postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex USA, PNC, 45-45 39 th Street, LIC, NY 11104.



En marge de la guerre du Golfe

Négociations irano-soviétiques pour un nouveau pacte de défense

selon M. Rafsandjani

Iraniens et Irakiens ont multiplié les bombardements aériens, le jeudi 19 novembre, les deux belligérants s'accusant mutuellement de viser des objectifs civils (un hôpital en Irak, selon Bagdad, aussitôt démenti par Téhéran) et économiques. Les forces irakiennes ont annoncé avoir touché quatre pétroliers au large des côtes iraniennes en vingt-quatre heures. De leur côté, les Iraniens ont fait état d'une troisième attaque irakienne contre la centrale nucléaire inachevée de Bouchehr (sud de l'Iran), jeudi, sans, cette fois-ci, faire de victimes. Un marin a été tué en revanche, et cinq autres blessés dans l'attaque, vendredi matin, par des « avions non identifiés » d'un remorqueur battant pavillon de Singapour, le *Salviva*, au sud du terminal iranien de l'île de Kharg (nord-est du Golfe), indique-t-on de sources maritimes dans la région.

Par ailleurs, le parti clandestin irakien Al-Daawa, principale formation de l'opposition islamique d'Irak, a affirmé qu'une *« récente vague d'arrestations »* d'Irakiens avait eu lieu au Koweït et a mis en garde ce pays contre *« les conséquences »* de ces arrestations.

En Iran, le président du Parlement, M. Hachemi Rafsandjani, a indiqué que Téhéran négociait avec Moscou un nouveau pacte de défense mutuelle. Dans une interview au quotidien japonais *Asahi Shimbun*, M. Rafsandjani précise qu'un *« nouveau contact a été noué* [avec l'URSS] *parce que le traité de 1921* [un accord de défense dont l'Iran ne tenait plus compte depuis la révolution islamique de 1979] *ne convenait plus dans la mesure où il permettait à l'Union soviétique d'introduire ses forces armées sur le territoire iranien au cas où l'Iran serait envahi par des forces étrangères »*. Selon le correspondant à Téhéran de l'*Asahi Shimbun*, M. Rafsandjani a été invité à se rendre à Moscou, mais le programme de sa visite doit encore être défini.

Pour l'heure, un protocole d'accord dans le domaine des transports, aux termes duquel les navires iraniens pourront emprunter les voies maritimes et fluviales soviétiques pour pénétrer en mer Caspienne ou en sortir, a été signé jeudi entre les deux pays.

Interrogé sur l'éventualité d'une fermeture du détroit d'Ormuz par l'Iran, M. Rafsandjani a répondu : *« Aussi longtemps que l'Iran peut exporter son pétrole, il n'a pas l'intention de bloquer le détroit. Mais il ne serait techniquement pas difficile de le faire si nous le décidions. »*

Sur le plan intérieur, l'agence IRNA a annoncé que les prochaines élections législatives — les troisièmes depuis la révolution — auraient lieu en avril pour renouveler les deux cent soixante-dix sièges du Majlis.

● UNESCO : réorganisation des services de presse. — Afin d'améliorer les relations, souvent difficiles, entre les journalistes et l'UNESCO, le nouveau directeur général de l'Organisation, M. Mayor, vient de prendre plusieurs décisions, notamment la suppression des postes de porte-parole (occupé jusque-là par le Sénégalais Doudou Diène) et de porte-parole adjoint. Les rapports avec la presse seront désormais gérés par l'Office d'information du public, en liaison avec le directeur *ad interim* de cabinet directorial, l'Espagnol Luis Marquez, et sous l'autorité du sous-directeur général pour les relations extérieures et l'information, le Chinois Inois Zhaochun Xu. D'autre part, l'ancien ministre guatémaltèque de l'éducation, Guillermo Putzeys Alvarez, né en 1935, a été élu pour deux ans président de la Conférence générale de l'UNESCO, en remplacement de l'académicien bulgare Nicolas Todorov.

M. Raimond devant l'Association de la presse diplomatique

La «politique de normalisation» avec l'Iran est « au point mort »

déclare le ministre des affaires étrangères

M. Jean-Bernard Raimond a déclaré, jeudi 19 novembre, à Paris que la *« politique de normalisation »* de la France avec l'Iran était *« au point mort »*, mais que Paris *« maintenait tous les relais et tous les fils pour essayer de parvenir à la libération des otages français »*.

Invité au déjeuner de l'Association de la presse diplomatique, le ministre des affaires étrangères a ajouté : *« Les Iraniens ont commis des erreurs d'interprétation sur notre politique. Ils ont eu recours aux menaces et aux intimidations. La normalisation avec l'Iran a des limites. La France ne vendra jamais aucune arme à l'Iran. Nous avons renforcé les contrôles sur l'exportation de matériel de guerre. Nous avons demandé à nos ambassadeurs de vérifier l'exactitude du besoin des pays acheteurs et de la destination des armes achetées. J'ai été scandalisé qu'on accuse notre gouvernement d'avoir vendu des armes du seul fait qu'il avait obtenu la libération de plusieurs otages. Je n'irai pas à Téhéran et ne recevrai pas M. Velayati — le ministre iranien des affaires étrangères — tant que tous les otages français du Liban n'auront pas été libérés. »*

M. Raimond a confirmé la présence actuellement à Paris de M. Sadegh Tabatabai, gendre de l'imam Khomeiny et ambassadeur itinérant de la République islamique, ainsi que du ministre iranien de la justice, M. Hassan Habibi. *« Mais ces deux personnalités »*, a-t-il dit, n'ont eu aucun contact avec les autorités françaises.

S'agissant de la *« guerre des ambassades »* — expression que M. Raimond récuse, — le ministre s'est montré optimiste. Il a confirmé que la France envisageait de laisser les personnels recrutés localement quitter l'ambassade d'Iran à Paris : *« Cela se fera bientôt*, a-t-il prédit, *mais c'est une situation très compliquée qui exige beaucoup de doigté. »* Au cours de son tour d'horizon diplomatique, M. Raimond a abordé plusieurs autres sujets :

● La guerre du Golfe : *« Après la réaffirmation quasi unanime au sommet d'Amman de la résolution 598 dans son intégralité et sa séquence, le problème est de savoir si l'URSS se montrera plus coopérative au sein du conseil de sécurité pour essayer de mettre fin à la guerre. »*

● Les relations France-Syrie : *« Il n'y a pas de malentendu entre la France et la Syrie. Un protocole d'aide culturelle et scientifique à la Syrie portant sur 100 millions de francs a été signé mardi. »*

● Liban : *« Nous souhaitons fortement que l'élection présidentielle ait lieu. »*

● Tunisie : *Lorsque nous étions inquiets des problèmes de succession, nous avons fait confiance aux Tunisiens. Nous avons eu raison. »*

● La situation en URSS : *« Les dirigeants soviétiques ont une volonté authentique de réformer leur système économique et de gestion. Ils rencontrent des oppositions au sein du Parti communiste et de l'administration. Le limogeage de M. Boris Eltsine traduit cette résistance. Mais cet épisode n'affecte pas la volonté de réforme de M. Gorbatchev. La tendance est maintenue. Je me garderai, bien sûr, de faire des pronostics. Toute réforme, pour réussir, devra à terme toucher à la nature du système soviétique. L'extension de la « perestroïka » en Europe de l'Est peut présenter des risques de dérapage car les populations y sont souvent hostiles aux régimes qu'elles estiment imposés de l'extérieur. L'URSS a donc besoin d'être puissante en Europe. Elle a maintenu ses objectifs classiques, notamment la dénucléarisation de l'Europe de l'Ouest. Mais elle a changé ses méthodes. Au lieu d'user de la menace, elle a choisi de rassurer les opinions d'Europe. »*

Devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale

M. Delors estime que « l'Europe économique se fera à plus de douze avec certains pays de l'Est »

Le président de la Commission des communautés européennes, M. Jacques Delors, a été longuement entendu, jeudi 19 novembre, par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Le président de celle-ci, M. Valéry Giscard d'Estaing, a salué *« le rôle personnel important »* joué par M. Delors à la tête de la Commission, *« instance de réflexion et d'animation »*.

M. Jacques Delors a tout d'abord fait remarquer que la construction européenne restait avant tout un objectif politique. Il a fait part de sa conviction selon laquelle cette Europe politique se fera à sept ou huit, d'ici une quinzaine d'années, mais certainement pas avec les institutions actuelles. *« L'Europe économique, elle, se fera à plus de douze, avec certains pays de l'Est »*, a-t-il ajouté.

Tout en expliquant que *« les idées et les faits étaient à nouveau en mouvement en Europe »*, M. Delors a estimé que les progrès réalisés n'étaient pas à la hauteur des enjeux. Il a regretté notamment — tout comme M. Giscard d'Estaing — que le conseil européen ne se soit pas réuni après les initiatives prises par M. Gorbatchev. De même, il a déploré que l'utilisation de l'ECU comme monnaie de réserve internationale ne soit pas encouragée. *« La question des institutions et du processus de décision, déjà soulevée par le président Valéry Giscard d'Estaing, se pose donc. »*

L'ancien ministre propose alors que son successeur soit élu au double suffrage (députés nationaux, députés européens). Il a également indiqué que l'Europe serait bientôt confrontée à une alternative : l'élargissement ou l'approfondissement de la Communauté. *« Il faut donc mener une réflexion sur ce que pourrait être une Europe plus forte et, en même temps, ouverte aux autres, car le risque existe pour l'Europe de se dissoudre dans ces diverses solidarités. De nouvelles formules doivent être imaginées. »*

D'autre part, il a rappelé que l'agriculture (5 % de la population active de la Communauté) sera au centre des débats du prochain conseil européen de Copenhague. Le second problème traité concernera la définition des politiques d'accompagnement destinées à réduire les écarts de niveaux de vie entre les partenaires. Le troisième enjeu est celui de la nécessité de disposer de ressources suffisantes et gérées rigoureusement, a insisté M. Delors en ajoutant que la rigueur économique était parfois contraire à l'augmentation des ressources de la Communauté.

« A Copenhague, les chances d'un succès sont subordonnées à un accord sur le volet agricole et à l'acceptation des propositions financières de la Communauté. Il faudra adopter les stabilisateurs agricoles, c'est-à-dire la fixation par catégorie de produits, de quantités à produire et de ressources à utiliser. Il s'agit d'un moyen de prévention et non d'une guillotine, c'est pour cela que l'Allemagne et la France doivent se mettre d'accord. »

M. Giscard d'Estaing s'est prononcé quant à lui, au cours de cette audition, contre l'entrée de la Turquie dans la Communauté pour des raisons tant politiques — *« l'arrestation des dirigeants communistes n'est pas très encourageante »* — qu'économiques.

Afrique

Les menaces de famine

La CEE décide d'accorder une aide d'urgence à l'Ethiopie

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

La Commission européenne vient de décider une aide d'urgence de dix millions d'ECU, soit soixante-dix-millions de francs, en faveur de l'Ethiopie. Cette contribution servira prioritairement à l'organisation pendant deux mois d'un pont aérien entre les ports d'Asmara ou de Massawa et les régions sinistrées de l'Erythrée et du Tigré.

Le pont aérien mettra en ligne huit à dix avions Hercules afin de transporter entre 17 et 20 tonnes de céréales par mois. La Commission espère que les Etats membres pourront prêter des avions (la Belgique a déjà mis un appareil à sa disposition), sinon elle en louera. L'aide qui vient d'être débloquée permettra également de financer l'envoi de pièces de rechange pour remettre en état le parc de camions disponibles et, en vue de la création de camps de réfugiés, l'achat de tentes, de couvertures et de médicaments.

La situation a été décrite jeudi par M. Lorenzo Natali, le vice-président de la Commission chargé de la politique de coopération, comme *« différente et plus grave »* qu'en 1984. La menace de famine est circonscrite aujourd'hui à deux régions, le Tigré et l'Erythrée, où les récoltes ont été perdues à 80 %.

Dans ces provinces, 3,6 millions de personnes auront besoin de secours en 1988 et les livraisons de céréales nécessaires sont évaluées à 600 000 tonnes. Les engagements des donateurs divers portent sur 450 000 tonnes, dont un tiers en provenance de la CEE. La situation est d'autant plus grave que l'Erythrée et le Tigré sont isolés par l'état de guerre civile, a expliqué M. Natali. Les maquisards du FPLE (Front populaire de libération de l'Erythrée) ont attaqué fin octobre des convois de secours, détruisant plusieurs camions.

Par ailleurs, les difficultés logistiques sont considérables : les ports sont encombrés, les routes dans un état épouvantable, les capacités de stockage insignifiantes, les camions manquent et, apparemment, le gouvernement d'Addis-Abeba ne fait pas grand-chose pour remédier à la situation. *« Il est surprenant qu'un pays gouverné par des militaires ne prête pas l'attention qui conviendrait à des problèmes de logistique »*, a déploré M. Natali.

Depuis le printemps, la Communauté a déjà fourni à l'Ethiopie 154 000 tonnes de céréales et 10 000 tonnes de produits alimentaires d'appoint.

PHILIPPE LEMAITRE.

TUNISIE

Le gouvernement dément la découverte d'un projet d'assassinat du général Ben Ali

Le gouvernement tunisien a démenti *« catégoriquement »*, jeudi 19 novembre, la découverte d'un projet d'assassinat du général Zine El Abidine Ben Ali, alors qu'il était premier ministre (*le Monde* daté 18-19 novembre) et a réaffirmé qu'aucun procès politique n'était envisagé.

M. Ben Ali a pris la décision de destituer l'ancien président du fait de son incapacité à exercer ses fonctions et des dangers que cette situation faisait courir au pays, et pour aucune autre raison, a-t-on précisé officiellement.

Venant quatre jours après l'annonce par le journal *Tunis-Hebdo* de ce projet d'assassinat, ce démenti apparaît tardif. Mais il devrait mettre un terme aux nombreuses rumeurs qui circulaient depuis lundi à Tunis et aux diverses interrogations qui se posaient sur les circonstances exactes et les raisons réelles de la destitution de M. Bourguiba.

Afin sans doute de renforcer la crédibilité de cette mise au point, dans le même temps le gouvernement a fait savoir que M. Mohamed Sayah, présenté par *Tunis-Hebdo* comme l'âme et le principal bénéficiaire du « complot », en état d'arrestation depuis la nuit du 6 au 7 novembre, devait regagner son domicile vendredi, où il demeurera toutefois assigné à résidence. Le fait que M. Sayah ne retrouve pas — du moins dans l'immédiat — sa pleine liberté tendrait à prouver que le pouvoir ne le tient pas totalement quitte.

En effet, on ne fait pas mystère dans les cercles politiques des influences *« néfastes »* qu'il avait sur l'ancien président dans le but de saboter l'action du gouvernement de M. Ben Ali, afin de lui succéder le plus vite possible dans son fauteuil de premier ministre. Mais, effectivement, il y a une marge entre la préparation d'un assassinat et la conduite d'intrigues dont le sérail de Carthage était depuis longtemps le théâtre.

En revanche, les trois autres personnalités mises en cause par *Tunis-Hebdo*, MM. Mansour Skhiri, Mahmmoud Belhassine et Hedi Attia, demeurent incarcérées. Il semble que des affaires d'abus de pouvoir et de malversation, dont auront à connaître des juridictions de droit commun, soient retenues contre elles.

MICHEL DEURÉ.

MAURITANIE

Procès de cinquante et un responsables toucouleurs

Nouakchott. — Le procès des cinquante et une personnes impliquées dans la tentative manquée de coup d'Etat du 22 octobre, en Mauritanie, a lieu à huis clos à Jréida, base militaire située à 30 kilomètres au nord-ouest de Nouakchott, devant une juridiction d'exception, la Cour spéciale de justice. Ce procès, ouvert mercredi publiquement, se poursuivra en présence de représentants de la Ligue des droits de l'homme, mais ni le public ni la presse ne seront admis aux audiences.

Les inculpés, militaires pour la plupart, appartiennent tous à l'une des principales ethnies négro-africaines de Mauritanie, celle des Toucouleurs. Ils sont officiellement accusés de *« tentative de renversement du régime et de planification de massacres et d'arrestations de populations civiles »*.

A Dakar, les Forces de libération africaines de Mauritanie (FLAM), mouvement clandestin regroupant des intellectuels noirs dénoncent *« le caractère raciste de la justice beïdane* (maure) » et estime que, quel que soit le verdict du procès de Jréida, *« le problème de coexistence entre Arabo-Berbères et Négro-Africains demeurera entier »*. — (AFP.)

Nouvelle rencontre Shultz-Chevardnadze

Washington et Moscou parachèvent l'accord sur les euromissiles

(Suite de la première page.)

Un accord à ce sujet, selon eux, devrait faire partie du traité sur la réduction de 50 % des armes stratégiques, à négocier dans une seconde phase. M. Vorontsov avait en tout cas classé cette question, au début de la semaine, au rang des *« questions artificielles »* qu'il reprochait à Washington d'introduire dans la phase finale des négociations.

Un second problème est celui de la comptabilité des missiles existants aujourd'hui. Le mercredi 19 novembre, les négociateurs soviétiques ont fourni des chiffres, mais il ne s'agirait que des engins déployés sur des lanceurs, non des *« recharges »* ni des éventuels autres projectiles stockés à proximité ou dans des dépôts éloignés. Les Américains, qui estiment entre 500 et 2 000 le nombre de ces SS-20 « en réserve », veulent recevoir un inventaire complet de tout l'arsenal, ce que les Soviétiques n'auraient pas refusé pour le proche avenir.

Destruction plus large

Il reste encore à se mettre d'accord sur ce qui sera détruit. M. Vorontsov avait accusé mardi ses partenaires de s'en tenir à une conception trop restrictive de cette destruction en se contentant d'un simple démontage qui laisserait intacts — et disponibles pour d'autres systèmes d'armes — les systèmes de guidage, les moteurs des fusées et même les têtes nucléaires. Il avait réclamé une destruction beaucoup plus large, ce que les Américains n'ont pas confirmé.



En revanche, les Soviétiques semblent avoir renoncé à introduire dans le texte du traité une mention des futures négociations à engager aussitôt, selon eux, sur les armes à très courte portée (inférieure à 500 kilomètres), non concernées par le traité FNI. Les Etats-Unis, soucieux de ménager les réserves de certains de leurs alliés, se refusaient à faire un pas de plus vers la dénucléarisation de l'Europe.

Personne ne dramatise en tout cas ces ultimes difficultés, parfaitement normales lorsqu'il s'agit de finaliser un accord de cette importance. Le fait que MM. Shultz et Chevardnadze mettront à nouveau la main à la pâte confirme au contraire la volonté des autorités politiques des deux côtés de tenir le sommet à la date prévue.

MICHEL TATU.

● M. Li Xiannian à Bruxelles. — Le président chinois, M. Li Xiannian, a entamé, le jeudi 19 novembre à Bruxelles, une visite d'Etat de quatre jours en Belgique. M. Li achève une tournée européenne qui l'a successivement conduit en France, en Italie et au grand-duché de Luxembourg. Il a été accueilli à sa descente d'avion par le roi Baudouin. Le souverain belge a eu un entretien avec le président chinois, qui est accompagné d'une importante délégation. — (AFP.)







Europe

GRANDE-BRETAGNE : trente morts et vingt et un blessés à King's Cross

Le premier ministre britannique ordonne une enquête sur la catastrophe du métro londonien

Mme Margaret Thatcher a décidé, le jeudi 19 novembre, l'ouverture d'une enquête sur les conditions dans lesquelles l'incendie d'un escalier roulant à la station de métro King's Cross, à Londres, a pu provoquer la mort de trente personnes et l'intoxication de vingt et une autres. Les journaux britanniques font état de nombreuses lacunes dans la prévention des incendies et dans l'organisation des secours. Une association d'usagers (LPTRG) et les syndicats des employés du métro avaient dénoncé, depuis longtemps, l'absence de systèmes de détection de fumée et l'inexistence d'une signalisation lumineuse de secours.

En france, la catastrophe a suscité des déclarations de sympathie, notamment de la part de M. Jacques Chirac et de M. Jacques Douffiagues, ministre délégué aux transports. De son côté, M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du *logement, de l'aménagement* du territoire et des transports, a déclaré qu'il n'était pas nécessaire de demander à la RATP de prendre des mesures de sécurité supplémentaires, le métro de Paris étant considéré par les experts comme *« le meilleur du monde »*.

Moins de six heures après la catastrophe de Londres, les sapeurs-pompiers de Paris et la RATP ont organisé un exercice annuel nocturne – prévu de longue date – simulant une explosion et un incendie entre les stations Reuilly-Diderot et Nation. En quelques dizaines de minutes, cent dix pompiers, trente véhicules, dix ambulances, ont été mobilisés pour évacuer, au milieu des fumigènes, quinzes fausses victimes.

A Marseille, la régie des transports (RTM) et les marins-pompiers ont simulé, eux aussi, dans la nuit du 19 au 20 novembre une explosion dans une rame engagée dans le tunnel quittant la station Castellane. Cet exercice a mobilisé une centaine de personnes. Il est *répété* deux fois par an et sert à vérifier l'entraînement des personnes de secours et le bon fonctionnement des systèmes d'évacuation des fumées. – *(AFP, AP, UPI, Reuter.)*

Libertaire, bohème, gouailleur...

Cornelis Vreeswijk le « Brassens suédois » est mort

STOCKHOLM
de notre correspondante

A cinquante ans, son quarantième album sous presse et un premier recueil de poèmes prêt à sortir en librairie, Cornelis Vreeswijk a cessé de vivre, jeudi 12 novembre, dans une chambre d'hôpital de Stockholm, vaincu par un cancer du foie et consumé par une existence aussi flamboyante qu'une peinture baroque.

Cornelis Vreeswijk, né à Ijminden, près d'Amsterdam, et arrivé en Suède à l'âge de douze ans, avait choisi de rester dans ce pays. En vingt-cinq ans de carrière, il y avait acquis une notoriété telle que nombre de ses chansons et ballades font depuis longtemps partie intégrante du patrimoine artistique de la Suède contemporaine. Pour beaucoup, Cornelis Vreeswijk était l'égal – à l'échelle scandinave – de Brassens (qu'il vénérait), Brel, Vian, Vissostski, Biermann et, pourquoi pas, Dylan.

Son public, jamais lassé, attendait chacun de ses retours; ils ont été nombreux, pour chaque fois l'applaudir et le persuader qu'il était indispensable. Et personne n'a été surpris de le voir apparaître, après un long séjour au Danemark, dans le concert du Nouvel An 1985 du rocker Ulf Lundell pour chanter une ballade de son *alter ego* du dix-huitième siècle suédois, Carl-Michael Bellman.

Cornelis dominait les âges comme les modes, mais il restait inimitablement Vreeswijk. Dans ses textes, dans son interprétation – Ah ! la voix de Cornelis Vreeswijk rauque, chaude ou gouailleuse, toujours sensuelle et flexible – ou dans sa musique, sobre guitare à la Brassens du début ou accompagnements raffinés puisant avec un égal bonheur dans la samba ou la sonorité des synthétiseurs.

Il menait une vie turbulente. Et si la presse, suédoise surtout, a fidèlement rapporté en gros titres et par le détail dans ses rubriques à scandales les multiples péripéties de son existence bohème et tapageuse, elle n'a jamais encore consacré la moindre ligne dans ses pages culturelles à une analyse sérieuse de ses textes. Mais la publication, une semaine après sa mort, du recueil *« A Fatumeh »*, promet de lui ouvrir toutes grandes les portes de la reconnaissance officielle. Il laisse plus de quatre cent cinquante poèmes, dont à peine la moitié ont été mis en musique et enregistrés.

Une production étonnante compte tenu de tournées aussi nombreuses qu'épuisantes, des fêtes, des revers et des creux de vague de la dépression. Ni ses démêlés avec la justice (et quelques brefs séjours en prison pour ébriété au volant), avec le fisc ou avec ses femmes n'ont entamé sa créativité. Ses textes, en apparence légers et souvent humoristiques, bastonnaient et écorchaient à droite et à gauche tout ce qui ressemblait à l'injustice, l'imbécillité, l'entrave à la liberté. Ses engagements politiques des années 60 et 70 aux côtés du Parti communiste s'étaient, avec le temps, estompés. *« J'ai gardé,* disait-il, *une conviction idéologique, mais cela n'a rien à voir avec la politique »*.

Son dernier week-end, Cornelis l'a passé en famille, à Ijminden, pour *« faire ses adieux »* et puis il est rentré en Suède, ses affaires pour une fois en ordre et l'âme en paix – il l'avait dit – à l'approche du rendez-vous qu'il savait imminent. Le bluesman à la noble allure s'en est allé. Le vide qu'il laisse est bien grand pour ce petit pays.

FRANÇOISE NIETO.

Le bourgmestre de Hambourg au secours des squatters

Toute l'Allemagne, sauf un homme...

(Suite de la première page.)

C'était vraiment le dernier carré du gauchisme pur et dur à l'allemande qui persistait là : on était loin du *« modèle d'habitat alternatif »* dont rêvaient les premiers habitants de la Hafenstrasse en 1981, lorsqu'ils avaient occupé ces maisons promises à la démolition. Lieu de repli de tous les orphelins de la révolution, des adeptes du « no future », la Hafenstrasse aurait pu être classée monument historique :dernier avatar d'un grand mouvement alternatif dont la plupart des protagonistes ont aujourd'hui trouvé une niche dans la société ouest-allemande. Ce n'était pas, comme l'affirmaient sans trop de preuves la presse de droite, le refuge extra-territorial des terroristes de la Fraction armée rouge, mais plûtot le dernier réfuge des exclus d'un système qui trouvaient là chaleur humaine, raison de vivre, sinon d'espérer.

Personne n'aurait trop pleuré si ces enfants perdus de la société d'abondance avaient été expulsés *manu militari* des quelques immeubles dont ils avaient fait le symbole d'une résistance au *« système de cochons »* – c'est ainsi qu'ils désignent l'ordre régnant en République fédérale. Hambourg a beau avoir la réputation d'être la plus libérale des villes d'Allemagne, trop c'était trop : après le meurtre à Francfort de deux policiers, le terrain était prêt pour mettre un terme à une expérience de tolérance d'une minorité qui voulait vivre *« autrement »* dans une métropole capitaliste.

En moins d'une semaine, les quelques dizaines d'habitants d'un quartier historique étaient devenus une épine dans le pied de l'Allemagne bourgeoise, le souvenir permanent et irritant de la révolte d'une jeunesse elle-même devenue sage. Il eût donc été politiquement payant de faire montre de fermeté et, au prix de quelques plaies et bosses, de mettre un terme définitif à coups de bulldozers à toute une époque.

Seul contre tous

Seul contre tous, contre ses alliés du Parti libéral, contre une fraction de son propre parti, le SPD, le bourgmestre de la ville, M. Klaus von Dohnanyi a choisi la voie du compromis, une attitude assez rare en RFA pour être saluée. Le mardi 17 novembre, au cours d'une conférence de presse dramatique, il adjurait les habitants de la Hafenstrasse de démanteler leurs barricades, d'enlever les barbelés posés sur les toits en prévision d'une *« attaque aérienne de la police »*, de laisser les maisons ouvertes aux organes de la puissance publique. Si ces conditions étaient respectées, un contrat de location collectif allait être signé entre la municipalité et une association représentant les locataires, permettant la poursuite d'une expérience de *« logement alternatif »*. Simultanément, M. von Dohnanyi mettait son mandat en jeu si son appel n'était pas suivi d'effets.

Mercredi soir, dans une ambiance de fête populaire, le démantèlement des fortifications commençait. Un clochard, sur son pipeau, jouait l'*Hymne à la joie*. Les intellectuels de Hambourg replaçaient tant bien que mal les pavés, les adeptes de la violence quittaient peu à peu les lieux, le visage dissimulé sous un passe-montagne.

Jeudi, dans l'après-midi, M. Klaus von Dohnanyi, réprimant à peine ses sentiments de triomphe venait annoncer devant les caméras de la télévision que le contrat de location avec les occupants de la Hafenstrasse avait été signé. La raison l'avait emporté, non sans mal.

LUC ROSENZWEIG.

La « cité libre » de Christiania ne sera pas détruite

La proposition du gouvernement de centre-droit danois de démanteler avant 1989 la *« cité libre »* de Christiania, à Copenhague, a été rejetée le jeudi 19 novembre par le Parlement. Fondée en 1971 sur les 20 hectares d'une caserne à l'abandon, *« Christiania »* est l'un des derniers refuges de marginaux et de contestataires d'Europe. Elle compte aujourd'hui environ mille habitants, des jeunes pour la plupart.

A plusieurs reprises, les gouvernements suédois et norvégien ont réclamé sa fermeture, arguant que la cité était devenue un foyer de criminalité et une centre de vente de drogue. Les partis de gauche et les radicaux, qui ont voté la poursuite de l'« expérience sociale » et de la *cité libre,* ont souligné cependant, au cours du débat parlementaire particulièrement agité, que *« Christiana »* devait être soumise aux mêmes lois que le reste du royaume. – *(AFP.)*

Amériques

CHILI : rassemblement à Santiago

Deux cent mille manifestants réclament des élections libres

Près de deux cent mille personnes se sont rassemblées, jeudi 19 novembre, dans le parc O'Higgins, la plus vaste enceinte à l'air libre de la capitale. Au moment même où les manifestants réclamaient la tenue d'« élections libres », l'hebdomadaire chilien *Que Pasa* publiait une interview du général Pinochet, dans laquelle le chef de l'Etat chilien affirme qu'il est disposé à quitter le pouvoir si le plébiscite présidentiel prévu en 1988 est défavorable au candidat unique qui doit être proposé au choix des électeurs.

SANTIAGO-DU-CHILI
de notre correspondant

L'Assemblée civile, qui avait convoqué la manifestation du parc O'Higgins, a réussi sa rentrée sur la scène politique. Cette coordination des principales organisations syndicales et professionnelles, constituée en 1986 pour diriger les mobilisations unitaires contre le régime du général Pinochet, n'avait pas résisté à la rupture survenue entre les partis de gauche et ceux du centre, et avait pratiquement disparu.

Après le récent succès remporté par l'opposition à l'université, où le gouvernement a dû retirer le recteur qu'il avait nommé, l'Assemblée civile a pris la décision d'organiser la *« première manifestation de 1988, celle de l'espérance et de l'unité retrouvées »*. Toutes les forces politiques hostiles au pouvoir ont appelé à participer au rassemblement.

Le parc O'Higgins est un des hauts lieux de l'opposition chilienne, qui y a organisé ses plus importantes manifestations au cours des dernières années. C'est aussi là que, en avril dernier, de violentes échauffourées avaient éclaté en présence du pape, qui y célébrait la cérémonie de béatification d'une religieuse. Les banderoles représentant les plus diverses tendances politiques et les calicots en faveur des « élections libres » ont été agités pendant des heures par les manifestants.

Prenant la parole à la fin du rassemblement, le président de l'Assemblée civile, le docteur Juan Luiz Gonzales, exhorta les partis à s'unir pour mener ensemble la campagne pour les élections libres.

Après un an de piétinement, le succès inespéré de la manifestation du 19 novembre permettra-t-elle à l'opposition de reprendre l'initiative ? Il faudrait pour cela qu'elle surmonte ses divisions et définisse une attitude commune face au prochain plébiscite. La réapparition de l'Assemblée civile, ainsi que le virage tactique opéré par le Parti communiste – qui a finalement appelé ses militants à s'inscrire sur les listes électorales après s'y être refusé pendant des mois – constituent peut-être l'amorce d'un rapprochement entre le centre et la gauche.

Mais on est encore loin d'une convergence. Le PC et plusieurs partis de gauche ne cachent pas leur intention de boycotter le prébiscite, alors que la démocratie chrétienne et les socialistes modérés font campagne pour le « non ». En ordre dispersé, toutefois, car les démocrates-chrétiens s'efforcent de réunir les trente-trois mille signatures nécessaires à la légalisation de leur formation et font, pour le moment, la sourde oreille à la proposition des socialistes et d'autres partis de moindre importance de constituer un parti unique de l'opposition.

GILLES BAUDIN.

● **Lettres de menaces adressées à vingt-trois acteurs.** – Une lettre de menace a été adressée par un « commando 135 » à vingt-trois acteurs chiliens et six compagnies théâtrales parmi les plus connus au Chili. En tête de la lettre figure une tête de mort, avec un impact de balle entre les deux yeux, avec trois mots : *« Un homme mort »*. Le texte de cette missive prévient les distinataires qu'à compter du 30 octobre *« ces personnes suivantes, porte-parole du marxisme international, ont un mois de délai pour quitter le pays »*. La lettre est signée *« Pour un art et une culture libres de toute contamination étrangère »*.

Le rapport sur l'« Irangate »

Le chef de l'armée panaméenne avait proposé d'organiser des sabotages au Nicaragua

New-York. – Le général Manuel Antonio Noriega, le chef des forces armées panaméennes et « homme fort » du pays, avait proposé de commettre des sabotages et éventuellement des assassinats au Nicaragua. Le général a fait cette proposition au lieutenant-colonel North, alors membre du Conseil national de sécurité (CNS) américain. Sur les injonctions de son chef, le vice-amiral John Poindexter, ancien conseiller présidentiel pour les affaires de sécurité, le lieutenant-colonel North avait accepté l'offre de sabotage mais refusé les assassinats. Aucune suite n'a cependant été donnée à ce projet.

Ces révélations, selon des officiels américains, permettent d'expliquer l'allusion à une *« tierce partie »* contenue dans le rapport des commissions d'enquête du Congrès sur le scandale de l'« Irangate ». Le rapport officiellement rendu public mercredi (*le Monde* du 20 novembre) ne précise en effet pas qu'un gouvernement étranger était impliqué. Il ne publie pas non plus les messages contenus dans l'ordinateur du CNS à la Maison Blanche indiquant que le général Noriega avait proposé ses services, bien que les enquêteurs du Congrès aient eu connaissance de ces messages, précise pour sa part le *New York Times*. – *(AFP, UPI.)*

« Les Américains », de Michel Jobert

Quand les Etats-Unis se réveilleront...

Mais de quoi se mêle-t-il donc ? L'introspection est un art solitaire et les Etats-Unis avaient le souffle bien court en cette fin de mandat reaganien pour se rendre compte, eux-mêmes, qu'ils étaient une nouvelle fois à la croisée des chemins.

Il fallait un Michel Jobert pour leur démontrer avec brio pareille évidence, en désignant d'un petit doigt opiniâtre le gros abcès de doute poussé sur le rêve américain. Henry Kissinger, pourtant prolixe en analyses, avait refusé le rôle, le trouvant *« trop difficile »*. Michel Jobert, lui, s'est senti *« assez fou pour s'y risquer »*.

Il ne s'agissait après tout que d'expliquer aux Américains ce qui, en politique étrangère, est *« essentiel »* et ce qui, plus négligeable, ne mérite *« ni fureur, ni passion »*. Le résultat est à la démesure du sujet. Ecrit à l'encre noire de ce qui pourrait être une passion contrariée, ce livre règle furieusement son compte à ce géant endormi sur sa bonne conscience.

Somme toute, il est temps que *« l'aimable lecteur »* (américain) au *« cœur enveloppé de prêche et au coup de poing rapide »* s'éveille enfin et comprenne que *« l'âge d'or des conceptions élémentaires »* est bien fini. Comme est finie, elle aussi, cette infaillibilité mystique du Nouveau Monde où *« les souffles divins animaient les feuillages »*. En 1968, le cri du président Johnson – *« Si nous ne sommes plus là, qui protégera la liberté ? »* – n'est déjà qu'un cri d'arrière-garde. La guerre du Vietnam a servi de révélateur, montré de façon éclatante que l'Amérique est vulnérable. Et si, à la lucidité gênante d'un Carter qui préférait voir le monde *« tel qu'il est »*, beaucoup ont préféré les thèses triomphantes du reaganisme, ce n'était qu'un sursaut qui a brouillé un peu plus les cartes. Car, *« alors que le vieil acteur réveillait les démons de l'orgueil et de la puissance mis à mal* (...), *le char au timon brisé zigzaguait quelques mètres encore et plantait là l'équipage... »*.

Restait à improviser le reste du voyage. N'ayons crainte, Michel Jobert s'y emploie. Avec quelle rugueuse affection, quelle vigilance éclairée il conduit le géant déboussolé loin des chausse-trapes iraniennes et autres Liban dans lesquels il s'est embourbé, vers l'étroit sentier que le ramènera à la gloire! Rien de tel qu'un zeste de ressentiment sublimé pour trouver le mot qui fait mouche et l'image appropriée. *« Recalculer son ambition* (...) *pour éviter les surprises n'est pas abdiquer »*, conseille ainsi l'auteur pour qui la super-puissante Amérique doit accepter de se *« banaliser »*. En un mot, la suprématie se paie. Au comptant.

Alors, de grâce, plaide Michel Jobert, plus de bouderies isolationnistes qui ne puniraient que vous, messieurs les Américains, plus de ces conceptions tranchées sur *« l'empire du mal »* et de ces légendes altruistes sur les lendemains de la seconde guerre mondiale : *« Les taches sont plus évidentes sur le lin le plus blanc ! »*. Depuis Truman et deux bombes atomiques contestables, la tendance n'a que trop été à l'interventionnisme pour que l'on fasse encore crédit aux Etats-Unis, et le libéralisme, *« retrouvé »* ou non, n'est qu'un *« impérialisme en marche, formulé en doctrine et appliqué en perspective d'intérêt »*.

Mais la rédemption est encore possible, suggère un Jobert soudain conciliant – conscient peut-être que trop de systématisme édulcore les discours les plus pertinents. Que sera donc cette nouvelle Amérique *le jour où elle se* réveillera ? Eh bien, elle sera mature et... européenne ! Cessant de jouer pour son seul bénéfice avec l'arme du dollar, elle renoncera du même coup à son droit de *« tutelle »* sur des alliés considérés, non plus comme des *« rivaux »*, mais comme de vrais partenaires. Et surtout, surtout, elle cessera de dire *« je veux »*, pour murmurer *« il me paraît préférable »*.

« Ah, si j'étais vous... » se laisse aller l'auteur, décidé à poursuivre, seul s'il le faut, mais jusqu'au bout, son propre rêve américain.

MARIE-CLAUDE DECAMPS.

Les Américains, de Michel Jobert aux éditions Albin Michel, 219 pages, 89 F.



Europe

URSS : « restructuration » et démocratie

Privilèges et pouvoirs des organisations du parti

A quoi est censé servir aujourd'hui en URSS le Parti communiste ? Quelle mission, plus précisément, incombe à ses organisations de base dans la politique de « restructuration » ? Il y a de bonnes raisons de penser que cette question est au centre du débat actuellement en cours à Moscou. De la réponse qui lui sera donnée peut dépendre pour une bonne part l'avenir des réformes entreprises par M. Gorbatchev et, avant tout, le contenu réel de ses projets de démocratisation.

Un précédent pas très ancien permet d'illustrer le caractère fondemental, pour les structures soviétiques, du problème ainsi posé, de même que les résistances auxquelles se sont heurtés ceux qui ont tenté de s'y attaquer.

Printemps 1983 : Iouri Andropov a succédé depuis quelques mois à Leonid Brejnev et lui aussi parle – déjà – de *« restructuration »*. Sa principale initiative législative a été un texte sur la participation des « collectifs de travailleurs » à la gestion des entreprises. Leur rôle doit être déterminant dans le changement souhaité des *« relations de production »*, et leur contribution essentielle pour l'amélioration de la productivité du travail, la meilleure utilisation des ressources, etc. Le langage n'est pas très différent, on le voit, de celui qu'emploie M. Gorbatchev lorsqu'il parle des objectifs de l'autogestion et de la démocratie dans les entreprises.

La question inévitablement posée, à l'époque, est celle des rapports entre ces *« collectifs de travailleurs »* et les organisations du parti. Dans un premier temps, les textes les plus autorisés expliquent que les premiers doivent disposer d'un authentique pouvoir de décision, les secondes pouvant au mieux exercer leur *« influence »* sur leurs travaux. C'est ultérieurement que le projet de loi est modifié pour bien préciser que les collectifs doivent en fait fonctionner *« sous la direction »* des organisations du parti. M. Victor Grichine, conservateur bon teint et prédécesseur de M. Boris Eltsine à la tête du *gorkom* (comité du parti) de Moscou, s'en félicite publiquement dans un article paru le 9 mai 1983 dans la *Pravda*. Il restera à Iouri Andropov, dans le discours qu'il prononce le 15 juin suivant devant le comité central, à regretter que la *« duplication »* des organes *« ne puisse toujours être évitée »*.

Il ne s'agit pas là de simples réminiscences historiques car, sous le règne de M. Gorbatchev, le sujet revient à plusieurs reprises à l'ordre du jour. C'est précisément M. Boris Eltsine qui l'évoque avec le plus de force en mars 1986 à la tribune du vingt-septième congrès. Il reproche aux organisations du parti de remplir d'autant plus mal leurs fonctions de *« direction politique »* qu'elles se permettent de *« s'ingérer plus profondément dans les affaires économiques »*. Il dénonce *« la duplication »* entre le rôle ainsi exercé par le parti et celui qui revient normalement aux administrations.

A la fin de la même année, le 29 octobre 1986, M. Lev Zaïkov, membre du bureau politique et secrétaire du comité central, qui vient de prendre la direction du parti à Moscou, évoque pour sa part très explicitement l'échec de l'expérience des collectifs de travailleurs en 1983, en la rapprochant des projets actuels de réforme. *« On sait*, dit-il, *qu'a été adoptée il y a quelques années dans notre pays la loi sur les collectifs de travailleurs. Mais cette loi n'a pas été appliquée avec assez de conséquence, une rupture est apparue, disons le franchement, entre les droits importants donnés aux collectifs de travailleurs et les droits insuffisants reconnus aux entreprises. »* On ne saurait mieux dire... Et M. Zaïkov assure que, avec la nouvelle loi sur les entreprises qui garantit leur autonomie de gestion, on ne retombera pas dans les mêmes ornières.

Un discours ambivalent

M. Gorbatchev lui-même s'est montré sur ce thème d'une prudence assez remarquable, par rapport du moins à son franc-parler sur d'autres sujets. Dès qu'il s'exprime sur la place et le rôle des organisations du parti, en particulier au sein des entreprises, son discours prend même à l'occasion un tour ambivalent.

Le 1er octobre dernier, à Mourmansk, il évoque l'« alliance » entre ces organisations, les cadres et les collectifs de travailleurs – après avoir, il est vrai, affirmé : *« Les organisations du parti, les cadres, sont au service du peuple (...) et non le contraire. Les membres des collectifs de travailleurs doivent se sentir les véritables maîtres de la production. »*

Deux semaines plus tard, à Leningrad, il se dit préoccupé par *« le retard de certaines organisations du parti (...) sur les processus dynamiques de démocratisation »*. Mais il met sur le même plan les collectifs de travailleurs, les organisations et les cadres du parti dans leur *« rôle de leaders de la perestroïka »*. Et il souligne que le travail accompli par les organisations du parti *« pour diriger la restructuration »* doit faire l'objet de comptes rendus lors des sessions plénières des comités centraux de tous niveaux qui se réuniront d'ici la fin de l'année. Car, observe-t-il, *« ce problème doit être réglé d'une manière démocratique*

Est-ce à dire qu'il est encore en suspens, en d'autres termes que les responsabilités des organisations du parti en matière de restructuration sont encore à définir ? Pour l'auteur de l'article publié lundi 16 novembre par la *Pravda* (*le Monde* du 18 novembre), la Constitution donne elle-même la réponse puisqu'elle affirme *« le rôle dirigeant »* du PC en Union soviétique et qu'en conséquence les ordres émanant des instances supérieures du parti ne sauraient être ignorés *« sous prétexte de démocratisation »*.

On savait bien – les expériences antérieures et en particulier le précédent de 1983 l'ont montré – que les organes du PC soviétique ne se laisseraient déposséder sans résistances ni de leurs privilèges ni de leurs pouvoirs. Force est de constater qu'ils les défendent ces derniers temps avec une vigueur accrue et l'affaire Eltsine pourait bien n'être qu'un épisode de cette bataille, le reproche majeur adressé à l'ancien patron de Moscou étant son *« manque de respect »* à l'égard des cadres. L'enjeu est décisif pour M. Gorbatchev qui, au nom du *« respect »* dû précisément aux cadres et à leurs pouvoirs, risque de voir singulièrement réduites non seulement la portée de ses réformes mais sa propre liberté d'action.

ALAIN JACOB.

Boris Eltsine dans le rôle de Brutus, mais qui était César ?

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

C'est comme si rien ne s'était passé, tout au plus un problème de « personne ». Si le principal protagoniste est à l'hôpital, la « perestroïka », elle, est saine et sauve, et c'est ce qu'il faut retenir de l'affaire Eltsine, a assuré, jeudi 19 novembre au cours d'une conférence de presse, M. Guennadi Guerassimov, porte-parole du ministère des affaires étrangères.

Limogé le 11 novembre après s'être opposé à la direction du parti, M. Boris Eltsine est redevenu un homme respectable. La preuve : on lui a même attribué le poste de premier vice-président du Comité d'Etat à la construction avec le rang de ministre (*le Monde* du 20 novembre).

Que s'est-il donc passé ? *« Dans toute entreprise, il arrive qu'on ne soit pas à la hauteur*, a expliqué M. Guerassimov. *Quelque chose n'a pas marché. Il n'a pas réussi. Mais ses qualités ont été reconnues. Ce qui s'est passé est un épisode dont vous ne devez pas tirer des conclusions définitives sur l'avenir de la perestroïka. »*

Pourtant, une allusion à Shakespeare – M. Guerassimov aime se référer à la littérature anglo-saxonne – a aussitôt éveillé la curiosité. *« Rappelez-vous le monologue : pourquoi Brutus a-t-il tué César ? Parce qu'il était ambitieux. Les problèmes d'ambition existent toujours. Peut-être est-ce dans la nature humaine... »*

De là à faire préciser au porte-parole que César est bien en l'occurrence M. Gorbatchev, il y a un pas qu'il s'est refusé à franchir.

Il a beaucoup moins hésité à comparer la « perestroïka » gorbatchevienne à la Révolution d'Octobre, dont les dirigeants avaient *« eux aussi leurs contradictions, par exemple à propos du moment du lancement de la révolution »*.

Pas de réponse en revanche sur l'absence remarquée de la signature de M. Eltsine parmi celles des membres du politburo, à deux reprises depuis le 11 novembre. M. Guerassimov ne dira donc pas si M. Eltsine conserve ou non son titre de membre suppléant dans cette haute instance du parti.

Quant à l'absence totale d'information dans la presse soviétique sur l'état de santé de M. Eltsine, elle s'explique très simplement. *« Nous n'avons pas ce genre de tradition*, déclare M. Guerassimov, se remémorant la publicité faite aux Etats-Unis autour du cancer du sein de Betty Ford. *Les lecteurs soviétiques ne sont pas habitués à ce genre de nouvelle sensationnelle. »*. Le discours de M. Eltsine le 21 octobre devant le comité central, qui devait provoquer toute l'affaire, ne sera pas publié non plus cette fois, parce qu'il s'agit *« des affaires internes du parti »*. Est-ce à dire que le discours de M. Eltsine le 11 décembre devant le Comité du parti de Moscou, qui, lui, *a été publié*, ne relève pas des affaires internes du parti ?

« Aidez-nous, a suggéré en conclusion M. Guerassimov aux correspondants américains soucieux de l'impact qu'aura cette affaire sur l'image de M. Gorbatchev au sommet de Washington. *Ça dépend de vous, de la manière dont vous la présenterez. »*

SYLVIE KAUFFMANN.

ESPAGNE : épilogue d'un enlèvement

La petite Mélodie a été libérée près de Gibraltar

Quatre Français parmi les ravisseurs

ESTEPONA
de notre envoyé spécial

Mélodie est libre et en bonne santé. Onze jours après son enlèvement, la petite fille du multimillionnaire Raymond Nakachian et de la princesse Kimera, la chanteuse sud-coréenne, a été libérée le vendredi 20 novembre, à l'aube, par les GEO, les groupes spéciaux d'intervention de la police espagnole.

Vers 4 heures du matin les parents de Mélodie quittaient discrètement leur résidence proche d'Estepona pour se rendre au commissariat de police situé dans le centre de la ville. Une heure et demie plus tard une caravane d'une demi-douzaine de voitures se rangeait face à l'édifice. Accompagnée de deux commissaires de police, Mélodie était immédiatement remise saine et sauve à ses parents, tandis qu'une personne arrêtée, apparemment blessée, était conduite à l'intérieur du poste de police. Ce n'est toutefois que vers 6 h 30, lorsque la famille Nakachian regagnait, au complet cette fois, sa résidence, que les journalistes qui battaient la semelle jour et nuit devant la porte allaient apprendre la bonne nouvelle à l'Espagne tout entière, après avoir accueilli en applaudissant le retour de la petite fille.

Les GEO ont investi, peu après 5 heures du matin, un appartement de la ville de San-Roque, non loin de Gibraltar, où était retenue la petite fille. L'affrontement avec les ravisseurs, qui étaient apparemment au nombre de cinq, dont quatre de nationalité française, semble avoir été violent, un des malfaiteurs aurait été grièvement blessé. Selon les premières informations de la police d'Estepona, il s'agirait d'un groupe formé de délinquants relativement connus, qui a déjà opéré à plusieurs reprises en Espagne et en France, et que les forces de l'ordre surveillaient étroitement depuis quarante-huit heures (1). Les ravisseurs n'avaient apparemment aucun rapport particulier avec la famille Nakachian.

Pourtant durant la journée de jeudi, rien ne permettait de prévoir un dénouement rapide et heureux. Une cinquantaine de journalistes et de curieux montaient en permanence la garde devant la porte de la luxueuse résidence des Nakachian avec son patio néo-colonial tout en colonnades, son jardin tropical et son lac artificiel. Les nouvelles étaient rares. On savait seulement que les ravisseurs avaient réduit leurs exigences, la demande de rançon étant passée de 13 à 5 millions de dollars. Tout permettait de croire pourtant que Raymond Nakachian, aidé par des proches, était en passe de rassembler cette somme qui n'a finalement pas été versée.

Jeudi soir, la princesse Kimera était brièvement apparue devant les journalistes. Pâle, les yeux cachés par des lunettes noires, soutenue par un avocat de la famille et portant à la main une paire de sandales de Mélodie. *« Oubliez ce que l'on dit, que nous sommes millionnaires. Ce n'est pas l'argent qui a fait Mélodie, c'est l'amour qui l'a faite. Mélodie, c'est toute notre vie »*, s'exclamait-elle en français. Elle était visiblement à bout de nerfs. Elle ignorait encore à ce moment que la police espagnole commençait à monter le dispositif qui allait permettre, douze heures plus tard, de libérer sa fille.

THIERRY MALINIAK.

(1) Angel Garcia Menendez, l'un des ravisseurs, dont les policiers espagnols ont communiqué l'identité, avait été condamné en France pour homicide à dix ans de réclusion criminelle, apprend-on de bonnes sources à Paris.





Asie

INDE

Amnesty International accuse la police d'avoir perpétré des massacres en Uttar-Pradesh

Dans un rapport diffusé vendredi 20 novembre, Amnesty International accuse la « *police armée provinciale* » d'avoir « *délibérément tué des dizaines de civils non armés et fait disparaître des dizaines d'autres personnes* » dans l'Etat d'Uttar-Pradesh (nord de l'Inde). L'organisation humanitaire affirme que ces abus sont imputables à ce corps, qui avait été appelé en renfort, en mai 1987, à Meerut – ville située à 60 kilomètres au nord-est de New-Delhi – pour mettre fin à des violences entre les communautés hindoue et musulmane.

Amnesty fait notamment état de deux incidents. Le 22 mai, affirme son rapport, « *plusieurs centaines d'hommes résidant dans le quartier Hashimpura à Meerut ont été emmenés dans des camions par la police armée provinciale. La plupart se sont retrouvés dans des postes de police ou dans des prisons ; une douzaine d'entre eux ont été conduits au bord du canal du haut Gangag, près de Muradnagar, où, devant des témoins, ils ont été fusillés : les corps ont été jetés dans l'eau* ». « *Plus de cinquante corps*, poursuit le rapport, *ont été retrouvés flottant dans le canal (...). Au moins dix-huit autres corps ont été repêchés dans la même région ; ils avaient des plaies par balles et par armes blanches.* »

Le lendemain de ce massacre, affirme encore ce rapport, « *les hommes de la police armée provinciale se seraient déchaînés contre le village de Maliana, à environ 10 kilomètres à l'ouest de Meerut. D'après les habitants, ils ont tiré sur des hommes, des femmes et des enfants, tué des familles entières et mis le feu à des maisons. Seize corps carbonisés ont été retrouvés dans le village, d'autres corps ont été jetés dans un puits* ».

PAKISTAN

Bombardements de Mig afghans

Peshawar. – Dix personnes ont été tuées et vingt-quatre blessées, dont des femmes et des enfants, au cours de bombardements, le jeudi 19 novembre, de plusieurs villages pakistanais par des chasseurs afghans et par des tirs de l'artillerie afghane dans le nord-ouest du pays. Des Mig de l'armée de l'air afghane ont bombardé le village de Sheikh-Baba dans le district de Miamand (au nord de la ville frontière de Peshawar). Quatre personnes ont été tuées (deux femmes et deux enfants), des réfugiés afghans appartenant à la même famille, selon les mêmes sources.

En outre, six Mig afghans ont traversé la frontière pakistanaise, tuant deux réfugiés afghans et en blessant dix autres dans le district de Baujar (120 kilomètres au nord de Peshawar). Plus tard, une autre intrusion de chasseurs a fait quatre morts et dix blessés pakistanais. Au cours de la matinée, l'artillerie a aussi bombardé le district de Baujar.

Plusieurs camps de réfugiés afghans se trouvent dans cette région. Plus de deux cent cinquante personnes ont été tuées et environ quatre cents blessées depuis le début de l'année par l'armée afghane au cours d'incidents de frontière. – *(AFP.)*

● **SRI-LANKA : l'Inde annonce un cessez-le-feu de quarante-huit heures.** – Le ministre d'Etat indien pour les affaires étrangères, M. Kanwar Natwar Singh, a annoncé vendredi 20 novembre devant la Chambre basse du Parlement que « *le gouvernement a décidé que pendant quarante-huit heures à compter du 21 novembre à 7 heures (02 h 30 TU), la force indienne de maintien de la paix s'abstiendra d'ouvrir le feu de sa propre initiative* ».

« *Nous espérons,* a poursuivi le ministre, *que les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) saisiront cette occasion pour remettre leurs armes et soutenir sans équivoque l'accord de paix indo-srilankais* ».

Cette annonce fait suite à la libération, jeudi, de dix-huit soldats indiens détenus par les guérilleros tamouls depuis plus de cinq semaines. – *(AFP.)*

● **CHINE : défection d'un pilote.** – Un pilote chinois a fait défection, le jeudi 19 novembre, et a atterri à Taiwan à bord d'un Mig-19. Il a déclaré que sa décision avait été motivée par le système « *pourri et corrompu* » de son pays : « *Je souhaite faire connaître aux Taiwanais la Chine réelle* », a-t-il dit au cours d'une conférence de presse. Agé de vingt-huit ans, Liu Zhiyuan était chef du 145[e] groupe de chasse appartenant à la 49[e] division aérienne basée dans le sud-est de la Chine. Il avait atterri jeudi sur la base militaire de Ching-Chuan-Kang, au centre de Taiwan.

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT
Le Monde
RADIO TELEVISION
COMMUNICATION

Proche-Orient

ISRAEL

« Réjouissez-vous de la mort des impies »

Jérusalem. – « *Réjouissez-vous de la mort des impies* » : c'est ainsi que les juifs ultra-orthodoxes de Jérusalem ont annoncé, en couvrant d'affiches les murs de leur quartier de Méa-Shéarim, la mort de l'archéologue israélien Ygal Shiloh. Décédé samedi dernier d'un cancer, à l'âge de cinquante ans (*le Monde* du 17 novembre), il avait été accusé à plusieurs reprises par les orthodoxes de « *profanation* » pour ses fouilles au cœur de Jérusalem.

« *Réjouissez-vous de la mort des impies. Shiloh, que le souvenir de son nom soit effacé, n'est plus qu'un tas de chair sans vie. Il est mort dans d'affreuses souffrances. Les flammes de l'Enfer achèveront de lui régler son compte et ses os seront dispersés à jamais. Que tous les ennemis périssent d'un même sort, ô Seigneur* », peut-on lire sur ces affiches.

Au début des années 80, les orthodoxes avaient mené une guerre sans merci contre l'archéologue israélien Ygal Shiloh, directeur des fouilles sur le site de l'ancienne cité de David, sur le versant oriental de la montagne du Temple de Salomon, où se dressent aujourd'hui les mosquées d'Omar et d'Al Aqsa.

Les orthodoxes accusaient l'archéologue israélien de « *profaner* » le sommeil des rois de Judée et du roi David, dont le tombeau, selon la Bible, devrait se trouver dans la cité de David. La famille de l'archéologue et plusieurs députés ont porté plainte. – *(AFP.)*

A travers le monde

Nigéria

Emeutes à Lagos

Lagos. – Les émeutes contre la police ont transformé, jeudi 19 novembre, le centre de Lagos en ville-fantôme jonchée de barricades et envahie par des nuages de gaz lacrymogène. Alors qu'un hélicoptère survolait la ville, des policiers armés de mitraillettes et de lance-grenades patrouillaient devant les magasins clos du quartier Idumagbo, en plein centre de la capitale, l'un des quartiers les plus actifs de cette ville d'environ 6 millions d'habitants. Selon des témoins, l'émeute a éclaté mardi lorsque des policiers tuèrent deux frères, menuisiers, sans motif apparent. Les émeutiers se sont alors juré de les venger en tuant deux policiers. Ils ont d'abord essayé de prendre d'assaut un poste de police central, puis ont érigé des barricades dans tout le quartier, rendant la circulation impossible, et bloquant l'accès au pont Carter, l'un des trois reliant l'île de Lagos avec le reste de la capitale. Mercredi, selon des informations non confirmées, un homme aurait été tué par une balle perdue et un autre grièvement blessé.

Le gouverneur de Lagos a présenté ses condoléances à la famille des deux frères tués mardi tout en appelant au retour à la paix et en promettant la mise en place d'une commission judiciaire pour déterminer les origines des émeutes. Celles-ci interviennent au moment où les Nigérians ressentent les effets de la chute des cours du pétrole qui assure 95 % des recettes extérieures du pays. Sous la pression des organismes financiers étrangers, le gouvernement a récemment annoncé qu'il augmenterait les tarifs du téléphone, de l'essence et de l'électricité en dépit d'une forte opposition populaire à ce projet. – *(AFP.)*

Tchad

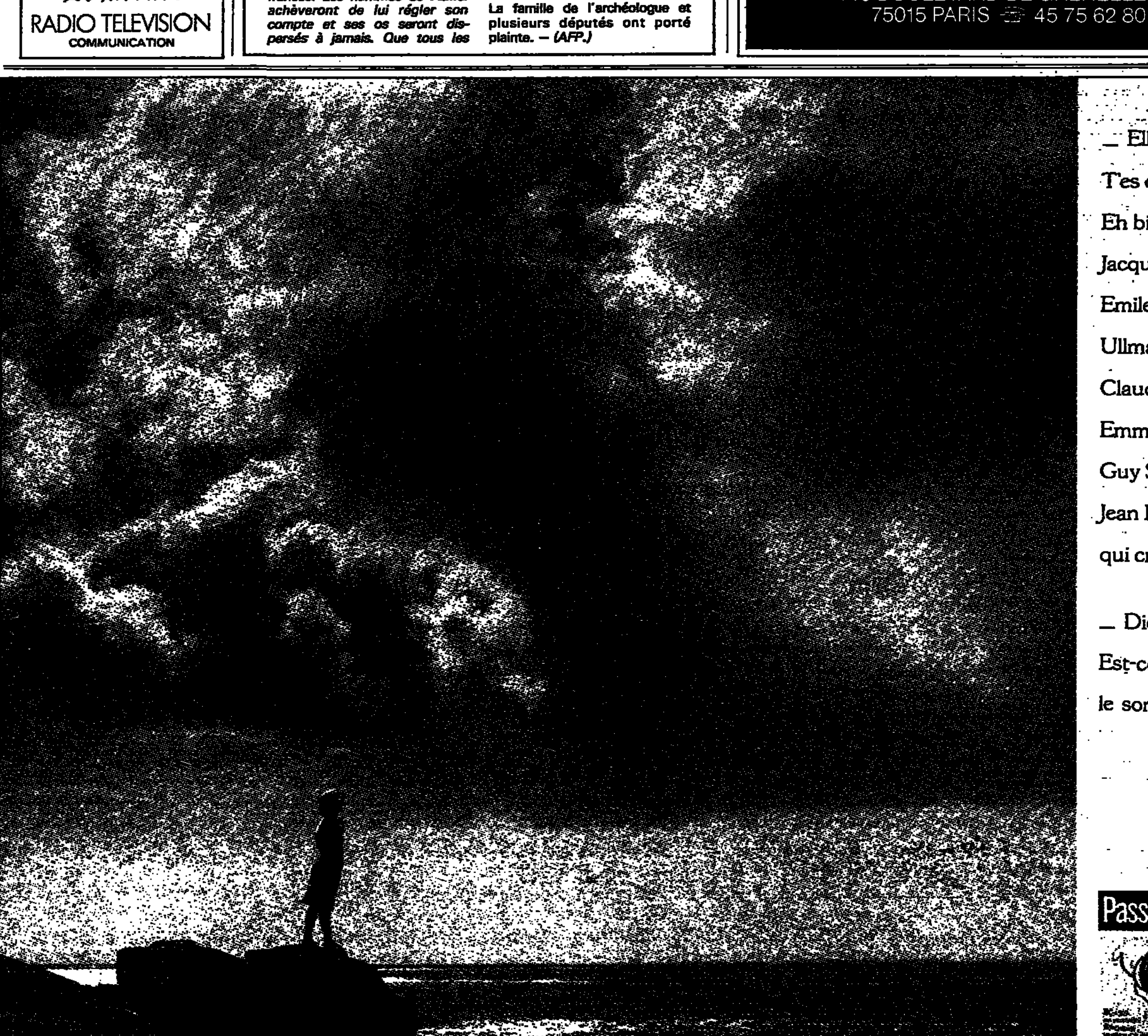
Les autorités accusent Alger d'aider la Libye

L'Algérie a envoyé en Libye du personnel d'aviation qui s'ajoute « *aux mercenaires que Tripoli recrute au Proche-Orient et au Moyen-Orient* », a affirmé, jeudi 19 novembre, à Paris, le ministre tchadien de l'agriculture, M. Wadal Abdelkader Kamougué. De source tchadienne, on estime à une centaine le nombre de ces « *techniciens d'aviation* » algériens.

Au cours d'un entretien avec la presse auquel assistait également le commandant en chef des forces armées nationales tchadiennes (FANT), M. Hassan Djamous, le ministre a déploré l'attitude de l'Algérie, qui pourrait, a-t-il dit, jouer un rôle dans le retour à la paix dans la région. L'Algérie, a-t-il rappelé, fait partie du comité *ad hoc* de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) chargé du conflit.

M. Kamougué a dénoncé d'autre part les violations « *quasi quotidiennes* » de l'espace aérien tchadien par l'aviation libyenne et a accusé Tripoli de profiter de la trêve actuelle « *pour se renforcer sur tous les fronts* ».

M. Hassan Djamous a estimé pour sa part à quelque 5000 hommes – légion islamique comprise – les forces libyennes concentrées dans la région soudanaise du Darsour, non loin de la frontière est du Tchad. « *Des éléments libyens, a-t-il précisé, ont été repérés très au sud du Soudan, non loin de la frontière de la République centrafricaine.* »



Politique

Le financement des partis politiques

Une moralisation à la carte

C'est le jeudi 26 novembre que doit avoir lieu, à l'hôtel Matignon, la table ronde sur la moralisation de la vie politique. Il s'agira en fait d'une première prise de contact destinée à dégrossir un sujet – le financement des partis – qui ne manque pas d'ampleur. Pour l'instant, il semble que le plafonnement des dépenses électorales soit, selon la formule du ministre chargé des relations avec le Parlement, M. André Rossinot, *« le plus petit dénominateur commun »*.

Moraliser la vie politique : vaste ambition qui ne peut se limiter au traitement du dossier du financement des partis, et encore moins à un débat sur la nécessité – ou non – de leur accorder une aide de l'Etat et donc des contribuables. Patrimoine des élus, coût des campagnes électorales et origine des recettes des candidats, subvention des fonds publics, encouragements fiscaux aux dons des individus et des entreprises, contrôle de l'origine de ces masses financières et de leur utilisation. Autant de questions qui, en fait, forment un tout et auxquelles il faudrait aussi ajouter la nécessaire réglementation des « indemnités » des élus locaux pour mettre fin aux inégalités, autant d'éléments que les dirigeants politiques vont pouvoir agréger globalement ou partiellement. Car, à l'image des nombreuses propositions déjà préparées, l'éventuel projet qui pourrait sortir des conversations de Matignon n'aborderait que quelques-uns des aspects du dossier. Satisfaction serait ainsi – apparemment – donnée aux partisans de la moralisation sans que le problème soit véritablement résolu.

● *Le patrimoine des hommes politiques.* – Elus et gouvernants sont tous plus ou moins accusés de s'enrichir pendant leur passage au pouvoir. Pour la plupart d'entre eux, ce n'est pas le cas. Loin s'en faut. D'où l'idée, pour que l'opinion connaisse la réalité, de contraindre les hommes politiques à publier l'état de leur fortune et de leurs ressources lorsqu'ils entrent en fonctions et lorsqu'ils demandent le renouvellement de leur mandat.

Dans un pays où chacun camoufle sa feuille de paie, ce serait une révolution. Nombreux sont les élus qui ont peur de cette mise au jour de leur portefeuille, mais est-il possible de faire autrement si l'on veut faire cesser l'opprobre que les travers de quelques-uns jettent sur la totalité de la classe politique ? Les socialistes avaient en 1982 déposé une proposition de loi en ce sens.

M. Jean-Pierre Delalande, un député RPR, a fait de même en 1986. Le Parti communiste y est favorable. Même M. Pierre Messmer, pourtant réticent devant toute législation sur le financement, n'est pas opposé à cette idée, bien qu'il estime que la loi ne peut guère régler ce qui relève du comportement moral de chacun. Un relatif consensus pourrait donc se dégager sur ce thème.

● *Le financement des campagnes :* la croissance exponentielle des dépenses des candidats fait peur à tous. D'autant que chacun sait bien que les revenus des postulants à une charge élective ne peuvent suffire à faire face au coût de leur propagande. Les dons militants qu'ils reçoivent ne peuvent constituer qu'une part infime de leurs recettes. Aussi nul n'ignore qu'ils sont réduits à rechercher des financements occultes : pavés publicitaires surpayés par les entreprises amies, contributions des bureaux d'études par lesquels sont contraintes de passer les sociétés qui veulent travailler pour les collectivités locales dirigées par les amis du candidat, etc.

Première manière de mettre fin à ces pratiques, ou au moins de les limiter : instituer un plafond aux dépenses électorales. C'est ce que prévoient la plupart des propositions de loi. Mais le contrôle est difficile. D'autant que plusieurs candidats à la prochaine élection présidentielle, voire aux législatives qui pourraient suivre, ont déjà mis de côté de confortables matelas financiers. Accepteront-ils de ne pas dépenser tout l'argent ainsi amassé ?

Cependant, ceux qui ont réfléchi au sujet sont d'accord pour accroître l'aide de l'Etat aux candidats, aide qui se limite pour l'instant au remboursement des dépenses obligatoires de la campagne officielle. L'accroissement de subventions sur fonds publics serait assorti de l'obligation de rendre public un état précis des recettes et des dépenses, avec le contrôle des comptabilités.

Pour éviter les financements occultes, le plus simple est de les rendre... publics. Toutes les propositions de loi déposées obligent donc les candidats à publier la liste des personnes leur ayant octroyé des dons ou des legs. Pour éviter que ces dons ne passent par des mécanismes à la limite de l'illégalité, ils seraient non seulement autorisés, mais fiscalement encouragés par la suppression, dans ce cas, des droits de mutation à titre gratuit, et surtout – l'idée fait l'objet d'un consensus – par la possibilité pour les personnes physiques et morales de déduire de leurs revenus imposables une partie de ces dons (en général 1 % du revenu pour les premières; 1 % du chiffre d'affaires pour les secondes). Pour éviter qu'un candidat ne soit trop dépendant vis-à-vis d'un groupe, M. Philippe Vasseur, député UDF, et M. Delalande proposent de plafonner les sommes que chacun pourra recevoir d'une même personne.

● *Le financement des partis :* le problème est sensiblement identique. Avec cette difficulté supplémentaire que les partis français ne disposent pas d'un statut spécifique, contrairement aux syndicats. Ils sont réduits soit à l'association loi de 1901, qui ne correspond guère à leurs besoins, soit à des organisations de fait... sans base juridique. Nombreuses sont donc les propositions qui commencent par prévoir un statut pour les partis. Mais le problème soulevé est si vaste que son règlement n'est pas aisé. Prétendre qu'ils ne vivent qu'avec les cotisations de leurs militants et de leurs élus relève de la fiction. Ils procèdent en fait comme les candidats.

Si toutes les propositions prévoient un système d'incitation aux dons fiscaux identique à celui prévu pour les candidats à des élections, le débat porte sur la possibilité d'une aide permanente et directe de l'Etat, comme celui-ci le fait avec les syndicats.

La réaction des contribuables fait peur à beaucoup. Le PC ne veut pas entendre parler d'une telle aide. La plupart des dirigeants du RPR y sont aussi opposés. L'UDF, comme le PS, est divisée. En revanche, la plupart des propositions obligent les partis à rendre public l'état de leur trésorerie, en général en confiant le soin de la contrôler à un commissaire aux comptes et à la Cour des comptes. Faut-il encore ne pas mettre à mal la Constitution, qui reconnaît le rôle des partis, mais prévoit qu'ils *« exercent leur activité librement »*. On voit la difficulté de la tâche.

La carte est donc vaste pour ceux qui veulent moraliser la vie politique. Les hôtes de Matignon, puis le gouvernement, pourront y piocher. Mais ce qui convient à tous ne risque-t-il pas de devenir un « programme minimum » sans portée réelle ?

THIERRY BRÉHIER.

Le comité directeur du PS

M. Jean-Pierre Chevènement tente de se frayer un chemin « à gauche »

Le PS réunit son comité directeur à Paris, le samedi 21 et le dimanche 22 novembre. Le point essentiel de l'ordre du jour est l'adoption du projet de programme du PS pour l'élection présidentielle avec les amendements apportés tant par la « base », à laquelle ce document a été soumis, que par les courants constitués. Le projet redescendra à la « base » qui votera sur le texte qui sera définitivement adopté lors d'une convention nationale le 16 janvier 1988.

Pour la première réunion du « parlement » du PS ouverte à la presse, on s'achemine vers un « bras de fer » entre M. Jean-Pierre Chevènement, d'une part, MM. Lionel Jospin et Pierre Mauroy, de l'autre. M. Jean Poperen, ancien numéro deux du PS, jouera les francs-tireurs et les rocardiens seront les observateurs.

Depuis que le processus de discussion des propositions socialistes a commencé, l'ex-CERES multiplie les manifestations de désaccord et de mauvaise humeur. Les amis de M. Chevènement répètent que ce texte n'a pas de *« colonne vertébrale »* ou d'*« axe stratégique »* et qu'il est frappé d'une incapacité congénitale à mobiliser qui que ce soit.

Jeudi, les troupes de Socialisme et République sont passées du harcèlement à l'offensive en déposant un texte (*le Monde* du 20 novembre). Cet amendement géant développe les thèses volontaristes de l'ex-CERES, notamment sur l'emploi. Il prévoit aussi la dissolution de l'Assemblée nationale en cas de victoire de la gauche en 1988.

Pour les amis de M. Chevènement, tout est lié, car le nouveau gouvernement devra se donner les moyens politiques nécessaires à une *« grande ambition »*. Ils affirment vouloir une majorité « de gauche » – et non une majorité composite – pour mener ce qu'ils jugent être une véritable politique « de gauche ».

En privé, les amis de M. Chevènement critiquent le premier secrétaire du PS en affirmant qu'il faut un *« nouvel élan »* pour la France et non un *« nouvel équilibre »* (expression utilisée par M. Jospin lors de « L'heure de vérité » d'A 2, le 7 octobre) qui n'est, pour eux, qu'un nouvel avatar de l'*« extrême centre »* qu'aime à dénoncer M. Chevènement.

M. Jospin, de son côté, dénonce une opération tactique, qui, selon lui, durera ce que durera la candidature de M. Chevènement et vise surtout – dans une tentative un peu *« désespérée »* – à crédibiliser cette candidature.

Quant à la dissolution « automatique », M. Jospin affirme que l'ex-CERES ne devrait pas remettre cette question sur le tapis : le congrès de Lille a décidé à l'unanimité, rappelle-t-il, de garder le silence sur ce choix qui relève des prérogatives présidentielles. Ce qui a été décidé en avril est toujours en vigueur.

En fait, M. Jospin ne met certes pas en cause l'« ancrage à gauche » du PS – véritable « tabou » dans le parti né à Epinay – et qui correspond, de toute façon, à ses propres choix politiques. Mais il entend exprimer une vision pragmatique des choses, et surtout éviter tout ce qui pourrait entraver la liberté de manœuvre de M. Mitterrand, s'il est candidat et réélu. En outre, M. Jospin pense qu'on ne récolte que des inconvénients à dévoiler trop tôt ses batteries alors qu'on ne connaît même pas la configuration du champ de bataille.

La culture de gouvernement

Quant à M. Mauroy, il ne décolère pas. L'entourage du maire de Lille estime que les thèses défendues par l'ex-CERES *« nient la culture de gouvernement du parti »*. Enfin, parmi les proches de M. Rocard, on remarque que, sur certains aspects, ce texte ramène à l'avant-1981.

A l'évidence, les préoccupations tactiques ne sont pas absentes de la démarche de l'ex-CERES, qui entend faire la « synthèse » avec la majorité du parti, mais... pas tout de suite. Le courant de M. Chevènement, qui avait hésité à se compter au dernier congrès, veut disposer, grâce au vote des militants, d'un « test » du poids de son chef de file dans le parti. Mais les amis de M. Chevènement sont aussi convaincus de défendre une orientation différente de celle de M. Jospin, comme le dit cruellement l'un d'eux, *« il n'est pas possible de renouveler l'opération « force tranquille »*.

Le créneau ainsi choisi par l'ex-CERES existe bien, mais il est étroit. M. Chevènement veut faire valoir sa différence et prendre date. Les déclarations de M. Jacques Delors, largement jugées maladroites lui offrent l'occasion d'agiter l'épouvantail de la dérive droitière. Sur un autre plan, il sait que de nombreux militants de base ont trouvé leur premier secrétaire un peu « mou » lors de sa dernière « Heure de vérité ». Mais, six mois avant une élection présidentielle, ce n'est vraiment pas le moment d'apparaître comme le « diviseur » des socialistes ou celui qui met le parti, voire le président, en difficulté.

M. Jean Poperen est, lui, à mi-chemin entre MM. Chevènement et Jospin. Comme l'ancien ministre, il pense que le président de gauche élu en 1988 devrait dissoudre l'Assemblée nationale. Mais comme le premier secrétaire, il juge que la règle de silence définie au congrès de Lille continue à s'appliquer.

M. Rocard « consensuel »

Sur le fond, M. Poperen a préparé un amendement de trois feuillets qui développe, une nouvelle fois, l'idée d'un nouveau « contrat » que les forces vives du pays pourraient passer après 1988. Il y ajoute le souhait que le PS lance dès maintenant un appel à la conclusion d'un tel contrat, une fois l'échéance venue. L'ennui, c'est que M. Jospin – tout en affirmant, paradoxalement, une large communauté de vues avec son ancien numéro deux – n'a jamais cru au caractère opératoire de cette « machine ».

Dans ces conditions, si les uns et les autres campent sur les positions qu'ils ont annoncées, la commission des résolutions qui, comme d'habitude, se réunira samedi, risque d'être agitée et infructueuse. Les militants pourraient donc avoir à voter sur un texte principal assorti de deux variantes, la variante Socialisme et République et la variante Poperen.

La commission des résolutions devra aussi se pencher sur les multiples amendements « classiques » demandés par la « base » ou déposés par les courants constitués. Ceux, par exemple, des rocardiens, qui visent à *« rajouter un peu de socialisme et de modernité »*, comme le dit M. Gérard Fuchs. Une fois n'est pas coutume, les rocardiens ne seront pas sous les feux de la rampe. Leur tonalité sera simple et consensuelle : *« L'essentiel, c'est de gagner l'élection présidentielle. »*

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

M. Quilès et M. Delors

Dans *le Monde* du 17 novembre, nous avons écrit à propos des réactions provoquées par les déclarations de M. Delors : *« Plus ambigu que critique, M. Paul Quilès, sur M 6, prévoit qu'après l'élection présidentielle, il pourra* « se produire un regroupement » *des forces politiques. »*

L'analyse de M. Quilès était plus complexe : *« Si François Mitterrand*, a-t-il déclaré, *est candidat et élu, ce qui est vraisemblable aujourd'hui, il se produira quelque chose de nouveau sur la scène politique. Ce sera, en effet, la première fois qu'un président de la République aura été réélu, que la gauche aura été au pouvoir et s'y sera maintenue, qu'il y aura eu une période de cohabitation entre la droite et la gauche et qu'il y aura des divisions durables au sein de la droite, puisqu'un candidat de droite aura été battu au premier tour et un autre au second. Alors, à mon sens, il pourra y avoir une recomposition du paysage politique. »*

PROPOS ET DÉBATS

M. Giscard d'Estaing

oui, si

Intervenant le jeudi 19 novembre devant l'Amicale des républicains indépendants, M. Valéry Giscard d'Estaing a déclaré, à propos du financement des partis : *« Si l'Assemblée nationale est saisie d'un projet raisonnable sur ce sujet, il va de soi que je le voterai. »* Rappelant qu'il s'était lui-même préoccupé de ce problème dès juin 1978, l'ancien président de la République a ajouté qu'*« après sept ans de retard pris sur ce sujet, il est souhaitable de rouvrir le dossier d'une modernisation indispensable de la vie politique de notre pays »*.

M. Joxe

main tendue

S'exprimant le jeudi 19 novembre sur Antenne 2, M. Pierre Joxe a *« tendu la main »* à M. Philippe Vasseur, porte-parole du Parti républicain, pour que les députés UDF votent avec les socialistes sa proposition de loi sur le mode de financement des partis politiques : *« Je lui dis : allons-y, nous avons un projet qui peut être voté rapidement, et il suffirait que soixante-quinze députés viennent voter avec les députés socialistes pour que ce soit adopté. »* M. Vasseur a répondu *« qu'il serait tout à fait heureux qu'un texte soit voté par une importante majorité, car cela doit dépasser les clivages traditionnels »*.

M. Mégret

inconsistance

M. Bruno Mégret, directeur de campagne de M. Jean-Marie Le Pen, a estimé le jeudi 19 novembre que *« l'ambition de M. Chirac de créer un consensus sur le financement des partis politiques est à la mesure de son inconsistance »*. Selon le député FN de l'Isère, *« en voulant créer à des fins politiciennes un consensus sur l'accessoire, M. Chirac accentue le discrédit de la classe politicienne qu'il voulait pourtant masquer »*.

M. Léotard

péril en la demeure

M. François Léotard a tiré, le jeudi 19 novembre sur France-Inter, la sonnette d'alarme. *« La seule menace qui pèse sur la majorité*, a-t-il déclaré, *c'est elle-même. »* Si la majorité, a-t-il expliqué, n'est pas assurée aujourd'hui de son succès, *« c'est uniquement de son propre fait. Les sondages montrent que les reports de voix au deuxième tour sont mauvais, c'est le problème-clé de l'élection présidentielle »*. Pour le secrétaire général du PR, il y a donc *« tout à fait péril en la demeure »*.

M. Bérégovoy

trouver des alliés

Constatant *« qu'il n'existe pas aujourd'hui de majorité de gouvernement en France ni à gauche ni à droite »* et que la droite *« ne peut être majoritaire qu'avec le concours du Front national »*, M. Pierre Bérégovoy explique, dans un entretien à *l'Expansion*, *« que la nécessité conduit donc vers une nouvelle majorité regroupée autour des socialistes, c'est-à-dire que le PS doit trouver des alliés »*. A cet égard, a ajouté l'ancien ministre, *« ce qui se passera au deuxième tour de l'élection présidentielle sera déterminant »*.



Un test électoral à Marseille

La majorité unie face à l'extrême droite dispersée et à des socialistes provisoirement réconciliés

Une élection cantonale partielle, dont le premier tour aura lieu le dimanche 22 novembre, est organisée dans le vingtième canton de Marseille à la suite du décès, le 8 octobre dernier, du titulaire du siège, M. André Mattei (RPR).

Neuf candidats, dont trois d'extrême droite, sont présents dans ce scrutin qui permettra essentiellement de mesurer le rapport des forces politiques locales avant les prochaines élections municipales. A cinq mois de l'élection présidentielle, cette consultation aura également valeur de test national pour les reports de voix entre le Front national et la majorité dans un canton situé au cœur de la circonscription de M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale.

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Marseille-Tourcoing, mêmes combinaisons *politiques* ? Comme dans le Nord en octobre dernier, cette élection marseillaise est caractérisée par des candidatures multiples à l'extrême droite. En plus de la représentante officielle du Front national, Mme Danielle Dichard, deux autres candidats du même bord, l'un du Parti nationaliste français (PNF), l'autre de l'association Objectif France, se sont en effet alignés dans la compétition et s'ajoutent, aux franges de la majorité, à celui du CNI. Le FN a vigoureusement dénoncé ces *« candidatures de division et de dispersion »*, que M. Pascal Arrighi, député des Bouches-du-Rhône et secrétaire général de la nouvelle fédération lepéniste de Marseille-Ville, accuse le ministre de l'intérieur d'avoir *« téléguidées »*.

A la différence de Tourcoing, toutefois, ces rivaux du Front national, qui mènent campagne contre l'immigration, ont été régulièrement investis par leurs instances nationales.

Côté majorité, c'est, en revanche, l'union qui a prévalu, après que le RPR eut accepté – non sans quelques grincements de dents dans ses rangs – de cautionner la candidature de M. Robert Assante, un proche collaborateur de M. Gaudin, et conseiller municipal PR de Marseille. Largement distancé dans ce canton par l'UDF aux élections législatives de 1986 (il avait obtenu 6,79 % des suffrages exprimés), le parti de M. Chirac a préféré s'effacer en obtenant l'assurance que ses partenaires lui renverront l'ascenseur lors des prochaines élections cantonales d'octobre 1988.

A gauche, la désignation du candidat socialiste a donné lieu à un affrontement désormais classique entre pezetistes et defferristes (regroupés) autour du maire de Marseille, M. Robert Vigouroux. Grâce à l'appui de M. Charles-Emile Loo, patron du quartier sud de Marseille, intéressé par le scrutin, M. André Manivet, ancien élu du canton de 1973 à 1982 et ancien conseiller municipal (neveu de M. Loo), l'a finalement emporté sur le candidat de M. Pezet. Les couleurs du PC seront défendues par M. Robert Allione, un militant chevronné, membre du comité central du PCF, et président du groupe communiste du conseil régional. Des deux autres candidats en présence, seul celui des « verts », M. Monnier-Besombes, sollicitera effectivement les suffrages des électeurs; l'autre, également écologiste, n'a pas déposé de bulletin de vote.

L'engagement de M. Gaudin

En 1982, M. Mattei avait été élu au second tour de scrutin face à M. Manivet avec 52,68 % des suffrages exprimés. Depuis, l'écart s'est creusé entre la gauche et la droite, laquelle, avec le Front national (20,71 %), a recueilli au total environ 60 % des voix aux élections législatives de 1986.

Compte tenu du caractère de l'élection et du fait que le canton fait partie de la série renouvelable dans dix mois, le taux d'abstentions pourrait être beaucoup plus élevé qu'il y a cinq ans, où il atteignait déjà 43,29 % au premier tour de scrutin.

Dans ces conditions, le Front national n'est pas certain de pouvoir franchir la barre des 12,5 % d'inscrits lui permettant éventuellement de se maintenir au second tour. S'il y parvenait en réalisant un score honorable, M. Gaudin pourrait être obligé d'entreprendre avec lui de pénibles négociations. M. Arrighi a toutefois laissé entendre qu'il ne ferait pas le jeu de la gauche sans préciser s'il opterait pour un retrait pur et simple de sa candidate ou un désistement de celle-ci en faveur de M. Assante.

Quoi qu'il en soit, un mauvais report des voix des électeurs du Front national pourrait handicaper le candidat de M. Gaudin, en dépit de l'avance qu'il possède théoriquement sur la gauche. Or le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale ne peut pas envisager d'être éventuellement mis en échec dans sons fief alors qu'il s'est totalement engagé dans la campagne.

Rival malheureux de M. Gaudin en 1978 et 1981, M. Loo est le premier à guetter cette contre-performance. Mais les résultats de l'élection – probablement la seule consultation locale à Marseille avant 1988 – serviront d'étalon pour tous les partis dans la perspective des municipales. Cela explique les efforts déployés, à gauche comme à droite. On a pu voir ainsi les pezetistes et les defferristes soudainement réconciliés pour soutenir en force M. Manivet, que sont venus ou que viendront épauler MM. Georges Sarre, Louis Mermaz et Lionel Jospin.

Le PC lui aussi mène pour la première fois dans ce canton, où il n'a obtenu que 9 % des voix en 1986, une campagne offensive qui lui sert à la fois à roder ses thèmes nationaux pour l'élection présidentielle et à se présenter comme le seul véritable rempart contre l'extrême droite sur le plan local. La droite, enfin, a mobilisé deux ministres, MM. François Léotard et Christian Monory, ainsi que le secrétaire général du RPR, M. Jacques Toubon, pour propulser plus sûrement son candidat vers la victoire.

GUY PORTE.

La bataille de l'union

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

Pour l'élection, on verra. Mais pour l'avant-élection, le candidat Robert Assante aura eu une veine à faire pâlir tous les aspirants conseillers généraux de France. A d'autres les petites campagnes urbaines, poussives et invisibles, bornées par les querelles de parcmètres, les misères des HLM et les tragédies de la voirie.

Dans le canton XX A de Marseille, il fallait faire fort, pour l'un des chouchous politiques de M. Jean-Claude Gaudin. Au cœur de son fief de député aussi. Et en vue du port des municipales de 1989. A quoi rêve « Jean-Claude », sinon de se voir coiffé une fois pour toutes du légendaire chapeau de feu son ennemi intime Gaston ?

Pas de lésine donc. En plus de l'ordinaire pré-électoral, qui à Marseille a toujours un arrière-goût de Front national plus prononcé qu'ailleurs, et pour tenter d'exorciser les démons d'une abstention excessive qui pourrait être ravageuse, le candidat Assante s'est vu offrir, le jeudi 19 novembre, une descente de députés comme on en voit peu en semblables circonstances.

L'union RPR-UDF, puisqu'union il y a, au profit, ici, de l'UDF, avait revêtu la forme d'une escouade virevoltante. *« Rien que des députés »*, répétait à l'envi « Jean-Claude », ravi, en les présentant à tour de bras aux commerçants du centre commercial de Bonneveine qui n'en avaient jamais tant vu qu'à la télé, les jours d'affluence ordinaire à l'Assemblée.

Ceux du coin, et deux d'ailleurs : « M. Willi Dimeglio, UDF montpelliérain et initiateur de cette première étape de la croisade de l'union. Plus deux boute-en-train du RPR : MM. Jean-Pierre Bechter (Corrèze) et Pierre Delmar (Alpes-de-Haute-Provence) nés, à l'évidence, pour vendre aux populations des candidats de l'UDF.

M. Robert Assante n'en revenait pas. Huit députés, affairés à ses côtés pour fondre sur tout ce qui bougeait : coiffeurs, marchands de tout ce que l'on veut et même des quatre saisons.

Et comme si tout cela ne suffisait pas pour creuser la différence entre lui et ses huit adversaires du 22 novembre, le candidat de l'UDF se retrouvait l'après-midi, toujours en brillante compagnie, associé à une remise de diplômes à des scaphandriers militaires d'Abou-Dhabi formés sur son fief, à l'Institut national de plongée professionnelle. Un candidat aux cantonales qui touche aux rives d'une aussi lointaine reconnaissance internationale, entouré d'un bataillon de parlementaires : où trouver semblable merveille, sinon à Marseille ?

MICHEL KAJMAN.

L'affaire Luchaire

M. Péricard (RPR) : trahison !

L'affaire Luchaire a été évoquée par M. Michel Péricard, député RPR des Yvelines, le mercredi 18 novembre à l'Assemblée nationale, lors de la séance hebdomadaire des questions d'actualité au gouvernement. Le maire de Saint-Germain a estimé que, dans son intervention radiophonique de l'avant-veille, le président de la République n'*« a pas nié les ventes d'armes à l'Iran »* mais *« ne savait rien »*.

Ironisant sur le fait que MM. Mauroy, Fabius et Hernu semblaient être dans la même situation, M. Péricard a demandé : *« Alors qui ? Qui donnait les ordres ? Qui a pris cette épouvantable responsabilité ? »* Rejetant par avance, la mise en cause de *« collaborateurs subalternes* [...], *de simples exécutants des responsabilités d'Etat »*, il a souligné, *« au nom du groupe RPR, que face à ce qui est non pas une banale « affaire » mais une trahison, nous ne sommes pas décidés à nous taire ! »* Ces propos ont provoqué des applaudissements nourris sur les bancs RPR et UDF.

S'exprimant au nom de M. André Giraud, en voyage officiel au sultanat d'Oman, d'où il rejoindra les marins du groupe aéronaval de la marine nationale dans le golfe Arabo-Persique, M. Jacques Boyon, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, a répondu qu'une instruction judiciaire est en cours et qu'il ne pouvait s'y substituer.

Il a affirmé que *« les services administratifs chargés de suivre les dossiers d'exportations d'armements* [...] *sont intervenus pour signaler des anomalies et ont fait part de leurs doutes et interrogations quant à la destination réelle de certains chargements de la société Luchaire »* à partir du 30 décembre 1982 ». *« Les éléments dont nous disposons*, a poursuivi M. Boyon, *ne nous permettent pas de savoir quel usage a été fait de ces notes par leurs destinataires. »*

En Côte-d'Ivoire

M. Michel Aurillac s'en prend à « la politique désinvolte » de ses prédécesseurs

ABIDJAN
de notre envoyé spécial

Le million et demi de Français vivant à l'étranger ne sera pas oublié pendant la campagne pour l'élection présidentielle. Avant même que celle-ci ne commence officiellement, M. Aurillac, ministre de la coopération, leur a consacré quelques heures d'un emploi du temps particulièrement chargé au cours d'une tournée au Sénégal, en Côte-d'Ivoire et en Zambie, qui devait s'achever le jeudi 19 novembre.

A Abidjan, mardi soir, cette rencontre a pris sans détour les allures d'un véritable meeting franco-français en terre ivoirienne, et cela avec l'accord implicite des autorités locales. Quelque mille quatre cents personnes étaient assises dans l'immense Palais des congrès de l'hôtel Ivoire pour un dîner à l'invitation du comité de soutien à la candidature de M. Chirac, de la délégation RPR en Côte-d'Ivoire et du Club 89 d'Abidjan.

A la table d'honneur, le gouverneur Mairay, ancien administrateur de la France d'outre-mer, aujourd'hui directeur du cabinet de M. Houphouët-Boigny. Il a la double nationalité et il est venu en tant que Français, mais, soulignent à l'unisson les organisateurs, *« s'il a fait le déplacement, c'est évidemment avec l'accord du président »*.

Dès le début de son discours ouvert par l'hymne national ivoirien et *la Marseillaise*, M. Aurillac rappelle que la première visite de M. Chirac à l'étranger après mars 1986 fut réservée à M. Houphouët-Boigny. Ce fut, dit-il, *« la rupture d'une politique désinvolte à l'égard des meilleurs amis de la France »*). Précisant sa pensée, il a fait état des critiques de la presse socialiste (dans *l'Unité*) qui avaient agacé le président ivoirien au point qu'il hésita à se rendre au sommet franco-africain de Lomé, en novembre 1986.

Le thème du discours est amorcé facilement : *« Une bonne politique de coopération* (à laquelle est intéressé l'auditoire), *ça repose sur un pays qui gagne chez lui. »* Bilan de l'action gouvernementale, appel à l'union entre *« les deux composantes de la majorité »* (une délégation de l'UDF est dans la salle), tout ce qui est dit ensuite pourrait l'être presque dans les mêmes termes à Châteauroux, circonscription de l'orateur. Mais, ensuite, les questions ont un caractère bien local : statut de coopérants, couverture sociale, service militaire. Une assurance suscite les applaudissements : les dispositions fiscales qui assimilent la maison, en France, d'un expatrié à une résidence secondaire vont être réexaminées par le gouvernement.

Un argument de poids pour convaincre les indécis. Ici on est entre amis, mais il reste tous les autres, ces quelque trente mille Français recensés en Côte-d'Ivoire qui ne se font pas tous inscrire sur les listes électorales. Une population « marginale » dont les voix pourraient peser lourd dans un scrutin serré.

M. Charles Pasqua viendra enfoncer le clou à Abidjan à la fin du mois. M. Raymond Barre lui succédera en décembre pour faire entendre sa propre musique. De bons moments en perspective en plus de cette soirée « beaujolais nouveau », à laquelle le bulletin de liaison du RPR invite, pour le 20 novembre, date de l'arrivée en Afrique noire du nouveau et précieux liquide...

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

Les retards de l'outre-mer français

MALGRÉ l'outrance de certains de ses propos, M. Jacques Chirac fait mouche quand il affirme que, de 1981 à 1986, la gauche s'est trompée de priorité en se polarisant outre-mer sur les réformes institutionnelles au détriment des problèmes économiques et sociaux.

Les socialistes estimaient en effet que, dans ces terres lointaines qui traînent les séquelles de l'époque coloniale, le progrès économique et social passait impérativement par la mise en place de nouvelles structures politiques établissant de nouveaux rapports entre l'Etat et les élus locaux.

La démonstration n'a pas été convaincante et la gauche a alors perdu outre-mer aussi la capacité de séduction. C'est peut-être même sur ce terrain que son échec s'est révélé le plus manifeste si l'on mesure le décalage entre les espérances qu'elle avait fait naître et la persistance d'inégalités intolérables au regard des impératifs de la solidarité nationale.

Qu'il faille encore, à la Réunion et dans les autres départements d'outre-mer où le chômage est deux ou trois fois plus élevé qu'en métropole, *justifier d'un emploi* pour toucher les allocations familiales constitue une injure à la misère. Tant que de telles anomalies subsisteront, les controverses électoralistes entre la droite et la gauche apparaîtront déplacées.

Quant à la politique conduite par M. Pons sous l'autorité de M. Chirace, elle sera elle aussi jugée en évaluant ses résultats à l'aune de ses ambitions.

Il reste tellement de retard à rattraper par rapport à la métropole pour faire des citoyens des départements d'outre-mer des Français *« à part entière »* qu'un tel pari semble impossible à tenir au moment où se profile, à l'horizon 1993, la perspective du marché unique européen dont les effets risquent d'aggraver les déséquilibres économiques et sociaux de ces contrées inégalitaires, où trop de bidonvilles cohabitent encore avec un style de vie américanisé.

Ce ne sont pourtant ni les convergences qui manquent entre les différentes formations politiques sur les objectifs à atteindre, ni les propositions.

Bons sentiments

Le Conseil économique et social, par exemple, vient de débattre cette semaine d'un rapport truffé de bonnes pistes de travail qui préconise notamment de *« mobiliser les populations »* et de privilégier le développement des secteurs productifs, et non celui du secteur tertiaire.

Au colloque organisé le mercredi 18 novembre au Sénat par la très barriste association France-Outremer, sous la présidence de M. Henry Jean-Baptiste, député UDF de Mayotte, les débats ont souligné opportunément la nécessité de profonds changements d'attitude de la part des pouvoirs parisiens certes, mais aussi des pouvoirs locaux.

Tout cela procède de bons sentiments, et peut être positif. A condition d'ajouter qu'outre-mer la question du « rattrapage » n'est pas simplement une affaire de volonté politique et de financement. C'est également une affaire de... moralisation, ainsi que le démontrent les multiples querelles sur fond d'affairisme.

A quand donc sur ce double thème une réunion des grands partis d'outre-mer à l'hôtel Matignon ?

ALAIN ROLLAT.

● **M. Pierre Lambert (PCI-MPPT), candidat à l'Elysée.** — Au terme de son deuxième congrès, le dimanche 15 novembre à Paris, le Mouvement pour un parti des travailleurs (MPPT), émanation du Parti communiste internationaliste, courant trotskiste lambertiste (du nom de son fondateur), a décidé de présenter M. Pierre Lambert à l'élection présidentielle. Les dirigeants de ce mouvement ont fait savoir qu'ils disposent d'ores et déjà de cinq cents promesses de signature d'élus ouvrant la voie à une candidature effective. Pour le second tour, M. Lambert a indiqué qu'il *« refusera de diviser entre ceux qui s'abstiendront et ceux qui voteront pour le candidat du PS »*, ce qui peu être interprété comme une absence de consigne de vote. Fondé en décembre 1985, le MPPT, qui édite l'hebdomadaire *Informations ouvrières*, ex-organe du PCI, souhaite regrouper ceux qui se reconnaissent dans la lutte des classes, qui soutiennent la laïcité de l'école et de l'Etat, souhaitent la *« liquidation des institutions antidémocratiques de la Ve République »* et prônent l'*« indépendance réciproque entre les partis politiques et les organisations syndicales »*. L'implantation syndicale des militants du PCI-MPPT se fait essentiellement à Force ouvrière.

Politique

A l'Assemblée nationale

La privatisation du Crédit agricole inquiète la gauche et la droite

L'un freine, l'autre ne veut pas s'arrêter ! Au moment où M. Edouard Balladur se résoud à suspendre la vente des entreprises publiques privatisables, M. François Guillaume maintient envers et contre tout « SA » privatisation : la vente de la Caisse nationale de Crédit agricole, jusqu'à maintenant établissement public de l'Etat, aux caisses régionales de la « Banque verte ». Son projet continue à nourrir les craintes du milieu agricole, tant pis ; sa copie a reçu un zéro pointé lors de l'examen juridique qu'il a subi au Sénat, tant pis ; les inquiétudes n'ont pas toutes disparues au sein même de la majorité, comme l'a démontré le début de la discussion du texte autorisant cette vente, le jeudi 19 novembre à l'Assemblée nationale, tant pis.

Le ministre de l'agriculture, toujours aussi sûr de lui, balaie toutes les objections d'un revers de la main, repousse toutes les oppositions d'un grand coup de menton, sous les yeux remplis de reconnaissance de ses amis.

Le Crédit agricole est la première banque du pays, l'agriculture est le premier groupe de pression de France ! Qui pourrait résister à leur alliance. Pour faire aboutir une revendication vieille de seize ans, la technostructure des organisations professionnelles agricoles et particulièrement la Fédération nationale des Caisses de Crédit agricole, organe « syndical » des caisses régionales — a su utiliser avec talent toutes les capacités de « lobbying » dont elle est capable.

Cette vente de la Caisse nationale va certainement être une bonne opération pour ses acheteurs directs, du moins pour leurs représentants. L'est-elle pour les petits agriculteurs qui souhaitent surtout des prêts fréquents et à faible taux ? Dans les fermes, le doute persiste tellement que les socialistes ont décidé d'utiliser leur combat contre ce projet pour tenter d'accroître leur audience dans une profession qui ne leur est guère favorable.

Au Palais-Bourbon ils sont déjà commencé à utiliser toutes les ressources de la procédure pour dire longuement tout le mal qu'ils pensent de cette opération et tenter de démontrer que M. Guillaume ne défend pas les intérêts des agriculteurs, mais d'un petit groupe de dirigeants de leurs organisations.

« Première puissance bancaire en Europe », le Crédit Agricole a su devenir *« une grande banque compétitive »* avec le statut actuel, a commenté M. Laurent Fabius qui est lui même monté à la tribune pour expliquer que le projet était contraire à la Constitution, en se demandant donc pourquoi il fallait le changer. L'ancien premier ministre craint même que la banque verte ne sorte affaiblie de l'opération.

D'abord parce que l'achat de la Caisse nationale va diminuer les fonds propres des caisses régionales et donc affaiblir la solidité financière de l'ensemble, alors qu'il bénéficie actuellement de la meilleure « signature » possible sur les marchés internationaux. Manifestement, M. Fabius fait plus confiance aux « techniciens » qu'aux agriculteurs pour gérer une institution financière : *« un système efficace voudrait que le principal centre de décision de l'entreprise soit un véritable holding impulsant l'ensemble du groupe et ses stratégies de marchés. Or vous fragilisez l'échelon central en le faisant dépendre d'accords politiques, de compromis de couloirs »*.

Les campagnes désertifiées et délaissées

La défense des « petits » agriculteurs n'est pourtant pas aussi absente de l'argumentaire du dirigeant socialiste qui se plaint de la disparition du principe de la mutualité — *« une caisse, une voix »* — ce qui va donner *« à certains grands agriculteurs le contrôle de l'outil de tous »*. M. Henri Nallet a développé longuement cette idée, en expliquant : *« vous préparez la prise du pouvoir au sein de la nouvelle société anonyme par les dirigeants de quelques grandes caisses principalement urbaines (...) quelques présidents, quelques directeurs constitueront le vrai siège du pouvoir »*. Aussi *« le rééquilibrage, l'arbitrage »* entre les caisses riches et les caisses pauvres que réalisait le caisse nationale, grâce à la présence de l'Etat, *« ne pourront plus jouer »*.

Une telle analyse ne peut être acceptée par la droite. Ainsi M. Louis Lauga (RPR, Landes), rapporteur de la commission de la production, et ancien dirigeant du CNJA, qui a pris position contre le projet, a fait remarquer que la pondération des voix au sein de l'Assemblée générale, prévue par le projet, fait que *« la majorité absolue ne sera obtenue que par l'addition des voix d'au moins 41 caisses »* sur 97 et que les dix caisses les plus riches n'auront ensemble que 16,75 % des droits de vote.

L'inquiétude n'a pas, pour autant disparue à droite. Certes tous ses orateurs ont soutenus le texte du gouvernement, mais nombreux sont ceux qui ont énumérés une longue liste de points sur lesquels ils aimaraient être rassurés.

Ainsi, M. Jean Proriol (UDF, Haute-Loire) s'est demandé si le poids des caisses urbaines, les plus riches, n'allaient pas attémuer le caractère agricole de l'institution, si la gestion privée n'allait pas inciter à ne financer que l'agriculture la plus rentable, si les petites caisses auraient les moyens de participer à l'achat de la caisse nationale. M. Marcel Rigout (PC, Haute-Vienne) qui défendait la position des communistes n'a pas dit autre chose ; le nouveau statut va amener le Crédit agricole *« à se désengager du milieu rural »*. En fait partout transparait la crainte de voir le nouveau Crédit agricole se désinteresser des campagnes, là où elles sont frappées par la désertification.

Le consensus n'est donc pas absent de ce débat. Et sur un point important il pourrait mettre en difficulté, non pas tant le ministre de l'agriculture, que le ministre de l'économie. Le premier aurait aimé que le produit de cette vente soit reversé d'une manière ou d'une autre au monde agricole. Il a été battu lors des arbitrages à Matignon et jeudi, M. Edouard Balladur est venu réaffirmer la position du gouvernement : *« Qu'il soit bien clair que les recettes de privatisations ne peuvent être affectées à des dépenses budgétaires courantes. Elles sont réservées au désendettement de l'Etat et à la recapitalisation des entreprises publiques. » « Il faut une exception pour le Crédit agricole »*, exige-t-on sur tous les bancs. A gauche, mais aussi à droite.

La bataille va être dure pour le ministre de l'agriculture. D'autant qu'il aimerait bien faire un geste supplémentaire pour les agriculteurs au moment où il doit renoncer — faute de temps — à faire discuter de son projet de loi-programme de « modernisation ». Les comptes du ministre d'Etat sont-ils plus importants que la chasse aux agriculteurs-électeurs ?

Th. B.

● **La répression du recel aggravée.** — L'Assemblée nationale a adopté définitivement et à l'unanimité, le jeudi 19 novembre, le projet de loi tendant à mieux réprimer le recel. Les députés ont suivi le garde des sceaux, M. Albin Chalandon, qui a estimé que les modifications apportées par le Sénat ne faisaient que renforcer l'efficacité du texte. Ainsi se trouve rétablie l'obligation pour les revendeurs (brocanteurs, etc.) de certains objets mobiliers de tenir un registre actualisé au jour le jour. Sur ce registre doivent être portées les caractéristiques permettant l'identification de l'objet cédé. En outre, à l'article concernant l'obligation de tenir un registre pour les organisateurs de manifestations publiques a été ajoutée, dans un souci d'harmonisation, une disposition selon laquelle ces organisateurs ont un délai de vingt-quatre heures pour procéder aux inscriptions légales. Enfin, l'entrée en vigueur du dispositif relatif à la tenue des registres est fixé au premier jour du sixième mois qui suivra la publication de la loi. *« Le gouvernement mettra ce délai à profit pour préparer les décrets d'application »*, a précisé M. Chalandon.

● **La surveillance maritime.** — L'Assemblée nationale a adopté définitivement, à l'hunanimité, le mercredi 18 novembre, le projet de loi relatif à la visibilité des amers, des feux et des phares et autres champs de vue des centres de surveillance de la navigation maritime. Ce projet, présenté par M. Ambroise Guellec, secrétaire d'Etat à la mer, ne concerne que les installations civiles. Il prévoit notamment que l'administration pourra ordonner, moyennant indemnités, la suppression ou la modification des édifices naturels ou artificiels susceptibles de réduire la visibilité des amers (objets fixes très visibles situés sur la côte et servant de points de repère aux bateaux). En outre, pour renforcer la précision visuelle de ces signalisations, ce projet prévoit que la détermination de la nature des servitudes imposées relèvera de décrets pris pour chaque ouvrage concerné.

● **Mme Marre, chargée de mission à l'Elysée.** — Mme Béatrice Marre a été nommée, par arrêté publié au *Journal officiel* du 19 novembre, chargée de mission au cabinet du président de la République. Mme Marre, trente-cinq ans, a été déléguée générale à l'administration du Parti socialiste et, à ce titre, s'est occupée de l'organisation des meetings de M. Mitterrand pendant la campagne présidentielle de 1981. En 1983, elle a également participé à l'organisation de la campagne municipale des socialistes à Paris. Nommée sous-préfet de Château-Chinon en septembre 1984, Mme Marre remplace à l'Elysée M. Cyrille Schott, nommé préfet du Territoire de Belfort. Elle sera chargée, indique-t-on à l'Elysée, du personnel, du courrier et des bâtiments.

Le projet de budget au Sénat

M. Juppé s'oppose à la baisse de la TVA sur les vidéocassettes

Le Sénat a adopté, le jeudi 19 novembre, la première partie du projet de loi de finances pour 1988, par 228 voix (77 RPR, 69 union cent., 53 RI, 24 gauche dém. et 5 non-inscrits). Quatre sénateurs MRG appartenant à la gauche démocratique se sont abstenus. Il a ensuite commencé l'examen de la deuxième partie du budget consacrée aux dépenses et il a approuvé les crédits destinés au secrétariat d'Etat à la mer.

Quelques modifications ont été encore apportées à la partie recettes du projet de budget. Ainsi, proposé par des sénateurs de la majorité et du PS, le taux du prélèvement sur les enjeux du loto sportif versé au Fonds national de développement du sport, a été porté de 2 % à 2,5 %. Les sénateurs auraient voulu plus ou moins 3 % à défaut des 4 % revendiqués, mais M. Alain Juppé, ministre délégué au budget n'a pas voulu faire plus et encore à condition que le surcroît de ressources (évalué à quelque 60 millions de francs) soit réservé à la préparation des Jeux olympiques d'hiver.

En revanche, la discussion attendue sur la CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents de collectivités locales) a été à peine ébauchée, les sénateurs se réservant pour le moment l'examen du budget de l'intérieur.

D'ores et déjà, M. Juppé n'a guère laissé trop d'illusions aux élus qui s'indignaient comme chaque année d'une hausse de cotisations à la CNRACL, qui se répercute sur les impôts locaux. Pour lui, la surcompensation entre les régimes spéciaux d'assurance vieillesse de salariés qu'entraîne un prélèvement sur les fonds de la CNRACL, est *« socialement justifiée par la solidarité »*, et inexacte l'affirmation selon laquelle il s'agirait d'un transfert de charges de l'Etat vers les collectivités locales.

Au terme d'une seconde délibération, demandée par le gouvernement, ce dernier a invoqué l'article 44 de la Constitution qui lui permet de faire voter par un seul scrutin la première partie de la loi de finances constituée de six amendements. La principale modification proposée par M. Juppé concernait la suppression de l'amendement voté la veille par le Sénat et qui instaurait un double mécanisme d'abaissement de la TVA sur les vidéocassettes et d'aide aux exploitants de salles de cinéma.

D'autre part, M. Juppé qui s'était ainsi opposé à l'abaissement au 15 décembre 1988 de la TVA de 4 % à 2,1 % pour l'ensemble des publications de presse inscrites à la commission paritaire, en a aussi profité pour repousser la mise en application de cette mesure au 1er janvier 1989.

Compte tenu des retouches apportées, le déficit budgétaire approuvé par les sénateurs est de 114743 millions de francs, soit une diminution de 0,109 % par rapport à celui arrêté *in fine* à l'Assemblée nationale où le déficit avait déjà été ramené de 114924 millions à 114868 millions, soit une réduction de 0,048 %.

A. Ch.

● **RECTIFICATIF.** — Contrairement à ce que nous avons écrit dans nos éditions du 20 novembre, M. Georges Marchais estime qu'*« il faut absolument aider financièrement les candidats dans leur campagne électorale, tout en limitant leurs dépenses sur une base d'égalité »*. En revanche, le secrétaire général du PCF demeure opposé au *« financement des partis par l'Etat car c'est contraire à leur indépendance et au respect de la liberté des citoyens »*.

● **Un rapporteur socialiste pour le « 1 % logement ».** — Les commissaires socialistes de la commission de la production et des échanges ont profité, mercredi 18 novembre, du fait que l'UDF et le RPR étaient minoritaires pour confier à M. Guy Malandain (PS, Yvelines) le rapport sur le projet de loi réformant l'organisation de la contribution des employeurs à l'apport de construction (1 % logement). Les sommes concernées sont cette année de l'ordre de 15 milliards de francs.





Société

Le rapport du député RPR Michel Hannoun

Le gouvernement est invité à renforcer la législation contre le racisme

(Suite de la première page.)

Dense, bien écrit, son rapport débouche sur des propositions qui, à défaut d'être toujours originales, sont concrètes et, pour la plupart, applicables rapidement.

M. Hannoun a eu la sagesse de se limiter au racisme, expédiant en quelques pages les autres discriminations qui mériteraient chacune un ouvrage : dscriminations dont sont victimes, selon lui, les homosexuels, les handicapés, les femmes, les nomades et les sectes.

Raciste, la France ? Le meurtre odieux et imbécile d'un Algérien à Castres cette semaine n'est pas le premier du genre. Et ce n'est sans doute pas seulement pour faire parler d'eux que des syndicats, des partis et de nombreuses associations, appuyés par des intellectuels et des artistes, organisent une grande manifestation antiraciste à Paris le 29 novembre... Mais le rapport Hannoun montre bien le paradoxe de la situation actuelle.

Prise dans son ensemble, la société française n'a jamais été aussi ouverte. Les idéologies sont en déclin et un nouvel individualisme émerge. *« La tolérance est une valeur en hausse »*, souligne le député de l'Isère. Pourtant, parallèlement, se développent des sentiments de rejet, cristallisés autour de l'immigration maghrébine. Ce n'est pas un racisme de combat fondé sur des certitudes et structuré par une idéologie, mais une sorte de racisme tranquille, reposant plutôt sur l'ébranlement des valeurs collectives. Un racisme qui progresse en creux et n'en est pas plus anodin pour autant.

« La peur de soi alimente la haine de l'autre », remarque M. Michel Hannoun. Une peur qui est dirigée beaucoup moins contre les Noirs que contre les Arabes. Comme si ceux-ci étaient plus inquiétants parce que physiquement moins identifiables...

« La France n'est pas raciste, mais il y a des racistes en France », constate le rapporteur. Cette maladie se mesure mal. On compte entre cinquante et soixante-dix agressions déclarées par an. Mais le véritable danger réside moins dans le passage à l'acte que dans le *« passage au discours »*, remarque M. Hannoun. *« Les racistes ne sont pas tellement plus nombreux qu'hier, mais ils sont sans nul doute plus raciste. »* Paradoxalement, le risque le plus grave n'est pas la présence de racistes déclarés mais la *« possibilité de contagion vers des gens réceptifs »*. L'effort doit donc porter sur ces *« racistes mous »*, ces racistes potentiels.

Eduquer, sanctionner, intégrer

Les mesures proposées par le rapporteur se résument en trois mots : éduquer, sanctionner, intégrer.

M. Hannoun, qui a lu les bons auteurs — notamment Albert Memmi — sait qu'il ne peut pas appeler racisme n'importe quoi sous peine de banaliser cette notion. Il sait aussi que le racisme n'est pas à sens unique et que nul n'y échappe vraiment. *« L'antiracisme n'est pas naturel »*. C'est une attitude qui s'apprend, et pas seulement à l'école. On pourrait, selon lui, enseigner aussi les droits de l'homme à l'université et y sensibiliser les fonctionnaires.

Le rapporteur souligne que la législation antiraciste française est l'une des plus avancées au monde. Elle mériterait cependant d'être renforcée. En faisant un délit de l'injure non publique à caractère raciste ; en aggravant la peine encourue pour certaines infractions commises en groupe ; en permettant au juge de prononcer des incapacités civiles et politiques en cas de délit raciste et en autorisant les associations à se constituer partie civile, avec l'accord de la victime.

Pour ce qui est de la lutte contre l'antisémitisme — lequel prend des formes nouvelles, plus sournoises, comme le « révisionnisme », — M. Hannoun propose d'aider à la diffusion de travaux historiques incontestables, de réprimer l'apologie de crimes contre l'humanité, ainsi que le port en public des insignes nazis.

Mais on n'aboutira pas à grand chose, souligne-t-il, sans intégrer les immigrés. Le député de l'Isère avance pour cela une série de suggestions dans les domaines de l'école et du logement. Il propose aussi, pour les immigrés, la création d'une structure nationale permanente de représentation, de conseil et de médiation. Plus modestement, il faudrait, selon lui, rendre plus accueillants les services des étrangers dans les préfectures. Quitte à les baptiser *« services des relations intercommunautaires »*...

Le député de l'Isère estime enfin qu'on doit favoriser l'émergence d'une représentation musulmane en France. L'islam, selon lui, doit être *« une religion comme les autres »*. Sa cinquante-troisième proposition s'applique... aux cimetières et en fera peut-être hurler quelques-uns : ne faudrait-il pas *« prendre en compte les contraintes propres aux sépultures musulmanes (orientation vers La Mecque notamment) »* ?

Malgré ses limites et ses imperfections, le rapport Hannoun fait avancer la réflexion. Il vient s'ajouter aux travaux très riches de la commission des « sages » sur la nationalité. Les autorités politiques disposent désormais d'éléments suffisants pour mettre en place une véritable politique de l'immigration. Ayant commandé ces travaux, qui devraient être complétés par des études statistiques sérieuses, elles seraient bien mal inspirées de les enfermer dans un tiroir.

ROBERT SOLÉ.

Les cinquante-trois propositions

Le rapport de M. Michel Hannoun s'intitule « l'homme est l'espérance de l'homme ». Ses cinquante-trois propositions relèvent de trois grands thèmes : agir sur les mentalités, mieux lutter contre la discrimination dont sont victimes les immigrés ou les étrangers et *« relever le défi de l'intégration »*. En voici l'essentiel :

Développer l'enseignement des droits de l'homme

1) A l'école, s'assurer que le temps nécessaire à l'éducation civique lui soit effectivement consacré. C'est la meilleure pédagogie de la tolérance ;

2) Porter une attention toute particulière à la mise en œuvre des grandes orientations relatives à l'instruction civique annoncées en mai dernier. Cette réforme devra mettre l'accent sur les problèmes de société : racisme, immigration, condition féminine, incidence des nouvelles technologies sur le statut et les droits des personnes, etc. ;

3) Les auteurs et éditeurs de manuels d'éducation civique devraient pouvoir prendre contact avec la commission nationale consultative des droits de l'homme afin de solliciter des avis ou des conseils ;

4) Favoriser la création et le développement des centres universitaires de recherche sur les droits de l'homme pour mieux appréhender l'ensemble des disciplines concernées ;

5) Envisager la création de diplômes de troisième cycle spécifiques aux droits de l'homme ;

6) Mettre en place une université d'éthique, qui pourrait être le lieu fédérateur de recherche, de dialogue permanent et de propositions en matière d'éthique. Elle pourrait permettre le développement d'instituts de recherche et d'enseignement de la médiation ;

7) Renforcer les formations aux droits de l'homme destinées à certaines catégories de fonctionnaires.

Une politique culturelle

8) Infléchir la politique de valorisation des cultures d'origine, actuellement suivie par le fonds d'action sociale (FAS), en orientant l'action de cet organisme vers le soutien à des projets associant la culture française et une ou plusieurs cultures des pays d'immigration. Participer notamment au financement d'émissions de télévision de type grand public (variétés, séries, émissions culturelles proprement dites, etc.), qui auraient pour but de souligner l'enrichissement résultant du rapprochement des cultures ;

9) Prévoir l'accueil par les facultés de lettres de missions d'universitaires ressortissants des pays d'immigration. Ces universitaires feraient connaître aux futurs enseignants de lettres les fondements des cultures des pays d'immigration ;

10) Une action similaire devrait être entreprise dans les facultés de droit qui viserait à faire connaître les grandes lignes des systèmes juridiques des pays d'immigration.

Publicité accrue aux décisions de justice

11) Etendre les possibilités d'affichage des décisions judiciaires prévues à l'article 51 du code pénal à toutes les décisions sanctionnant des infractions à caractère raciste ;

12) Permettre au juge d'ordonner, à titre de sanction complémentaire, l'insertion dans la presse des condamnations d'infractions à caractère raciste ;

13) Instituer l'obligation législative de la présentation annuelle par le gouvernement devant le Parlement d'un rapport sur l'application de la loi de 1972 ;

14) Une plaquette devrait être conçue qui comprendrait, d'une part, une synthèse des principales dispositions pénales applicables, d'autre part, un résumé de l'action menée par la France pour lutter, à l'intérieur comme à l'extérieur, contre les comportements racistes. Cette plaquette devrait faire l'objet d'une très large diffusion et devrait être mise gratuitement à la disposition des personnes intéressées ;

15) Affichage dans les lieux publics d'une synthèse des dispositions pénales réprimant le racisme.

Des sanctions plus sévères

16) Une des manifestations les plus fréquentes du racisme quotidien est, aujourd'hui, l'injure qui, lorsqu'elle n'est pas publique, constitue une simple contravention de première classe (article R 26-11 du code pénal). Afin d'empêcher la banalisation de cette pratique, il conviendrait de renforcer le caractère dissuasif de la sanction en alourdissant la répression de l'injure non publique à caractère raciste. Deux voies paraissent possibles : soit créer un délit spécifique d'injure non publique à caractère raciste, soit faire de celle-ci, à tout le moins, une contravention de la cinquième classe ;

17) Une réforme législative pourrait décider une aggravation de la peine applicable à certaines infractions à caractère raciste (par exemple, la provocation à la haine ou à la violence raciale) lorsque ces infractions ont été commises en groupe ;

18) S'il serait sans doute disproportionné de priver l'auteur d'un délit à caractère raciste de certains droits civiques comme le droit de vote, d'autres droits pourraient en revanche lui être temporairement interdits (droit de témoigner en justice, d'assurer les fonctions de juré, de se porter témoin pour la signature de certains actes civils). Il apparaîtrait de la sorte qu'adopter un comportement raciste, c'est, d'une certaine manière, se mettre en marge de notre société ;

19) Etendre la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et milices privées aux territoires d'outre-mer ;

20) L'article 14 de la loi du 16 juillet 1949 relative aux publications destinées à la jeunesse permet au gouvernement d'interdire la vente aux mineurs de publications licencieuses ou pornographiques ou faisait place au crime et à la violence. Une réforme législative devrait étendre les dispositions de cet article 14 aux publications incitant à la discrimination raciale ou à l'antisémitisme ;

21) Il serait opportun qu'une réforme législative permette aux associations autorisées à se constituer partie civile en cas d'infraction à caractère raciste, lorsqu'elles auront recueilli l'accord de l'intéressé, de se substituer au titulaire de droit de réponse pour l'exercice de ce droit.

22) Généraliser la possibilité d'exonération de consignation pour les associations se portant partie civile qui existe déjà dans l'article 88 du code de procédure pénale.

Lutter contre l'antisémitisme

23) L'action du ministère de l'intérieur, déjà largement engagée, pour que soit recherchés et identifiés les groupements et les individus auteurs d'agissements antisémites devrait être poursuivie et intensifiée ;

24) Diffuser des travaux historiques incontestables constitue certainement la meilleure réponse à ceux qui prétendent nier le génocide des juifs. Il serait extrêmement utile que les pouvoirs publics soutiennent financièrement les centres de recherche historique qui se consacrent à la période de la seconde guerre mondiale.

25) Pour rappeler tout le prix que notre civilisation attache à la personne humaine, il conviendrait de créer un nouveau délit d'apologie de crime contre l'humanité. Ne sont en effet réprimées aujourd'hui, par l'article 24 de la loi du 29 juillet 1981 sur la presse, que l'apologie des crimes de guerre et celle de la collaboration avec l'ennemi.

26) Réprimer le port en public des insignes nazis.

Un haut conseil de l'immigration

27) Une politique ambitieuse de l'immigration passe par la création d'une instance représentative, qui aurait tout à la fois pour mission de représenter la communauté immigrée, d'être une force de proposition et de jouer, par l'intermédiaire d'échelons locaux, un rôle de médiation. C'est pourquoi est préconisée la création d'un haut conseil de l'immigration. Il aurait pour vocation de tenir à jour les informations disponibles sur la question de l'immigration et de proposer toute mesure utile relative à la politique de l'immigration. Il se verrait aussi confier un rôle de médiation qui s'exercerait surtout au niveau des échelons locaux de ce haut conseil.

L'école, moyen privilégié d'intégration

28) Affecter des moyens accrus au développement des classes réservées aux enfants non francophones. Des moyens accrus en personnel devraient leur être consacrés, et des ramassages scolaires organisés éventuellement afin de regrouper dans un même établissement les primo-arrivants de plusieurs communes ou d'un canton ;

29) Multiplier les « cours de rattrapage intégré » et les « cours de soutien » ;

30) Etablir un bilan des méthodes d'apprentissage du français langue étrangère ;

31) Assurer une formation plus complète des maîtres chargés des classes spécifiques d'enseignement du français ;

32) Enseigner plus largement dans les lycées et collèges français les langues des pays d'immigration ;

33) Dans les zones à forte concentration d'élèves en difficulté, où se retrouvent en général une proportion importante d'enfants issus de l'immigration, une prise en charge efficace devrait comporter : une concentration particulièrement importante de moyens, tant de fonctionnement que d'investissement, et des mesures aptes à inciter les enseignants à y exercer de préférence (bonifications d'ancienneté, décharge d'heures...) ;

34) Des crédits spécifiques devraient être dégagés par l'éducation nationale, en liaison avec les collectivités locales, afin d'assurer systématiquement des études surveillées et d'organiser un véritable service de cours particuliers (participation de la famille à fixer en fonction de son revenu).

35) Inclure dans la formation des enseignants une unité d'étude sur les problèmes spécifiques aux jeunes étrangers ou d'origine étrangère.

Améliorer les conditions de logement

36) Elargir les conditions d'emploi des financements issus du « 0,085 % immigrés ». Ne sont concernées actuellement que des opérations directement liées au logement. Consacrer une partie de ces sommes au financement d'équipements socioculturels peut s'avérer plus efficace au regard des objectifs poursuivis.

37) Créer auprès des organismes HLM des commissions consultatives d'attribution des logements. Composées à parts égales de représentants de l'Etat, des collectivités locales et des entreprises, ces commissions seraient un lieu de négociation et de proposition, la décision demeurant du ressort du propriétaire.

38) Inciter les propriétaires privés à loger des immigrés en recourant systématiquement à des conventions du type « bail réhabilitation » (l'attribution de subventions provenant du 0,085 % et de l'ANAH serait conditionnée par la réservation des logements pour les immigrés) ;

39) Développer un habitat non ségrégatif : ouverture des foyers parallèlement à leur réhabilitation ; obligation faite aux constructeurs — ou aux propriétaires en cas de réhabilitation — de mieux répartir les différents types d'appartements ; multiplication des micro-lieux de vie ;

40) Faciliter l'accession à la propriété, notamment d'appartements HLM ;

41) Créer auprès des conseils d'administration des organismes d'HLM un conseil consultatif des locataires appelé à se prononcer sur toutes les questions d'intérêt général ;

42) Encourager financièrement toutes les expériences d'associations des habitants à la conception, l'exécution, l'entretien et l'animation des locaux.

L'accueil des étrangers dans les administrations

43) A titre symbolique et dans un souci de bonnes relations psychologiques entre les fonctionnaires et leurs administrés, le service des étrangers des préfectures pourrait, selon les départements, devenir le service des relations intercommunautaires ou le service des migrations ;

44) Des instructions du ministre de l'intérieur demanderaient aux préfets de déterminer les mesures nécessaires (organisation, dotation en matériel et personnel) pour éviter les files d'attente excessives, assurer le respect des heures de convocation fixées par l'administration ou réduire le nombre de déplacements exigés des usagers. Des moyens supplémentaires, particulièrement en personnel, seraient affectés aux préfets qui feraient état de difficultés permanentes ou temporaires ;

45) L'organisation d'une rotation régulière entre les emplois de guichet et ceux de bureau permettrait de ne pas faire peser constamment sur les mêmes personnes l'effort de disponibilité que requiert l'accueil du public ;

46) Valoriser dans les concours administratifs la connaissance des langues étrangères. Cela aurait, entre autres, l'avantage de faciliter l'accès aux concours de la fonction publique des jeunes Français issus de l'immigration qui auraient perfectionné dans le cadre scolaire leurs acquis familiaux ;

47) L'accueil des publics d'origine étrangère requiert des fonctionnaires une connaissance minimale de la culture et du mode de vie de ces populations, ainsi qu'une maîtrise sans défaut de la réglementation qui leur est applicable. Une attention particulière devrait donc dans ce domaine être portée à la formation continue des agent.

48) La réactivation des services spécialisés comme les centres d'accueil et d'information de l'Office national d'immigration, la mise à disposition des associations de locaux pour organiser des permanences juridiques à proximité immédiate des services administratifs permettraient de décharger les fonctionnaires de pesantes tâches d'explication;

49) Diffuser plus largement les renseignements utiles aux étrangers. Chaque préfecture pourrait éditer une courte brochure, mise gratuitement à disposition dans les lieux publics;

50) Il serait important de pouvoir généraliser l'alphabétisation et l'accession à un minimum de formation sociale et familiale des femmes notamment issues de l'immigration maghrébine.

L'islam, une religion comme les autres

51) La prise en compte par la France du fait musulman est compliquée par l'absence d'une véritable représentation de la communauté musulmane. De plus, alors qu'un tiers des musulmans résidant en France sont Français, les hautes instances de la religion islamique sont en général désignées par des pays étrangers. Il serait opportun d'engager une action visant à favoriser le dialogue entre les principaux représentants des musulmans (Mosquée de Paris, Fédération nationale des musulmans de France, Ligue islamique mondiale) afin d'aboutir à une meilleure coordination. L'existence d'un conseil représentatif des institutions musulmanes de France faciliterait le dialogue;

52) Donner à l'islam la place qui lui revient dans les émissions religieuses audiovisuelles;

53) Réserver dans les cimetières des emplacements pour les tombes musulmanes et inciter les maires à prendre en compte, dans l'aménagement des cimetières, les contraintes propres aux sépultures musulmanes (orientation vers La Mecque notamment).

Après le meurtre de Castres

La Ligue algérienne des droits de l'homme décide de se constituer partie civile

La Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH) a annoncé, jeudi 19 novembre, son intention de se constituer partie civile dans l'affaire du meurtre d'un Algérien, Snoussi Bouchiba, par deux parachutistes du 8e RPIma, en début de semaine à Castres (*le Monde* du 19 novembre). Elle a désigné pour représenter ses intérêts le bâtonnier Ben Abdallah, du barreau d'Alger, et Me Jacques Vergès.

Dans un texte transmis par son président, Me Miloud Brahimi, la LADH déclare avoir appris *« avec stupeur que des parachutistes continuent, un quart de siècle après la fin de la guerre, à assassiner des Algériens »*. *« Ce meurtre,* ajoute le texte, *s'inscrit dans le long martyrologe des Maghrébins, Algériens surtout, qui payent de leur vie un tribut abominable à un racisme qui est de plus en plus virulent. »* En conclusion, la LADH estime que ce meurtre de Castres est *« le résultat du laxisme et de la complaisance de certaines autorités françaises et d'une grande partie de l'establishment politique, incapable de comprendre que la guerre est finie depuis vingt-cinq ans »*.

En France, le secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, M. Claude Malhuret, déclarait jeudi que ce meurtre *« paraît témoigner de la persistance, sinon du développement, d'un climat de violence raciste »*. *« Il me paraît impératif,* ajoutait M. Malhuret, *que soit enrayé ce phénomène. C'est l'affaire de tous et donc aussi celle du gouvernement. »*

Enfin, tandis que, à Castres, répondant à l'appel du Parti communiste, deux cents personnes manifestaient, jeudi après-midi, pour protester contre le meurtre de Snoussi Bouchiba, le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) condamnait, lui aussi, *« l'assassinat (...) qui témoigne à nouveau de la violence engendrée par le racisme et la xénophobie, théories qui rappellent un passé tragique »*. Le CRIF, indique un communiqué, *« fait confiance aux autorités compétentes pour que soient fermement dénoncés et poursuivis tous les irresponsables qui contribuent, par leurs discours ou leurs écrits, à attiser un climat de haine qui ne reflète, en aucun cas, le vrai visage de la France »*

Société

MÉDECINE

Selon des chercheurs français

Une protéine pourrait empêcher le « réveil » du virus du SIDA

Pourquoi certaines personnes infectées par le virus du SIDA demeurent-elles séropositives et pourquoi d'autres vont-elles par la suite développer la maladie SIDA proprement dite ? Des chercheurs français pourraient bien avoir trouvé la clé de cette énigme : un gène, comparable sur de nombreux points à un oncogène (ou gène du cancer) codant pour une protéine spécifique appelée « protéine F », serait, en effet, capable d'empêcher le « réveil » du virus du SIDA une fois que celui-ci a infecté une cellule. L'hypothèse est formulée par une équipe de recherche dirigée par le professeur Luc Montagnier (Institut Pasteur) dans un article qui paraît cette semaine dans la revue scientifique britannique *Nature*.

Selon ces travaux (1), la protéine F pourrait jouer un rôle *« régulateur négatif »* sur l'activité du virus en diminuant, voire en empêchant, sa multiplication. Les chercheurs français ont remarqué qu'en induisant une mutation au niveau du gène qui code pour la protéine F, il se produit un ralentissement de la multiplication du virus.

Ce n'est pour le moment qu'une hypothèse. *« Il s'agit à n'en pas douter d'un important pas en avant »*, a déclaré à Boston le professeur William Haseltine (Dana Farber Cancer Institute).

(1) Ces travaux sont co-signés par des chercheurs de Transgène S.A. de Strasbourg, de Pasteur, de l'Unité 249 de l'INSERM (Montpellier) et de Pasteur Vaccins.

DÉFENSE

L'armée de l'air française commande trente-cinq Mirage-2000 à Dassault

La société Dassault-Breguet a annoncé, jeudi 19 novembre, qu'elle avait reçu du ministre français de la défense notification d'une commande de trente-cinq Mirage-2000. Elle se contente d'indiquer que ce contrat est conforme au programme prévu. En réalité, cette notification est un dépôt officiel d'argent, qui gage la commande inscrite dans la loi de finances 1987, de vingt-trois Mirage-2000 DA (défense aérienne) et de douze Mirage-2000 N (nucléaire).

C'est à la fin de l'année, conformément à une tradition administrative française, qu'est notifiée la commande nationale à Dassault exécutable pour l'année en cours. Ce qui contraint le constructeur à lancer, par anticipation, la fabrication des avions payés ultérieurement. A la fin de 1987, l'armée de l'air française aura donc commandé un total de cent-vingt-neuf Mirage-2000 DA et de soixante-quinze Mirage-2000 N. Il est prévu, pour 1988, une commande, notifiée elle aussi à la fin de l'an prochain, de dix-sept Mirage-2000 DA, huit Mirage-2000 N et de dix Mirage-2000 N' (une nouvelle version capable d'emporter une arme nucléaire mais aussi, au cours de certains types de missions, des armements classiques nouveaux).

Le Mirage-2000 DA est évalué à 150 millions de francs l'exemplaire et le Mirage-2000 N à 165 millions de francs. Ce prix est dit *« fly away »* (en état de vol) et ne comprend pas le coût de l'environnement logistique des avions.

D'autre part, la société Dassault-Breguet a pris sur elle de lancer, en spéculation, la fabrication de six Mirage-F-1 baptisés *« queues blanches »* par les spécialistes, en raison du fait que ces appareils n'ont pas encore la cocarde qui marque l'identité du client. Mais ce lancement en spéculation est lié à la perspective d'un nouveau contrat avec l'Irak, portant sur environ vingt intercepteurs Mirage F-1.

Enfin, le constructeur français, dont on connaît les difficultés actuelles, a rendu publiques les conditions dans lesquelles interviendra la procédure de licenciement collectif économique portant sur mille deux cent soixante et une personnes. Ainsi, neuf cent soixante et onze salariés partiront en préretraite FNE ou aux ASSEDIC jusqu'à leur retraite, tandis que deux cent quatre-vingt-dix autres de moins de cinquante-cinq ans bénéficieront des ASSEDIC pour un congé de conversion. Sur ce total, le nombre des licenciements non volontaires est de cent vingt, alors qu'il était limité initialement à trois cents salariés.

● **Nouvel essai nucléaire français à Mururoa.** — Selon la Nouvelle-Zélande, la France a procédé, jeudi 19 novembre, sur l'atoll de Mururoa, en Polynésie, à un essai nucléaire dont la puissance a été évaluée à 60 kilotonnes (plus de trois fois l'énergie de l'explosion d'Hiroshima en 1945). Six autres expériences ont déjà eu lieu cette année à Mururoa. Comme pour les essais précédents, la France ne confirme ni n'infirme l'information néo-zélandaise. — *(AFP, Reuter.)*

REPÈRES

Catholicisme

vieillissement du clergé dans le monde

Selon une enquête menée au Vatican par la congrégation du clergé et rendue publique, le jeudi 19 novembre, à Rome, le vieillissement des prêtres catholiques est général, sauf en Afrique et dans le Sud-Est asiatique. Ils sont âgés de cinquante-quatre ans et deux mois en moyenne, soit deux ans et demi de plus que lors de la précédente enquête en 1975.

Le vieillissement est le plus sensible en Europe, où la moyenne d'âge des prêtres est passée de cinquante-deux à cinquante-six ans, et aux Etats-Unis (de cinquante à cinquante-trois ans). Les prêtres français sont âgés en moyenne de soixante et un ans et les plus jeunes en Europe sont les Polonais (quarante-six ans et six mois). Dans le monde, on trouve les plus jeunes en Afrique (quarante-trois ans de moyenne) et en Asie du Sud-Est (quarante-six ans).

Espace

L'IDS compte en mètres

Les responsables du programme américain d'initiative de défense stratégique, le fameux IDS, viennent de donner des instructions pour que les unités du système métrique soient utilisées comme langage standard de mesure pour ce projet. Finis donc les pieds, les pouces et les livres chers aux Anglo-Saxons et aux Américains qui pourtant, dans le passé, ont déjà dû faire face aux initiatives de certaines de leurs agences fédérales ou de leurs firmes ayant opté, dans les années 70, pour le système métrique. — *(Reuter.)*

Sciences

Six projets pour l'intelligence artificielle

La CEE va financer six projets de recherche en neuro-informatique, visant à étudier des ordinateurs dont le fonctionnement ressemble à celui du cerveau humain. Ces subventions, d'un montant de 1 million d'ECU (environ 7 millions de francs) sont les premières accordées dans le cadre du programme communautaire BRAIN de recherche fondamentale en intelligence adaptative. Une centaine de chercheurs, relevant de vingt-huit laboratoires, travailleront sur ces six projets.

La CEE vient aussi de remodeler l'activité du Centre commun de recherche qu'elle gère directement et dont l'établissement principal est à Ispra (Italie). Soumis à des réglementations très contraignantes, ce centre travaille en circuit fermé et n'est guère actif. Il a été décidé de le diviser en neuf instituts jouissant d'une grande autonomie et travaillant en partie sur contrats extérieurs, avec des Etats ou des partenaires industriels. En 1991, 15 % de l'activité du centre devrait relever de tels contrats et le double en l'an 2000.

ÉDUCATION

Rencontre à Niort

L'école et les médias

NIORT
de notre envoyé spécial

Réunir des professionnels de l'information et de l'enseignement, confronter leurs expériences et leurs points de vue sur le rôle des moyens d'information de masse dans la formation des jeunes : tel était l'objectif du premier carrefour Média-Jeunesse, organisé à Niort (Deux-Sèvres) du 13 au 16 novembre, par une société d'économie mixte créée pour la circonstance où s'étaient associés la ville, la Mutuelle assurances des instituteurs de France (MAIF), la Coopérative des adhérents de la MAIF (CAMIF), troisième société française de vente par correspondance, et un groupement des libraires. Une opération ambitieuse pour une ville qui compte à peine 60 000 habitants.

Un salon regroupait une centaine d'exposants, éditeurs et diffuseurs de livre, de la vidéo, de l'informatique et de la télématique, dans le parc des expositions de la ville ; des débats étaient organisés dans différents lieux et un colloque dans les nouveaux et superbes locaux du centre d'action culturelle le Moulin du roc. Une dotation de 250 000 F et l'attribution d'un local ont récompensé le vainqueur du concours du meilleur produit éducatif : un professeur à l'office audiovisuel de l'université de Poitiers, auteur d'un projet de logiciel destiné aux enseignants n'ayant aucune connaissance en informatique. La CAMIF a annoncé à cette occasion la publication d'un catalogue critique des 700 logiciels pédagogiques qu'elle distribue (1).

Des centaines d'enfants, d'adolescents et d'enseignants de la région se sont rendus au salon comme aux rencontres. Et ce carrefour a apporté la démonstration que les nouveaux médias ne supplantent pas les anciens : la forte présence du livre au Salon qui a suscité auprès des jeunes autant d'intérêt que les micro-ordinateurs et les caméras vidéo, la participation active de journalistes de l'écrit, de *la Nouvelle République*, de *Télérama*, du *Monde* et de *l'Etudiant*, l'importance que gardent les journaux scolaires et lycéens comme moyens pour les jeunes d'apprentissage de la communication et d'ouverture de l'école sur le monde extérieur, en sont autant de témoignages. Parmi les différents médias — anciens et nouveaux — aucun n'est par nature plus noble qu'un autre. C'était une réponse à ceux qui considèrent encore que l'image est appauvrissante parce qu'elle ne s'adresse qu'à la sensibilité et non à l'intelligence. Et une incitation au développement des réseaux interscolaires associant presse écrite, radio, vidéo, télématique ou des centres multi-médias, prévus dans une dizaine de régions par des contrats de plan.

J.-M. D.

(1) CAMIF, Trévins-de-Chauray, 79045 Niort cedex.

● **Parents et enseignants occupent trois écoles du Val-d'Oise.** — Trois groupes scolaires primaires situés dans des communes de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) sont occupés par les parents et les enseignants depuis le 16 novembre, pour protester contre le manque d'instituteurs. Les effectifs moyens atteignent 29 élèves dans les classes élémentaires de Cergy et Vauréal et 37 enfants dans les sections de maternelle de Jouy-le-Moutier. Selon l'inspection d'académie, la création d'une vingtaine de postes d'enseignant serait nécessaire pour aligner ces écoles sur la situation moyenne départementale. La livraison anticipée de nombreux logements, qui provoque des arrivées massives de familles dans des quartiers entièrement neufs, semble être à l'origine de ces difficultés. Des locaux scolaires existent mais les enseignants n'ont pas été nommés en conséquence. Instituteurs et parents annoncent pour le 27 novembre une journée « école-morte ». Le maire de Jouy-le-Moutier déclare sur de grands panneaux apposés aux entrées de sa commune : *« Jouy-le-Moutier commune sinistrée. N'achetez plus de logements, vos enfants ne seraient pas scolarisés faute d'instituteurs »*.

CAMPUS



Un Institut européen de technologie

UN Institut européen de technologie devrait voir le jour, le 9 décembre à Rome, au cours d'une conférence qui réunira les responsables d'une dizaine de grandes entreprises européennes et d'établissements scientifiques et universitaires. Ce projet consiste à créer un réseau de laboratoires et de chercheurs, travaillant dans le domaine industriel, de façon à donner aux entreprises européennes un potentiel de recherche appliquée dans les technologies nouvelles (biotechnologie, information, matériaux...) qui soit à la fois autonome, pluridisciplinaire, souple et compétitif avec ceux des Etats-Unis ou du Japon.

Cet institut, entièrement privé et indépendant des gouvernements et de la Communauté, pourra organiser des enseignements de haut niveau, des projets communs de recherche et des conférences scientifiques. La première, consacrée aux matériaux avancés et à la supraconductivité, aura lieu au printemps 1988.

L'IET aura un « conseil scientifique », pour la sélection des participants et l'organisation des conférences, et un « conseil » chargé de définir la politique technologique et commerciale. A terme, les initiateurs de cet institut aimeraient en faire un groupe de pression scientifico-industriel au niveau européen.

Ce projet, monté à l'initiative surtout de Philips et de Montedison, avec l'aide de l'OCDE, reprend en partie une idée étudiée par le groupe d'industriels européens de la Table ronde, mais qui n'avait pas abouti (*le Monde* du 3 avril 1986).

F. G.

Raid africain

Le Raid africain des grandes écoles (RAGE) aura lieu du 11 avril au 30 septembre 1988. Les équipages traverseront le Maroc, l'Algérie, le Niger et le Burkina-Faso, et tenteront d'apporter une aide aux populations en difficulté. L'organisation du raid est confiée à un comité composé d'étudiants de différentes grandes écoles apportant chacune sa compétence spécifique.

★ **RAGE, 59, boulevard Victor-Hugo, 75016 Paris. Tél. : 47-55-95-37.**

1992 et la technique

M. René Monory ouvrira, le mardi 1er décembre, à la Maison de la chimie, un colloque sur « l'enseignement technique face à l'échéance européenne de 1992 ». Organisé pour le centenaire de l'enseignement technique, ce colloque veut étudier les conséquences de la prochaine ouverture des frontières sur le développement des nouvelles technologies.

★ **Association française pour le développement de l'enseignement technique, 42, rue de Bellechasse, 75007 Paris.**

Carrefour à Orsay

Organisé par les associations scientifiques du centre scientifique d'Orsay, le Carrefour Orsay-Entreprises aura lieu le jeudi 28 janvier 1988. Initiative des étudiants de Paris-Sud, cette manifestation a pour but d'intensifier les échanges entre les entreprises et l'Université. Au cours de ce carrefour, une « table ronde » sera notamment ouverte autour du thème « Les aspects modernes de la radiochimie ».

★ **Association d'étudiants en science de l'université d'Orsay, OCO, bâtiment 333, 91406 Orsay Cedex.**



Justice

Les motifs de l'« avis de relaxe » du procureur Apap

L'indépendance des magistrats du parquet est égale à celle des magistrats du siège

La commission de discipline du parquet saisie du cas de M. Georges Apap, procureur de la République de Valence (Drôme), avait rendu un avis de relaxe à l'égard de ce magistrat *(le Monde* daté 11 et 12 octobre) que le ministre de la justice souhaitait sanctionner pour avoir prononcé, à l'audience de rentrée du tribunal, un discours jugé provocateur sur les dangers de la prohibition de la drogue.

Dans son avis, que le ministre de la justice n'est pas contraint de suivre, la commission de discipline du parquet affirmait d'abord que M. Apap bénéficiait de la liberté de parole à l'audience de rentrée de sa juridiction. La commission se prononçait aussi de manière très claire sur l'obligation de réserve des magistrats, qu'ils soient du siège ou du parquet, et sur leur indépendance. Le texte de la commission de discipline du parquet a une portée générale qui concerne tous les magistrats. C'est pourquoi *Justice*, organe du Syndicat de la magistrature, vient de le publier intégralement dans son dernier numéro. On en trouvera ci-dessous les principaux passages.

La commission de discipline relève d'abord *« que l'obligation de réserve ne saurait servir à réduire le magistrat au silence ou au conformisme, mais doit se concilier avec le droit particulier à l'indépendance qui distingue fondamentalement le magistrat du fonctionnaire »*, pour ajouter *« que le président de la République est le garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire »* (...) et *« que l'indépendance des magistrats a donc le caractère d'un principe de droit public et de valeur constitutionnelle »*.

« Considérant, dit-elle ensuite, *que l'ordonnance du 22 décembre 1953, portant loi organique relative au statut de la magistrature dispose que « le corps judiciaire comprend » les magistrats du siège et du par- » quet... et les auditeurs de jus- » tice » ; que ce principe consacre l'unité de la magistrature ; que l'unité du corps judiciaire se traduit en pratique par l'identité des règles de recrutement et des modalités de l'avancement et par l'alternance possible, dans une même carrière, d'affectations au siège et au parquet »*, elle fait valoir *« qu'ainsi l'indépendance des magistrats du ministère public est égale à celle des magistrats du siège, sous réserve, en ce qui concerne ces derniers, de certaines dispositions dont l'inamovibilité et la compétence du conseil supérieur de la magistrature »*.

La commission poursuit en relevant *« que les règles particulières auxquelles sont soumis les magistrats du ministère public procèdent de la seule nature des fonctions, l'exercice de l'action publique expliquant et justifiant les pouvoirs conférés par la loi au ministère de la justice ; que prétendre à l'entière soumission des magistrats du parquet à une hiérarchie dont le garde des sceaux serait le chef n'aboutirait, ainsi qu'il a été souvent observé, qu'à discréditer la justice en ne faisant du parquet que l'auxiliaire du pouvoir exécutif ; que l'histoire de notre justice enseigne que le ministère public, dans une longue tradition qui remonte au début du siècle dernier, a toujours exigé le respect de son droit à l'indépendance dans l'exercice de ses fonctions (...)*

« Volonté légitime »

Après quoi la commission considère *« que la volonté légitime manifestée ce dernières années de permettre à la justice, et en particulier aux magistrats des parquets qui sont en charge de l'ordre public, de mieux communiquer avec les autorités locales et l'opinion publique implique qu'il leur soit permis de s'exprimer sur les problèmes sociaux dont ils ont à connaître dans l'exercice de leurs fonctions et de s'interroger, à la lumière de leur expérience, sur l'efficacité de leur action (...) »*

Il lui apparaît dès lors *« que M. Apap n'a critiqué ni la loi en vigueur, ni un acte du gouvernement, ni la politique mise en œuvre par le garde des sceaux, et moins encore par le gouvernement, mais qu'il a évoqué le principe social d'interdiction de la drogue observé depuis plus d'un siècle par toutes les nations et ses conséquences, et a cru pouvoir en déduire le caractère inéluctable de l'accroissement de la toxicomanie et mettre en garde l'assistance quant à l'inefficacité de sa répression, à laquelle devrait être préférée la prévention, exprimant ainsi une opinion personnelle, présentée comme telle, sur un problème de société dont la gravité et les aspects dramatiques étaient soulignés ; de telles considérations ne réalisent pas une démonstration de nature politique, et si l'atteinte au devoir de réserve peut résulter de propos injurieux, voire simplement excessifs ou volontairement provocants, elle ne peut être constituée par la simple expression d'une pensée non conformiste. (...) En conséquence, les propos de M. Apap, exprimés sous le bénéfice de la liberté de parole à l'audience, relatifs à un problème de société, pour intempestifs, maladroits et mal compris qu'ils aient été, ne constituent, ni dans les termes, ni dans l'intention de leur auteur, une démonstration de nature politique, ne renferment pas un manque de déférence à l'égard du garde des sceaux et ne caractérisent pas à la charge du procureur de la République de Valence un manquement au devoir de réserve ou aux obligations nées de la subordination hiérarchique. »*

La commission conclut par l'*« avis »* suivant : *« Les faits reprochés à M. Apap ne caractérisent pas à sa charge une faute disciplinaire pouvant entraîner une sanction. »*

[Malgré l'avis de la commission de discipline, le ministre de la justice n'a, semble-t-il, pas renoncé à sanctionner M. Apap. A cette fin, il a d'ailleurs saisi ses services pour examiner l'opportunité — comme le lui permettent les textes relatifs au statut de la magistrature — de soumettre son cas à une commission spéciale instituée auprès de la Cour de cassation et dont l'avis, contraignant, mettrait un point final à cette affaire. Il reste que, au-delà du cas particulier du procureur de la République de Valence, l'avis de la commission de discipline du parquet fera date dans l'histoire de la magistrature dans la mesure où il réaffirme solennellement l'indépendance des magistrats du parquet. A l'heure où celle des magistrats du siège — et singulièrement celle des juges d'instruction — peut être mise en cause, cet avertissement émanant d'éminents magistrats prend l'allure d'un avertissement solennel. — Ag. L.]

Abus de biens sociaux et recel

Le créateur de Radio-Nostalgie inculpé et écroué à Lyon

LYON
de notre bureau régional

M. Pierre Alberti, quarante-six ans, « patron » et créateur de Radio-Nostalgie, a été inculpé d'*« abus de biens sociaux, faux et usage de faux et recel de biens sociaux »* par M. Georges Fenech, juge d'instruction à Lyon. Notifiée à l'issue de trente-six heures de garde à vue dans les locaux du SRPJ de Lyon et plus de sept heures d'audition par le magistrat, cette triple inculpation a été assortie d'un mandat de dépôt. Vers 2 heures du matin, vendredi 20 novembre, M. Alberti a été incarcéré à la prison Saint-Joseph de Lyon. Son épouse, Catherine, et M. Frédéric Coste, directeur d'antenne de la radio privée, ont été inculpés des mêmes chefs et eux aussi écroués. M. Albert Cohen, directeur de Radio-Nostalgie, lui aussi inculpé, a été placé sous contrôle judiciaire, de même que M. Jean-Michel Kandin, comptable.

Cette affaire repose sur une série de malversations financières portant sur des sommes *« très importantes »* résultant d'échanges de publicité irréguliers et de fausses factures.

Pierre Alberti apparaît comme l'archétype du self-made man. Ancien bûcheron d'origine piémontaise qui avait réalisé une véritable fortune à travers une entreprise de démolition, Alberti SA, implantée dans l'Ain et aujourd'hui en déconfiture, il donnait l'impression d'avoir pareillement réussi dans l'univers impitoyable des radios privées.

« Milliardaire de la FM »

Surnommé le *« milliardaire de la FM »*, Pierre Alberti est aussi considéré par certains comme un pur défenseur de la chanson française. Le château des Balmes qu'il possède à Reyrieux (Ain), sa Mercedes, sa munificence, les liens privilégiés qu'il entretenait avec des personnalités politiques de la majorité comme de l'opposition, ont exposé cet extraverti à la critique. Il a souvent été taxé de *« mégalomanie »*.

Au-delà de ces aspects anecdotiques, l'information judiciaire menée par le juge Fenech — qui en juillet 1986 avait fait saisir le matériel surpuissant de certaines radios lyonnaises dont Radio Nostalgie — s'appuie sur un dossier qui paraît solide et sur une expertise financière très détaillée réalisée par un cabinet spécialisé. En fait, il y a près d'un an que le SRPJ de Lyon s'intéressait aux affaires de M. Alberti. Au cours de ces derniers mois, celui-ci avait été entendu à plusieurs reprises et avait fait l'objet de perquisitions.

Déjà au mois de juin, MM. Bruno Pelletier et Yves Saby, anciens associés de M. Alberti et cogérants de la SARL BPS Promotion, qui assuraient la régie publicitaire locale de Nostalgie dans plusieurs grandes villes, dont Paris, Lyon, Marseille et Nice, avaient été inculpés d'*« abus de biens sociaux et de faux en écritures et usage de faux »* et incarcérés durant vingt-deux jours.

Auparavant, c'est la chute de l'entreprise de démolition délaissée par M. Alberti, métamorphosé en homme de radio, qui avait éveillé l'attention des parquets de Bourg-en-Bresse (Ain) puis de Lyon. Cédée pour le franc symbolique à M. Pelletier puis à M. Saby, l'entreprise, rebaptisée « Européenne de démolition », connaissait un déficit de 30 millions de francs lorsque son bilan fut déposé début 1987. Les policiers tenaient là un premier fil qu'ils surent habilement tirer pour constituer aujourd'hui un écheveau. En s'employant à le démêler, le magistrat instructeur risque de découvrir de nouvelles « embrouilles ».

ROBERT BELLERET.

Un fonceur

C'est le dimanche après la messe, autour d'un grand plat de pâtes, que se traitaient les grandes affaires et que se jouait notamment le sort de Radio-Nostalgie. Patriarche, seigneur, parrain, tout à la fois, Pierre Alberti ouvrait toutes grandes les portes de son château des Balmes, accueillant avec une chaleur exubérante sa tribu : enfants, amis, collaborateurs et associés. *« Une famille »*, disait-il, dont chaque membre se voyait gratifié d'embrassades, de bourrades et de pichenettes énergiques qui rougissaient les joues. Il aimait les tables nombreuses et généreuses, le luxe et l'abondance à condition de les partager. Car cet ancien bûcheron, au profil de Belmondo et aux allures de don juan, qui affectionne le cuir, les bottes, s'avouait tendre et quêtait sans cesse l'amitié.

Ses associés devaient être des copains, et ses copains devenir ses associés. *« C'est essentiel*, disait-il. *J'ai toujours marché au flair, à la loyauté et aux sentiments. »* Et nombreux sont ceux qui, après une première rencontre avec l'homme, ont abandonné leur métier afin d'entrer dans la tribu. Il séduisait... ou agaçait. Mais ne laissait personne indifférent.

Né dans le Piémont, d'une famille italienne très pauvre, il quitte l'école à douze ans pour rejoindre son père dans les bois et retrousser ses manches pour devenir bûcheron dans l'arrière-pays niçois. C'est en rentrant de la guerre d'Algérie, avec un permis poids lourd et 500 F en poche, qu'il se lance dans la démolition.

Il travaille comme un fou, assisté de sa femme Catherine, dont il a trois enfants, prospecte, investit, démolit une usine, puis une autre, achète une carrière et fabrique le ballast nécessaire à la construction de voies ferrées. Alberti SA s'étend vite, essaime des bureaux à Lyon, Marseille, Paris et Lille... et des chantiers à Genève, Taiwan et Tokyo.

Ce bûcheron est devenu milliardaire, reçoit même la Légion d'honneur (qu'il accroche à son blouson) mais rêve de paillettes... et rencontre, un beau jour de l'été 1981, la radio. C'est le coup de foudre. Là encore il fonce tête baissée, téléphone à Patrick Fillioud à Paris pour prendre quelques conseils et s'allie deux jeunes professionnels qui deviendront piliers de son empire de radio : Frédéric Coste, alors réalisateur à Radio-Monte-Carlo, et Albert Cohen, ancien GO au Club Méditerranée. Le 13 juillet 1981, à Lyon, Radio-Contact est née et connaît le succès. Il la revendra donc deux années plus tard pour... 4 millions de francs. Mais Alberti ne déserte pas pour autant le front de la radio. L'anarchie de la FM lui convient parfaitement. Il a compris le système, il en jouera divinement.

Sur l'une des fréquences qu'il garde derrière sa manche, il crée Radio-Nostalgie et commence l'aventure : une pincée d'Aznavour, une dose de Sinatra, un zeste de Michèle Torr, deux peut-être de Sheila, quelques infos, des jeux et de la pub bien sûr, énormément de pub. La radio s'impose vite et connaît un triomphe.

Les quinze-vingt-quatre ans plébiscitent NRJ ? Parfait, songe Alberti. Nous gagnerons les autres. Nostalgie a gagné et a fait des petits, plus de 130 stations forment aujourd'hui un réseau relié par satellite qui capte chaque jour près d'un million et demi d'auditeurs. *« La France a trouvé sa radio »*, affirment un peu partout de grands panneaux publicitaires, des cars-podiums à l'enseigne de la station sillonnent le pays, tandis que Citizen Alberti rêve de télévision et de Berlusconi. L'oreille de Charles Hernu, l'amitié de Philippe de Villiers le rendaient, pensait-il, invincible...

ANNICK COJEAN.

JOURNAL D'UN AMATEUR *par Philippe Boucher*

POUR qui revient d'un pays où les nouvelles, notamment de France, ne parviennent guère, il y a de quoi sourire de retrouver un monde politique courtisant une nouvelle fois et avec tant d'insistance la magistrature. Il n'est, pour les soubresauts que connaît le pays, de solution et de secours que du côté de la justice.

Les politiques s'empêtrant les pieds dans leurs affaires, au point d'être victimes des pièges qu'ils tendent, voilà qu'ils n'ont rien de plus pressé que de se tourner vers la justice, en réalité de lui refiler le bébé, s'il faut appeler les choses par leur nom. Le temps que passe l'orage et que l'écran de fumée judiciaire permette à chacun de faire ses petites manipulations à l'abri de l'invocation de la loi et du masque de l'impartialité.

Quelles tâches ne voudrait-on pas lui confier à cette justice pourtant régulièrement vilipendée tant à droite qu'à gauche, selon qu'on est au pouvoir ou dans l'opposition !

De la moralisation du financement des campagnes électorales à l'organisation de l'empire audiovisuel en passant par la mise au pas des journalistes, l'élucidation des scandales et la punition de leurs auteurs, la robe doit pourvoir à tout, faire montre d'une compétence universelle, d'une vertu sans faille, d'une patience digne de la Bible... et d'un grand sens de l'apaisement. Momentanément investie de la mission de résoudre la quadrature du cercle, la justice doit se substituer aux politiques et garantir qu'elle ne fera pas de politique.

Sans rire, M. Mitterrand requiert de l'institution qu'elle dise ce qu'il en est de l'affaire Luchaire, présupposant apparemment qu'il y a dans tout magistrat un retraité des services secrets, qui saura raviver ses souvenirs de baroudeur pour distinguer ce qui est clair dans cet embrouillamini.

Sur une telle lancée, le magistrat se voit diplômer d'un certificat de comptable et d'un brevet de publicitaire, grâce à quoi il établira les moyens qu'exige une campagne électorale, en établira le budget et contrôlera l'exécution de celui-ci.

M. Barre, qui déploie ainsi ses facultés de pince-sans-rire, s'allie à M. Lang, qui ne doit pas en être encore remis, pour suggérer que la scrofuleuse CNCL soit remplacée par un collège de magistrats.

Est-ce que par hasard M. de Broglie, qui préside cette intéressante commission, n'aurait pas cette qualité en appartenant au Conseil d'Etat ? Et M. Yves Rocca en étant membre de la Cour de cassation ? Est-ce que par hasard ces deux hommes ne seraient pas les cibles favorites, à haute voix, de M. Lang, plus discrètement, de son inattendu compère ? Si tout cela ne fait pas très sérieux, c'est que ce n'est effectivement pas très sérieux.

∴

D'AUTANT que lorsque la justice doit régler ses propres problèmes, y compris ceux qu'elle a elle-même suscités, cela ne se passe pas sans heurts ni détours, et l'on constate que la fameuse sérénité de la justice en prend un sacré coup.

Ces anges et ces séraphins, ces abîmes de conscience auxquels on voudrait confier la solution et la prévention des scandales séculiers, se disputent comme des chiffonniers... ou des parlementaires un mercredi après-midi. Sans plus ni moins d'esprit de coterie. Mais de cela seulement puisque les magistrats sont réputés être à l'abri de l'esprit de parti.

Ecran

Un exemple au passage. Lorsque la Cour de cassation a dû se prononcer une première fois sur le dessaisissement de M. Grellier dans l'affaire Droit, les magistrats de la chambre criminelle se sont exactement partagés (huit d'un côté, huit de l'autre), et c'est le président de cette chambre, M. Jean Ledoux, qui a fait pencher la balance en faveur de la suspension de l'instruction en usant de sa voix prépondérante. C'est dire combien la décision finalement choisie était évidente. C'est dire avec quel calme les échanges ont dû avoir lieu.

Ce flot soudain d'adoration et de respect que les politiques font remonter vers la justice, et dont celle-ci est plus embarrassée que fière, repose non seulement sur une restriction mentale (il n'est pas un de ces politiques pour tabler sans réserve sur la confiance qu'il affiche) mais sur une confusion.

Les magistrats (de toutes catégories) supportent malaisément la critique, pourtant parfaitement légale, de leurs décisions juridictionnelles. On vient, et comment ! de le voir. C'est aujourd'hui la Cour de cassation qui s'offusque. C'était naguère le Conseil d'Etat lorsque ses arrêts déplurent successivement au Parti communiste et à la droite.

Qu'en serait-il, dès lors, si, seuls chargés de veiller à la partie financière des campagnes électorales (pour ne rien dire des budgets des partis !), ou de l'activité audiovisuelle, ils devaient subir les inévitables mises en cause qui accompagneraient telle ou telle de leur décision ?

Or comment pourrait-il en être autrement ? Au nom de quoi verrait-on une institution préservée par principe de la critique, à l'égal du pape ou de la reine d'Angleterre, parce que réputée infaillible ? Cela ne peut être. Comme à l'accoutumée, Mme Veil l'a dit et bien dit, sans attendre qu'il soit à la mode de le dire.

∴

MAINTENANT que M. Chirac s'est résolu à passer sous les Fourches Caudines de M. Mitterrand pour feindre de s'intéresser au mode de financement des partis (1), on va voir s'il retient l'idée d'une magistrature transformée en guichetier de banque, en contrôleur financier, en metteur en scène de séquences publicitaires, en intendante de la vie politique.

Bien que la concertation ne soit pas ces temps-ci une priorité gouvernementale, ainsi qu'en peuvent témoigner les juges d'instruction avec le projet de loi qui les concerne, le premier ministre serait bien avisé de prendre l'attache, comme on ne dit plus, même au Quai d'Orsay, des milieux judiciaires, comme on dit encore, pour savoir l'accueil qu'ils feraient à une pareille mission, même dans les rangs de la Cour des comptes.

Rien n'indique qu'elle doive susciter l'enthousiasme. La magistrature est bonne fille, mais pas au point de se prendre pour Socrate et avaler la ciguë comme s'il s'agissait d'un saint-julien, ou pour Sénèque, et payer de ses deniers la lame qui doit lui trancher les veines.

Autrement dit, on peut faire semblant de vouloir plonger la justice (sous toutes ses formes) dans les obscurités grâce auxquelles les partis survivent, mais pas au point de souhaiter qu'elle définisse elle-même le meilleur moyen de se perdre.

(1) L'« Amateur » du 7 novembre (« Sellette ») contenait une erreur de fait (ou de raisonnement, c'est selon) relative, précisément, au financement des partis.

S'il est exact que le seul texte qui leur serait applicable (outre l'article 4 de la Constitution) est bien la loi de 1901 sur les associations, il n'est pas moins vrai que les partis politiques ne sont pas des associations déclarées, mais des associations de fait. Ce que la loi de 1901 prévoit expressément.

De sorte qu'il était faux d'écrire, même en précisant que c'était théorique, que les partis ne pouvaient se financer que par les cotisations de leurs membres. En tant qu'associations de fait, ils se financent comme ils l'entendent, et comme ils peuvent. Sous réserve, naturellement, de ne pas recourir à des moyens que les lois interdisent.

« Le Républicain lorrain » condamné pour avoir diffamé un magistrat

Le tribunal de grande instance de Metz a condamné, mercredi 18 novembre, le journal *le Républicain lorrain* au franc symbolique de dommages-intérêts pour avoir diffamé M. Jean-Louis Galland, qui, à l'époque des faits, était juge d'instruction au tribunal de Briey (Meurthe-et-Moselle).

Mme Marie-Marguerite Puhl-Demange, présidente-directrice générale du quotidien, a, de plus, été condamnée à 5 000 F d'amende et à payer 10 000 F de frais de procédure. Le journal devra en outre publier intégralement le jugement dans ses pages régionales.

Le 26 novembre 1986, sous le titre « Un juge sur la sellette », *le Républicain lorrain* avait accusé M. Jean-Louis Galland d'avoir *« égaré »* un rapport d'expertise balistique permettant d'innocenter un gendarme qu'il avait inculpé d'homicide volontaire *(le Monde* du 13 mai 1987).

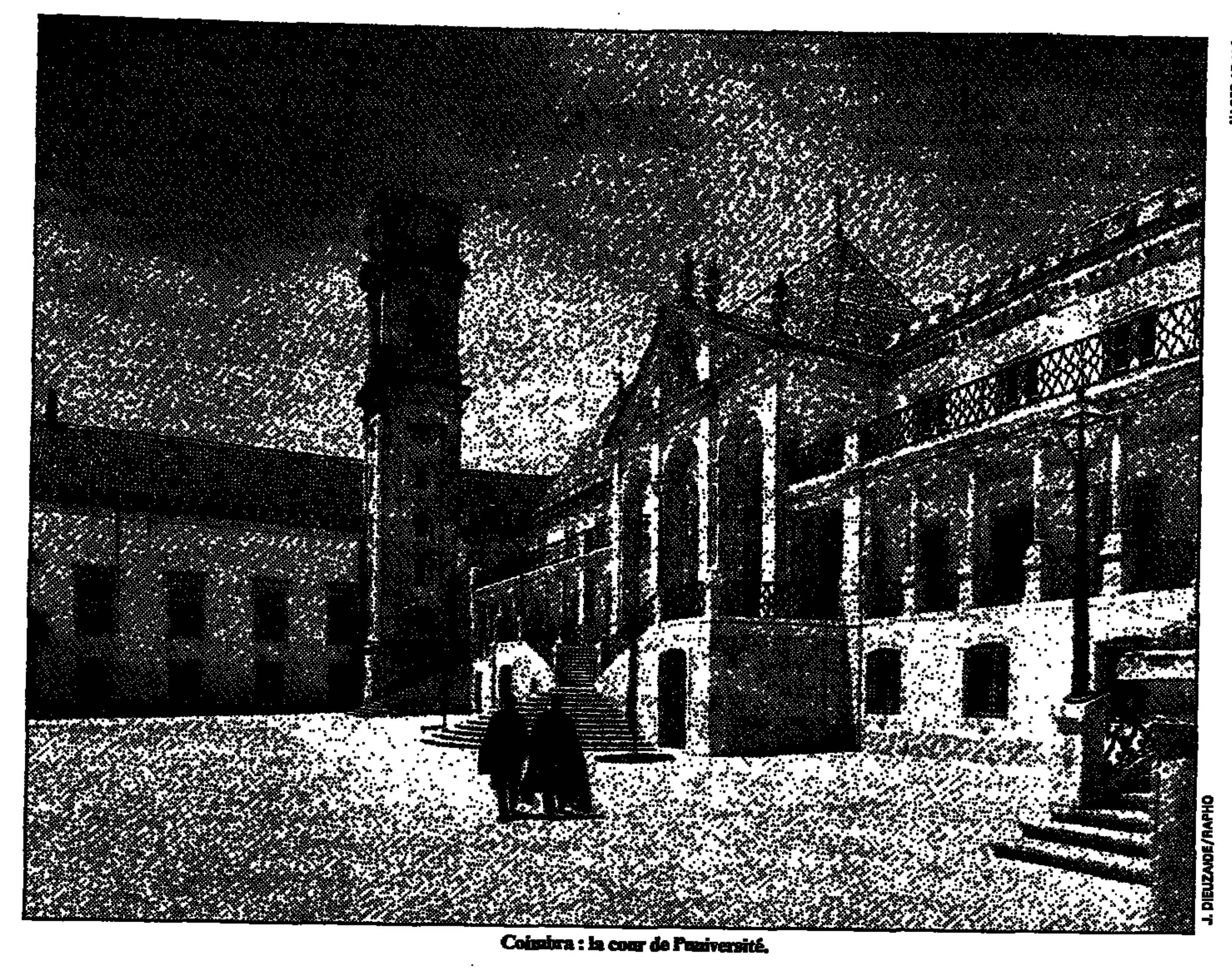
Dans ses attendus, le tribunal relève que l'article *« impute au juge d'instruction incriminé un acte volontaire de détournement et de soustraction de pièces »*, ce qui *« porte gravement atteinte à l'honneur et à la considération du juge d'instruction visé »*.

● **Le Syndicat de la magistrature critique la réforme de l'instruction.** — Le texte de réforme de l'instruction approuvé par le conseil des ministres du 18 novembre (*le Monde* du 19 novembre) est tenu par le Syndicat de la magistrature pour une *« réforme gadget »*. Le Syndicat estime que la réforme présentée ne sera *« pas moins coûteuse en effectifs »* que la réforme Badinter. Il ajoute : *« Voilà un ministre qui présente un nouveau texte parce qu'il désire faire baisser le nombre des détentions provisoires. Mais son propos nous semble incohérent lorsque dans le même temps il a fait construire 15 000 places de prison. »*

● **La fédération CFDT-Justice demande *« un grand débat de politique pénale »*.** — Par une lettre ouverte au ministre de la justice, la fédération CFDT-Justice demande *« l'ouverture d'un grand débat de politique pénale »*. Elle redoute que la récente mutinerie à la centrale de Saint-Maur ne soit *« le signe avant-coureur d'explosions beaucoup plus graves »* et reproche au garde des sceaux d'avoir *« donné à la fois des consignes de fermeté aveugle et d'incarcération en masse pour des établissements déjà surpeuplés »*.

● **Dix-huit ans de réclusion criminelle pour un malfaiteur guadeloupéen.** — La cour d'assises de la Guadeloupe a condamné Patrick Thimalon, vingt-sept ans, à dix-huit ans de réclusion criminelle. Avec six complices condamnés (dont deux par contumance) à des peines allant de huit à quinze ans, il répondait de sept affaires de vol à main armée. Récidiviste, Patrick Thimalon faisait partie de vingt-cinq détenus évadés de la prison de Pointe-à-Pitre au cours des événements de juillet 1985. Il avait été arrêté en janvier 1986 (*le Monde* du 23 janvier 1986). — *(Corresp.)*

Le Monde
SANS VISA



Coimbra : la cour de l'université.

Lisbonne : le monument aux « découvreurs ».

Novembre au Portugal

**Porto l'océane,
Coimbra la studieuse,
Lisbonne la cosmopolite :
le Portugal des villes
et de l'exubérance architecturale
des anciens conquérants
garde, l'hiver, le goût de la mer.**

par Olivier Barrot

PORTUGAL, borne côtière du Vieux Continent, lieu géographique de l'Extrême-Europe. Portugal, pays extraverti d'où l'on s'en va mais où l'on n'aboutit plus, qui fut point de départ de tous les exils : Macao la chinoise, l'indienne Goa, Salvador-de-Bahia la brésilienne, l'angolaise Luanda, sont villes aussi portugaises que Lisbonne ou Coimbra. Et les *Lusiades* de Camoens, odyssée d'un peuple comme le sont de l'Hellade les poèmes homériques, content les aventureuses découvertes de Vasco De Gama.

Y partir donc, et non quitter ce pays dont le nom même, comme celui de sa seconde métropole, contient l'appel de la mer : Porto l'océane, avec ses quartiers hauts et bas à l'embouchure du Douro, ses ponts de métal, ses chais aux noms illustres anglais et français, écoute les mouettes et sent la mer.

Pour ne pas entendre la sirène et lui céder, il fallait sans tarder prendre la route de l'intérieur, se contenter d'entrevoir les premiers *azulejos*, ces fresques de carreaux azur vernissés qui ornent la gare ferroviaire, contourner l'étrange monument de la place Mouzinho-de-Albuquerque, dont le lion énorme écrase l'aigle gigantesque, et le temple baptiste fier de son bleu royal.

Le soir tombait, le ciel quittant le rouge passait au noir, les placettes pavées et dissymétriques, avec leur air vaguement Habsbourg, se vidaient de leurs amoureux.

Plus au nord, l'industrieuse Guimaraes s'est endormie, ses feux se sont éteints. Seule éclate sur une colline, au cœur de la forêt, la façade illuminée du monastère de Santa-Marinha-da-Costa, devenue hôtellerie. Couloirs d'une largeur démesurée, salons vides aux murs d'*azulejos*, portraits d'ancêtres, terrasses, jardins. A l'angle d'un corridor, le ruissellement d'une fontaine à claire-voie souligne l'épaisseur du silence, qui enchante en contrebas beffrois et donjons, clochetons et balcons fleuris, ruelles et piloris. Marienbad...

Funiculaire dans la forêt

L'office de l'aube réveille Braga la religieuse : dans la cathédrale baroque ont retenti les fabuleux jeux d'orgue jumeaux surchargés de statues et de tuyaux.

Des petites maisons aux carreaux verts ou rouges, des jardinets que rehausse la sauge écarlate, des passages et des recoins affluent les fidèles, femmes d'âge vêtues de noir, jeunes gens en jean le Walkman sur la tête. Les routes se sont repeuplées de leurs files de chemineaux et de leurs automobiles trentenaires, Ford angulaires et Fiat arrondies.

Il n'y a personne, hors saison, à Bom-Jesus-do-Monte. Formidable décor baroque à une portée de fusil de Braga, ce sanctuaire couronne les escaliers monumentaux des Cinq-Sens et des Trois-Vertus, en un délire lapidaire qui aurait fait la joie du facteur Cheval. Il faudrait résister à la facilité de la route qui accède au sommet et mériter le panorama immense qu'il dévoile.

Aveiro.

Monter à pied, en bon pèlerin ? Il existe une tierce voie : Carlos Amarante, qui conçut le monument à la fin du dix-huitième, lui a adjoint un funiculaire serti dans la forêt, dont les cabines de bois peint s'élèvent à heure fixe d'une centaine de mètres en un tournemain. Plus haut encore, dans le même massif montagneux, le mont Sameiro, deuxième lieu de pèlerinage du Portugal après Fatima, est désert. L'antique station-service est ouverte.

On n'échappe pas longtemps à la mer. Vers le sud, vers Lisbonne, la ria d'Aveiro forme comme une vaste lagune sans profondeur, quadrillée de chenaux et de marais salants. Entre les bistrots de pêcheurs sinue la route levée sur les eaux que parcourent des chars à bœufs. Un navire gris rouille en cale sèche depuis des lustres, et des barques à fond plat, les *Moliceiros*, ramènent les crustacés. Il est 5 heures quand s'obscurcit le ciel et que s'abattent les eaux célestes pour s'unir à celles de l'océan. La porte du tennis est restée battante, un lumignon jaune d'or, comme le ciré des pêcheurs recroquevillés sur leur embarcation, indique l'entrée du camping, ouvert en toute saison.

Un soleil sec se lève le lendemain sur Coimbra. Villa de sculpteurs venus de France au seizième siècle, Coimbra demeure d'abord, comme Tübingen ou Cambridge, le siège d'une université ; elle donne à la colline qui l'abrite, montueuse et parcourue de venelles, un climat studieux et débridé. Coimbra initie à l'art manuélin, ce rameau lusitanien du gothique renaissant qui s'épanouit comme le règne de Manuel Ier, à la fin du quinzième siècle. Piliers tordus en spirale, moulures en câbles marins, motifs végétaux contournés, envahissent les édifices religieux et civils.

Dans les facultés, au gré de patios et d'escaliers, de portails ouvragés, s'assemblent les étudiantes à la toge sombre, qui ne ternit pas l'éclat du sourire. L'herbe folle a envahi les toits de la cathédrale toute de pièces rapportées, la tuile de couleur règne sur les plus anciens bâtiments.

Parfums de bois et d'épices

Les pavés inégaux, les montées de guingois donnent accès au cloître du musée Machado-de-Castro, rare ensemble de sculptures médiévales qu'égaie de temps en temps le chant d'un piano voisin. Il faut y découvrir la Vierge enceinte de 1330, avec son gros ventre, un Christ noir, maigre et terrifiant, une Vierge de pierre lisant, l'étrange saint Jean-Baptiste baroque et rose à l'allure diabolique.

Dieu, cependant, est ordre : pour le rappeler à l'exubérance coimbresque, les jésuites construisirent au dix-septième siècle la Cathédrale neuve, grandiose et quelque peu inquiétante, comme pour faire renaître en la cité la crainte de l'heure dernière.

Le Portugal rêva de grandeur et, à un moment du seizième siècle, domina le monde : à l'instar des Pays-Bas, il régnait par la mer et par l'étendue de son empire colonial.

La démesure lui convenait : ainsi celle du monastère dominicain de Batalha, parangon épuisant du manuélisme en gloire ; celle encore du monastère cistercien d'Alcobaça, admirable par son austérité intérieure, la hauteur de ses voûtes en ogives croisées, la rudesse de ses salles capitulaires ; celle aussi du château Saint-Philippe, forêt de bastions dominant la baie de Setubal, ou du couvent Saint-Jacques de Palmela embrassant à la brune, du haut de son promontoire, un paysage illuminé vaste comme un département.

« L'avenida de Liberdade – l'Avenue par excellence, – sur laquelle donnent mes fenêtres, est toute mauve de ses arbres fleuris, et le soleil n'atteint plus qu'à travers les longues guirlandes vivantes et parfumées le pavé aux grands dessins blancs sur fond gris », écrivait, de Lisbonne, Valery Larbaud à ses amis, un jour de 1926.

Elle n'a pas tellement changé, la vieille cité phénicienne devenue l'une des plus attirantes villes portuaires d'Europe, avec ses collines en à-pic sur l'océan, dont les ruelles entremêlées d'Alfama ou de Santa-Cruz valent dix Montmartre, ses parfums de bois et d'épices mêlés, au bord du Tage, aux odeurs d'essence et de chimie, sa frénésie boutiquière et sa gentillesse.

Mais on verra, au pied des palaces nouveaux, des carrés de choux et de poireaux et, au sortir des périphériques, des chaussées défoncées : le Portugal est à présent membre à part entière de l'Europe. Cependant les mouettes survolent toujours le château Saint-Georges, et l'ascenseur dû à Eiffel relie sans faille le Rossio, en bas, au Chiado, en montant : sa commande de cuivre et de bois verni ressemble à un gouvernail de navire, car tout à Lisbonne a le goût de la mer.

Les tramways urbains longent les docks et les navires, le port est le cœur même de la ville, autant que les églises baroques, que les bistrots où le café surpasse en qualité l'italien, que *« la place Camoens, où les oiseaux à la chute du jour se perchent en si grand nombre qu'on croit d'abord les branches couvertes de tout leur feuillage d'été, desséché et intact »* (Larbaud).

(Lire la suite page 16.)



ESCALES



GISÈLE FREUND

Lettres de Grande-Bretagne

La Grande-Bretagne, du pays de Galles à l'Ecosse, sur les traces de ses écrivains. Ce voyage littéraire organisé par « Landscape and Literature » (151 Charles Avenue, Chichester, West Sussex PO19 4HD, tél. : 243-77-69-05) a lieu tous les mois au départ de Londres et dure trois semaines.

Après avoir flâné à Londres et vu un spectacle en soirée, on se dirige vers le sud-est pour visiter la maison de Virginia Woolf, Monk's House, puis celle de Rudyard Kipling. Dans la petite ville de Rye, on foule les mêmes pavés qu'Henry James et l'on bifurque à l'ouest pour retrouver Jane Austen en sa maison. Celle de Tennyson, dans l'île de Wight, est maintenant un plaisant hôtel : on y passera deux nuits. On se promènera sur les falaises avant de visiter Osborne House, qui fut la demeure de la reine Victoria et du prince Albert.

Le Dorset de Thomas Hardy, la Cornouailles du roi Arthur, précèdent la remontée vers Bath en souvenir de Jane Austen, à travers la région des lacs, à cause de Wordsworth, jusqu'à Edimbourg, patrie de sir Walter Scott. On regagne Londres par York, Haworth, village des sœurs Brontë, Oxford et Stratford-upon-Avon, où l'on assistera à une représentation du *Royal Shakespeare Theatre*.

Une autre lecture des hommes et femmes de lettres anglais, à partir de 5 000 F par personne, selon le nombre de participants. De Londres à Londres.

Belle-Ile an neuf

Pour les fêtes de fin d'année, il y a les tenants de la tradition et ceux qui, au contraire, recherchent l'insolite. A ces derniers, Villages Vacances Familles (VVF, centre de réservation, tél. : 64-59-78-18) propose, du 27 décembre au 3 janvier, une Saint-Sylvestre en plein océan. A Belle-Ile-en-Mer avec, très exactement, affirme-t-on, *« la garantie d'un séjour hors du temps et un dépaysement total assuré »*.

Assurez-vous d'abord d'une place sur le bateau qui, de Quiberon, dessert le paradis bellilois (Cie Morbihanaise de navigation, 56360 Le Palais, Belle-Ile-en-Mer, tél. : 97-31-80-01). Surtout si votre voiture est de la fête.

Il ne vous restera plus ensuite qu'à vivre votre semaine de détente et de santé au rythme des nombreuses activités proposées : ateliers (théâtre, bridge, échecs, danse bretonne, chant choral), balades le long des 50 km de côtes désertes et, le soir venu, fêtes et spectacles (danse, café-théâtre, musique, poésie, conteurs, Fez-Noz avec chanteurs et danseurs locaux) avec, le 31 décembre, un réveillon de l'an neuf breton. Réveillon spécial pour les enfants qui, par ailleurs, sont accueillis chaque jour dans un club.

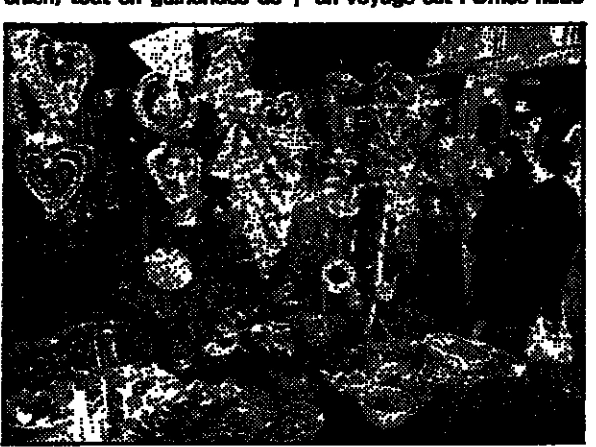
Compter 670 F par personne (470 F par enfant de moins de onze ans) pour un forfait comprenant : la location de l'appartement, les spectacles, les activités et le réveillon. Sur la base de quatre personnes par appartement. Ajoutez 103 F par famille pour l'adhésion à l'association et sachez qu'il est possible de bénéficier, sur place, d'un service de plats cuisinés à la résidence.

Minuit à Salzbourg

C'est l'Enfant Jésus et non le Père Noël qui apporte des jouets aux enfants autrichiens. Dans les environs de Salzbourg, un hameau de trente habitants, qui s'appelle du reste Christkindl (Enfant Jésus), est le centre postal où, chaque année, parviennent des milliers de « commandes » enfantines et d'où sont expédiées les quelque deux millions de cartes de vœux déposées par les visiteurs. Un peu plus loin, Obendorf est le lieu de naissance, en 1818, de l'universel chant de Noël *Douce nuit, Sainte nuit*.

Pour vivre un Noël autrichien, tout en guirlandes de satin et couronnes de l'Avent en paille tressée, Austro Pauli (136, rue de Rivoli, 75001 Paris ; tél. : 40-26-05-22, et agences de voyages) propose de découvrir ces endroits et d'assister à la messe de minuit en la cathédrale de Salzbourg, au cours d'un périple organisé du 22 au 27 décembre, via Strasbourg (où l'on passera deux nuits), Munich, Bad-Ischl et Ulm.

Le prix, par personne en chambre double, est de 3 990 F au départ de Paris et de 3 390 F au départ de Strasbourg (supplément de 130 F, par nuit, pour une chambre individuelle). Il comprend tout : le transport en autocar de grand tourisme, la pension complète (dîner de Noël inclus) et l'hébergement dans des hôtels trois et quatre étoiles, les visites guidées et un concert (le 25 décembre à Salzbourg), les services d'une accompagnatrice, les taxes et les assurances.



MARC GARANGER

Le désert à la bonne saison

Les amateurs de désert n'ignorent pas que l'hiver est la bonne saison pour se rendre au Sahara. Le meilleur intermédiaire pour organiser un voyage est l'Office national algérien du tourisme (ONAT), également prestataire de services pour toutes les agences françaises. Prix des plus raisonnables.

Huit jours dans le Tassili (plateau) du Hoggar, région de l'extrême Sud algérien, coûtent 1 610 dinars, soit environ 1 800 F par personne en pension complète (nuits à l'hôtel et en bivouac).

Il faut y ajouter les vols Paris-Alger-Tamanrasset aller et retour, soit 3 520 F, un tarif qu'Air Algérie réserve aux touristes de l'ONAT. Prix à peu près identique pour huit jours dans le Tassili N'Ajjer, célèbre pour ses peintures rupestres (vols Paris-Alger-Djanet : 3 490 F).

Ces deux circuits sont effectués en véhicules tout terrain, sous la conduite de guides touaregs. Départs les samedis ou dimanches. Se renseigner sur les dates auprès d'Air Algérie (M. Draoui, 28, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 42-96-12-09) qui représente l'ONAT en France et consulter le catalogue séjours, circuits, expéditions, randonnées.

On peut aussi demander à l'ONAT d'organiser une traversée du Sahara du nord au sud : une bonne façon de connaître le désert dans toute la variété de ses paysages, ce qui permet de revenir ensuite sur les sites que l'on aura préférés.



BERNARD DESCAMPS

Un plongeon aux Maldives

Il fait doux toute l'année. Toute l'année, l'eau est tiède, translucide, et la faune sous-marine si riche que les plongeurs du monde entier rêvent d'y aller un jour : l'archipel des Maldives, république de 150 000 habitants répartis sur 220 îles, à 600 kilomètres à l'ouest du Sri-Lanka.

Deux spécialistes (New-Look Maldives, 3 *ter*, rue Madiras, 92400 Courbevoie, tél. : 43-33-26-52 et Subexplor, 17, rue du Faubourg-Montmartre, Paris-9e, tél. : 45-23-51-51) proposent des forfaits avion, hébergement en bungalows et repas à partir de 8 000 F pour une grande semaine (dans les agences de voyages). Les prix varient selon les compagnies aériennes et la durée du séjour — 10 600 F à 11 800F pour treize jours sur Singapore Airlines, 8 300F à 9 100F pour huit jours sur Air Lanka — et selon les îles — Villingili, Kuramathi, Kanifinolhu, etc. Pour six jours de plongée — deux sorties en bateau par jour, — il faut compter 1 680 F par personne. Départs individuels.

Pailles noires de Charleston

A Charleston, en Caroline du Sud, la vannerie est un art propre à la communauté noire et un sujet de recherches pour les folkloristes

LE voyageur curieux de voir une ville du vieux Sud préservée peut se rendre à Charleston, en Caroline du Sud, *« où l'on trouve encore un peu de charme et de grâce »*, selon les termes de Rhett lorsqu'il abandonne Scarlett à la fin d'*Autant en emporte le vent*. Là, il trouvera grandes villes à balcons et colonnades, rues ombragées par les magnolias, et remarquera l'absence éclatante de fast-foods et de publicités tapageuses, tout en goûtant l'odeur douceâtre et la chaleur.

Dans les beaux bâtiments de l'ancien marché, des femmes noires fabriquent et vendent des vanneries ; elles susciteront peut-être une réflexion sur le Sud esclavagiste, mais le voyageur éclairé, qui se méfie des « arts traditionnels » aussi anciens que le tourisme de masse, risque de passer à côté de ce qui est probablement la manifestation artistique la plus authentique et la plus ancienne de la région de Charleston. La vannerie est en effet l'une des rares créations qui appartiennent en propre à la culture des Noirs américains.

Les chercheurs ont établi que la vannerie, d'origine africaine, est aussi ancienne que la présence des Noirs en Amérique et qu'elle est étroitement liée à la culture du riz. Pour le vannage des grains de riz, les maîtres appréciaient le fait que les esclaves fabriquent leurs propres instruments de travail. Bien après la fin de l'esclavage au début de ce siècle, les fermiers noirs utilisaient encore les vans traditionnels.

La vannerie était alors un travail d'homme. C'étaient d'ailleurs les garçons qui l'apprenaient à la Penn School. Fondée sur l'île de Sainte-Hélène, non loin de Charleston, durant la guerre civile par les abolitionnistes du Nord qui occupaient la région, cette école avait pour objet avoué de *« tester les capacités des nègres pour la liberté, l'indépendance et le perfectionnement »*. En réalité, il s'agissait de maintenir les Noirs attachés à la terre, pour la travailler.

Héritage africain

Dès le début, la classe de vannerie est l'une des plus importantes. Elle contribue à la renommée de l'école puisque les travaux des élèves sont vendus dans tout le pays. L'administration souligne l'importance de ce qui est *« le seul véritable artisanat noir, hérité des ancêtres africains »*. L'enseignement de la vannerie décline dans les années 40, et les classes se féminisent, mais il ne disparaît qu'avec l'école, en 1950.

Entre-temps, le commerce a pris le relais. Dès 1916, un homme d'affaire de Charleston, Clarence Legerton, crée une société qui commercialise la vannerie ; elle va se révéler une affaire très profitable. Les vanniers comprennent la valeur de leur travail, s'installent à leur compte, sur le bord des routes touristiques et dans les rues du centre de Charleston. Depuis, c'est là qu'on les trouve.

Alors que généralement le tourisme abâtardit les arts traditionnels et détruit des structures sociales fragiles, c'est le contraire qui s'est produit ici. La vannerie traditionnelle devient un véritable art, pratiqué au moins autant pour le plaisir que pour les revenus qu'il procure. Ce sont, aujourd'hui, les femmes qui font les paniers, mais les enfants des deux sexes apprennent,dès l'âge de six-sept ans, à les coudre. Les hommes vont chercher les joncs et autres herbes nécessaires. Enfin, ce sont les femmes qui, tout en travaillant, vendent la production familiale. Au total, un millier de personnes sont ainsi occupées.

Enfin d'améliorer les ventes, les femmes inventent sans cesse de nouvelles formes, inspirées du monde moderne. C'est ainsi que l'on peut voir des paniers en forme de bouteille de lait ou de plateau à gâteaux. Mais on note en même temps un retour au style africain, favorisé par la prise de conscience de la spécificité africaine de cet art.

Les personnes capables d'innover sont particulièrement estimées dans leur communauté. Celles qui aujourd'hui font de la vannerie l'ont souvent choisi en connaissance de cause. Plusieurs d'entre elles ont eu une vie professionnelle avant de se consacrer à cet art, parfois à plein temps. Ainsi, Mary Jackson avait été secrétaire de direction. Elle s'est rapidement révélée une grande artiste, dont les musées achètent les œuvres pour plusieurs milliers de dollars.

La pratique de la vannerie est devenue un moyen d'identification culturelle pour les Noirs de la côte de Caroline du Sud. Pourtant, ils refusent un autre aspect de leur héritage : la culture gullah.

DALE ROSENGARTEN

Parler ou non gullah

Le dialecte gullah, mélange d'anglais des dix-septième et dix-huitième siècles et de dialectes ouest-africains, est spécifique aux Noirs des régions côtières de la Caroline du Sud et de Géorgie. Il s'accompagne d'un certain nombre de pratiques traditionnelles en religion, musique, cuisine, médecine et, bien sûr, vannerie. Il s'agit d'un héritage culturel riche et important, unique aux Etats-Unis. Mais il marque ceux qui parlent encore cette langue et qui se sentent rejetés, isolés à l'intérieur même de la communauté noire.

Les Noirs des villes tiennent à ne pas être assimilés à ceux des îles qui parlent encore gullah. Parler d'art gullah à propos de la vannerie n'est pas considéré comme un compliment par les femmes. Pourtant, leur conversation est souvent difficile à comprendre, tant elle est émaillée de dialecte.

L'avenir de la vannerie est-il pour autant bien assuré ? Les jeunes filles semblent rebutées par une tâche si astreignante : le fait de rester assises pendant des heures à travailler sur un seul panier, alors qu'elles ont la possibilité de faire des études et d'améliorer leur position sociale, leur semble trop ingrat. Pourtant, elles envisagent de continuer sur les traces de leurs mères, pas à plein temps comme elles, ni pour l'argent, mais pour perpétuer la tradition. Ainsi, même si la culture gullah n'est pratiquement plus qu'un objet d'études ethnographiques, Charleston maintient réellement ce modeste lien des Etats-Unis avec son passé le plus ancien.

MARTINE KIS.

Novembre au Portugal



JOSEF KOUDELKA

(Suite de la page 13.)

Lisbonne, d'où partirent tant d'explorateurs et de voyageurs, devint terre adoptive de l'Arménien Gulbenkian, ce personnage de Cendrars qui « inventa » le pétrole du Moyen-Orient. La fondation qui porte son nom recèle les inimaginables richesses qu'il sut acquérir, mosaïques persanes et portraits par Rembrandt, meubles de Cressent et vases de Lalique.

Ville cosmopolite, terminus de l'Europe en partance pour l'Amérique du Sud. Ce n'est pas seulement du Brésil que Lisbonne donne le goût ; on y ressent la fièvre citadine de Buenos-Aires, monumentale et désuète. Le lisboète Café Nicola rappelle le Tortoni « porteno » cher à Borges : aurait-il manqué à Lisbonne, pour que sa gloire fût universelle, un chantre à la mesure de l'Argentin ?

OLIVIER BARROT.

Carnet de route

● **POUR Y ALLER**

— *Air France et TAP-Air Portugal* desservent régulièrement Lisbonne et Porto depuis Paris et Lyon, avec des tarifs « visite » avantageux.

— Nouvelles Frontières propose diverses formules avec voyage seul, location de voiture, séjour dans la capitale et en Algarve (sud du pays), ainsi qu'un pittoresque circuit de huit jours dans les « pousadas », monuments historiques transformés en hôtels de luxe de l'État (environ 2 000 F sans le voyage).

● **A CONSULTER**

— Le *Guide vert* (Michelin) et le *Guide bleu* (Hachette) ; *Portugal*, par F. Villier (Seuil, collection « Petite Planète ») ; les *Que sais-je ?* sur l'histoire et la littérature portugaises (PUF).

● **A LIRE**

— Les poèmes de Fernando Pessoa (Gallimard), les romans de M. Torga (Aubier), Castelo Branco (Actes-Sud), Lobo Antunes (Anne-Marie Metaillié).

— Les nouvelles de l'Italien A. Tabucchi, pour l'ambiance de Lisbonne (Bourgois).

ENSEIGNÉ

Beaune et bon

« ON a eu chaud ! » *Effectivement, les vignerons bourguignons ont eu chaud,* cette année, au propre et au figuré, les craintes et les espoirs alternant au gré de la pluie et du soleil, pour finalement déboucher sur un millésime 1987 tout à fait honorable.

Tout avait pourtant tellement bien commencé : pas de petites gelées meurtrières, un mois d'avril particulièrement chaud, sec et ensoleillé qui permit une très belle sortie de feuilles (*débourrement*) et de grappes, gage d'une abondante récolte. Mais les conditions climatiques se gâtèrent en mai, et surtout en juin, froid et pluvieux, avec une floraison exceptionnelle étalée en longueur : près d'un mois. Ce phénomène entraîna une assez forte « coulure », c'est-à-dire une défaillance de la fructification, de même qu'un important « millerandage » (grains de raisin plus petits et plus rares sur la grappe). Résultat immédiat : une diminution de la récolte, inférieure de 30 % à 40 % à celle de 1986, très abondante, il est vrai.

Restait la qualité. On connaît l'axiome. *« Août fait le raisin, septembre fait le vin ; à la Saint-Martin, tu sais ce qu'il devient. »* Eh bien, après des mois de juillet et d'août très irréguliers, avec alternance de courtes vagues de chaleur et de temps gris, trois merveilleuses semaines de septembre, toutes pleines d'un soleil éclatant, *« firent le vin »* avec une montée rapide des sucres, donc du degré d'alcool, et une concentration d'arômes, de tanin et de couleur. Quelques attaques de pourriture grise furent rapidement *stoppées par un vent venu du* nord bien sec, et, miracle, les vendanges purent se terminer pratiquement avant l'arrivée des pluies. Bref, une année à surprises *qui a fait trembler.*

Verdict des augures officiels : *« Les vins rouges ont une très belle couleur pourpre intense. Ils développent des arômes déjà très riches de petits fruits (mûre, cassis, parfois cerise et groseille). La dégustation révèle des tanins assez puissants, conférant une bonne structure en bouche. Les vins blancs moins touchés par le millerandage et la couleur, sont fins et aromatiques, avec une belle couleur jaune pâle avec des reflets verts. »* En langage décodé, la Bourgogne a eu beaucoup de chance, de même que l'Alsace et la Champagne, plus que le Bordelais, affecté par les pluies.

Tendres et aromatiques

Pour un professionnel, à la fois producteur et négociant, comme M. Claude Bouchard, chef de la maison beaunoise Bouchard père et fils, *« ce n'est sûrement pas le millésime du siècle, mais on ne s'en est pas mal tiré. Les degrés sont bons en rouge, même surprenants. L'acidité n'est pas très forte, elle est même relativement faible, ce qui devrait nous donner des vins tendres, avec des arômes très frais, qui n'auront pas une garde très longue, mais plus longue tout de même que le millésime 1984. Les blancs, bien que vendangés après les rouges, n'ont pas une aussi belle maturité. »*

Effectivement, à la dégustation, les rouges ont une belle couleur, avec des tanins assez puissants, un « corps » tout à fait *suffisant et une acidité peu marquée.* L'acidité, c'est-à-dire la teneur en acides tartrique, citrique, malique, qui est la colonne vertébrale du vin : en lui permet*tant de lutter efficacement* contre l'oxydation, au contact de l'oxygène de l'air, et donc de ne pas « casser », elle lui garantit une longue vie. Trop d'acidité, en revanche, conjugué avec une déficience en tanin, conduit à des vins « secs », comme en *1977*.

Avec tout cela, comment allaient se comporter les prix, le 8 novembre, à la 127e vente annuelle des Hospices de Beaune, qui constitue plus ou moins le *thermomètre de la conjoncture* dans le vignoble bourguignon ? A la vente de 1986, une forte chute avait été enregistrée (– 41,4 % en moyenne), mais elle faisait suite à une flambée encore plus forte en 1985 (+ 86 % sur les rouges et + 39 % sur les blancs), de sorte que l'on revenait sinon à la normale, du moins au niveau de 1983-1984. Cette année, l'indécision régnait.

« Si les prix augmentent de 10 %, on est coincé, il faudrait que les prix restent stables », assurait M. André Gagey, qui dirige la maison de négoce Louis Jadot, faisant allusion aux réticences des acheteurs américains, pénalisés par la baisse du dollar. Effectivement, pour la campagne 1986-1987, les exportations de vins bourguignons vers les Etats-Unis, premier marché avec 36 % au total, ont reculé de 27 % (11 % pour les rouges). Par ailleurs, *la diminution de la récolte* précédemment évoquée militait en faveur d'une légère hausse.

Enfin, il fallait compter avec les ardeurs de la maison Patriarche père et fils et de son président, M. André Boisseaux, *petit homme* vif de soixante-dix-sept printemps qui, non content d'avoir construit la plus grosse fortune de Beaune, accumule dans ses caves *immenses* les cuvées des Hospices.

En définitive, ce fut la hausse qui l'emporta, mais fort raisonnable : 8,18 %, les rouges gagnant 9,19 % et les blancs 3,50 %. M. Boisseaux, toujours actif, se montra « sage », mais, selon les Beaunois, l'intervention d'éléments « non professionnels » (restaurateurs ou autres) faussa un peu le déroulement des enchères. Tant mieux pour les Hospices, qui *ont encaissé* 14,5 millions de francs (contre 24,9 millions l'an dernier).

Quant à l'Institut Pasteur, représenté par le professeur Montagnier, il a touché 605 000 F – record historique – pour une pièce (228 litres) de la cuvée Hugues et Louis Bétault, soit 2 110 F la bouteille. L'acheteur ? Un entrepreneur libanais du Luxembourg, qui passait par là et voulait *« seulement faire quelque chose pour l'Institut Pasteur »*, rivalisant longtemps avec l'intrépide M. Boisseaux pour finalement l'emporter.

Signalons enfin que le beaujolais, grâce au glorieux soleil de septembre *et à la faible acidité*, est, cette année, très souple, très frais, très fruité, avec une palette de parfums très étendue (certains y ont reconnu la banane, d'autres la fraise ou la framboise...). A la dégustation, les arômes vous sautent à la figure : on retrouve enfin le beaujolais frais et gouleyant qu'on pouvait déguster sur le zinc des « mâchons » lyonnais, il y a bien des années...

FRANÇOIS RENARD.

SEMAINE GOURMANDE

Didier Délu

Bon accueil de la patronne dans la petite maison transformée, agrandie aussi, claire, et de belle cuisine.

Mon choix, ce midi-là : terrine de canard du père Délu, rouget de roche grillé sur lit de tomates, cervelle de canut, farandole de pommes tièdes. Un menu de deux plats, fromage ET dessert à 150 F ; un autre au dîner *« système D. »* avec apéritif, amuse-bouche, demi-bouteille de vin, café et mignardises à 200 F ; et carte. Et aussi, pour les amateurs dont je suis, une belle carte de pure et single malt whiskies proposée par l'aimable Sabine Délu, avec des vingt-cinq ans d'âge incomparables.

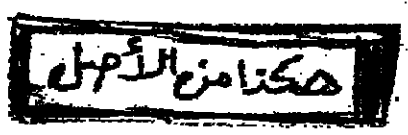
● *Didier Délu,*
85, rue Leblanc,
75015 Paris.
Tél. : 45-54-20-49.
Fermé samedi midi et dimanche.
CB, AE, DC.
Salon huit à douze couverts dans une jolie cave.

Le Pergolèse

C'était hier encore *Le pays de Bresse*. Repris par deux hommes de métier, redécoré, de bistrot devenant restaurant élégant, c'est l'événement du quartier. Salades diverses en entrée avec aussi les crêpes de saumon, navarin de gambas, tête de veau gribiche, ris et rognon de veau aux petits oignons, canard sauvage aux poires (excellent), gibiers divers et innombrables desserts. Avec un menu de deux plats, fromages ET dessert à 158 F. Je me suis régalé du menu dégustation : trois entrées, deux poissons, sorbet, une viande, fromage ET desserts à discrétion, arrosé d'un cornas satisfaisant, à 270 F. A la carte, compter 250 F à 300 F.

● *Le Pergolèse,*
40, rue Pergolèse,
75016 Paris.
Tél. : 45-00-21-40.
Fermé le dimanche.
CB, DC, AE.
Parking : porte Maillot.

L. R.



LA TABLE

Les paellas

LA poêle noire et ronde, à deux anses, se nomme en Espagne une paellera. C'est elle qui a donné son nom à la paella, ou plutôt aux multiples paellas du Levant espagnol qui a Valence pour capitale. D'où souvent sur les cartes le nom de paella valenciana.

Le riz, cultivé dans cette région, en est la base avec tous les aromates du soleil. Pour le reste, c'est un peu l'auberge espagnole et chacun y trouve ce qu'il y apporte, selon son goût, l'occasion, la familiale coutume. On dit là-bas que chaque homme a trois recettes : la sienne, celle de sa mère et celle de sa femme!

Rouge et or est la cuisine espagnole : sang du piment, or du safran. Espagnolissime est la paella, plat de plein air et d'occasion ici, plat de fête là. Avec nécessairement le riz. Ce riz qui absorbe les parfums, les sucs, les essences et les sublimise en un subtil bouquet. J'ai lu un jour sous la plume d'une bécassine à recettes que ce mélange, chair et poisson, prive la paella de saveurs fines. Bien au contraire, et les langoustines, la lotte, les moules, s'accotent au chorizo, filet de porc, poulet, en une rhapsodie d'incomparable richesse.

Les légumes aussi. La tomate, bien sûr, fondue et concentrée, mais aussi quelquefois des haricots verts et la tache pointilliste des petits pois. Tous ces éléments enrubannés de saindoux ou d'huile d'olive, apaisés du bouillon d'abattis si l'on use d'une volaille, légèrement pointés d'ail, forment, dans la paellera estivale, sur le feu du jardin andalou, comme un triomphal bouquet d'hommage profane lors de la fête, au mois de mars, de la plantation du riz, les Fallas de San José.


DESCLOZEAUX

Mais, je le répète, la paella est le plat fourre-tout par excellence. Je me souviens d'une paella d'occasion admirable. Nous avions le riz, les aromates et condiments, moules et langoustines. Le village voisin, un hameau plutôt, n'abritait qu'un unique commerçant qui nous vendit un saucisson, quatre côtelettes de mouton et... deux cuisses de lapin en gelée. Eh bien, la gelée du lapin dissoute dans le riz, la chair taillée en dés et enfouie sous le riz en même temps que les noix de côtelettes préalablement grillées, les rondelles de saucisson relevant le tout : ce fut une merveille!

Bien évidemment, l'accompagnement d'un vin de la Rioja s'impose. Il évoque Ramon Gomez de la Serna :

La sieste du vignoble est le [poème de l'été...
A celui qui commande une [demi-bouteille
Il manquera toujours l'autre [demie.

Les restaurants espagnols ont pratiquement disparu de Paris. *Michelin* n'en cite aucun. Il y a La Paella (50, rue des Vinaigriers, Paris-10e) au titre prometteur. Et surtout, cité par *le Bottin gourmand* comme par *Gault-Millau*, le cher Candido (40, avenue de Versailles, Paris-16e, tél. : 45-27-86-68; fermé le dimanche soir). Certes, les tomates de son petit jardin (bientôt couvert) ne sont plus qu'un souvenir, mais son agneau rôti, sa parillada et sa paella sont savoureux. Et de surcroît vous pouvez la commander, cette paella, à emporter, ce qui est utile autant qu'agréable pour un repas en famille.

LA REYNIÈRE.

MIETTES

● **Larousse réédite** *Cuisine et vins de France*, de Curnonsky. Le cher Cur serait bien étonné de voir que l'on a supprimé des plats qu'il aimait (du Germiny aux œufs Toupinel), supprimé à d'autres le nom de leur créateur (ainsi le homard du père Chatard est devenu *«à la hongroise»*) ou leur référence, comme ce civet de lièvre aux pruneaux (natif d'Angers) rebaptisé *«à l'agenaise»*. Oublions les fautes (whisky devenant wisky et Challans écrit Chalan), les photos de tables modernes qui l'eussent fait mourir de rire... Et, à propos de mourir, signalons à ces iconoclastes que le prince des gastronomes n'est pas tombé de son troisième étage sur le trottoir, mais dans la cour de son immeuble.

● **Dominique Lapierre** a découvert *l'Hostellerie du Parc* (2, route nationale de Saintes, 17150 Mirambeau). Cette table qui l'a enchanté ne figure sur aucun guide. Aussi brûle-t-il (à son tour) de la faire connaître aux lecteurs du *Monde*.

● **Une cuvée champenoise** pas commes les autres ! En effet il s'agit d'un assemblage de grands millésimes (1979 et 1982), de cépage en majorité chardonnay, de la montagne de Reims et de la côte des blancs. C'est la Grande Cuvée B de B de Besserat de Bellefon. Les amateurs de franglais liront ici *«Best de Besserat»* (il est vrai que le champagne est international), les autres préféreront imaginer que c'est le M de B, le *«Meilleur de Besserat»*.

● **En Champagne encore**, à signaler le *Relais de Charleville* (1, rue de l'Eglise, 51150 Tours-sur-Marne ; tél. : 26-69-62-76), ancienne ferme bien restaurée. Pierre Trouillard y sert une cuisine du Sud-Ouest qui n'est pas dépaysée avec les vins du terroir. 250 F environ à la carte.

● **A Roanne**, on a commencé par dire, le restaurant *Troisgros* est en face la gare. Puis de la gare qu'elle était en face *les Troisgros*. A présent, on pourra dire que le restaurant, tout comme la gare, sont place Jean-Troisgros, le frère trop tôt disparu de Pierre Troisgros. J'associerai à cet hommage la maman (qui débuta ici au fourneau) et Jean-Baptiste Troisgros, le père, qui, de là-haut, doit lever son verre de Bourgogne à cette consécration.

● **Les Cuisinières de l'ARC** ont le vent en poupe. Ginette Delaive-Lenoir (*Hostellerie Lenoir* à Auvillers-les-Forges, 08260 Maubert-Fontaine) a représenté la cuisine française au Hilton d'Addis-Abeba pour une quinzaine gourmande et Chantal Malot (*Restaurant Aladin* à Nancy) a été cuisiner une semaine en Jordanie, à l'invitation de la Reine Noor, en son royal palais d'Amman. Deux nouvelles adhérentes enfin à l'ARC y représenteront l'Ecosse : Claire Stone et Irène Clapham (*Greens Restaurant* à Glasgow, 123, Old Castle Road, Cathcart).

● **Dagorno nouvelle formule** : la carte indique *«crêpes Suzette flambées»*, alors que les crêpes Suzette ne doivent pas l'être. Il est vrai que l'attachée de presse communiquant le menu m'écrit : *«Nous souhaitons que votre repas tiendra mes promesses que peut-être vous ferez partager à vos lecteurs (sic).»*

L. R.



JEUX

échecs

N° 1255

PORTISCH, CANDIDAT

(Match de qualification au Tournoi des candidats, Budapest, 1987)

Blancs : L. PORTISCH
Noirs : J. NUNN
Défense Grunfeld.

1. ç4	g6	15. Fd2!	Ta-d8 (o)
2. d4	Cf6	16. F×é6	f×é6 (p)
3. Cç3	d5	17. a3! (q)	D×a3
4. Ff4	Fg7 (a)	18. T×ç5	Ca6! (r)
5. Tç1 (b)	d×ç4! (ç)	19. C×g6+! (s)	h×g6
6. é4 (d)	ç5 (é)	20. Tç2! (t)	Cb4
7. d×ç5 (f)	Da5! (g)	21. F×b4	D×b4
8. F×ç4 (h)	0-0 (i)	22. Dç1!	Dé7 (u)
9. é5 (j)	Cf-d7 (k)	23. Dé3! (v)	Tf5
10. Cf3	C×ç5	24. Tf-ç1	Rg8 (w)
11. 0-0	Cç6 (l)	25. h3 (x)	b6 (y)
12. Cd5	Fé6 (m)	26. Cd4	T×d4 (z)
13. b4!! (n)	C×b4	27. D×d4	T×é5
14. C×é7+	Rh8	28. Dg4	abandon.

NOTES

a) A éviter est 4..., d×ç4 à cause de 5. é4! ; de même, 4..., Ch5 donne l'avantage aux Blancs après 5. Fé5, f6 ; 6. Fg3, C×g3 ; 7. h×g3, ç6 ; 8. é3, Fg7 ; 9. Fd3 (Euwe-Alekhine, match de 1935).

b) On précède généralement le développement de la T-D de 5. é3.

ç) Ou 5..., 0-0 ; 6. Cf3, ç5 ; 7. d×ç5, Fé6 ; 8. é3 ; Cç6 ; 9. Cg5, Fg4 ; 10. f3, é5 ; 11. ç×d5, é×d4 ; 12. d×ç6, Dé7 ; 13. é4! ou encore 5..., 0-0 ; 6. é3, ç5 ; 7. d×ç5, Ca6! ; 8. ç×d5, C×ç5 ; 9. Fç4, Cf-é4 ; 10. Cg-é2, Db6. Ftacnik estime que la prise du pion ç4 est une bonne défense des Noirs.

d) 6. é3, Fé6 ; 7. Cf3, ç6! (mieux que 7..., 0-0 ; 8. Cg5, Fd5 ; 9. é4, h6 ; 10. é×d5) ; 8. Cg5, Fd5 ; 9. é4, h6 ; 10. é×d5, h×g5 ; 11. F×b8, T×b8 ; 12. d×ç6, b×ç6 laisse un petit avantage aux Noirs.

é) Et non 6..., Cç6 ? ; 7. d5, Ca5 ; 8. Cb5.

f) Rien n'est bien clair après 7. d5, b5 ; 8. a4, a6 sinon que les Noirs sont probablement un tout petit peu mieux.

g) L'échange des D est favorable aux Blancs : 7..., D×d1+ ; 8. T×d1, Fé6 (ou 8..., Ca6 ; 9. ç6, b×ç6 ; 10. F×ç4, Cç5 ; 11. f3) ; 9. Cd5, Ca6 ; 10. F×ç4, F×d5 (et non 10..., C×é4 ; 11. Fb5+, Rf8 ; 12. F×a6, F×d5 ; 13. T×d5, b×a6 et la position des Blancs est préférable) ; 11. é×d5, C×ç5.

h) La suite de la partie Lin Ta-Kouatly (Dubai, 10. Cb5, 1986) 8. f3, 0-0 ; 9. F×ç4, D×ç5, Fé6! ; 11. Db3, a6 ; 12. Ca3, F×ç4 ; 13. T×ç4, Da5+ ; 14. Fd2, Dh5 aboutit à une nullité rapide.

i) Et non 8..., C×é4? ; 9. Dd5!

j) 9. f3 (Ftacnick-Stohl, Prague, 1986) est un peu suspect. Le plus simple consiste en 9. Dé2, Cç6 ; 10. Cf3, Fg4 ; 11. 0-0, D×ç5 ; 12. Cd5 (ou 11. h3, Cd4 ; 12. Dé3, C×f3+ ; 13. g×f3, Fd7 ; 14. a3) après quoi rien n'est vraiment simple. Le coup du texte conduit également à un combat aigu.

k) Ou 9..., Td8 ; 10. Fd2, Cg4 ; 11. Cf3, D×ç5 (si 11..., C×f2 ? ; 12. R×f2, D×ç5+ ; 13. Fé3! et si 11..., C×é5 ? ; 12. C×é5, F×é5 ; 13. Cd5, D×ç5 ; 14. Fb3, Dd6 ; 15. Fb4) ; 12. Cé4, Db6 ; 13. F×f7+, R×f7 ; 14. T×ç8, T×ç8 ; 15. Cf-g5+, Rg8 ; 16. D×g4, Dç6 ; 17. Cd6!, Dd7! (Petrossian-Benko, Curaçao, 1962).

l) Six pièces sur la colonne ç.

m) A considérer est 12..., Fg4.

n) Début d'une profonde combinaison qui mène à une position supérieure des Blancs.

o) Si 15..., F×ç4 ; 16. T×ç4, Cç-a6 ; 17. Db3.

p) Si 16..., C×é6 ; 17. Dé1.

q) Une première pointe.

r) Mais la défense des Noirs récupère la pièce.

s) La deuxième pointe qui rend le R ennemi vulnérable.

t) Eliminant tout contrejeu des Noirs ; par exemple, 20. Tç4, T×f3 ; 21. g×f3, Dd3.

u) Malgré les pions passés sur l'aile -D, les Noirs sont en difficulté en raison des menaces qui planent sur leur R (Tç4 - Dg5 ou Cg5 etç). Telle est la position issue du treizième coup des Blancs (13. b4!).

v) Menace 24. Cg5 suivi de 25. Dh3+ et de 26. Dh7 mat.

w) Essayant de se protéger.

x) Ultime précaution avant l'attaque.

y) Ou 25..., a6 ; 26. Tç7, Td7 ; 26. Tç8+, Td8 ; 27. Tç1-ç7, Df8 ; 28. Dç3 menaçant entre autres 29. Dç4 etç. Maintenant les Noirs perdent la qualité, la partie et la qualification au Tournoi des candidats.

z) Si 26..., T×é5 ; 27. Cç6.

Solution de l'étude n° 1254.
V. Kozirev (1984).

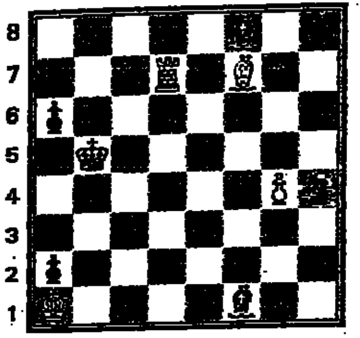
(Blancs : Rh3, Dé2, Fg4. Noirs : Rb1, Db2, Ph7 et h4.)

1. Ff5+, Ra2 (si 1..., Ra1 ; 2. Dé1+, Ra2 ; 3. Fé6+, Ra3 ; 4. Da5 mat) ; 2. Fé6+!, Ra3 ; 3. Dç4!, h6 (en effet, si 3..., Dd2 ; 4. Db3 mat ; si 3..., Db6 ; 4. Dç3+, Ra4 ; 5. Fd7+ et si 3..., Db7 ; 4. Da2+, Rb4 ; 5. Db3+ et 6. D×b7). ; 4. Ff7! (et non 4. Fg8?, Db6! ; 5. Dç3+, Ra4 ni 4..., Fd5?, h5! et les Blancs sont en zugzwang), h5 ; 5. Fd5! et maintenant ce sont les Noirs qui sont en zugzwang, Db5 ; 6. Dç3+ (si 6. D×b5, pat), Ra4 ; 7. Fç6!.

CLAUDE LEMOINE.

ÉTUDE
N° 1255

N. KRALIN et A. KUSNETZOV (1984)



BLANCS (4) : Ra1, Td7, Ff7, Pg4.

NOIRS (6) : Rb5, Ff8 et f1, Ch4, Pa2, a6.

Les Blancs jouent et gagnent.

bridge

N° 1253

DOULOUREUX RÉVEIL

Réveiller les enchères est un art difficile qui exige de bien évaluer les risques. Mais parfois, après avoir fait rebondir les annonces, la situation se complique. Il vaut mieux alors ne pas être *téméraire* si on veut éviter la catastrophe dont furent victimes, dans cette donne, deux authentiques champions du monde :

	♠ R 8 7 5 ♡ D 9 6 5 4 2 ♢ V 7 ♣ 9	
♠ V 10 ♡ A V 7 ♢ 4 3 2 ♣ R D 6 4 2	N O E S	♠ D 6 4 3 2 ♡ R 10 3 ♢ R 9 8 5 ♣ 3
	♠ A 9 ♡ 8 ♢ A D 10 6 ♣ A V 10 8 7 5	

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Freeman	Martel	Nickell	Stansby
1 ♣	passe	1 ♡	passe
2 ♣	passe	passe	contre
surc.	passe	passe	passe !

Quel a été le résultat de DEUX TRÈFLES surcontrés, Ouest (Martel) ayant entamé le Valet de Pique ?

En fait le déclarant (Freeman) a fait dix levées, c'est-à-dire deux de mieux surcontrées vulnérables (1510). *Comment a-t-il joué ?*

Réponse :

Le déclarant (Freeman) a pris avec le Roi de Pique du mort, puis il a joué le Valet de Carreau couvert par le Roi et l'As ; ensuite il a réalisé la Dame de Carreau, le 10 de Carreau et l'As de Pique et *il a coupé son dernier Carreau avec le 9 de Trèfle.* A la fin, il n'a donné aux adversaires que deux Trèfles et un Cœur, en jouant le 8 de Pique couvert par la Dame sur laquelle *il a défaussé son singleton Cœur.* Est a continué Pique coupé par le 7 de Trèfle sur lequel Ouest a jeté... l'As de Cœur dans un suprême effort pour essayer de faire le... 6 de Trèfle ! Mais il ne put faire que Roi Dame de Trèfle car la situation des cinq dernières cartes était :

♣ R D 6 4 2

♣ A V 10 8 5

Cette catastrophe, que Stansby n'est pas près d'oublier, n'empêcha pas les champions du monde de gagner cette finale du Grand National d'Amérique de 1983, un exploit qu'ils ont renouvelé cette année avec bien d'autres victoires.

Reproduction artistique

Parmi les champions français qui écrivent des livres, Jean-Marc Roudinesco ne se contente pas seulement de ses propres ouvrages, il a pris aussi la bonne habitude de traduire les meilleurs auteurs étrangers. Citons aux Editions Belfond en 1984 «Jouez au bridge avec Belladonna» et tout récemment «Testez votre bridge, Les communications, Le Timing» de l'anglais Kelsey.

On trouve dans ces traductions françaises d'excellentes donnes. Voici une des plus fameuses. Elle a été jouée par le célèbre Pietro Forquet au Tournoi de Campari en 1977. Belladonna n'indique pas les annonces, mais le jeu de la carte.

	♠ D 7 4 ♡ A R V 2 ♢ V 8 5 4 3 ♣ A	
♠ V 6 3 ♡ 6 ♢ D 10 9 7 ♣ D V 5 3 2	N O E S	♠ R 9 8 2 ♡ D 5 3 ♢ R 6 2 ♣ 9 7 6
	♠ A 10 5 ♡ 10 9 8 7 4 ♢ A ♣ R 10 8 4	

Ouest ayant entamé la Dame de Trèfle, *comment Forquet a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Note sur les enchères.

Les annonces auraient pu se dérouler ainsi :

Nord	*Sud*
1 ♢	1 ♡
3 ♡	5 ♡
6 ♡	passe

Avec tous ses contrôles, Sud veut bien jouer un chelem si Nord a un puissant soutien d'atout, et la façon classique de le demander est de dire «5 Cœurs».

PHILIPPE BRUGNON.

COURRIER DES LECTEURS

Que pensez-vous, demande A. Dufour, de la convention Fishbein d'après laquelle le contre d'une ouverture de 3 est de pénalité, la couleur au-dessus servant de contre-appel ? Exemple : S : 3 Cœurs ; O : contre (pénalité) ou 3 Piques (contre d'appel).

Cette convention a eu un certain succès dans les années 50, mais elle a été peu à peu abandonnée car les cas où l'on avait intérêt à contrer en pénalité étaient beaucoup moins fréquents que ceux où le contre «optionnel» indiquait une bonne main. D'autre part il était très gênant, quand on détenait la couleur au-dessus de celle de l'ouverture, de ne pas pouvoir la déclarer. Ainsi, sur 3 Carreaux, une surenchère de 3 Cœurs étant un contre d'appel, il n'était plus possible d'annoncer une vraie couleur à Cœur à moins de sauter à 4 Cœurs.

dames

N° 315

CRÉATION DE RÊVE

Championnat du monde par équipes, mai 1986 (Valkenburg)

Blancs : A. Baljakin (URSS).
Noirs : R. Roethof (Surinam).
Ouverture : Raphaël

1. 32-38	19-23	21. 41-37	11-17
2. 28×19	14×23	22. 42-38	19-24! (f)
3. 37-32	10-14	23. 47-42	14-19
4. 34-30 (a)	13-19 (b)	24. 44-40	17-21
5. 33-28	8-13	25. 49-44	15-20
6. 30-25	2-8	26. 40-34	6-11
7. 40-34	20-24	27. 33-29	24×33
8. 34-30 (c)	14-20	28. 39×28 (g)	1-6
9. 25×14	9-20	29. 44-40	12-17
10. 30-25	4-9	30. 37-31! (h)	26×37
11. 25×14	9-20	31. 42×31	20×24 (i)
12. 39-33	5-10	32. 31-26 (j)	3-9
13. 44-39	10-14	33. 50-45! (k)	24-30 (l)
14. 45-40	17-22	34. 34×25	23-29 (m)
15. 28×17	12×21	35. 27-22! (n)	18×27
16. 31-27	24-29 (d)	36. 36-31!	27×36
17. 33×24	20×29	37. 46-41!	36×47
18. 40-34	29×40	38. 40-34!! (o)	47×22
19. 35×44 (e)	7-12	39. 34×12	17×8
20. 38-33	21-26	40. 26×28!! (p)	aban.

NOTES

a) Ce déploiement de l'aile droite, apparemment tranquille, constitue en fait le premier élément d'interrogation dans ce début, dont les principales variantes actuellement les plus en vogue s'ouvrent sur 4. 41-37 (14-19, a1) ; 5. 46-41, a2 (5-10) ; 6. 35-30 (20-25, a3) ; 7. 40-35, a4 (17-22) ; 8. 45-40, a5 (10-14) ; 9. 32-28 (23×32) ; 10. 37×17, (12×21) ; 11. 41-37 (21-26) ; 12. 31-27 (7-12) ; 13. 30-24 (19×30) ; 14. 35×24 (11-17) ; 15. 38-32, etc [Sijbrands - S. Koopman, Hengelo, novembre 1985].

a1) Ou 4. ... (16-21) ; 5. 47-41 (21-26) ; 6. 35-30 (13-19) ; 7. 30-25 (8-13) ; 8. 32-28 (23×32) ; 9. 37×28 (26×27) ; 10. 41×32 (2-8) ; 11. 46-41 (18-23) ; 12. 34-29 (23×34) ; 13. 40×29 (20-24) ; 14. 29×20 (15×24) donnant un début très animé par cette succession d'échanges pour la conquête de cases stratégiques [Hooijberg - Clasquin, Amsterdam, mars 1986].

a2) Le docteur Goudt, contre le grand maître néerlandais Schonatws, aux épreuves de sélection nationale à Apeldoorn, en juillet 1986, choisit 5. 35-30 avec la suite très mouvementée 5. ... (20-25) ; 6. 40-35 (17-21) ; 7. 33-29 (11-17) ; 8. 38-33 (6-11) ; 9. 43-38 (9-14) ; 10. 47-41 (5-10) ; 11. 45-40 (3-9) ; 12. 30-24 (19×30) ; 13. 35×24 (1-6) ; 14. 33-28 (14-19) ; 15. 40-35 (19×30) ; 16. 35×24 (9-14) ; 17. 28×19 (14×23) ; 18. 31-27 (23-28) ; 19. 32×23 (21×43) ; 20. 49×38, etc.

a3) 6... (17-21) ; 7. 40-35 (20-25) ; 8. 33-29 (21-26) ; 9. 44-40 menaçant du coup de dame 32-28 (23×32) ; 37×28 (26×46) ; 29-23 (18×29) ; 34×5 (25×34) ; 39×30 (46×23...) ; 5×41..., B +.

a4) Les Blancs enchaînent, autre continuation assez fréquente par 7. 33-29 (10-14) ; 8. 40-35 et une idée à hauts risques incite parfois les Noirs à pénétrer en profondeur au centre 8... (23-28) ; 9. 32×23 (19×28) ; 10. 31-27 (14-19) ; 11. 30-24 (19×30) ; 12. 35×24 (28-33) ; [les Noirs renoncent à côtoyer les périls] ; 13. 39×28 (15-20) ; 14. 24×15 (18-22) ; 15. 27×18 (13×24), etc. [Nikhilananda-Lekkerker, Tilburg, mars 1986]

a5) Les maîtres étudient aussi la suite 8. 31×27 (22×31) ; 9. 36×27 (11-17) ; 10. 33-29 (17-21) ; 11. 30-24 (19×30) ; 12. 35×24 (6-11) ; 13. 45-40 (11×17) ; 14. 38-33 (21-26) ; 15. 41-36 (17-21) ; 16. 50-45 (12-17) ; 17. 33-28 (7-12) ; 18. 28×19 (17-22) ; 19. 43-38 (22×31) ; 20. 36×27 (1-7) ; 21. 38-33 (7-11) ; 22. 40-35 (11-17) ; 23. 37-31 (26×28) ; 24. 33×11 (16×7) ; 25. 27×16 (9-14) ; 26. 48-43 (14×25) ; 27. 42-37 (12-17) ; 28. 39-33 (17-22) ; 29. 37-32 (4-9) ; 30. 43-38 (8-12) ; 31. 47-41 (3-8) et 32. 41-36 livre une douloureuse combinaison 32... (13-19 !) ; 33. 24×4 (15-20) ; 34. 4×24 [les envois à dame et les dames otages] (22-28) ; 35. 33×13 (8×50 !) [les Noirs dament] ; 36. 29×18 (12×23), etc, N+ au cinquante-troisième temps [Sier-Klarenbeek, championnat des Pays-Bas, juniors, juillet 1986].

b) 4. (14-19) apporte en principe des perspectives plus larges de développement de l'aile gauche.

c) A noter le coup de la bombe sous une forme très schématique sur 8. 39-33 (24-30) ; 9. 35×24 (19×39) ; 10. 28×10 (39×26), etc., N +.

d) Les Noirs accélèrent le cours du jeu.

e) Les Blancs perdent des temps avant de prendre les choses en main sur le flanc gauche.

f) Une case vitale dont l'occupation contient l'aile droite adverse et rendrait douteux 23. 33-28 (17-22 !) ; 24. 28×30, f1 (22×33) ; 25. 39×28.

f1) 24. 28×10 (22×33) ; 25. 39×28 (15×4), N + 1.

g) Les Blancs placent au second plan de leurs préoccupations l'achèvement du développement de leur aile gauche.

h) A point nommée cette création d'espace...

i) ... puisque si 31. ... (21-26) ; 32. 34-29 ! (23×45) ; 33. 27-21 ! (26×37, i1) ; 34. 21×25, etc, B +.

i1) 33. ... (16×27) ; 34. 32×25, etc., B +.

j) Un tournant du combat cet enchaînement succédant à la création d'espace sur cette aile, libre maintenant pour son développement.

k) Incitant les Noirs à recourir à un gambit apparemment sans contre-jeu.

l) Première phase du gambit.

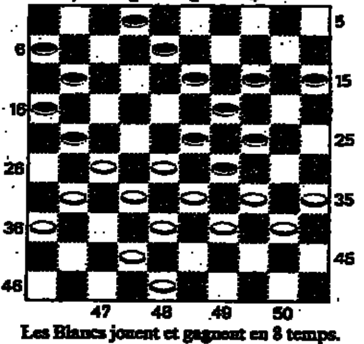
m) Seconde phase du gambit.

n) Le G.M.I. soviétique avait prévu cette réplique, la seule, et au demeurant savoureusement meurtrière.

o) Un collage chargé de dynamite.

p) Enchaînement de deux rafles sur ce subtil mécanisme qui s'inscrit dans une création de rêve depuis le trente-troisième temps.

PROBLÈME
G. AUBIER (Paris-1971)



Les Blancs jouent et gagnent en 8 temps.

Ce coup pratique, d'une difficulté moyenne mais d'une haute valeur esthétique, repose sur un mécanisme très élaboré. Sans le recours à la solution, il suffit pour s'en convaincre, dès les premiers regards, de fixer son attention sur le pion à 36. Le pion bien qu'en retrait derrière deux de ses compagnons d'armes, effectuera l'ultime rafle.

● SOLUTION : 35-30 ! (24×44) ; [apparemment bien campés sur leur aile gauche, les Noirs vont voler en éclats sur toute cette partie du front] 33×24 (44×22) 27×20 (19×39) 42-37 ! [les Blancs exploitent un temps de repos pour amorcer la seconde phase du mécanisme] (15×24) 48-43 ! [envoi à dame] (39×48) 31-26 ! (48×31) 26×17! [pour constituer une rampe de lancement en faveur du pion à ... 36] (11×22) 36×20 !!, +.

JEAN CHAZE.

Mots croisés

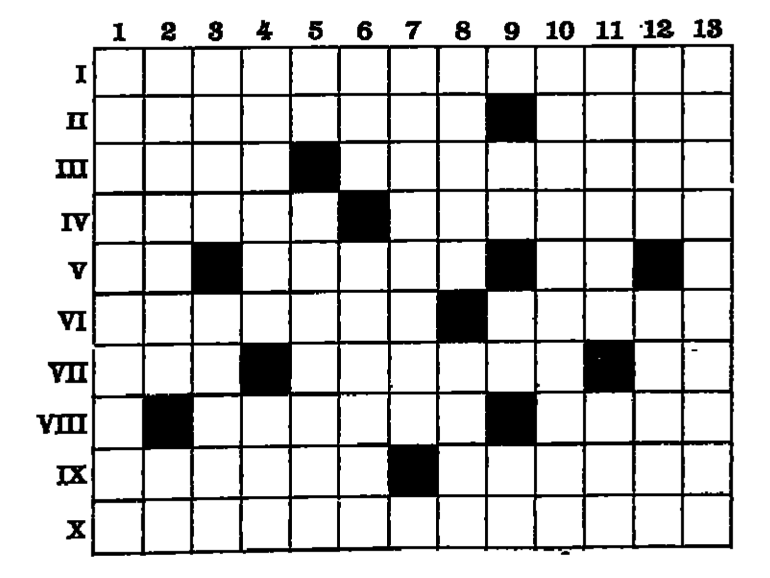
N° 484

Horizontalement

I. Vrais témoins. – II. On l'a dans la peau. Influence. – III. Marcha. Causait plus que de l'ennui. – IV. Immigré d'une première génération. A l'odeur de cuve ou de cave. – V. Ce n'est pas le parler d'ici. Amène à s'interroger. Est-il certifié là-haut ? – VI. On est bien sévère, dans ce cas, pour notre amie la bête. Quand s'embrouillent les pellicules. – VII. Toute notre vie, en un sens. Pète le feu. Point de vue de propriétaire. – VIII. Il avait plus de goût, avant. Sur la table soit, mais pas à table ! – IX. Il a bien parlé des wagons-lits. Quel dommage ! – X. Sa façon comme sa peinture est toute de délicatesse.

Verticalement

1. Fâche Barre. – 2. A joué en Bourse et bien revendu. N'est pas doublé, en un sens. – 3. En cuve quelque temps. Vieil Espagnol. – 4. Ton sur ton. Pour le cheval. – 5. Il grandira. Suivent. – 6. Fleuve. Quand le précédent sortit du lit. – 7. Apportèrent de l'oxygène. – 8. A sa légende. Sa fidélité n'est pas une légende. – 9. Dans le livre. Pronom. En ville. – 10. Ne ferai aucun mécontent. – 11. Ils vous fatiguent. Savent briller. – 12. Lac. Enleva du brillant. – 13. Elle nous fait tourner la tête.



SOLUTION DU N° 483

Horizontalement

I. Je m'enfoutiste. – II. Onéreux. Untel. – III. Agréerai. Oeta. – IV. Iris. Ellipses. – V. Las. Etalée. Et. – VI. Lient. Te. Rosi. – VII. Issoire. Ras. – VIII. Es. Bressan. Au. – IX. Rablés. Intime. – X. Sidérurgistes.

Verticalement

1. Joailliers. – 2. Engraissai. – 3. Merises. B.D. – 4. Eres. Noble. – 5. Née. Etirer. – 6. Furet. Resu. – 7. Oxalates. – 8. Ille. Sig. – 9. Tu. Ie. Rani. – 10. Inopérants. – 11. Stes. Os. It. – 12. Tétées. Amc. – 12. Elastiques.

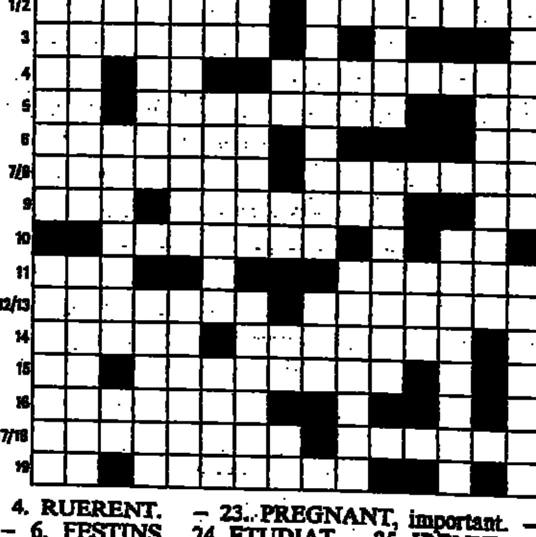
FRANÇOIS DORLET.

anacroisés®

N° 484

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille.

Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)



Horizontalement

1. AAEFFNR. – 2. DHIMORU. – 3. AENORSU (+ 3). – 4. EIPPRRST. – 5. AAEEIRST. – 6. AEILNOS. – 7. EGILNST. – 8. ACEHNRV. – 9. EINNORU. – 10. EEHRRTU (+ 1). – 11. EHOOST. – 12. EILNSUU. – 13. BEIORRS. – 14. AIILOTU. – 15. EEIMRSUX. – 16. CEIMNST. – 17. EEEHRSUU. – 18. CELOOS. – 19. ACEESST (+ 1).

Verticalement

20. AAEFGIT. – 21. CCEHINO. 22. AEELNNT. – 23. EINNOSU. – 24. AEENORU. – 25. EFNSTU. – 26. AEEMRS (+ 5). – 27. AAEIORRT. – 28. EINSSU (+ 2). – 29. AEEILTT. – 30. EEILSS (+ 2). – 31. CEEIRRRT. – 32. ELOSSTU (+ 1). – 33. AAHNRTX. – 34. BEIILLOT. – 35. CEENORTU (+ 1). – 36. AEEIMRS (+ 3). – 37. AEERRSS.

SOLUTION DU N° 483

1. HIPPISME. – 2. RESSUI (REUSSI). – 3. ROUSPETE (PORTEUSE). – 4. RUERENT. – 5. INERTIE. – 6. FESTINS (FISSENT). – 7. ZONAIENT (ANNOTIEZ). – 8. MATRICE (CREMAIT). – 9. ENNEMIES. – 10. EBENACEE. – 11. MANDRILL, singe. – 12. ABREGE. – 13. NAUTILE (LINTEAU, ALUNITE). – 14. DOTALE. – 15. GALEASSE, grosse galère (EGALASSE, ALESAGES). – 16. INSTITUE. – 17. ADENINES. – 18. NARREE. – 19. TARIRAS (ARRISAT, TRAIRAS). – 20. HERTZIEN. – 21. MEDIAN (DEMINA, MEDINA, DEMAIN, MENDIA). – 22. NEGATON (TONNAGE). – 23. PREGNANT, important. – 24. ETUDIAT. – 25. IRENISME, sorte d'œcuménisme (MINIERES). – 26. MINETTE. – 27. MUTINEE (MINUTEE). – 28. LUGEAT (LEGUAT). – 29. RENEGATE (ARGENTEE). – 30. AILIER (ELIRAI, LIERAI, RELIAI). – 31. TENABLE (BELANTE). – 32. SERTIR (STRIER, TERRIS). – 33. ABREAGIR (GABARIER). – 34. TILIACEE, plante. – 35. CIERGES (GRECISE). – 36. INESPERE (EREPSINE, PERINEES).

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

EXPOSITIONS

Les photographes espagnols

Fictions fabriquées

Taxidermiste, manipulateur et démiurge, ainsi peut-on qualifier Joan Fontcuberta, chef de file de la photographie ibérique.

Cofondateur de la revue *Photovision*, théoricien et professeur à l'université de Barcelone, mais surtout adepte de supercheries scientifiques, Joan Fontcuberta est l'un des opérateurs espagnols les plus représentatifs, et un facétieux récidiviste.

Voici quatre ans, pour mettre en cause la prétendue objectivité de documents, il créait de toutes pièces, en hommage à Karl Blossfeldt, professeur d'art décoratif à Berlin, un *Herbarium imaginaire*, à la fois catalogue de formes et inventaire de pseudo-plantes.

Prenant prétexte d'un éminent savant d'origine allemande, le docteur Ameisenhaufen, qui consacra sa vie à l'étude de la zoologie et dont les archives secrètes furent découvertes en 1979, le voici qui s'attaque cette fois à la faune (1). Il invente avec l'écrivain Pere Formiguera toute une fiction biographique (photos de famille et textes manuscrits à l'appui) avec, pour seul but, d'accréditer l'existence d'une sorte de monstrueux musée Spitzner animal, conçu par un tératologue démiurge, pervertissant l'espèce à son image.

Du *Threschelonia atis* (sorte de faucon à carapace de tortue) aux brebis cyclopes et siamoises, traités en laboratoire ou campés dans un cadre prétendument naturel, les spécimens de tout poil, aberrants ou inconnus, nés de croisements artificiels, entraînent avec une gravité décapante dans l'univers magique jadis dépeint par Jérôme Bosch ou Max Ernst. Carte d'Amazonie ou de Bohême à l'appui, sur un fond de carte et de cris enregistrés, l'observation clinique de cette faune non cataloguée, aux noms latins, convie à contempler avec effroi le lapin au bec de lièvre, la chauve-souris vampire ou le boa aux pattes de poule.

L'amusement pourtant s'estompe rapidement. Le pastiche se révèle vainement démonstratif. *A contrario* des subtiles parodies d'*Herbarium*, les épreuves factices de *Faune*, même virées faux sépia, résultent d'un projet qui lorgne vers des solutions largement exploitées par d'autres disciplines.

On retrouve intact l'œil rusé, subversivement scientiste, de Fontcuberta dans un choix de travaux récents de six créateurs espagnols proposés à Herblay (2) par Pierre Borhan. Outre son bestiaire fantastique, on notera surtout les portraits néo-expressionnistes et retouchés de Fargas, les luxuriantes natures vives de Catany et la série des monstres marins, happés en gros plan, comme surgis de l'inconscient, de Manel Esclusa, qui prolongent sa vision du port de Barcelone. Cet ensemble prometteur couronne l'action menée depuis trois ans par Alaine Reinando pour faire apprécier dans l'Oise la création photographique contemporaine.

PATRICK ROEGIERS.

(1) Joan Fontcuberta et Pere Formiguera : *Faune*, galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix, Paris-4e, jusqu'au 24 décembre.

(2) *Haute sensibilité*, six photographes espagnols (Fontcuberta, Esclusa, Catany, Fargas, Valentin Vallhoarat, Canogar), galerie d'art contemporain du Centre Saint-Vincent, à Herblay, jusqu'au 5 décembre.


DR

Cercopithécus icarocorus (Hans von Kubert, 1933)

Réalistes et symbolistes belges

Le mineur et la goule

Peintres du quotidien et peintres du rêve : l'art de la seconde moitié du XIXe siècle en Belgique serait-il fait de deux moitiés inconciliables ?

Réalisme et symbolisme : les métallos d'une part, les chimères de l'autre, l'ouvrier contre l'onirique, l'actuel contre le spirituel. L'antithèse a beaucoup servi. Elle est facile – et tentante, – car il semble naturel d'opposer Khnopff à Constantin Meunier ou Degouve de Nunques à Stevens. Les premiers annonceraient le surréalisme alors que les seconds seraient des attardés de l'esthétique de 1848, admirateurs de Courbet quand Courbet est passé de mode. Faire l'histoire des beaux-arts à Bruxelles des années 1850 aux années 1900 supposerait la reconnaissance préalable de ce schisme, qu'illustre assez naïvement l'accrochage de l'exposition actuelle en deux cantons distincts, un par esthétique.

Si l'on s'en tient aux titres et aux sujets, le système résiste. A *la Lessiveuse*, de De Witte, répond *la Fin des temps*, de Delville, au *Mineur à la hache*, de Meunier, le *Who Shall Deliver Me ?*, de Khnopff, portrait d'un androgyne roux à la manière des préraphaélites anglais. Les uns lisent Zola, les autres Péladan, et ils n'ont donc rien à se dire, semble-t-il, ou seulement des rosseries. Mais ce joli manichéisme néglige d'observer que, si les inspirations se combattent, les procédés se ressemblent. Il y a du symbole chez les réalistes et du réel trivial chez les symbolistes.

Sans doute Stevens, parisien d'adoption, se veut-il un bon peintre « *témoin de son temps* », qui représente la vie sous le Second Empire dans un style à la Fantin-Latour. Mais ces toiles, qui relèvent de la modernité parisienne, ne sont pas tout *le* réalisme belge, car il en existe un autre, moins inspiré de Manet, auprès duquel celui de Stevens fait assez pâle figure. Ce « vrai » réalisme, misérabiliste et pathétique, a pour maîtres Charles De Groux ou Antoine Wiertz. Dans la toile de Wiertz *Faim, folie, crime*, une jeune femme aux yeux hagards achève de découper au couteau une jambe de son nouveau-né et la fait cuire dans une marmite de cuivre. Infanticide, anthropophagie et gastronomie, en somme. Wiertz ne cherche pas les nuances, et encore moins la vérité du quotidien. Il lui faut du symbole, et du plus éloquent, dût cette éloquence ruiner la vraisemblance.

Plusieurs des symbolistes fin de siècle sont des réalistes à la Wiertz, avec d'autres obsessions, sexuelles cette fois. Dans leurs œuvres, l'observateur perce sous l'exalté ou le mystique. Félicien Rops est de cette espèce, qui n'a qu'un sujet, la turpitude des mœurs en général, la turpitude des femmes en particulier. Ce puritain scabreux et sanguin dénonce Lesbos à tout instant, ce qui lui donne l'occasion de dessiner des nus tout aussi impudiques que ceux de son contemporain François Maréchal, un réaliste certifié celui-ci.

Fernand Khnopff lui-même, élève de Gustave Moreau, rosicrucien à ses heures, un contemplatif dit-on, n'est ni plus innocent ni plus désincarné que Rops. Quand il renonce aux visions éthérées qui l'ont rendu célèbre, chefs-d'œuvre involontairement drôles, Khnopff sait être satirique. Le pastel *Déchéance* détaille de la façon la moins ésotérique le corps charnu d'une tentatrice fort impatiente de parvenir à ses fins. Symbole ou, plus simplement, archétype expressif ? Meunier n'agit pas autrement quand il s'efforce de sculpter les figures emblématiques du labeur ou de la misère.

Cette connivence procède d'un attachement commun à un « grand genre » général et intemporel. Les détails et la couleur locale doivent disparaître au bénéfice de l'universel. Résultat : un académisme égal de part et d'autre. Le pompiérisme social et celui de l'âme se confondent dans les *Fiancés paysans* de Frédéric ou dans l'œuvre de Mellery qui s'intitule tout simplement *La base du droit est la fraternité*. Les intentions sont bonnes, mais ni le dessin ni la peinture ne suivent. Reste la rhétorique, qui a bien mal vieilli.

PHILIPPE DAGEN.

★ Centre Wallonie Bruxelles, 127, rue Saint-Martin, jusqu'au 10 janvier.

MUSIQUE

Bari et Paisiello au Festival de Lille

Le barbier avant Rossini

Créé sept ans après la pièce de Beaumarchais mais trente-quatre ans avant l'œuvre de Rossini, le Barbier de Séville, *de Giovanni Paisiello, a été écrit pour Catherine de Russie.*

Située presque à la pointe de la botte italienne, Bari, capitale des Pouilles, ne se considère pourtant pas comme un bout du monde, mais comme placée sur une voie de communication plusieurs fois millénaire entre l'Orient, la Grèce et l'Europe. En témoigne cet opéra grandiose construit en 1903 par deux négociants en tissus, les frères Petruzelli, qui ne contient pas moins de trois mille cinq cents spectateurs, soit presque autant que le Met de New-York, et qui entretient des relations avec les régions les plus lointaines.

Choisissant l'œuvre d'un compositeur local de Tarente, Giovanni Paisiello, qui l'écrivit à Saint-Pétersbourg pour la Grande Catherine, l'Opéra de Bari la promène de Spolete à Bergen et de Grenade au Festival de Lille, où les autorités des Pouilles et l'ambassadeur d'Italie en France s'étaient déplacés mardi pour rendre visite à M. Maurois et ses administrés.

Le public nordique, sevré d'opéra, a fait un chaleureux accueil à ce *Barbier de Séville* créé en 1782, sept ans après la pièce de Beaumarchais mais trente-quatre ans avant celui de Rossini, qui devait l'éclipser injustement.

Les grands finals à rebondissements

Un *Barbier de Séville* encore de l'Ancien Régime naturellement où Figaro n'est qu'un joyeux entremetteur laissant au comte Almaviva, un Grand d'Espagne, le mérite de berner le bourgeois Bartolo, lequel se montre un adversaire plus rude que chez Rossini. Celui-ci donnera plus de nerf à la comédie, une allure plus débridée, mais ne manquera pas de développer nombre d'effets comiques inventés par Paisiello, y compris l'air de la calomnie ou le fameux *Gioia e Pace* que le faux maître de chant et le barbon répètent à l'envi, et les grands finals à rebondissements.

Toute cette musique délicatement ciselée a beaucoup de charme et fait parfois penser à Mozart, notamment le bel air mélancolique de Rosine.

Le spectacle de l'opéra de Bari nous a semblé cependant plus fade que celui de Jean-Louis Thamin au Festival de Bordeaux il y a quatre ans. Dans un joli décor où la fenêtre de Rosine est encadrée par des colonnes de marbre bleu et de beaux paravents fleuris, le metteur en scène Maurizio Scaparro inscrit des jeux et des gestes assez simplets, alors que cette œuvre pimpante et spirituelle, mais parfois un peu molle, demande à être soutenue par une trame théâtrale étourdissante.

En revanche, l'interprétation musicale est de qualité, avec un orchestre fin et pétillant dirigé par Bruno Aprea et de bons chanteurs tels Edoardo Gimenez, Almaviva à la voix très corsée, le truculent Figaro d'Alberto Rinaldo qui reste un peu inemployé, la suave et coquine Rosine de Silvia Baleani et surtout Giancarlo Ceccarini qui dessine un Bartolo raidi par l'âge, endormi et pourtant retors, délicieuse caricature en mouvement.

Le succès de cette soirée fait bien présager de la nouvelle activité lyrique qu'entend mener la municipalité de Lille. Sans pouvoir envisager actuellement de refaire un ensemble permanent, orchestre et troupe, M. Pierre Maurois souhaite développer une politique d'accueil et de coproductions avec d'autres villes et monter quelques spectacles exceptionnels qui pourraient être donnés avec l'Orchestre national de Lille ; car la capitale du Nord, qui fut un des fiefs de l'opéra, ne peut se priver plus longtemps d'un de ses divertissements de prédilection.

JACQUES LONCHAMPT.

Un tournant

Aucune ville de France en dehors de Paris ne présente un festival aussi opulent que celui de Lille, qui s'étend à quinze villes de la région Nord-Pas-de-Calais. En un mois et demi, jusqu'au 5 décembre, on aura pu voir et entendre les orchestres de Leipzig, de l'Etat d'URSS, de Lille et la Philharmonique de Vienne avec Abbado, des créations de Xénakis et Amy, Chick Corea, les compagnies de Martha Graham et Birgitt Cullberg, des mises en scène de Ronconi et Bob Wilson, Julia Migenes Johnson, Marilyn Horne et Nicolaï Gedda, des groupes de musique traditionnelle (Burundi, Hongrie, Zaïre, Maroc) et bien d'autres événements variés, comme la création mondiale, ce vendredi à Tourcoing, de *Maria de Buenos-Aires*, opéra-tango d'Astor Piazzola.

Cependant, tout en gardant une forte audience, le festival a un peu perdu de cette aura nationale et internationale que lui avait donnée Maurice Fleuret de 1977 à 1981, jusqu'à sa nomination à la direction de la musique du ministère de la culture. Trois responsables étrangers (Luis de Pablo, Nicola Snowman et Frédéric Sartor) ont, certes, maintenu le cap, soutenus par Jackie Buffin et une forte équipe. Mais le temps est venu de recentrer le festival par un projet global, plus concentré, qui ne soit pas trop tributaire des tournées internationales montées par les impresarios ou des initiatives de tel ou tel animateur.

Tandis que Frédéric Sartor collaborera à la nouvelle politique lyrique de la ville de Lille, c'est Alain Surrans, un « homme du Nord », collaborateur de Maurice Fleuret de 1980 à 1986, qui est chargé de remodeler le visage du festival, dont le prochain thème devrait être la danse comme source d'inspiration et de création dans tous les arts depuis les origines.

J. L.



Culture

CINÉMA

« Les Noces barbares », de Marion Hänsel

L'enfant de trop

Fidèle, trop fidèle, l'adaptation du best seller de Yann Queffélec par une jeune réalisatrice belge pèche par respect.

A côté des *Noces barbares, Poil de carotte,* c'est *les Gaîtés de l'escadron. On ne peut rêver même dans* ses cauchemars les plus moites, plus noire que cette histoire sans espoir. Un de ces drames asphyxiant que la littérature transcende et qui parfois redescend de l'étage noble du roman vers les bas-fonds des faits divers.

Ludo est un enfant né du viol de sa mère adolescente. Il passe ses premières années encagé dans un grenier. C'est peu dire qu'il n'est pas aimé. Il est nié. Dans sa petite tête rousse s'accumulent des terreurs et des tempêtes. Sa mère épouse un « vieux » qui le prend en pitié. Mais rien à faire, Ludo est surnuméraire. Enfermé en lui-même, puis enfermé dans un asile, l'enfant, qui a grandi, grince des dents toutes les nuits. Dans son silence, Ludo crie. Faute de mère, seule la mer lui est hospitalière. Evadé de sa prison, sur une épave il a bâti son refuge. Là, il attend. Il l'attend. Elle viendra enfin, rousse comme lui, belle, d'une jeunesse éternelle. Et tandis que, littéralement fou d'amour, il lui fracasse le crâne, il l'appelle, il peut enfin la nommer : « Maman ».

Ça secoue, n'est-ce pas ? Ça a en tout cas secoué les 1 500 000 acheteurs du livre de Yann Queffélec, prix Goncourt 1985. Et ça a manifestement secoué la jeune réalisatrice Marion Hänsel. Elle est belge, *ce qui n'est évidemment pas le problème.* Dans ses deux premiers longs métrages, *le Lit* et *Dust,* Lion d'argent à Venise, Marion Hänsel avait montré une précoce maîtrise.

La maîtrise est encore là, et la fascination pour son sujet, et la compassion pour ses héros, et la capacité de demander beaucoup à ses comédiens : Thierry Frémont, Marianne Basler, le jeune Yves Cotton. Alors, où est *le* problème ? *Il est dans* l'imperturbable respect que Marion Hänsel a voué à l'œuvre de Queffélec. Son film n'est pas une adaptation, pas une transposition, mais une illustration, parfois naïve, souvent pataude, toujours désespérément fidèle. Le cinéma, dans ces conditions, s'étouffe et s'étiole. Le vol des goélands sur l'estuaire de la Gironde n'y peut rien. Ni le regard déchirant *du petit* garçon de trop.

DANIÈLE HEYMANN.

« Noce en Galilée », de Michel Khleifi

Vers la réconciliation ?

En Israël, dans un village des territoires occupés, le moukhtar marie son fils. Le gouverneur militaire israélien accepte de lever le couvre-feu, à condition d'assister à la noce avec ses soldats. Les deux communautés vont se trouver en présence au cours d'une fête, donc, et dans un climat tendu. Mais des incidents se produisent, qui vont rapprocher juifs et Arabes.

Ce film présenté au Festival de Cannes (section Quinzaine des réalisateurs) a reçu le prix de la critique internationale. A quoi s'est ajouté la Conque d'or du Festival de San-Sebastian. Il arrive qu'au cinéma le bruit des armes se taise, que les conflits apparemment les plus insolubles reçoivent une solution humaniste, idéaliste. C'est la plupart du temps trop beau pour être vrai, et on ne croit plus guère au fameux « si tous les gars du monde voulaient se donner la main ».

Palestinien né à Nazareth, établi depuis dix-sept ans en Belgique, Michel Khleifi s'est voulu dénué de tout esprit partisan. *Noce en Galilée* est une coproduction belgo-franco-palestinienne, qui incite à la réconciliation entre les Israéliens et les Palestiniens, les éléments extrémistes des deux côtés étant ouvertement repoussés dans l'aspect didactique du scénario.

S'il n'y avait que cet aspect – et les bonnes intentions qu'il engendre, – *Noce en Galilée* ne serait qu'un film à thèse auquel on ferait juste crédit de son message pacifiste. Or, le style cinématographique dépasse la thémathique assez simpliste. Michel Khleifi décrit les traditions réglant un mariage palestinien tout en traçant, dans le même espace, les frontières entre les gens de la noce et les invités forcés. Les déplacements de la caméra, dans les lieux du banquet et dans le village, tissent une atmosphère d'inquiétude latente malgré les festivités. Vient le sommet dramatique du film : l'épisode du cheval égaré dans un champ de mines, qui amène les hommes à pactiser. C'est beau, cela donne un symbole plus poétique que politique au propos du réalisateur. De plus, les femmes et les enfants sont porteurs d'espoir, et le personnage de la jeune mariée est très attachant. Alors, pourquoi pas ?

J. S.

THÉATRE

« Éloge de la pornographie », de Jean-Michel Rabeux

Représentation du désir

Représenter « une histoire où le corps perd la tête » : Jean-Michel Rabeux tente l'aventure. Pour parler du désordre des sens, Jacques Mazeran et Claude Degliame prêtent leur corps, et leur talent, avec générosité.

Contrairement à la littérature, au cinéma, à la peinture, le théâtre fait rarement étalage du corps, si l'on excepte quelques épisodes des années 60. Il se contente d'un sein *dévoilé,* d'une silhouette *entrevue* dans une jolie lumière. Comme si la présence directe de l'acteur, son exhibitionnisme naturel rendait délicate, vite indécente, la représentation sans fard de la nudité. A moins que la plupart des metteurs en scène jugent le propos sans grand intérêt.

Mais, pour parler du désordre des corps, (et bien sûr de celui des âmes), le théâtre peut, aussi, mettre à l'épreuve ses formes, sa couleur, son langage.

Jean-Michel Rabeux a écrit et mis en scène *Eloge de la pornographie,* (coproduit par le centre culturel de Cergy-Pontoise), pour ne parler que de « ça » : le corps au théâtre, la jouissance, le désir. Il avait déjà abordé la question, du côté de la répression toutefois, en 1984, en créant *Onanisme avec troubles nerveux chez deux petites filles* (avec déjà Claude Degliame) d'après les écrits cliniques et terrifiants d'un certain docteur Zambaco, au siècle dernier.

Dans *Eloge de la pornographie,* on ne voit pas très bien où Jean-Michel Rabeux veut en venir. Son texte brasse allègrement quelques thèmes déjà dévoilés, et si bien, par Bataille ou Klossowski : *l'acte n'est* qu'un des mille détours du désir, aux côtés du voyeurisme, ou de la force de la narration, du langage. Le désir permet de disparaître, de s'évanouir, il tue les visages, la petite mort flirte avec la grande. Il y a de tout, dans cet éloge : du « hard » et du « soft », du vrai et du faux, de la narration et de l'action. Un homme et une femme jouent à se raconter des histoires irreprésentables. Parfois, ils nous les donnent un peu à voir et l'on expérimente ainsi qu'une femme peut se lécher un sein, mais non un homme. Au demeurant, aucune provocation ne motive ce spectacle à l'esthétique soignée (lumières de Dominique Brugnière, décors de Philippe Bertrand). On rit parfois ainsi à ce strip-tease (par Jacques Mazeran), véritable effeuillage volontairement maladroit, feuilleton de chaussettes, tee-shirts, slips. Claude Degliame, sourire aux lèvres, est plus ambiguë. Délicieusement naturelle pourtant. Tous deux évitent au spectacle de sombrer ou dans le ridicule, ou dans l'insupportable. Ecueil tout naturel à ce type de tentative. La mise en scène de Jean-Michel Rabeux insiste sur le côté ludique, léger, du désordre.

On s'ennuie assez vite. Reste donc à saluer la performance et le métier de Jacques Mazeran, de Claude Degliame, surtout.

ODILE QUIROT.

★ Jusqu'au 29 novembre au Théâtre des Arts de Cergy-Pontoise. Tél. : 30-30-33-33, et du 4 décembre au 9 janvier 1988 au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis. Tél. : 42-43-00-59.

VARIÉTÉS

France Gall au Zénith

Chansons bleu pastel

Pendant trois semaines et demie au Zénith, France Gall offre son quatrième spectacle : une fête de la musique.

La première aventure de France Gall dans la chanson a été jalonnée au cours des années 60 par une série de refrains *(Sacré Charlemagne ; Poupée de cire, poupée de son ; les Sucettes ; N'écoutez pas les idoles)* confectionnés sur mesure pour un charme acidulé, une voix fraîche, un physique de petite fille moderne.

La deuxième aventure de France Gall a commencé par une rencontre avec Michel Berger. L'ancien « Bébé requin aux dents nacrées » a évolué avec une énergie rayonnante. Elle est entrée dans un autre monde où les chansons sont le résultat d'une somme de hasards, où la musique est ouverte, pleine de vibrations, de nonchalance, où les mots très simples, réunis en forme de phrases répétitives, de slogans ou encore de flashes, jouent à une sorte de divertissement heureux avec la vie.

Dans un écrin musical bleu pastel, France Gall est devenue une petite jeune femme épanouie, décontractée et naturelle, pas angoissée, assez sûre d'elle-même, le jeu délicat et sensible, assuré et discret.

Depuis 1974, France Gall s'est ainsi attaché un nouveau et vaste public qui l'a fidèlement suivie au Théâtre des Champs-Elysées, au Palais des Sports et, déjà il a trois ans, au Zénith. Car la voici une deuxième fois porte de Pantin, en minijupe-salopette, collants noirs et baskets de couleurs, sur une scène conçue à la façon d'une place de village. Entourée par sept musiciens dirigés par Jannick Top, renforcés pour quelques titres par une section de cuivres (les Phoenix Horns, arrachés aux studios californiens) et pour *Babacar* (la chanson souvenir d'un enfant sénégalais) par les tambours de Doudou Ndiaye Rose, France Gall a choisi, pour son nouveau spectacle, la simplicité, l'absence d'artifices.

En pleine forme

Pas de lumière agressive mais des climats intimes pour des chansons imaginées dès l'origine en fonction de la représentation sur scène, France Gall balance ses chansons à succès *(Ella, Débranche).* Une suite ininterrompue de moments de bonheur, une joie de jouer avec les sons, les rythmes et les mots. Le public adolescent l'accompagne cœur à cœur, reprend avec elle quelques- unes de ses ballades, se surprend à rêver éveillé. *Tout pour la musique,* chante France Gall. En pleine forme.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Zénith, 20 h 30.

Communication

Le renforcement des pouvoirs de la CNCL divise M. Léotard et M. Santini

Faut-il renforcer les pouvoirs de la CNCL ? Faut-il élargir l'arsenal des sanctions dont dispose la Commission, comme le demandent les « sages » ? Longtemps feutré, puis avivé par un article du *Point,* le débat est aujourd'hui public et agite la majorité et le gouvernement.

La coupe est pleine. Le déferlement du parrainage et du sponsoring à la télévision, la publicité déguisée, le mépris affiché par la 5 pour son cahier des charges et surtout le refus de TF 1 de renoncer au télé-achat comme le lui avait expressément demandé la CNCL, ont mis les « sages » hors d'eux. Tous, mais avec des prudences diverses, souhaitent le renforcement de leur pouvoir de sanction. Leur président, M. Gabriel de Broglie, en a fait la demande pressante au premier ministre, M. Jacques Chirac. Et les commissaires s'apprêtent à faire en ce sens une *« recommandation »* aux pouvoirs publics, lors de la publication de leur premier rapport annuel.

Or la demande embarrasse et divise le gouvernement. Le nouveau ministre délégué à la communication, M. André Santini, y est favorable. Résolument. *« Avec l'interdiction d'émettre, la CNCL dispose du feu nucléaire. Nous essaierons de faire passer, avant les élections présidentielles, un projet de loi qui la dotera d'un arsenal gradué »,* confiait-il récemment au journal *la Croix...* avant de battre en retraite quelques jours plus tard, en reconnaissant *« avoir un peu forcé le trait ».* Il y a *« débat »,* affirme-t-il aujourd'hui au *Monde,* sans changer pour autant d'avis sur le fond.

Le ministre estime en effet que l'affaire du télé-achat est exemplaire. *« Nous allons légiférer pour interdire cette pratique sur TF 1,* explique-t-il, *mais nous ne pourrons pas aller au Parlement chaque fois qu'une chaîne de télévision outrepassera ses droits ! Il faut un cadre global ! »* Et le ministre d'ajouter : *« Il n'y a pas de crispation ou de duel dans la majorité sur ce point. L'important est d'avoir une vraie réflexion sur le sujet. »*

La précision n'est pas inutile. Car M. François Léotard, lui, ne veut pas entendre parler de la revendication des « sages ». Le ministre de la culture et de la communication l'avait laissé entendre dans son livre *A mots découverts,* où il regrettait que la CNCL n'utilise pas pleinement la totalité des prérogatives que lui confère la loi. Il l'a dit sans fard cette fois, devant la commission des affaires culturelles du Sénat, qui l'interrogeait à ce sujet le jeudi 19 novembre. *« Il a même été inhabituellement ferme sur ce point »,* note – non sans ironie – un observateur de la Chambre haute.

Mais M. François Léotard, qui garde un souvenir cuisant de son interminable calvaire au Palais du Luxembourg lors du vote de sa loi, a reçu cette fois l'appui de la majorité sénatoriale. Le rapporteur de la commission des affaires culturelles, M. Adrien Gouteyron (RPR), s'est en effet déclaré catégoriquement opposé, lui aussi, à donner de nouveaux pouvoirs de sanction à la CNCL. Un renfort pour le ministre de la culture, qui est loin d'être négligeable.

Le risque d'inconstitutionnalité

Les « sages », estiment M. Léotard et les sénateurs, disposent déjà d'un arsenal de mesures non négligeables. De la mise en demeure pour les télévisions privées au pouvoir d'injonction sur les chaînes publiques ; de la suspension de l'autorisation d'émettre – une heure, un jour, un mois – au retrait pur et simple. La CNCL ne peut-elle pas aussi demander en référé, au président de la section du contentieux du Conseil d'Etat, de prononcer des astreintes financières ? Ou bien encore saisir le procureur de la République qui peut, lui, réclamer des peines de prison ou d'amende. Certains responsables craignent même le risque d'inconstitutionnalité encouru par un éventuel projet de loi. Faute d'être composée uniquement de magistrats, la Commission ne peut, selon eux, décider elle-même des sanctions financières.

Les arguments techniques avancés par les uns ou les autres cachent aussi des considérations plus politiques. M. Santini reconnaît ainsi qu'un projet de loi favorable à la CNCL doperait une institution *« toujours sous le coup d'une inhibition psycho-politique »* après l'inculpation de M. Michel Droit. D'autres redoutent, au contraire, la réouverture au Parlement d'un débat sur le paysage audiovisuel français. Qui remettrait en cause la loi et les choix de la CNCl. Quant à M. Léotard, il préfère manifestement tourner la page pour se consacrer exclusivement à sa mission culturelle, décidément plus gratifiante et moins exposée. Matignon, pour l'heure, n'a pas tranché. M. Jacques Chirac est à la Réunion avec son conseiller audiovisuel, M. José Frèches. Et *nul ne sait de quel côté il penchera.*

La revendication des « sages » – risque d'inconstitutionnalité mis à part – n'est pas à repousser sans débat. La CNCL a déjà utilisé la plupart des possibilités de sanctions qui lui sont offertes. Et ses membres, comme ses services, dénoncent, non sans raison, leur *« lourdeur »* et leur *« complexité ».* Bien adaptée pour une radio locale privée, la suspension de l'autorisation, par exemple, est disproportionnée pour une télévision nationale coupable d'une faute légère. *« Il nous faut frapper les chaînes au portefeuille, c'est le seul langage qu'elles comprennent »,* commente ainsi un membre désabusé.

Mais une fausse manœuvre du *président de* Broglie place une nouvelle fois l'institution dans une position difficile. Celui-ci a discrètement travaillé sur un projet de texte législatif avec son directeur général, M. Pierre-François Racine, et l'un des membres, M. Pierre Huet. Projet transmis aux pouvoirs publics sans en avoir informer les onze autres « sages » qui « planchaient » de leur côté, avec le service juridique de l'institution. Fureur des exclus, lorsqu'ils découvrirent, par hasard, le pot-aux-roses. Et perplexité des pouvoirs publics, qui ont une nouvelle fois, en face d'eux, une institution divisée.

PIERRE-ANGEL GAY.

Radios locales parisiennes

Les treize « sages » refusent de réaménager leur plan de fréquences

La Commission nationale de la communication et des libertés a refusé, dans un *communiqué* rendu public le 19 novembre, de réaménager son plan de fréquences pour les radios locales parisiennes. Depuis l'annonce des autorisations sur la bande FM, le 24 juillet, de nombreuses organisations de radio (le réseau Liberté, le Syndicat national des radios privées, la Fédération nationale des radios libres) avaient demandé à la CNCL de revoir son plan de fréquences pour y intégrer certaines radios « historiques » et associatives écartées au début de l'été.

Après avoir étudié plusieurs propositions techniques et analysé les pratiques de la Commission fédérale des communications aux Etats-Unis, les treize « sages » ont répondu par la négative. *« L'insertion de nouvelles fréquences,* affirment-ils dans leur communiqué, *provoquerait de nombreux brouillages sur les émissions du service public et restreindrait les zones de service des radios privées autorisées. Leur appplication conduirait à une dégradation du confort d'écoute de l'ensemble des auditeurs et mettrait en péril l'équilibre technique délicat sur lequel repose aujourd'hui la modulation de fréquence en région parisienne. »*

Le lancement de TV Sat-1 par Ariane

Les enjeux industriels de la télévision par satellite

Une fusée Ariane-2 devrait mettre en orbite, dans la nuit du vendredi 20 au samedi 21 novembre le satellite ouest-allemand TV Sat-1. C'est la concrétisation d'un *programme engagé il y a presque* dix ans par la RFA, très tôt rejointe par la France : mettre en orbite des satellites diffusant des programmes de télévision avec une puissance suffisante pour que la réception soit possible avec de petites antennes individuelles. L'objectif initial, souvent oublié par la suite, était de créer un système servant de vitrine pour promouvoir des exportations vers les pays en voie de *développement.* Ces pays n'ont souvent que des réseaux de télévision embryonnaires et, en raison de leur taille et de leur géographie, la diffusion directe par satellite est sans doute plus économique que l'installation de réseaux terrestres.

Après TV Sat-1, Ariane devrait mettre en orbite quatre autres satellites analogues : le jumeau français TDF-1 en mars 1988, le satellite scandinave Télé X en novembre 1988, les satellites TDF-2 en septembre 1989 et TV Sat-2 en février 1990 – mais ces dates sont susceptibles de modifications. Tous ces satellites sont construits par le consortium industriel Eurosatellite, dont les deux principaux participants sont la firme allemande MBB et l'Aérospatiale, en France.

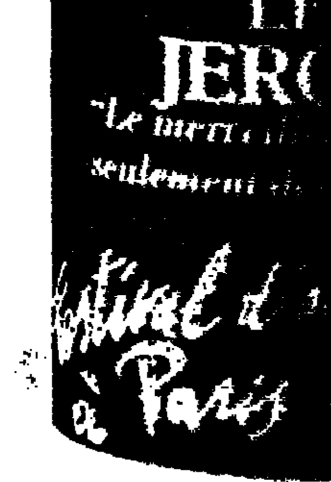
TV Sat-1 doit être stabilisé en orbite géostationnaire cinq jours après son lancement et dériver lentement vers la position (19 degrés de longitude ouest) qui lui a été fixée par la Conférence administrative mondiale des radiocommunications, et qu'il devrait atteindre le 15 décembre. Suivront trois mois d'essais et de réglages avant la mise en service. Sur la zone principale couverte par le satellite – essentiellement les deux Allemagnes, la Suisse alémanique et une bonne partie de l'Autriche, – la réception sera possible avec des antennes paraboliques de 25 centimètres de diamètre. Avec des antennes plus grandes, c'est presque toute l'Europe qui sera couverte.

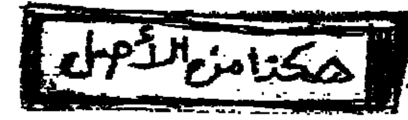
Thomson et Philips

TV Sat-1 sera le premier satellite à retransmettre des émissions de télévision sur le nouveau standard D2 Mac Paquet mis au point par les groupes français Thomson et hollandais Philips et adopté par la plupart des pays de la Communauté, France, Grande-Bretagne et Pays-Bas en tête. C'est une véritable révolution technologique qui s'amorce dans l'industrie de la télévision. Dans les dix années à venir, l'image, après le son, va progressivement acquérir ses lettres de noblesse en se hissant vers la haute définition. L'opération, toutefois, ne se fera pas sans mal, car, malgré son atout de poids, la compatibilité, le D2 Mac Paquet s'oppose au nouveau standard haute définition mis au point par la puissante chaîne nippone NHK (Nippon Hoso Kyokaï).

On apprenait à la veille du lancement d'Ariane que M. Michel Carpentier, directeur général de la commission de la CEE, et M. Narukawa, directeur général du bureau de la diffusion au ministère japonais des postes et télécommunications, venaient de se mettre d'accord pour mettre en place au début de 1988 un groupe de travail commun en vue d'harmoniser les technologies et d'éviter une guerre ruineuse des standards, inévitable maintenant que Japonais et Européens ont à peu près le même poids sur le marché américain depuis le rachat par Thomson de la division produits grand public de General Electric-RCA. – M. A. et A. D.

● **Le quotidien *La Cité* en cessation de paiement.** – *La Cité,* le quotidien francophone belge proche des chrétiens de gauche, cessera probablement de paraître le 1er janvier 1988. Devant l'impossibilité de faire face à ses échéances financières, le journal, qui avait pourtant considérablement amélioré sa présentation, ne paraîtra plus après cette date sauf si le gouvernement trouve les moyens *d'augmenter* sa subvention. *La Cité,* d'un tirage d'environ quinze mille exemplaires, avait été créé le 1er octobre 1950. *(Corr.)*





Spectacles

théâtre

SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

UNE LUNE POUR LES DÉSHÉRITÉS. Gemier (42-27-81-15), 20 h 30 (19).

KLEIST. Chatillon. Théâtre (46-57-22-11), 21 h (24).

LA VENUS A LA FOURRURE. Cartoucherie. Tempête (43-74-94-07), 20 h 30 (24).

L'ECLIPSE DE LA BALLE. Ivry. Théâtre (46-72-37-43), 20 h 30 (24).

MAISON DE POUPÉE. Aubervilliers. Théâtre (48-33-16-16), 21 h (24).

LE TRADUCTEUR CLEPTOMANE. Lutetia (45-48-74-28), 20 h 45 (24).

LA QUESTION. Stains. Studio théâtre (48-21-61-05), 21 h (25).

ANTOINE Simone-Berriau (42-08-77-71) : la Taupe, 20 h 45.

ARCANE (43-38-19-70) : le Vœu, 20 h 30.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23) : Une chambre sur la Dordogne, 21 h.

ATALANTE (46-06-11-90) : le Prince et le Marchand, 20 h 30.

ATELIER (46-06-49-24) : Capitaine Bada, 21 h.

ATHÉNÉE- Louis Jouvet (47-42-67-27) : les Acteurs de bonne foi et la Méprise, salle Louis-Jouvet, 21 h. – Elvire Jouvet 40, salle Louis-Jouvet, 18 h 30. – Fragment du Théâtre I = Fragment de Théâtre II, salle C. Bérard, 18 h 30.

AU JARDIN D'HIVER (42-62-59-49) : Conversations conjugales, 21 h.

BOUFFES-PARISIENS (42-96-60-24) : l'Excès contraire, 20 h 45.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34) : Iphigénie, 20 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08) : l'Indiade ou l'Inde de leurs rêves, 18 h 30.

CHAPITEAU DAUMESNIL (chauffé) (FNAC) : Zingaro. Les portes sont fermées dès 20 h 30. 20 h 30.

CIRQUE D'HIVER (FNAC) On achève bien les chevaux, 20 h 30, 17 h.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69) Barouf à Chioggia. La Galerie, 20 h 30. Bérénice. La Resserre, 20 h 30.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) Reviens dormir à l'Elysée, 21 h.

COMÉDIE FRANÇAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu : Monsieur chasse, 20 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14) Monsieur Masure, 21 h.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47) Trop cher payé, 20 h 30.

EDOUARD VII-SACHA GUITRY (47-42-57-49) Epoque épique, 20 h 30.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) : le Petit Bruit des perles de bois, 20 h 30. La Tragédie des treize vaisseaux, 22 h 30.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42) : Poésie et absolu, salle I : 21 h. Le Chef-d'œuvre sans queue ni tête, salle I : 18 h 30, 15 h ; la légende de Mélusine, 21 h.

FONTAINE (48-74-74-40) : Au secours, 21 h.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) l'Eloignement, 21 h.

GALERIE 55 (43-26-63-51) Be Trayal, 21 h.

GAVEAU-THÉATRE (salle Gaveau) (45-63-20-30) : La petite chatte est morte, 19 h.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79) : Madame Sans-Gêne, 20 h 30.

HUCHETTE (43-26-38-99) : la Cantatrice chauve, 19 h 30. La Leçon, 20 h 30. Lettre d'une inconnue, 21 h 30.

LA BASTILLE (43-57-42-14) : Bivouac (Festival d'automne à Paris), 21 h.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) : Première jeunesse, 21 h.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09) : Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît !, 20 h 15. Carmen Cru, 22 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34) : Contes bariolés, suivi du Chant du cygne. Théâtre noir : 20 h. Parlons-en comme d'un créateur à un autre. Théâtre noir : 21 h 30. Le Petit Prince. Théâtre rouge : 20 h. Un riche, trois pauvres. Théâtre rouge. 21 h 15.

MADELEINE (42-65-07-09) : les Pieds dans l'eau, 21 h.

MARAIS (42-78-03-53) : En famille, on s'arrange toujours, 20 h 30.

MARIGNY (42-56-04-41) : Kean, 20 h.

MARIGNY (Petit) (42-25-20-74) : la Menteuse, 21 h.

MATHURINS (42-65-90-00) : l'Idiot, (théâtre, musique, danse dans la ville), 20 h 30.

MÉNAGERIE DE VERRE (43-38-33-44) : Gouttes dans l'océan, 22 h.

MICHODIÈRE (47-42-95-22) : Double mixte, 20 h 30.

MOGADOR (42-85-28-80) : Cabaret, 20 h 30.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74) : C'était hier, 21 h.

ODÉON (COMÉDIE-FRANÇAISE) (43-25-70-32) : le Marchand de Venise (Festival d'automne à Paris), 20 h 30.

ODÉON (43-25-70-32) : le Pyromane, 18 h 30.

ŒUVRE (48-74-42-52) : Léopold le bien-aimé, 20 h 45.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) : La Madeleine Proust est à Paris, 21 h.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90) : l'Affaire du courrier de Lyon, 20 h 30.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) : l'Hurluberlu ou le Réactionnaire amoureux, 20 h 30.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68) : Y'a bon Bamboula, 21 h.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97) : Reine-mère, salle I, 20 h 45. Ma chère Rose, salle II, 21 h. Variations sur le canard, salle I, 19 h.

POTINIÈRE (42-61-44-16) : Crimes du cœur, 21 h.

RENAISSANCE (42-08-18-50) : Un jardin en désordre, 20 h 45.

ROSEAU-THÉATRE (ancien théâtre de l'Epicerie) (42-71-30-20) : le Puceau d'Orléans, 20 h 30.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) : les Seins de Lola, 20 h 45.

SALLE CHOPIN-PLEYEL (45-63-88-73) : Notes en duo (d'après les « Notes sur Chopin »), 21 h.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) : Jango Edwards, 20 h. Patrick Timsit déboule et débite jusqu'au mois de décembre, 22 h.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) : le Baiser de la femme-araignée, 21 h.

STUDIO LE REGARD DU CYGNE (45-49-29-01) : la Faim, 20 h 45.

TAI THÉATRE (42-78-10-79) : l'Etranger ★, salle I, 20 h 30. La Métamorphose, salle II, 20 h 30.

THÉATRE 13 (45-88-16-30) : Comme on regarde tomber les feuilles, 20 h 45.

THÉATRE 14 – JEAN-MARIE SERREAU (42-45-49-77) : les Juges du ciel, 20 h 45.

THÉATRE DES CINQUANTE (43-55-33-88) : les Evadés, 20 h 30.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80) : la Nuit des rois, 20 h 30.

THÉATRE DE LA PLAINE (42-50-15-65) : la Chasse au corbeau, 20 h 30.

THÉATRE DE PARIS (43-59-39-39) : le Pont des soupirs, 20 h 30.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47) : Arthur (les 3 Jeanne), 21 h.

THÉATRE MODERNE (43-59-39-39) : Quel petit vélo ?, 21 h.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-33-00-00) réservation au 42-61-19-83 : Porgy and Bess, 20 h.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15) : le Soulier de satin, 20 h.

Vendredi 20 novembre

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70) : la Vie offerte, Grande salle, 20 h 30. Jean-Jacques Rousseau Petite salle, 21 h. Dom Juan (en hommage à Louis Jouvet) Grande salle, 20 h 30. Dans le cadre de « Une heure avec » : les Sept miracles de Jésus, Petite salle, 18 h 30.

TOURTOUR (48-87-82-48) : Un cœur sous une soutane, 22 h 30.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) : le Quatuor « Violons dingues », 19 h. Sylvie Joly, 21 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) : C'est encore mieux l'après-midi, 20 h 30.

Les concerts

PÉNICHE OPÉRA (42-45-18-20), 21 h : Moderato Cantabile, roman de Marguerite Duras, adapt. et mise en scène de M. Laroche, lecture musicale de X. Le Masne, dir. mus. de Ph. Nahon, avec B. Cramoix (soprano-comédienne), F. Boutin (l'enfant), D. Simpson (violoncelle), P. Petitdidier (cor), M. Bonnin (accordéon). H. Biermann (basse). O. Foy (baryton) et J.-G. Coulange (baryton). 100 F. 70 F.

ENSEMBLE ORCHESTRAL DE PARIS, 20 h 30 : dir. par F. Layer, avec M. Dalberto (piano). Œuvres de Haydn, Beethoven et Schubert. De 40 F à 160 F.

Les ballets

PALAIS DES CONGRÈS (47-58-14-04) Ballet du théâtre Kirov de Leningrad : 20 h 30 « le Corsaire » chor. de M. Petipa, mus. de Adam, Pugni, Delibes, Drigo et Oldenbourgski. 300 F, 220 F, 160 F et 100 F. FNAC et agences.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) Trista Brown Dance Company : 20 h 45 « Prélude de Carmen », « Primary Accumulation », « Set and reset », « Entracte III de Carmen » et « Newark », chor. de T. Brown. de 52 F à 150 F.

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

L'Empreinte du passé (1925), de Cecil Blount de Mille, 16 h ; la Femme de l'hôtel (1984), de Léa Pool, 19 h ; la Luna (1979, v.o.s.t.f.), de Bernardo Bertolucci, 21 h.

CENTRE GEORGES POMPIDOU
(42-78-35-57)

VENDREDI

Le Paradis d'un fou (1921), de Cecil Blount de Mille, 15 h ; l'Enjôleuse (1952, v.o.), de Luis Bunuel, 17 h 15 ; le Réquisitoire (1922), de Cecil Blount de Mille, 19 h.

SALLE GARANCE,
CENTRE GEORGES POMPIDOU
(42-78-37-29)

Hommage à Pierre Braunberger : Mamy Water (1966), de Jean Rouch, 14 h 30 ; les Fils de l'eau (1951-1953), de Jean Rouch, 14 h 30 ; le Bâton (1946), de Marcel Gibaud, 17 h 30 ; la Petite Chocolatière (1932), de Marc Allégret, 17 h 30 ; Cinéma cinéma (1969), de Jean-Pierre Lajournade, 20 h 30 ; les Poings dans les poches (1965, v.o.), de Marco Bellochio, 20 h 30.

Les exclusivités

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

L'AMI DE MON AMIE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odeon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA BAMBA (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

BARFLY (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BOIRE ET DÉBOIRES (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LA BONNE (**) (It.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxévilles, 9e (47-70-72-86).

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

COMÉDIE ! (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE CRI DU HIBOU (Fr.-It.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial Pathé, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille Pathé, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CROCODILE DUNDEE (Austr., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Français Pathé, 9e (47-70-33-88).

DÉMONS DANS LE JARDIN (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

EVIL DEAD 2 (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LA FAMILLE (It.-Fr., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS 2 (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LA FOLLE HISTOIRE DE L'ESPACE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

FUCKING FERNAND (Fr.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

FULL METAL JACKET (*) (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LES INCORRUPTIBLES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair Pathé, 16e (45-25-27-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

JOHANN STRAUSS, LE ROI SANS COURONNE (Fr.-Autr.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

LES LUNETTES D'OR (It.-Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

MALADIE D'AMOUR (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NADINE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Impérial Pathé, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'OEIL AU BEURRE NOIR (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secretan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA PASSION BÉATRICE (*) (Fr.-It.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Hautefeuille Pathé, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

PÊCHEURS DE REQUINS (Mex., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; République Cinémas, 11e (48-05-51-33).

LA PHOTO (Gr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

PRICK UP YOUR EARS (*) (Brit., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

RADIO DAYS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LE REPENTIR (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

SI TU VAS A RIO... TU MEURS (Fr.-Brés.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Maxévilles, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE SICILIEN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; Français Pathé, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES SORCIÈRES D'EASTWICK (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

SOUS LE SOLEIL DE SATAN (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

SUPERMAN IV (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

TANT QU'IL Y AURA DES FEMMES (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Français Pathé, 9e (47-70-33-88) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LES FILMS NOUVEAUX

LE BAYOU. Film américain de Andreï Konchalovsky, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

COLÈRE EN LOUISIANE. Film américain de Volker Schlöndorff, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille Pathé, 6e (46-33-79-38) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Français Pathé, 9e (47-70-33-88) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

HOUSE II. Film américain de Ethan Wiley, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Maxévilles, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

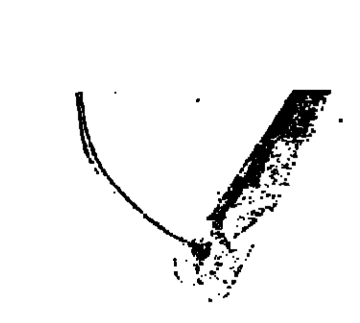
LES NOCES BARBARES. (*) Film belgo-français de Marion Hänsel : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial Pathé, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille Pathé, 6e (46-33-79-38) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06).

NOCES EN GALILÉE. Film franco-belgo-palestinien de Michel Khleifi, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES NOUVEAUX TRICHEURS. Film français de Mickael Schock : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxévilles, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

WHO'S THAT GIRL ? Film américain de James Foley, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : George V, 8e (45-62-41-46) ; Français Pathé, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

ZEGEN. (*) Film japonais de Shohei Imamura, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 20 novembre

TF 1

20.30 Variétés : Lahaye d'honneur. Coups de cœur : Régine. Avec Patricia Kaas, Demis Roussos, Corynne Charby, Image, Sapho, Richard Clayderman, Alain Chamfort, Elsa, Douchka, Anny Duperey, Pierre Vaneck, Fabrice Luchini. **22.40 Feuilleton : Le joyau de la couronne.** De Christopher Morahan et Jim O'Brien, d'après Le quatuor indien, de Paul Scott. (5e épisode). **23.35 Journal et Bourse. 23.50 Magazine : Rapido.** D'Antoine de Cannes. Invité : Paolo Conte.

A 2

20.30 Feuilleton : Bonjour maître. De Denys de La Patellière. Avec Danielle Darrieux, Georges Wilson, Gérard Klein, Aurore Clément. (4e épisode). **21.30 Apostrophes.** Magazine littéraire de Bernard Pivot. Sur le thème « La 600e », sont invités : John Fowles *(la Créature)*, François-Bernard Huyghe *(la Softidéologie)*, Jorge Semprun *(Netchaïev est de retour)*, Michel Serres *(les Statues)*, Mario Vargas Llosa *(Qui a tué Palomino Molero ?)* **23.05 Journal.** ▶ **23.15 Ciné-club : Judex** ■■■ Film français de Georges Franju (1963). Avec Challing Pollock, Edith Scob, Francine Bergé, Théo Sarapo, Sylvia Koscina, Michel Vitold. *En 1917, un mystérieux justicier s'attaque à un banquier escroc, mais protège la fille de celui-ci, dont il est amoureux. Hommage à Louis Feuillade et à son « ciné-roman » écrit avec Arthur Bernède, au temps du muet. Franju avait joué à fond le jeu de la littérature populaire. Il avait recréé avec d'admirables images en noir et blanc les sortilèges d'un « réalisme fantastique » faisant de la vie un rêve, à moins que ce ne soit l'inverse.*

FR 3

21.00 Feuilleton : Guillaume Tell. Seizième épisode : Le Maure (1re partie). **21.35 Magazine Thalassa.** De Georges Pernoud. Evergreen : l'irrésistible ascension du chairman Chang. **22.25 Journal. 22.45 Série : Histoire et passion.** Guillaume le Conquérant. **23.40 Musiques, musique.** Euphonic Sounds et Solace, de Scott Joplin.

CANAL PLUS

20.30 Série : Le retour de Mike Hammer. 21.15 Cinéma : les Vacances de M. Hulot ■■■ Film français de Jacques Tati (1953). Avec Jacques Tati, Louis Perrault, Nathalie Pascaud, Michèle Rolla. *M. Hulot, célibataire hurluberlu, va passer ses vacances dans une petite station balnéaire en Bretagne. Il perturbe la vie des clients de l'hôtel. A part une vieille Anglaise excentrique, personne ne le comprend. Le comique d'observation de Tati s'exerce à l'égard des rites, des manies, des habitudes sclérosées d'un milieu petit-bourgeois. C'est d'une étonnante vérité sociologique, toujours drôle, jamais méchant, sous le regard de Hulot, le trouble-fête, libre et solitaire.* **22.40 Flash d'informations. 22.45 Cinéma : les Frères Pétard** □ Film français d'Hervé Palud (1986). Avec Gérard Lanvin, Jacques Villeret, Josiane Balasko. **0.10 Cinéma : Secrets de femmes.** Film français (classé X) de Michel Barny (1986). Avec Diane Auvers. **1.25 Cinéma : A la recherche de Mr Goodbar** ■■ Film américain de Richard Brooks (1978). Avec Diane Keaton, Tuesday Weld, William Atherton (v.o.). **3.40 Cinéma : Krull** □ Film anglais de Peter Yates (1983). Avec Ken Marshall, Lysette Anthony, Freddie Jones, Francesca Annis. **5.35 Documentaire : Les allumés du sport.** De Katmandou à l'Everest sur les ailes du vent. **6.00 Série : Rawhide.**

LA 5

20.30 Variétés : Il était une fois... Emission de Patrick Sabatier. Invité : Antoine. Hommage à Thierry Le Luron. Avec Bill Baxter et Tippa Irie, Francis Lemarque, Guy Mardel ; Extraits du spectacle Quasimodo. **22.15 Loto sportif : Foot vos jeux.** Emission présentée par Michel Hidalgo. **22.30 Série : L'inspecteur Derrick.** L'imprudence. **23.30 Magazine : Bains de minuit.** De Thierry Ardisson. **1.00 Série : Max la menace** (rediff.). **1.25 Les cinq dernières minutes.** Rouges sont les vendanges (rediff.).

M 6

20.30 Série : Le Saint. Le trésor mystérieux. *Templar assiste à l'empoisonnement de Cody.* **21.20 Feuilleton : La clinique de la Forêt-Noire** (12e épisode). *Sauvé, mais de justesse. Le feuilleton préféré des Allemands. Vie quotidienne, heurs et malheurs dans une clinique.* **22.10 Journal. 22.20 Météo. 22.25 Soirée policière : Les privés ne meurent jamais.** Présentée par Guy Marchand. Séries : Peter Gunn ; Mr. Lucky. **23.45 Magazine : Ondes de choc** (rediff.). **0.15 Musique : Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips.**

FRANCE CULTURE

20.20 Radio-archives. Pierre Jean Jouve : La tasse. **21.30 Musique : Black and Blue.** Les six cordes de Lonnie Johnson, guitariste de blues et de jazz. **22.40 Nuits magnétiques.** La Camargue (dernière partie). **0.05 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 25 octobre 1986, salle Pleyel). Concerto pour piano et orchestre n° 5 en mi bémol majeur, op. 73, et Symphonie n° 8 en fa majeur, op. 93, de Beethoven, par l'Orchestre national de France, dir. Walter Weller. **22.20 Premières loges.** René Bianco, baryton français. Extraits de Mireille (acte II) et du Faust (actes I, II, IV) de Gounod ; Les contes d'Hoffmann (actes II, III) d'Offenbach. **23.07 Club de la musique ancienne. 0.30 Archives.**

Samedi 21 novembre

TF 1

▶ **13.15 Magazine : Reportages.** De Michèle Cotta et Jean-Claude Paris. Vingt ans de greffes cardiaques. **13.45 La Une est à vous.** Les téléspectateurs choisissent un téléfilm à la carte. **13.55 Série : Matt Houston. 14.50 La Une est à vous** (suite). **15.45 Tiercé à Vincennes. 16.00 La Une est à vous** (suite). **18.05 Trente millions d'amis.** Emission de Jean-Pierre Hutin. Jean-Marc Maniatis et ses têtes de stars ; New-York : les phoques-sauveteurs ; Doses de fourmi pour fièvres de cheval : l'homéopathie pour animaux. **18.35 Série : Agence tous risques. 19.25 Série : Marc et Sophie. 20.00 Journal et Météo. 20.27 Tapis vert et tirage du Loto. 20.35 Théâtre : Treize à table.** Pièce de Marc-Gilbert Sauvajon ; mise en scène de René Clermont. Avec Marthe Mercadier, René Camoin, Anne Wartel. *Les Villardier réussiront-ils à organiser leur réveillon de Noël et à éviter d'être treize à table ?* **22.45 Boxe.** Championnat du monde poids mi-lourds : Virgil Hill (EU)-Rufino Angulo (France), en direct du stade Pierre-de-Coubertin. **23.50 Journal. 0.05 Série : Les incorruptibles.**

A 2

13.15 Magazine : L'assiette anglaise. De Bernard Rapp. **14.00 Série : Galactica. 15.00 Sports.** Judo : championnats du monde à Essen (RFA). **16.30 Les nouveaux carnets de l'aventure.** Au Salon Neige et Montagne. La première escalade en solo d'une cascade de glace par Thierry Renault ; Le kayak sur neige ; Reinhold Messmer. **17.15 Jeu sportif. 17.30 Magazine : Sport passion.** Athlétisme : 15 km sur route à Monaco ; La joie dans le sport ; Pierre Mourier, lutteur ; Club des dirigeants : Pierre Guichard. **18.25 Magazine : Entre chien et loup.** D'Allain Bougrain-Dubourg. En direct du seizième Salon du cheval et du poney. Au sommaire : Arrêtez le massacre ; Le plus grand cheval du monde ; Mon royaume pour un cheval ; Cabrol en selle ; L'équitation française dans tous ses états ; 21 millions de francs pour un cheval ; Ecurie France ; Le cheval à adopter. **19.05 INC. 19.10 Actualités régionales. 19.40 Affaire suivante. 20.00 Journal. 20.30 Variétés : Champs-Elysées.** Emission de Michel Drucker. Spécial Michel Sardou. Avec Elisabeth Anaïs, Birgit Nielsen, Jessie Norman, le groupe Gold, Patrick Juvet, Stephan Eicher, les Gipsy King, Simone Valère, Jean Desailly et une vidéo de Georges Harrison. **22.15 Série : Deux flics à Miami.** Y'a des jours comme ça. ▶ **23.05 Les enfants du rock.** Spécial rock français, avec Lio, le groupe Niagara, L'affaire Louis Trio, Axel Bauer et Graziella de Michèle. **0.35 Journal.**

FR 3

14.00 Espace 3 : Des cadres et des

entreprises. 14.15 Espace 3 : Portraits de la réussite. 14.30 Espace 3 : Samedi-vision. 15.00 Espace 3 : Entreprises.

15.30 Espace 3 : CAPEB. 15.45 Connexions. 16.00 Espace 3 : Objectif santé. 16.15 Espace 3 : Performances. 16.45 Espace 3 : Voyage autour de la table. 17.00 Flash d'informations. 17.03 Musicales. Quatre duos opus 63 de Mendelssohn, par la Maîtrise de Radio-France ; Stabat Mater, de Boccherini, par l'Orchestre d'Auvergne, dir. Jean-Jacques Kantorow ; solistes : Tibère Raffalli, Rachel Yakar, Sylvia Valère. **18.00 Documentaire : La pierre en pleurs.** Prix de l'environnement au Festival international du film de spéléologie à La Chapelle-en-Vercors. **18.30 Feuilleton : La liberté Stéphanie.** De Georges Coulonges, réalisé par Marlène Bertin. Avec Agnès Torrent, Philippe Jutteau, Charlotte Bonnet (dernier épisode). **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.07 à 19.30, actualités régionales. **19.50 Dessin animé : Il était une fois la vie.** L'œil. **20.05 Jeux : La classe.** Présentés par Fabrice. **20.35 Disney Channel.** Dessins animés. A 21.00, un épisode de Texas John, et la suite du grand concours. **22.00 Journal. 22.30 Magazine : Le divan.** Emission d'Henri Chapier. Invitée : Alice Sapritch. **22.50 Magazine : Sports 3. 23.50 Magazine : Montagne** (rediff.). **0.20 Musiques, musique.** Toccata, de Debussy, par Stanislas Bounine, piano.

CANAL PLUS

13.05 Magazine : Samedi, 1 heure. De Jean-Louis Burgat, Erik Gilbert et Frédérick Boulay. **14.00 Magazine : Le monde du sport. 14.55 Série : Superman. 15.20 Série : Les épées de feu. 15.45 Série : Batman. 16.15 Documentaire : Profession, chasseur d'images.** *Ian Thomas, depuis sept ans, filme les animaux sauvages en Afrique.* **16.40 Cabou cadin. 18.15 Flash d'informations. 18.18 Top 50. 19.30 Flash d'informations. 19.35 Magazine : Mon zénith à moi.** Présenté par Michel Denisot. **20.30 Téléfilm : Manhattan Connection.** *Un détective incorruptible enquête sur le meurtre d'une jeune femme. Il découvre une affaire à « haut risque ».* **22.00 Les superstars du catch. 22.55 Flash d'informations. 23.05 Cinéma : Rosemary's Killer** ■ Film américain de Joseph Zito (1982). Avec Vicki Dawson, Chris Goutman, Farley Granger, Lawrence Tierney. *En 1945, des GI revenus de la guerre sont assassinés par un homme masqué à une fête de collège. Trente-cinq ans après, le cauchemar recommence dans l'établissement. Une intrigue assez compliquée, des effets de terreur appuyés. Une certaine atmosphère.* **0.30 Cinéma : Jour de fête** ■■■ Film français de Jacques Tati (1947-1949). Avec Jacques Tati, Guy Decomble, Paul Frankeur, Sandy Relli, Maine Vallée, Roger Rafal. **1.45 Cinéma : Histoire d'O n° 2** □ Film français d'Eric Rochat (1984). Avec Sandra Wey, Manuel de Blas, Rosa Valenty, Christian Cid, Carole James. *O, devenue dominatrice, est chargée par des magnats de la finance de séduire et piéger le PDG américain d'une multinationale. Ce film érotique « soft » est une véritable catastrophe.* **3.25 Cinéma : Pas vu, pas pris** □ Film américain de Robert Butler (1971). Avec Kurt Russell, Joe Flynn, César Romero, Jim Backus, William Windom, Joyce Menges. **4.50 Téléfilm : Deux filles et un camion. 6.25 Bandes annonces cinéma dans les salles.**

LA 5

13.30 Série : Superminds. Secrète illusion. **14.25 Série : Shérif, fais-moi peur. 15.15 Série : La cinquième dimension.** Night Song. **15.40 Série : Cosmos 1999.** Le nuage qui tue. **16.30 Série : Drôle de vie.** Point limite. **16.55 Dessin animé : Le magicien d'Oz.** Les monstres de pierre. **17.20 Dessin animé : Charlotte.** Coup de cœur. **17.45 Dessin animé : Emi magique.** Un choix difficile (2e partie). **18.10 Série : Riptide.** Clins d'œil. **19.00 Jeu : La porte magique.** Présenté par Michel Robbe. **19.30 Boulevard Bouvard spécial.** Les meilleurs moments de la semaine. **20.00 Journal. 20.30 Variétés : Farandole.** Emission animée par Patrick Sébastien. Invité : Richard Gotainer. **22.15 Sport : Télématches.** Emission présentée par Pierre Cangioni. **... Série : Superminds.** Secrète illusion (rediff.). **... Série : La cinquième dimension.** Night song (rediff.). **... Les cinq dernières minutes.** Mort à la criée (rediff.).

M 6

13.15 Série : Le frelon vert. Les cadavres de l'année (1re partie). **13.45 25 images seconde.** Savoir dénombrer les idées visuelles contenues dans un clip. **14.30 Hit, hit, hit, hourra ! 14.40 Série : Le Saint.** Le trésor mystérieux (rediff.). **15.30 Série : Aventures dans les îles.** Trafic dans les îles. **16.20 Magazine : Danarama.** De Philippe Dana. **17.05 Feuilleton : La clinique de la Forêt-Noire.** 12e épisode (rediff.). **18.00 Journal. 18.15 Météo. 18.20 Série : La petite maison dans la prairie.** La brebis galeuse (1re partie). **19.05 Série : Cher oncle Bill.** L'opération. **19.30 Série : Daktari.** Le braconnier. **20.24 Six minutes d'informations. 20.30 Série : Dynastie.** Une si belle robe. **21.20 Série : Cagney et Lacey. 22.10 Journal. 22.20 Météo. 22.25 Magazine : Charmes.** Feuille blanche à... ou à la recherche d'une image érotique ; Sexy 8 ; Rencontre ; La drague ; Touche... à tout. **22.55 Série : Clair de lune. 23.45 Sexy clip. 0.15 Magazine : Danarama** (rediff.). **1.05 25 images seconde. 1.40 Clip des clips.** Le chouchou de la semaine : les frères Macash.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Bettina Rheims. **20.45 Dramatique : Les croque-morts,** de David J. Skal. **22.35 Musique : Opus.** Festival de Vandœuvre-lès-Nancy 1987. **0.05 Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Opéra. Katia Kabanova, de Janacek, par l'Orchestre philharmonique et le chœur de l'Opéra de Vienne. **23.05 Transcriptions et périphrases. 0.00 Musique de chambre.** Quatuor n° 2 en fa majeur, op. 77 ; Concerto pour violon et cordes en si majeur, de Haydn ; Quatuor n° 15 en ré mineur, K 521, de Mozart.

Dimanche 22 novembre

TF 1

8.00 Bonjour la France, bonjour l'Europe. Journal présenté par Jean Offredo. **9.00 Dorothée dimanche.** Dessins animés et sketches. **10.00 Série : Tarzan.** Une certaine résistance. **10.50 Dorothée dimanche** (suite). Pas de pitié pour les croissants. **11.00 Les animaux du monde.** Emission de Marlyse de La Grange et Antoine Reille. Quand repassent les cigognes. **11.30 Magazine : Auto-moto. 12.00 Magazine : Télé-foot. 13.00 Journal. 13.20 Série : Starsky et Hutch.** La randonnée de la mort. **14.15 Magazine : Ushuaïa.** Invité : Stéphane Peyron, champion de planche à voile. Au sommaire : Cri-cri ; Escalade du Pain de sucre ; Delta Etna. **15.00 Jeu : T'es pas cap !** De Gérard Louvin, animé par Eric Galliano, avec Emmanuelle. **15.45 Tiercé à Auteuil. 16.00 Variétés : A la folie.** Avec Julie, Gilbert Bécaud, Dick Rivers, Les Platters, Alain Decaux, Jeanne Moreau, Michèle Arnaud. **17.30 Série : Pour l'amour du risque.** Un de plus. **18.30 Série : La calanque.** De Jean Canolle. Avec Jean-Pierre Darras, Marthe Villalonga, Franck Fernandel (11e épisode). **19.00 Magazine : Sept sur sept.** Emission d'Anne Sinclair. Invité : Philippe Noiret. **19.55 Loto sportif. 20.00 Journal. 20.25 Météo. 20.28 Tapis vert. 20.30 Cinéma : Femmes de personne** ■■ Film français de Christopher Franck (1983). Avec Marthe Keller, Jean-Louis Trintignant, Caroline Cellier, Fanny Cottençon, Philippe Léotard. *Cécile, Isabelle et Adeline travaillent ensemble dans un cabinet de radiologie. Elles ont des problèmes sentimentaux. Trois portraits extrêmement justes, très réussis, de femmes modernes qui, après les conquêtes du féminisme, sont en proie à des contradictions, vivent mal une indépendance ne correspondant pas forcément aux exigences de l'amour. Trois actrices superbes.* **22.55 Magazine : Sirocco.** De Denis Chegaray. Au sommaire : Maurice Krafft et le feu de la terre ; Nimeno II ; A tire-d'ailes au-dessus de l'Afrique ; L'homme aux loups ; Masques noirs. **23.25 Sport dimanche soir. 23.45 Journal.**

A 2

8.55 Flash d'informations. 9.00 Connaître l'islam. 9.15 Emissions israélites. A Bible ouverte ; La source de vie. **10.00 Présence protestante.** Culte en direct avec le pasteur Leila Hamrat. **10.30 Le jour du Seigneur. 11.00 Messe,** célébrée avec la paroisse Notre-Dame-de-la-Salette à Paris 15e. **11.55 Votre vérité. 12.05 Dimanche Martin.** Comme sur un plateau. Emission présentée par Jacques Martin et Claude Sarraute. **13.00 Journal. 13.20 Le monde est à vous.** De Jacques Martin. Avec : Chantal Goya, Jean-Jacques Debout, Demis Roussos, Herbert Léonard, Clarisse, Yvette Horner. **15.00 Série : L'homme qui tombe à pic.** Les vases Ming. **15.50 L'école des fans.** Invitée : Chantal Goya. **16.35 Thé tango.** Avec l'orchestre de Robert Quibel, Gérard Meissonnier, Pascale Lichan. **17.15 Série : Hôtel de police. 18.20 Stade 2.** Basket ; Athlétisme ; Volley ; Judo ; Football ; Tennis de table ; Ski : les équipes de France avant la saison. **19.30 Série : Maguy.** Kilt ou double. **20.00 Journal. 20.30 Téléfilm : Raison perdue.** De Michel Favart, d'après le roman de G.-J. Arnaud. Avec Patrick Fierry, Emmanuelle Béart, Gisèle Grimm (rediff.). *Un jeune psychologue s'intéresse au cas d'une jeune malade, internée à la demande de sa famille et de la police.* **22.15 Musiques au cœur. Doucement les basses !** Extraits des Contes d'Hoffmann, d'Offenbach, et de Simon Boccanegra, de Verdi, par Simon Estes (baryton basse) ; L'air du Veau d'or du Faust de Gounod, par Jean-Philippe Courtis (basse) ; L'air de la Calomnie du Barbier de Séville, de Rossini, et de l'Ubriako, de Grenikov ; Extraits de Boris Godounov, de Moussorgsky, de la Flûte enchantée, de Mozart, de Don Quichotte et de Robert le Diable, de Meyerbeer, de Don Carlos, de Verdi. **23.10 Magazine : Apos.** De Bernard Pivot. **23.30 Informations : 24 h sur l'A 2. 0.00 Série : L'homme qui tombe à pic** (rediff.).

FR 3

8.15 Espace 3 : Century 21. 8.30 Amuse 3. Winnie l'ourson ; Zorro ; Croqu'soleil ; Inspecteur Gadget ; La famille Duloch. **10.00 Magazine : Ensemble en France.** Portugais en France : la communauté invisible. **11.30 RFO : Latitudes. 12.00 Dialectales et sports. 12.57 Flash d'informations. 13.00 D'un soleil à l'autre.** Magazine agricole. **13.30 Forum RMC-FR 3.** Invité : Jacques Douffiagues. **14.30 Expression directe.** UDF ; CGT. **14.50 Magazine : Sports loisirs.** Bowling ; Automobile : le deuxième Tournoi de France des sports prototypes ; Sport et pub ; Courses des handicapés ; Bicross à Bercy. **17.00 Flash d'informations. 17.03 Magazine : Montagne. 17.30 Amuse 3.** Boumbo ; Il était une fois la vie ; Les petits malins ; Signé Cat's eyes. **19.00 Feuilleton : Strindberg.** Adapté par Per Olov Enquist. Avec Thommy Berggren. 5e épisode : L'enfer. *Strindberg, seul, séparé de ses enfants, part pour Berlin où l'on joue ses pièces. Passions, rencontres, l'opium et les premiers symptômes de la folie.* **19.57 Flash d'informations. 20.05 Série : Benny Hill. 20.35 Variétés : Embarquement immédiat.** Emission de Maritie et Gilbert Carpentier, présentée par André Dussollier et Michel Boujenah. Avec Jesse Garon, Yves Duteil, Jacky Quartz, Marlène Jobert, Yves Lecoq, Victor Laszlo, Catherine Lara, Gold, Chantal Goya, Mylène Farmer, Jean-Luc Lahaye, Bonnie Tyler, Pierre Bachelet, Linda De Suza. **22.00 Journal. 22.20 Dessin animé : Tex Avery. 22.30 Cinéma de minuit : Du plomb pour l'inspecteur** ■■ Film américain de Richard Quine (1954). Avec Fred Mac Murray, Kim Novak, Phil Carey, Dorothy Malone (v.o.). *Au cours d'une enquête, un inspecteur de police tombe amoureux de la maîtresse d'un voleur, qui l'amène à commettre un crime. Etrange suspense et belle étude de caractères. Ce film noir, inédit à la télévison, révéla Kim Novak.* **23.55 Musiques, musique.** Fantaisie op. 34 pour flûte et piano, de Widor, par Michel Debost, flûte, et Christian Ivaldi, piano.

CANAL PLUS

7.00 Top 50. Présenté par Marc Toesca. **8.05 Cabou cadin.** Dame Boucieline ; Rambo, Barnabulle. **9.05 Série : Une vraie vie de rêve. 9.30 Cinéma : l'Homme aux deux cerveaux** □ Film américain de Carl Reiner (1983). Avec Steven Martin, Kathleen Turner, David Warner, Paul Benedict, Richard Brestoff. **11.00 Cinéma : les Frères Pétard** □ Film français d'Hervé Palud (1986). Avec Gérard Lanvin, Jacques Villeret, Josiane Balasko, Valérie Mairesse, Michel Galabru. **12.30 Série : S.O.S. fantômes. 13.00 Flash d'informations. 13.05 Série : Max Headroom.** Le présentateur du troisième type. **13.30 Sportquizz.** Présenté par Marc Toesca. **14.00 Football américain.** Un match du championnat professionnel américain. **14.55 Téléfilm : La mort est au bout de la rue.** *Services secrets anglais. Enquête dans les milieux de l'IRA.* **17.10 Série : Le retour de Mike Hammer. 18.00 Cinéma : Les anges se fendent la gueule** □ Film sud-africain de Jamis Uys (1983). Avec S. Gehr, R. Botha, R. Keyser, B. Peterson, A. Lweiland, D. Lotz. *Montage de séquences d'une émission télévisée (genre « Caméra invisible ») de Jamie Uys. Aucune originalité. Le bide total.* **19.30 Flash d'informations. 19.35 Ça cartoon.** Dessins animés présentés par Philippe Dana. **20.30 Cinéma : Carmen** ■■■ Film franco-italien de Francesco Rosi (1983). Avec Julia Migenes-Johnson, Placido Domingo, Ruggero Raimondi, Faith Esham. *En Espagne, vers 1820. Un brigadier s'éprend d'une gitane et déserte pour elle. On connaît l'histoire. C'est l'opéra de Bizet dans une admirable transposition cinématographique, des décors naturels, un vrai contexte social et historique. Réalisme lyrique de la mise en scène, très forte interprétation.* **22.55 Flash d'informations. 23.00 Cinéma : Star Trek III. A la recherche de Spock** □ Film américain de Leonard Nimoy (1984). Avec William Shatner, Leonard Nimoy, Kelly de Forest, James Doohan, Walter Koening. **0.40 Magazine : Picnic TV. 1.10 Cinéma : Désordre** ■ Film français d'Olivier Assayas (1986). Avec Wadeck Stanczak, Ann-Gisel Glass, Lucas Belvaux, Rémi Martin, Corinne Dacla. **2.40 Série : les épées de feu.**

LA 5

7.05 Dessins animés : Cathy la petite fermière. Celui qui nous a sauvés ; La dame de la ville ; Une nouvelle vie. **8.20 Dessin animé : Robotech.** Le héros de papier. **8.45 Dessin animé : Princesse Sarah. 10.00 Dessin animé : Le magicien d'Oz.** Le désert (rediff.). **10.30 Série : Shérif, fais-moi peur** (rediff.). **11.20 Série : Wonder Woman.** Formula 407. **12.10 Série : Superminds.** Secrète illusion (rediff.). Un après-midi animé par Guillaume Durand. **13.00 Journal. 13.25 Série : K 2000. 14.15 Variétés : Childéric.** Avec Morikante, Corynne Charby, Axel Bauer, L'affaire Luis Trio, Hubert Kah, Jean-Louis Aubert. **15.15 Face à France.** Emission animée par Guillaume Durand. Invités : François Léotard, Francis Lalanne et Harlem Désir. **16.45 Mondo Diego.** De Stéphane Collaro. **17.45 Au cœur de l'affaire.** Emission animée par Guillaume Durand. **19.10 Série : Kojak.** Dix-sept ans après. **20.00 Journal. 20.30 Cinéma : Don Camillo** ■ Film italien de Terence Hill (1983), avec Terence Hill, Colin Blakely, Mimsy Farmer. *Dans son village de la vallée du Pô, le curé Don Camillo, qui porte des jeans, circule à moto, fait du patin à roulettes, rivalise de farces et de tricheries avec le maire communiste Peppone. Une version moderne, très bande dessinée, pour jeune public, des aventures illustrées autrefois par Fernandel et Gino Cervi.* **22.35 Téléfilm : Le shérif et l'orpheline.** De Richard F. Heffron, avec Warren Oates, Lisa Pelican. **0.15 Série : Kojak.** Dix-sept ans après (rediff.). **1.10 Série : Maigret.** L'amie de madame Maigret. **2.40 Série : Les évasions célèbres.** Le prince Rakocki.

M 6

9.00 Clip des clips. Le chouchou de la semaine : les frères Macash. **9.05 Magazine : Rock autour du monde** (rediff.). **9.30 Série : Daktari** (rediff.). **10.20 Hit, hit, hit, hourra ! 10.30 Revenez quand vous voulez.** Invité : Cavanna. **11.40 Au calme citoyen.** Avec Edith Cresson et Lionel Stoléru. « La crise boursière commence à sortir ». **12.25 Infoconsommation. 12.30 Journal. 12.40 Météo.** ▶ **12.45 Magazine : Le glaive et la balance.** Emission présentée par Charles Villeneuve. L'affaire Abdallah. **13.15 Série : Le frelon vert.** Les cadavres de l'année (2e partie). **13.45 Jeu : Fan de... 14.50 Hit, hit, hit, hourra ! 15.00 Série : Clair de lune** (rediff.). **15.50 Série : Aventures dans les îles. 16.40 Les privés ne meurent jamais** (rediff.). **18.00 Journal. 18.15 Météo. 18.20 Série : La petite maison dans la prairie.** Coquin de printemps. **19.05 Série : Cher oncle Bill. 19.30 Série : Daktari. 20.24 Six minutes d'informations. 20.30 Cinéma : la Vengeance du léopard chinois** □ Film chinois (Hongkong) de Wu Tzin Chih (1972). Avec Pai Ying, Hu In In. *Un vieux maître en arts martiaux est tué par un expert japonais qui s'empare de son école. Ses élèves vont le venger. Opposition de deux sortes d'Asiatiques. Des combats en veux-tu en voilà. Qui cela peut-il bien intéresser ?* **22.05 Drôles de dames. 22.55 Journal. 23.05 Météo. 23.10 Magazine : Le glaive et la balance** (rediff.). **23.40 Carrefour des musiques.** Duke Ellington. **0.35 Magazine : Starter** (rediff.). **1.05 Musique : Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Greenaway's way, par Daniel Caux. **22.35 Concert.** Lully à Versailles. **0.05 Clair de Nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 31 octobre au Festival de Lille) : Symphonie n° 8 en si mineur, D759, de Schubert ; Symphonie n° 7 en mi majeur, de Bruckner, par l'Orchestre du Gewandhaus de Leipzig, dir. Kurt Masur. **23.05 Climats.** Musiques traditionnelles : chant traditionnel iranien. **1.00 Poissons d'or.** Goubaidoulina.

Audience TV du 19 novembre 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne 1 point = 32 000 foyers

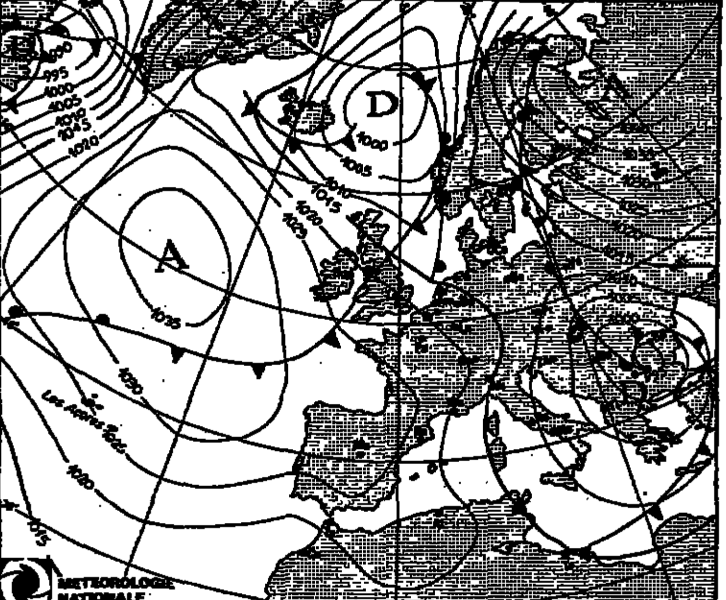
HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF 1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	52.5	Santa Barbara 21.5	Actual. région. 9.5	Actual. région. 6.0	Nulle part 1.5	Porte magique 8.0	Oncle Bill 6.0
19 h 45	59.5	Roue fortune 27.0	Maguy 10.5	Actual. région. 5.5	Nulle part 3.5	Boulev. Bouvard 10.0	Daktari 3.0
20 h 16	71.0	Journal 30.0	Journal 18.0	La classe 11.5	Nulle part 3.0	Journal 5.0	Daktari 3.5
20 h 55	69.0	Monde en face 15.0	Diab. vôtre 22.0	Péché jeunesse 16.5	Désordre 2.5	Poirot joue... 11.0	Têtes brûlées 3.0
22 h 08	63.0	Monde en face 14.5	Edit. spéciale 18.5	Péché jeunesse 18.0	Cours privé 0.5	Poirot joue... 12.5	Griffe passé 0.5
22 h 44	32.5	Femme innoc. 11.0	Edit. spéciale 6.5	Océaniques 9.5	Cours privé 3.0	Cap. Furillo 6.5	Griffe passé 3.0

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 143 reçoivent M6 dans de bonnes conditions.

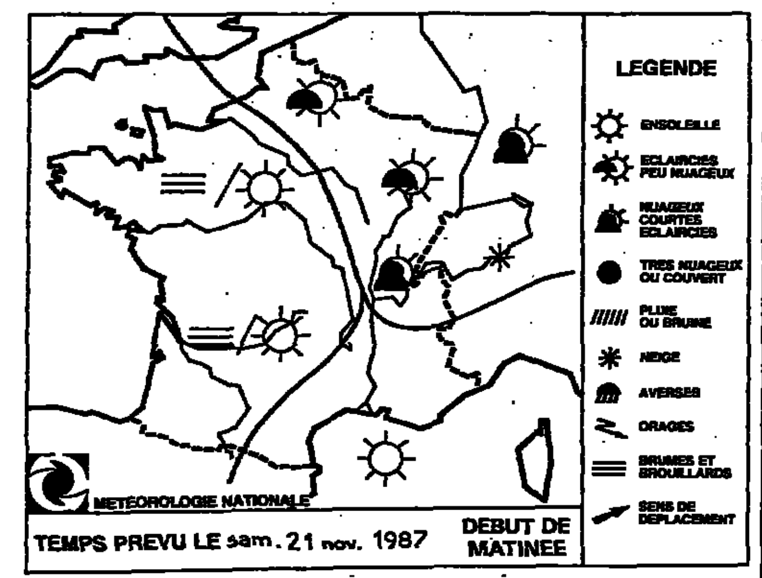
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 20 NOVEMBRE 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 22 NOVEMBRE A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 21 novembre à 0 h TU et le dimanche 22 novembre à 24 h TU.

Samedi sera généralement une belle journée mais froide. La pluie revient sur le pays dimanche. Le matin, nous la retrouverons sur l'ouest du pays, elle s'étendra rapidement aux autres régions n'épargnant que le pourtour méditerranéen.

Les températures varieront sur le nord-ouest du pays de 5 à 7° C le matin et de 8 à 10° C l'après-midi. Dans l'est, de 2 à 4° C le matin, elles atteindront 6 à 8°C. Près des côtes atlantiques, les températures de l'ordre de 2° C au lever du jour ne dépasseront pas 12 à 13°C. Dans l'intérieur les températures de l'ordre de –2° C le matin atteindront 8 à 10° C près de la Méditerranée, de 5 à 7° C le matin près des côtes et de 2 à 3° C plus à l'intérieur le thermomètre indiquera 12 à 15° C l'après-midi.

Dimanche : pluie le matin sur l'ouest gagnant progressivement le reste du pays.

Le temps sera couvert et pluvieux le matin sur la Bretagne et de la Vendée à la Normandie. Il fera au lever du jour de 5 à 7° C près des côtes de la Manche et de 3 à 4° C plus à l'intérieur.

L'après-midi, des éclaircies se développeront et les températures seront de l'ordre de 8° C.

Sur les autres régions, les brumes et les brouillards du matin n'épargneront que les régions méditerranéennes, les Pyrénées et les Alpes.

Les nuages envahiront peu à peu le ciel et la pluie gagnera la majeure partie du pays. On la retrouvera l'après-midi des Pyrénées à l'Aquitaine, au Massif Central, aux Charentes, au Centre, aux pays de Loire, à l'Ile-de-France. Elle s'étendra plus au nord à la Normandie, au Nord-Picardie, à la Champagne et aux Ardennes.

Sur l'est de la France, le temps sera très nuageux avant l'arrivée de la pluie dans la nuit et il fera de 4 à 7°C.

Seules les régions méditerranéennes auront une journée ensoleillée et le thermomètre indiquera 12 à 15°C.

LEGENDE : ENSOLEILLE — ECLAIRCIES PEU NUAGEUX — NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES — TRES NUAGEUX OU COUVERT — PLUIE OU BRUINE — NEIGE — AVERSES — ORAGES — BRUMES ET BROUILLARDS — SENS DE DEPLACEMENT

METEOROLOGIE NATIONALE

TEMPS PREVU LE sam. 21 nov. 1987 — DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 19-11 à 6 heures TU et le 20-11-1987 à 6 heures TU — le 20-11-1987

FRANCE			
AJACCIO	19	9	C
BIARRITZ	16	9	P
BORDEAUX	9	6	P
BOURGES	9	6	P
BREST	13	8	N
CAEN	13	7	A
CHERBOURG	12	7	A
CLERMONT-FERR.	11	0	P
DIJON	6	5	P
GRENOBLE St-M-H	10	1	P
LILLE	12	5	D
LIMOGES	11	4	P
LYON	10	2	P
MARSEILLE-MAR.	16	4	N
NANCY	10	6	P
NANTES	14	7	P
NICE	18	9	N
PARIS-MONTS.	12	7	D
PAU	15	6	C
PERPIGNAN	17	6	N
RENNES	14	5	D
ST-ÉTIENNE	9	0	P
STRASBOURG	9	6	A
TOURS	12	5	P
TOULOUSE	7	5	P
POINTE-À-P.	31	25	D

ÉTRANGER			
ALGER	20	8	D
AMSTERDAM	12	7	A
ATHÈNES	11	7	D
BANGKOK	31	25	N
BARCELONE	19	8	D
BELGRADE	11	6	P
BERLIN	10	6	A
BRUXELLES	12	6	A
LE CAIRE	24	14	D
COPENHAGUE	10	4	N
DAKAR	28	23	D
DELHI	29	14	D
DJERBA	21	15	N
GENÈVE	8	3	P
HONGKONG	22	19	P
ISTANBUL	11	7	P
JÉRUSALEM	22	12	N
LISBONNE	19	11	D
LONDRES	13	4	N
LOS ANGELES	28	15	D
LUXEMBOURG	8	4	C
MADRID	18	1	D
MARRAKECH	24	11	D
MEXICO	25	10	P
MILAN	7	3	B
MONTRÉAL	7	3	C
MOSCOU	1	–8	*
NAIROBI	27	15	C
NEW-YORK	21	6	C
OSLO	2	1	C
PALMA-DE-MAL.	19	8	D
PÉKIN	8	0	D
RIO-DE-JANEIRO	28	20	D
ROME	17	8	C
SINGAPOUR	31	25	O
STOCKHOLM	5	0	*
SYDNEY	25	9	O
TOKYO	20	8	N
TUNIS	20	9	N
VARSOVIE	5	2	P
VENISE	8	3	B
VIENNE	10	7	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PHILATÉLIE

L'histoire à l'honneur

Deux timbres seront mis en vente générale le lundi 30 novembre. D'une valeur de 3,70 F et 2,20 F, ils célèbrent respectivement le 1 400ᵉ anniversaire du traité d'Andelot et le 40ᵉ anniversaire de la mort du général Leclerc, maréchal de France.

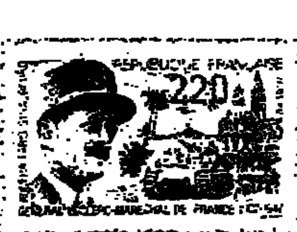
Sans la commémoration philatélique du traité de paix d'Andelot en 587, qui pourrait se souvenir du plus vieil acte diplomatique dont la teneur soit entièrement conservée ? Les livres d'histoire semblent ignorer cet épisode mérovingien à l'exception de l'*Histoire de France* d'Ernest Lavisse, du début du siècle.

En 561, le royaume, pour un temps unifié sous Clotaire Iᵉʳ, est partagé entre les fils du roi défunt, Caribert, Gontran, Sigebert et Chilpéric. En 567, Caribert meurt. Son royaume est à son tour partagé entre ses trois frères. Après les assassinats de Sigebert (575) et de Chilpéric (584), Gontran et Childebert II apprennent qu'un complot se trame contre eux. Ils décident de se rencontrer en présence de Brunehaut, veuve de Sigebert. L'entrevue se déroule le 28 novembre 587 à Andelot, petit bourg de Haute-Marne. Un traité, inspiré et rédigé par l'évêque Grégoire de Tours, y est signé. Ce traité stipule que le premier roi qui trépasse laisse la totalité de son héritage au survivant. Les signataires fixent en outre avec précision les limites communes de leurs Etats.

A la mort de Gontran, en 592, tout se déroule conformément au traité. Childebert II disparaissant à son tour en 596, Clotaire II, à la mort de Brunehaut en 613, devient l'unique roi jusqu'en 629. Son fils, Dagobert, lui succède.

Le timbre, au format vertical 26 × 40 mm (nº PTT 1987-42), est dessiné et gravé en taille-douce par Eve Luquet et imprimé en feuilles de 50.

★ Vente anticipée les 28 et 29 novembre, de 9 h à 18 h, au bureau de poste temporaire ouvert place de la Mairie (nouveau bureau mobile « la Poste ») à Andelot-Blancheville (Haute-Marne) et, le 28 novembre, de 8 h 30 à 11 h 30, au bureau de poste d'Andelot-Blancheville.



***

Le maréchal Leclerc, qui n'est plus à présenter, est un habitué des commémorations philatéliques. La France lui a, en effet, rendu hommage dès 1948 avec un timbre dessiné et gravé par Raoul Serres.

Le timbre, au format horizontal 40 × 26 mm (nº PTT 1987-41), est dessiné et gravé en taille-douce par Eugène Lacaque et imprimé en feuilles de 50.

★ Vente anticipée à Paris les 28 et 29 novembre, de 9 h à 18 h, au bureau de poste temporaire ouvert à l'Hôtel de Ville, salle Saint-Jean (accès par la rue Lobeau) ; le 28 novembre, de 8 h à 12 h, à la recette principale, 52, rue du Louvre, Paris-1ᵉʳ, et au bureau de Paris-41, 5, avenue de Saxe, Paris-7ᵉ ; de 10 h à 17 h 30, au musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard, Paris-15ᵉ.

★ Vente anticipée à Strasbourg (Bas-Rhin) les 28 et 29 novembre, au bureau de poste temporaire ouvert dans les salons Ricard, « l'Aubette », place Kléber ; le 28 novembre, de 8 h à 12 h, aux guichets philatéliques de la recette principale et de l'Agerip.

Rubrique réalisée par la rédaction du *Monde des philatélistes* 24, rue Chauchat, 75009 Paris Tél. : (1) 42-47-99-08.

En filigrane

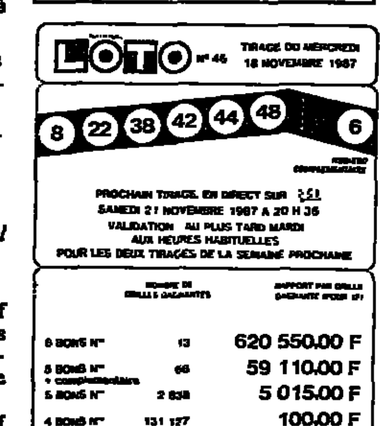
● **Un centenaire mouvementé.** – *L'Echo de la timbrologie* fêtait son centenaire jeudi soir, 19 novembre, au musée de la Poste à Paris. Alors que M. Gérard Longuet, ministre des P et T, venait de quitter la salle, une délégation du Livre CGT interrompait la réception qui, jusque-là, s'était déroulée normalement. Le plus important de cette soirée reste l'annonce faite par le ministre d'un concours organisé pour l'exposition Philex-France 89, qui décidera de la nouvelle effigie de Marianne, illustrant nos timbres d'usage courant.

● **L'Indochine à Cuba.** – Cuba a émis une série de timbres le 6 juin dernier, à l'occasion de l'exposition canadienne Capex'87, sur l'histoire postale et le transport du courrier au dix-neuvième siècle. La France y est représentée par un facteur en automobile et par la poste en Indochine. Autres postes représentées : l'Egypte et le transport du courrier à dromadaire, le Siam (par éléphant), la Bolivie (par lama)...

● **Résultats de la vente Dubus.** – La vente aux enchères de la première partie des collections Dubus (*le Monde* du 10 octobre) a atteint un bon niveau : le montant total des adjudications dépasse 4,5 millions de francs. (Renseignements : J. Robineau, 5, rue Drouot, 75009 Paris.)

● **Pour le sauvetage en mer.** – La Société philatélique polaire J.-B. Charcot organise la sixième opération philatélique en faveur de la Société nationale de sauvetage en mer. A cette occasion, elle propose des plis qui seront postés dans les terres australes et antarctiques, à Crozet, Saint-Paul et Kerguelen début 1988, adressés en poste restante à bord du bâtiment d'assistance des pêches *Jules-Verne*. Date limite de souscription le 10 décembre selon des modalités bien précises à demander à la société philatélique J.-B. Charcot, 29, côte des Grès, 76920 Amfreville-la-Mivoie.

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde sans visa » page 18



PARIS EN VISITES

Samedi 21 novembre

« La sculpture au Musée d'Orsay », 9 h 45, 1, rue de Bellechasse, sous l'éléphant (Michèle Pohyer).

« Le ministère de la culture et ses salons », 10 h 30, inscription au 42-77-15-88 (Monuments historiques).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures et 11 h 30, boulevard de Ménilmontant, face rue de la Roquette (V. de Langlade).

« Post-impressionnisme au Musée d'Orsay », 10 h 30, 1, rue de Bellechasse, côté éléphant (La France et son passé).

« Exposition Regalia, les objets du sacre au Louvre », 10 h 30, sortie métro Louvre (Didier Bouchard).

« Un jardin d'hiver au jardin des Plantes », 10 h 30, entrée rue Cuvier (Paris côté jardin).

« La peinture au Musée du Louvre : les classiques de Rome », 11 heures, Louvre, porte Denon (Hauts lieux et découvertes).

« Les impressionnistes au Musée d'Orsay », 13 heures, 1, rue de Bellechasse, sous l'éléphant (M.-C. Lasnier).

« L'Assemblée nationale », 14 heures, 33, quai d'Orsay (Christine Merle).

« Le Musée de Notre-Dame et un aperçu de la cathédrale », 14 h 30, 10, rue du Cloître-Notre-Dame (Monuments historiques).

« Passages et vieux village de Belleville », 14 h 30, angle rue de Belleville-rue Piat (Les Flâneries).

« Exposition Regalia », 14 h 30, Louvre, porte Saint-Germain-l'Auxerrois (Approche de l'art).

« La villa Roche, chef-d'œuvre de Le Corbusier », 14 h 30, 10, square du Docteur-Blanche (P.-Y. Jaslet).

« Grandes décorations religieuses et profanes au Musée départemental du Prieuré à Saint-Germain-en-Laye », 14 h 50, 2 *bis*, rue Maurice-Denis (L'Art pour tous).

« Histoire et fonctionnement du Palais de justice », 14 h 30, métro Cité, sortie Marché aux fleurs (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Picasso dans un hôtel du Marais », 14 h 30, 7, rue de Thorigny (Paris et son histoire).

« Les salons de la marine nationale. Histoire de la Concorde et de la rue Royale », 14 h 45, 2, rue Royale. Carte d'identité (Isabelle Hauller).

« L'Institut, siège de l'Académie française », 15 heures, 23, quai Conti (Arcus).

« L'étrange quartier Saint-Sulpice », 15 heures, sortie métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« Fragonard », 17 h 30, entrée de l'exposition, Grand Palais (Pygma).

« Le vieux village de Montmartre », 15 heures, sortie métro Lamarck-Caulaincourt (Gilles Botteau).

« Le ministère des finances », 17 heures, 93, rue de Rivoli (Ars conférences).

« L'hôtel de Sully et la place des Vosges », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine (Monuments historiques).

« La Mosquée de Paris et le monde musulman », 15 heures, place du Puits-de-l'Ermite (Monuments historiques).

« La butte Montmartre », 15 heures, sortie métro Abbesses (Monuments historiques).

« Maisons et ruelles médiévales autour de Saint-Séverin », 15 heures, sortie métro Maubert-Mutualité (Résurrection du passé).

« La Madeleine et les hôtels du faubourg Saint-Honoré », 15 heures, métro Madeleine, sortie Trois-Quartiers (Gilles Botteau).

« Le Musée Nissim de Camondo », 15 heures, 63, rue de Monceau (E. Romann).

« L'hôtel d'Angoulême-Lamoignon », 15 heures, 24, rue Pavée (Anne Ferrand).

« Ateliers d'artistes, jardins secrets et curiosités de Montparnasse », 15 heures, métro Vavin (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La rue des Archives », 15 heures, 24, rue des Archives (Paris et son histoire).

« De la rue du Pas-de-la-Mule au cul-de-sac du Ah ! ah ! », 15 h 15, 50, rue des Tournelles (Simone Barbier).

« Synagogues de la rue des Rosiers, couvent des Blancs-Manteaux », 16 heures, 9, rue Malher (Le Vieux Paris).

Dimanche 22 novembre

« L'Opéra de Charles Garnier », 11 h 30, vestibule de l'Opéra (Monuments historiques).

« Le siècle de Picasso au Palais de Tokyo », 11 heures, entrée, 11, avenue du Président-Wilson (Didier Bouchard).

« Le nouveau quartier de Plaisance », 14 h 30, métro Plaisance (V. de Langlade).

« Moulins et vieux village de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Les Flâneries).

« L'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (Christine Merle).

« L'Opéra », 14 h 30, hall d'entrée (M.-C. Lasnier).

« Au Marais, de l'hôtel Lamoignon à celui des Ambassadeurs », 14 h 30, 24, rue Pavée (Approche de l'art).

CONFÉRENCES

Samedi 21 novembre

Auditorium du Musée d'Orsay, 11 heures : « L'architecture de l'âge nouveau (art nouveau) », par Liliane Brion-Guerry (entrée libre).

18, rue de Varenne, 14 h 30 : « Vers un revenu minimum garanti ? », colloque présidé par Henri Bussery (Centre Varenne).

Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, 15 heures : « L'option zéro, nouveau Munich ? », par Suzanne Labin ; « Brasillach, l'écrivain et la guerre », par Anne Brassié ; « La famille, priorité politique », par Michel de Rostolan (Conférences du Faubourg).

Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt, 15 heures : « Physico-chimie de l'atmosphère antarctique », par Gérard Lambert ; 15 h 50 : « Trou d'ozone au-dessus de l'antarctique », par Gérard Megie.

38, rue Ribera, 15 h 30 : « Turquie » (Aurel Sala).

Maison des Mines, 270, rue Saint-Jacques, 16 heures : « Réflexion sur l'histoire du Maroc », par Aude Congnard (Clio-Les Amis de l'histoire).

14 heures : « La naissance l'Israël, des origines à la Terre promise », par Christian Marquant.

Hôtel concorde-Saint-Lazarre, 108, rue Saint-Lazare, 17 heures : « Les élémentaux de la nature » (AGEASAC).

Dimanche 22 novembre

Maison des Mines, 270, rue Saint-Jacques, 14 h 30 : « Les grandes civilisations mexicaines » (Clio-Les Amis de l'histoire).

60, boulevard de Latour-Maubourg, 14 h 30 : « L'Espagne musulmane et l'art musulman » ; 16 h 30 : « La Thaïlande » ; 18 h 30 : « Les capétiens, de Louis XIV à 1987 » (Rencontres des peuples).

38, rue Ribera, 15 h 30 : « Grèce des îles » (Aurel Sala).

« Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, 16 h 30 : « La cathédrale de Bourges » (Mᵐᵉ Saint-Girons).

EN BREF

● **CONFÉRENCE.** – La revue *l'Eclat du jour* organise deux journées sur le thème : « Le salut viendra-t-il de l'économie de marché ? » le samedi 21 et dimanche 22 novembre. Jean-Claude Casanova, Françoise Dreyfus, Claude Landman et Dominique Strauss Kahn participeront, entre autres, à ces débats.

★ Renseignements, inscriptions et débats, 5, rue de la Clef, 75005 – Paris. Tél. : (1) 47-07.83.11.

● **Forum « Déserts ».** – Redécouvrez les déserts de tous les continents, dimanche 22 novembre, de 10 heures à 18 heures, à la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, grâce à Terre d'aventures.

★ Renseignements et inscriptions aux projections : 16, rue Saint-Victor. Tél. : (1) 43-29-94-50.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 20 novembre 1987 :

DES ARRÊTÉS

● Du 3 novembre 1987 relatif aux prix et tarifs d'honoraires des professions médicales, des auxiliaires médicaux et des directeurs de laboratoires d'analyses médicales.

● Du 3 novembre 1987 relatif aux tarifs des cliniques privées conventionnées.



Le Monde

SPORTS

La préparation des JO de Séoul

Les jeux sans perdre le nord

SÉOUL
de notre envoyé spécial

Il y a peu de chances apparemment, que les Nord-Coréens obtiennent davantage que les dernières propositions faites par le Comité international olympique (CIO), le 15 juillet, qui offrait à ce pays d'accueillir six épreuves. C'est ce qui apparait après la visite que vient de faire à Séoul le président du CIO, M. Juan-Antonio Samaranch.

Les Nord-Coréens avaient réclamé d'organiser la moitié des épreuves, puis ont réduit leurs exigences à six sports, dont le tournoi de football. Le CIO leur a proposé, le 15 juillet dernier, cinq épreuves, dont trois – le tir à l'arc, le tennis de table et le volley-ball féminin – en totalité, ainsi qu'une épreuve de cyclisme (100 kilomètres) sur route et des éliminatoires de football. C'est en vain qu'à la mi-septembre les responsables de Pyongyang ont demandé des négociations directes avec la Corée du Sud. Celle-ci s'est réfugiée derrière les propositions du CIO et l'a fait savoir aux Nord-Coréens dès la fin septembre.

Depuis, la position officielle à Séoul n'a pas changé : *« Nous n'envisageons pas de rencontre avec les Nord-Coréens. Les deux pays sont membres du CIO ; les propositions qui leur ont été faites sont celles du CIO, et c'est dans ce cadre que le problème doit se régler. Nous attendons leur réponse »*, a déclaré, vendredi 13 novembre, à un groupe de journalistes français M. Sang-jun Chun, secrétaire général adjoint du comité d'organisation des Jeux à Séoul.

On fait remarquer à Séoul que les offres ne sont pas négligeables, contrairement aux apparences, car les sports concernés sont fort populaires dans les deux Corées. Celle du Sud a obtenu d'ailleurs une médaille aux Jeux de Los Angeles pour le tir à l'arc et ambitionne une place d'honneur pour le tennis de table. Mais, quelle que soit la réponse du Nord, Séoul a déjà prévu de son côté les installations nécessaires pour les sports offerts aux Nord-Coréens. Le gymnase de l'université nationale de Séoul, qui peut accueillir cinq mille personnes, est prêt pour le tennis de table, ainsi que deux gymnases de l'agglomération pour le volley, de même que le terrain pour le tir à l'arc.

Bref, la balle paraît aujourd'hui dans le camp des Nord-Coréens. M. Juan-Antonio Samaranch, venu de son côté à Séoul pour un ultime point sur la préparation des Jeux olympiques, l'a confirmé de son côté aux journalistes français le 18 novembre. Bien que le CIO ait déjà révisé son offre au moins une fois, M. Samaranch a affirmé : *« Les Nord-Coréens ont demandé la moitié de tous les sports, puis huit, puis six. Nous avions fait des efforts. Aujourd'hui, nous avons l'intention de nous en tenir là. »*

Les Nord-Coréens ont fait savoir il y a deux semaines au président du CIO qu'ils attendraient le résultat de l'élection présidentielle du Sud pour donner leur réponse. Ce délai n'inquiète pas M. Samaranch. Le président du CIO estime que la Corée du Nord est capable, si elle accepte les propositions, d'organiser les épreuves qu'on lui a proposées dans le délai restant. Selon lui, *« ces sports ne nécessitent pas une organisation très complexe. La Corée du Nord a l'expérience des compétitions dans ces domaines, par exemple pour le tennis de table. »* M. Samaranch ne met qu'une seule condition : que lors de ces épreuves *« soit assurée la libre circulation entre le Sud et le Nord, et vice versa, de la presse et de toute la famille olympique »*. En revanche, il admet même qu'il puisse y avoir un défilé commun des deux Corées lors de la cérémonie d'ouverture, quoi qu'il se refuse à discuter les détails avant que la Corée du Nord n'ait fait connaître sa réponse.


AP
La flamme olympique a été officiellement allumée dimanche 15 novembre en Grèce, avant de prendre l'avion pour le Canada. Elle brûlera sur tous les sites de Calgary, lors des Jeux d'hiver, du 13 au 28 février 1988, avant d'aller briller en Corée du Sud et peut-être en Corée du Nord.

« Les pays socialistes veulent venir »

L'optimisme du président du CIO repose sur sa conviction que les pays socialistes dans leur ensemble souhaitent venir aux Jeux. *« Je crois,* a-t-il dit, *que tous ou presque tous seront présents à Séoul. Ils ont montré leur désir de participer aux Jeux. Par exemple, l'URSS a participé tout récemment à des épreuves préolympiques à Séoul pour le tennis de table et le volley-ball. Toutes les invitations sont parties. Ils ont jusqu'au 17 janvier pour répondre. Je crois qu'ils s'inscriront, peut-être même avant la fin de 1987* (1). »

M. Samaranch, qui se trouve actuellement en Chine populaire pour assister aux Jeux nationaux, compte en particulier sur l'appui de Pékin auprès des Nord-Coréens : *« Je demanderai aux autorités de la République populaire de Chine de nous aider à la réussite des Jeux, je crois qu'ils comprendront. Je crois qu'ils le souhaitent. »* Le président du CIO espère aussi rencontrer M. Gorbatchev au début de 1988, même si aucune date n'est encore fixée.

Les Nord-Coréens – leurs annonces le montrent – espèrent trouver une oreille plus complaisante à Séoul si l'un des candidats de l'opposition est élu président. On voit mal, en effet, le candidat gouvernemental, M. Roh, d'ailleurs ancien président du comité d'organisation des Jeux, modifier la ligne de conduite actuelle. Mais il paraît douteux aussi que le président élu, quel qu'il soit, prenne des risques pour obtenir la participation de Pyongyang. Quels que puissent être les avantages, hypothétiques, de l'ouverture à l'égard du Nord : les enjeux économiques restent très importants.

GUY HERZLICH.

(1) L'URSS et les pays de l'Est figurent toujours parmi les quatre-vingt-douze pays qui n'ont pas annoncé officiellement leur participation aux JO lors d'un recensement provisoire effectué le mercredi 18 novembre par le CIO.

JUDO : les championnats du monde

Les Françaises ne font pas le poids

Jeudi noir pour les judokas français à Essen, le 19 novembre, au cours de la première journée des championnats du monde consacrés aux deux catégories de poids les plus lourdes. Filles et garçons sont passés à côté des podiums sur la plus haute marche desquels sont montées la Néerlandaise Irène de Kock (moins de 72 kilos) et la Chinoise Fenglian Gao (plus de 72 kilos), le Japonais Sugai (moins de 95 kilos) et le Soviétique Véritchev (plus de 95 kilos). Un échec qui écarte Laetitia Meignan et Isabelle Paque des Jeux olympiques, et qui marque le déclin des frères Vachon : Roger et Christian.

ESSEN
de notre envoyé spécial

Quatre minutes. C'est le temps qui a suffi jeudi matin 19 novembre pour changer la vie d'Isabelle Paque. Pourtant, en posant le pied sur les tatamis pour son deuxième combat des champions du monde, la Valenciennoise était encore un véritable prodige. Médaillée de bronze aux précédents championnats du monde, championne d'Europe en titre, elle avait, comme d'habitude, ingurgité plus d'un litre de liquide avant de monter sur la balance pour faire le poids minimal (72 kilos) requis pour combattre dans la catégorie des lourdes où opèrent plusieurs filles dépassant les 100 kilos. Mais cela ne désavantage pas Isabelle. Nul n'a mieux qu'elle l'art et la manière de renverser les mastodontes. Elle l'avait d'ailleurs prouvé d'entrée de jeu en basculant la Taïwannaise Yih plus lourde qu'elle de 60 kilos, puis en l'immobilisant. Mais au deuxième tour, elle trouvait la Néerlandaise Seriese, qu'en mai dernier, elle avait péniblement dominée lors de la finale des championnats d'Europe à Paris. Après quatre minutes d'efforts aussi stériles d'un côté que de l'autre, les juges ont estimé cette fois-ci que la représentante des Pays-Bas l'avait emporté. Donc, Isabelle Paque a perdu.

Y-a-t-il de quoi en faire un drame ? Qu'une jeune femme de vingt-trois ans, rayonnante de santé, perde un combat, n'a rien en soi de catastrophique. Pourtant, en déclarant la Française battue, jeudi, les juges n'ont pas seulement interrompu sa course au titre mondial, ils l'ont bel et bien privée des Jeux olympiques l'an prochain.

C'est le résultat d'une défaite précédente de la délégation française, mais sur le tapis vert de la Fédération internationale cette fois. Le Comité international olympique (CIO) n'a jamais trop apprécié le judo. Accepté comme sport de démonstration pour la première fois en 1968 à Tokyo – Japon oblige – il n'a été inscrit au programme officiel que deux olympiades plus tard, à Montréal en 1976, alors que les premiers championnats du monde masculins dataient de 1956.

Quand les femmes ont résolu d'en découdre à leur tour, les demandes d'inscription au programme olympique se sont heurtées à des réserves tout aussi nombreuses. Après cinq championnats du monde, elles ne seront admises à Séoul qu'à titre démonstratif. C'est sans doute pour cette raison que la commission des programmes olympiques n'a pas estimé devoir organiser un véritable tournoi ouvert à une concurrente par pays dans chaque catégorie de poids. Cette commission a décrété qu'il ne devrait pas y avoir plus de huit candidates par catégorie de poids.

Dissensions à la Fédération

A charge pour la Fédération internationale de judo (FIJ) de les sélectionner. Hélas ! La Fédération internationale subit les contrecoups des dissensions internes du judo japonais. En simplifiant, la tendance Kodokan combat la tendance Budokan en utilisant des procédés démagogiques. Résultat : des propositions de bon sens dans l'intérêt du sport sont dénaturées par des solutions électoralistes. Ainsi, il aurait été logique d'envoyer à Séoul les huit meilleures dans chaque catégorie de poids en retenant les quatre premières à Essen et les premières des championnats continentaux. La Fédération française de judo (FFJDA) a fait une proposition dans ce sens. Elle a été repoussée à une écrasante majorité deux jours avant l'ouverture des championnats du monde. Il a été décidé que la Corée du Sud – pays organisateur – et chaque continent non représenté sur les podiums d'Essen pourraient sélectionner une combattante par catégorie. Sur quels critères ? Mystère.

La seule certitude est qu'Isabelle Paque va pouvoir prendre une année sabbatique et s'attaquer sérieusement aux examens du professorat de sport. Avant les prochains championnats du monde de 1989 où elle sera alors âgée de vingt-cinq ans, elle n'a pas d'autre objectif sérieux en vue puisqu'elle ne peut pas être repêchée pour les JO. Cette iniquité frappe également Laetitia Meignan qui aura alors vingt-neuf ans. Troisième mondiale et européenne des moins de 72 kilos ces deux dernières années, celle-ci a commis jeudi soir face à la gauchère japonaise Yoko Tanabe une faute de garde qui l'a privée de la troisième place.

On conçoit que les erreurs d'Isabelle et de Laetitia les sanctionnent à Essen. Mais pourquoi ne pas leur donner une chance de se racheter à Séoul ? La Fédération internationale ne sert pas le judo en cédant au jeu des combinaisons politiques. Malheureusement, les conditions dans lesquelles l'Argentin Sarkis Kaloghlian a succédé au Japonais Shigeyoshi Matsumae à la présidence de cet organisme font craindre que tout cela ne s'aggrave. En favorisant pour des raisons électoralistes les petits pays, le niveau général n'a eu déjà que trop tendance à décliner.

ALAIN GIRAUDO.

ALPINISME : Pierre Beghin dans le Jannu

Himalaya extrême

Récent vainqueur de la face nord du Jannu, l'ingénieur grenoblois Pierre Beghin a ouvert la voie à l'« himalayisme extrême » quand la majorité des alpinistes préfèrent encore l'« himalayisme express ».

GRENOBLE
de notre correspondant

Un certain nombre d'alpinistes français continuent de grossir leur palmarès himalayen en se hissant à très grande vitesse au sommet des « 8 000 », comme le guide Benoît Chamoux (1) qui a dépassé cet été pour la cinquième fois l'altitude « mythique ». D'autres préfèrent des cimes un peu moins élevées pour y dessiner des voies nouvelles ou renouveler en techniques alpines le plus rapidement possible des itinéraires vaincus après de longs et lourds combats.

Le Jannu, qui s'élève jusqu'à 7 710 mètres d'altitude, est après l'Annapurna (8 078 m), le sommet le plus « français » (2) de la chaîne himalayenne. Une tour de granit de 3 000 mètres qui fut gravie pour la première fois en 1962 par une expédition « lourde » engagée dans la face sud de la montagne, conduite par Lionel Terray, qui était entouré notamment de René Demaison, Yves Pellet-Villard, Robert Paragot et Paul Keller. Jamais jusqu'alors des alpinistes n'avaient vaincu un itinéraire d'une telle complexité technique situé au-dessus de 5 000 mètres d'altitude.

La face nord du Jannu, véritable mur d'ombre et de froid, où se multiplient les difficultés rocheuses et glaciaires, fascinait depuis de nombreuses années l'ingénieur grenoblois Pierre Beghin, vainqueur de plusieurs « 8 000 », dont le Kangchenjunga (8 598 mètres) en solitaire. Les paramètres exceptionnels de la face, sa verticalité, le froid permanent qui règne avaient fait dire en 1959 à Guido Magnone : *« Jamais personne ne se risquera là. »*

Ambiance glaciale

En 1982, Pierre Beghin y mena une bataille de huit semaines avec quatre autres compagnons, mais il dut renoncer à 7 000 mètres d'altitude.

Cet automne, pour sa seconde tentative, l'alpiniste grenoblois s'était associé à un guide de haute montagne, Eric Decamp, comme lui ingénieur. *« Nous avons progressé dans une ambiance glaciale, dans un site où le soleil ne vient jamais. Du socle situé à 4 500 mètres d'altitude jusqu'au sommet, il est impossible de pouvoir se décontracter, de progresser quelques instant tranquillement. Ici, la montagne est en permanence dure et dangereuse »*, explique l'himalayiste, âgé de trente-cinq ans.

Les deux hommes suivirent tout d'abord l'itinéraire dessiné par Beghin en 1982. Mais ils durent rapidement se replier et aller chercher la voie que traça en 1976 une expédition formée d'une trentaine d'alpinistes japonais. A l'époque, ces derniers équipèrent en cordes fixes l'ensemble de l'itinéraire et installèrent six camps d'altitude ; près d'un mois d'efforts intenses avait été nécessaire pour venir à bout de la face. Beghin et Decamp n'ont retrouvé que quelques vestiges du passage de cette « armada » conservés dans une gangue de glace. Ils se sont contentés de bivouaquer à trois reprises. « Leur » Jannu a été conquis en cinq jours *« avec des moyens de fortune »*, note Pierre Beghin. L'équipe française avait été précédée quelques jours plus tôt, à 7710 mètres d'altitude, par une cordée hollandaise qui devait disparaître au cours de la descente.

CLAUDE FRANCILLON.

(1) Benoît Chamoux a conquis le Nanga-Parbat (8 126 mètres) en vingt heures.

(2) Une autre expédition grenobloise menée par Henri Sigayret est engagée actuellement dans l'éperon sud-ouest du Jannu pour ouvrir une voie qui rejoindra vers 7000 mètres l'itinéraire de l'expédition nationale de 1962.

LES HEURES DU STADE

Athlétisme

Championnats du monde féminin des 15 kilomètres sur route. – Samedi 21 novembre, à Monaco.

Automobilisme

Rallye du RAC. – Dernière épreuve du championnat du monde 1987, du dimanche 22 au mercredi 25 novembre, en Grande-Bretagne.

Basket-ball

Championnats de France. – Treizième journée, samedi 21 novembre.

Coupes d'Europe. – Salonique-Orthez, mercredi 25 novembre.

Boxe

Championnats du monde des poids mi-lourds (WBA). – Angulo (Fr.)-Hill (E-U), samedi 21 novembre, au stade de Coubertin, Paris-16e (TF 1, en direct à 22 h 45).

Football

Championnat de France. – Vingtième journée, samedi 21 novembre.

Hockey sur glace

Championnat de France. – Deuxième journée des matches retour, samedi 21 novembre. Français volants-Gap (la 5 en différé à 2 h 15).

Judo

Championnats du monde. – Jusqu'au dimanche 22 novembre à Essen (A 2, Samedi passion, à 15 heures).

Salon du cheval

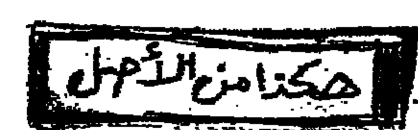
Du samedi 21 au dimanche 29 novembre, porte de Versailles.

Tennis

Masters féminin. – Jusqu'au dimanche 22 novembre, à New-York.

Escalade

Championnat du monde en salle, à Grenoble, du 26 au 29 novembre.



Le Carnet du Monde

Anniversaire de naissance

– Lundi 23 novembre, notre grand-père,

Hubert FROMION,

a quatre-vingts ans.

La Butte-de-Cartage,
Chouzy-sur-Cisse.

Décès

– Le professeur Thomas Bishop, président du Centre de civilisation française de New-York University,
Et Hélène Gary-Bishop,
Ellen Simon-Bishop,
Herbert et Muriel Simmons,
Kathy Bishop,
ont la grande douleur de faire part de l'accident mortel survenu, à l'âge de vingt-neuf ans, à

Jeffrey BISHOP,
assistant-professor
à Columbia University,

leur mari, fils et frère,

le vendredi 13 novembre 1987, à New-York.

7, rue Las Cases,
75007 Paris.

– M. et Mme Jean-Pierre Canoz,
Didier, Florence et Agnès,
M. et Mme Jean-Paul Hua,
Magali et Roland,
Serge Gas,
M. et Mme Pascal,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Petit-Didier,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Malacamp,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Irène Canoz,
Leurs parents et alliés,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Mme Diégo CANOZ,
née Denise Dubrandy,

décédée le 19 novembre 1987.

Les obsèques religieuses auront lieu en l'église Saint-Jean-Bosco du Redon, le samedi 21 novembre, à 8 h 45.

Inhumation au cimetière d'Hyères.

– On nous prie de faire part aux nombreuses personnes françaises qui ont connu son hospitalité et son amitié du décès subit de

M. Nicolas CHRYSSAIDOS,

survenu à Nemea (Grèce), le 24 octobre 1987.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme François COULET,
née Natalie Sullivan,

survenu le 18 novembre 1987.

Un service religieux sera célébré en l'église réformée de Paris-Luxembourg, 58, rue Madame, Paris-6e, le lundi 23 novembre, à 14 heures.

L'inhumation aura lieu à 15 heures, au cimetière du Montparnasse.

De la part des familles Sullivan, Liddell Hart et Daure.

81, boulevard de Port-Royal,
75013 Paris.

– M. Lazare Gavsé,
son époux,
Mlle Dominique Gavsé,
sa fille,
M. et Mme Henri Olivier Gavsé,
son fils et sa belle-fille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Lazare GAVSÉ,
née Denise Raynaud.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité familiale au cimetière du Montparnasse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, rue Achille-Luchaire,
75014 Paris.

– A ceux qui furent ses amis,

Elisabeth, Daniel, David, Catherine, annoncent la mort de

Robert HENNION,
philosophe,
déporté résistant,

le 13 novembre 1987, à l'âge de soixante-sept ans.

Il a été porté en terre par les siens au cimetière parc du Mont-Valérien.

17, allée de l'Arlequin, appt 179,
92000 Nanterre.

– M. et Mme Jean-Pierre Hirschmann
et leur fille,
M. et Mme Michel Hirschmann
et leurs fils,
M. et Mme Manfred Imerglik
et leurs enfants,
M. et Mme Charles Imerglik
et leurs enfants,
M. et Mme Moulla Hirschmann
et leurs enfants,
Les familles Bojman et Amaraggi
Et toutes les familles de France, d'Israël, d'Angleterre et d'Afrique du Sud

ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Selly HIRSCHMANN,
née Gertrude Immerglück.

Les obsèques auront lieu le lundi 23 novembre.

On se réunira à la porte principale du cimetière de Bagneux-Parisien, à 14 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

49 *bis*, boulevard de Montmorency,
75016 Paris.

– Nous vous prions d'annoncer que notre amour, notre fils unique

Dragomir PETROVITCH,

nous a quittés le 9 novembre, à l'âge de vingt-six ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le 20 novembre 1987, à 14 h 30, en l'église orthodoxe serbe Saint-Sava, 23, rue du Simplon, Paris-18e, suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise.

Mme et M. Branka,
Et Alexandar Petrovitch,
Les grand-mères Ana et Jovanka,
Et les familles Cvoric, Jovanka *et* Pierre-Henri Gobin.

– M. Jean Sonnet,
Mme Claude Pons,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Michel Sonnet
et leurs enfants,
Mme Jacqueline Sonnet,
M. et Mme Jean-Marc Teisset
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean SONNET,
née Alix Rappeneau,

survenu le 18 novembre 1987.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 23 novembre 1987, en l'église Saint-François-d'Assise, rue de la Mouzaïa, Paris-19e.

Elle sera suivie de l'inhumation au cimetière des Lilas.

80, boulevard Sérurier,
75019 Paris.

Transfert de cendres

– Paris. Grenoble. Lespignan.

A l'occasion du transfert des cendres de

Bernard POUSSOT,

ceux qui l'ont connu évoqueront sa présence chaleureuse.

Regrets de tous les siens.

Anniversaires

– Il y a onze ans,

René BARON,
ingénieur agronome à Montpellier,

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connu et estimé se souviennent.

– Le 21 novembre 1985,

Me René Georges ETIENNE

quittait les siens.

Que tous ceux qui ont connu, aimé et estimé le résistant, l'ami ou simplement l'homme aient une pensée pour lui,

– Pour le onzième anniversaire de la disparition de

Jacques LE FOYER,
ECP22B,

une pensée est tout particulièrement demandée.

– Il y a dix ans, nous quittait

Michel TAMBURINI.

Que tous ceux qui l'ont connu et estimé se souviennent.

Avis de messes

– La messe annuelle à la mémoire des

Anciens élèves décédés des Ecoles des Mines de Paris, Saint-Etienne et Nancy,

sera célébrée le dimanche 22 novembre, à 10 h 30, en la chapelle Notre-Dame-sous-Terre, du collège Stanislas, 22, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris, par le Père Jean-Marie Dubois (Paris 1965), supérieur au séminaire Maison-Saint-Séverin.

Messes anniversaires

– Une messe sera célébrée le 28 novembre 1987, à 18 heures, en l'église d'Auvers-sur-Oise, à l'intention de

Dario PECILE,
docteur ès-sciences.

– En souvenir de

Marie-Claude TERRY-AULONG,

disparue à Londres il y a un an, une messe sera dite le 21 novembre, à 19 h 15, en la cathédrale de Tulle.

Communications diverses

– Un office solennel à la mémoire du général Leclerc de Hauteclocque et de ses compagnons, organisé par le Consistoire de Paris et la Commission administrative de la synagogue de la Victoire, sera célébré le jeudi 26 novembre, à 18 h 30, en la grande synagogue, 44, rue de la Victoire, à Paris.

Soutenances de thèses

– Université Paris-IV, le samedi 21 novembre, à 14 heures, amphithéâtre Guizot, Mme Laurence Villard, née Leglay : « Tyche. Des origines à la fin du Ve siècle avant Jésus-Christ ».

– Université Paris-IV, le samedi 21 novembre, à 14 h 30, amphithéâtre Milne-Edwards, esc. B, 3e étage, M. Touri Abdelaziz : « L'habitat domestique et Marrakech, et autres recherches d'archéologie marocaine ».

– Université Paris-X-Nanterre : lundi 23 novembre, à 14 heures, salle des Actes (bât. F), M. Altalab Ghazi : « L'influence des conjonctures économique et monétaire sur l'indemnisation ».

LE WEEK-END D'UN CHINEUR

ILE-DE-FRANCE

Samedi 21 novembre

Mantes-la-Jolie, 10 heures : vins.

Dimanche 22 novembre

Argenteuil, 15 heures : tableaux et sculptures modernes; **Verrières-le-Buisson**, 10 heures : art contemporain, verres et céramiques; 14 h 30 : tableaux et mobilier contemporains; **Chartres**, 14 heures : mobilier, tableaux, bijoux; **Louviers**, 14 h 15 : art d'Asie.

PLUS LOIN

Samedi 21 novembre

Lisieux, 14 h 30 : mobilier, objets d'art; **Nantes**, 14 heures : orfèvrerie, bijoux, tableaux anciens, mobilier; **Montluçon**, 14 heures : livres; **Joigny**, 14 h 30 : automobiles en modèle réduit, mobilier; **Villefranche-sur-Saône**, 15 heures : mobilier, tableaux anciens et modernes; **Strasbourg**, 9 h 30 et 14 heures : livres.

Dimanche 22 novembre

Dijon, 14 h 30 : livres; **Dreux**, 10 heures et 14 heures : manuscrits, livres; **Sens**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art, tableaux; **Rouen**, 14 heures : tableaux modernes, mobilier, objets d'art; **Pont-Audemer**, 14 h 30 : argenterie, tableaux, mobilier; **La Flèche**, 14 heures : mobilier, céramiques, tableaux; **Troyes**, 14 heures : gravures et dessins anciens; **Nancy**, 14 heures : mobilier, argenterie, bijoux, objets d'art; **Gien**, 14 heures : archéologie d'Extrême-Orient; **Belfort**, 14 heures : objets d'art, argenterie, bijoux, mobilier; **Besançon**, 14 heures : tableaux modernes; **Douai**, 14 heures : vins; **Saint-Nazaire**, 14 heures : mobilier, bibelots, bijoux; **Montargis**, 14 heures : mobilier, armes; **Parthenay**, 14 h 15 : mobilier, objets d'art; **Aubagne**, 14 heures : archéologie d'Inde, d'Extrême-Orient.

FOIRES ET SALONS

Paris (quai Branly), **La Beaujoire-Nantes, Aix-en-Provence et Bordeaux-Quinconces.**

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

CARNET DU MONDE

Les avis peuvent être insérés
LE JOUR MÊME
s'ils nous parviennent avant 10 h au siège du journal.
7, r. des Italiens, 75427 Paris Cedex 09.
Télex MONPAR 650 572 F.
Télécopieur : 45-23-06-81.
Renseignem. Tél. 42-47-95-03.

Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques .... 89 F
Abonnés (avec justificatif) .... 80 F
Communications diverses .... 72 F

Insertion minimum 10 lignes (dont 4 lignes de blancs). Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes.







Economie

SOMMAIRE

■ Les négociateurs du Congrès et de la Maison Blanche n'étaient pas parvenus à s'entendre, vendredi 20 novembre au matin, sur les moyens de réduire le déficit budgétaire américain, provoquant ainsi un recul du dollar et du franc contre le deutschemark *(lire ci-contre)*.

■ Contrairement aux déclarations officielles, les achats d'automobiles n'ont pas accentué le déséquilibre du commerce extérieur au mois d'octobre *(lire ci-contre)*.

■ Afin de favoriser les restructurations de l'industrie sidérurgique européenne, la Commission de Bruxelles envisage, dans un avenir assez proche, de rétablir la concurrence entre les entreprises et de supprimer les quotas de production *(lire page 28)*.

■ Renault prévoit de nouveaux départs. Depuis 1983, la Régie a vu disparaître 30 000 emplois *(lire page 27)*.

■ Les syndicats japonais du secteur privé vont s'unir pour créer une nouvelle confédération réunissant 5,6 millions de membres *(lire page 27)*.

Discussions finales sur le déficit budgétaire américain

Un pénible marathon

Après une période d'attentisme, les marchés monétaires et boursiers donnent à nouveau la preuve de leur impatience face aux ultimes tergiversations de la Maison Blanche et du Congrès américain sur le déficit budgétaire. Le mouvement de baisse du dollar avait repris le mercredi 18 novembre. Il s'est accentué vendredi, les dernières déclarations du président Reagan sur la nécessité de trouver une issue excluant les coupes automatiques de la loi Gramm-Rudman Hollings n'ayant apparemment convaincu personne. Le billet vert avait terminé à 135 yens à Tokyo. Il s'échangeait en Europe dans la matinée à 1,6750 deutschemarks et 5,69 francs.

Oubliée la petite remontée du début de la semaine qui avait poussé la devise américaine à 1,6850 DM, 5,79 F ou 138 yens.

Dans une atmosphère où la nervosité le disputait à la lassitude, la Bourse de Tokyo restait pratiquement stable après que Wall Street eut enregistré une légère baisse jeudi. A Paris, après avoir perdu 2,5 % la veille, la bourse était encore en baisse vendredi (de 3,2 % à 14 h). Mais il y a plus inquiétant : les opérateurs, après avoir anticipé un accord à Washington, estiment désormais que le résultat des négociations ne peut, en tout état de cause, qu'être décevant.

WASHINGTON
de notre correspondant

A quelques heures de l'échéance fixée par la loi et malgré près de quatre semaines de discussions, les négociateurs du Congrès et de la Maison Blanche n'étaient toujours pas parvenus, vendredi 20 novembre, à s'entendre sur les moyens de réduire le déficit budgétaire. L'enjeu est pourtant considérable, tout le monde ici en convient et le président Reagan le premier : *« Il est vital que les négociateurs mènent à bien leur travail »*, a-t-il déclaré le jeudi 19 novembre en s'efforçant de lancer un appel à la raison : *« Des choix difficiles doivent être faits. Le gouvernement fédéral ne peut donner tout à tout le monde. »* Mais cette exhortation semble de peu d'effet tant les négociateurs paraissent incapables d'échapper à leur préoccupation majeure : les prochaines élections et la peur de déplaire à un public qui ne veut ni économies ni impôts nouveaux.

M. Reagan lui-même n'est pas forcément en mesure de forcer le cours des choses. A peine a-t-il consenti à contrecœur de réelles concessions – une hausse des impôts de 9 milliards de dollars et d'assez substantielles économies sur la défense – que les représentants de son propre parti, les républicains, refusent de le suivre sur ce chemin : *« Ce n'est pas un compromis, c'est une retraite »*, a déclaré l'un d'entre eux, tandis que ses collègues exprimaient des sentiments allant de l'amertume à la révolte.

Manque de courage

Selon eux, en effet, les économies acceptées en contrepartie par les démocrates sont insuffisantes et surtout elles risquent de n'être que très partiellement réalisées dans les faits. Une opinion partagée par un haut responsable de l'administration : M. Reagan, explique-t-il, cède sur ce qui lui est le plus cher et *« tout ce qu'il obtient, c'est de la fumée »*.

De leur côté, les négociateurs démocrates font valoir que les coupes dans les programmes sociaux, pour modestes qu'elles soient, seront très difficilement acceptées par les congressistes. De part et d'autre, on convient que tout cela n'est guère brillant, que l'on a manqué de courage. Les négociateurs manifestent leur gêne, sentant que les uns comme les autres ont failli à leur tâche : faire triompher l'intérêt général contre les intérêts particuliers. Mais c'est une constatation navrée, rien de plus.

Dans ces conditions, certains, en particulier du côté républicain, estimeraient même préférable une application de la loi Gramm-Rudman Hollings, qui impose, faute d'autre accord, 23 milliards d'économies automatiques prises pour moitié sur la défense, pour moitié sur les programmes sociaux, plutôt que le compromis envisagé, qui donnerait, sur le papier, un meilleur résultat (30 milliards de réduction du déficit la première année, 45 milliards la seconde). D'autres penchent pour un gel général des dépenses, qui serait d'un rendement légèrement meilleur et moins difficile à mettre en œuvre. Mais ce n'est évidemment qu'un pis-aller. Qu'on en soit encore à envisager différentes solutions montre à quel point les parties en présence trouvent peu appétissant le fruit de quatre semaines de marchandages.

En finir

Les leaders démocrates sont tentés de repousser l'échéance, et le speaker de la Chambre des représentants, M. Jim Wright, a commencé jeudi à prendre des dispositions dans ce sens. Mais le président Reagan a aussitôt fait savoir qu'il y était fermement opposé. Mieux vaut, estime-t-il, accepter la sanction de l'échec – la mise en application de la loi Gramm Rudman Hollings, – qu'un nouveau délai, de nouvelles discussions sans doute aussi stériles que les précédentes. Les financiers de Wall Street sont du même avis. La patience du marché n'est pas éternelle ; mieux vaut en finir.

Un accord sur le fil était encore possible à la dernière minute, mais dans ce cas le Congrès devra encore l'entériner, ce qui prendra du temps et pourrait être l'occasion de débats houleux avec un vote incertain à la clé. Quelle que soit l'issue finale, ce pénible marathon n'aura fait que confirmer une vérité qu'on pressentait avant qu'il ne commence : le déficit budgétaire des Etats-Unis est peut-être monstrueux, mais c'est un monstre en pleine santé et prêt à défendre chèrement sa peau. Il n'est pas le rejeton du seul M. Reagan ni du seul Congrès mais de l'ensemble du système politique américain et d'une opinion qui, tous les sondages le montrent, ne souhaite au fond rogner ni sur les avantages sociaux ni sur ses revenus. Dans ces conditions, le régime amaigrissant imposé par les circonstances risque fort d'être de courte durée et de peu d'effet.

Certains journaux ont déjà commencé à chiffrer les projets des divers candidats à l'élection présidentielle. Quoi qu'en disent les prétendants, ils annoncent surtout de nouvelles dépenses. Et, parmi les douze candidats déclarés, un seul, le démocrate Bruce Babitt, se prononce clairement pour une augmentation des impôts : les sondages lui accordent 1 % des voix.

JAN KRAUZE.

BILLET

Haro sur les « belles étrangères » !

Les explications officielles sur les résultats du commerce extérieur français ne manquent pas toujours de pertinence. Elles sont cependant parfois fournies dans la précipitation et peuvent donner lieu à contestation.

Parmi les causes du déficit industriel en octobre, le ministère de l'économie et des finances cite l'automobile dont les importations ont augmenté de plus de 13 %. Et d'ajouter dans un communiqué : *« Ces résultats doivent être rapprochés de la baisse de la TVA intervenue sur les voitures le 17 septembre 1987 et du niveau exceptionnellement élevé des immatriculations en octobre. »*

Il est vrai que les Français ont semblé ralentir leurs achats fin septembre pour les reporter sur le mois suivant afin de profiter de la baisse de la TVA. Mais il serait faux de laisser croire que l'opération a surtout profité aux « belles étrangères ». Les chiffres d'octobre montrent que si les achats de voitures ont progressé au total de 24,5 %, celles des constructeurs étrangers ont augmenté de 20,4 % et celles des constructeurs nationaux de 26,7 %.

Au demeurant, le taux de pénétration des voitures étrangères s'est particulièrement ralenti en octobre, revenant à 33,4 % alors qu'il a été de 36,4 % sur l'ensemble de l'année 1986, et encore de 36 % sur les dix premiers mois de cette année. L'étranger a bon dos mais il ne saurait être accusé de tous les maux.

F. S.

CONJONCTURE

Une étude de la Caisse des dépôts

La sagesse fiscale des élus locaux

L'Etat serait-il ce parangon de vertu budgétaire modérant ses dépenses et allégeant les impôts, alors que les collectivités locales, enivrées par la décentralisation, céderaient aux tentations des dépenses somptuaires, embaucheraient à tout va du personnel et feraient payer leur laxisme aux contribuables ?

Ce débat, que le gouvernement ne déteste pas de relancer de temps à autre, peut-il utilement prendre appui sur les éléments de la dernière note de conjoncture que la Caisse des dépôts et consignation vient de publier sur les finances locales en 1987 ? Cette année, la fiscalité locale ne progresse, en francs constants, que de 0,5 %, contre 4,1 % en 1986 et 5,9 % en 1985. *« Ainsi, il est clair*, a déclaré, le 19 novembre, M. Pierre Richard, directeur général adjoint de la Caisse des dépôts, *que les élus locaux ont la volonté de participer au mouvement général de modération des prélèvements obligatoires. »*

Sans doute, les régions et les départements, qui ont désormais en charge de lourdes compétences, autrefois du ressort de l'Etat, comme les lycées, les collèges, l'action sociale et une bonne part des routes, continuent à accroître leurs ressources fiscales, mais les impôts communaux, eux, diminuent en moyenne.

Cette modération pourrait laisser penser que les collectivités locales (auxquelles la Caisse des dépôts ajoute, dans son étude, d'autres instances comme les chambres de commerce ou les agences de bassins) ont marqué le pas dans leurs dépenses. Il n'en est rien, et la croissance des investissements continue, à la grande joie d'ailleurs des entreprises, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics. En 1987, ces investissements dépassent 112 milliards, augmentant de 5,5 %, soit 2 % en volume.

Gestionnaires avisés

Il s'agit aussi d'un record, note la Caisse des dépôts. Car, en intégrant les dépenses des sociétés d'économie mixte, l'investissement dépasse le niveau qu'il avait enregistré lors des années exceptionnelles 1976 et 1982. Une croissance imputable essentiellement aux régions et aux départements qui auront consacré 8 milliards de francs cette année au secteur des bâtiments scolaires.

Gestionnaires de plus en plus avisés, les maires, les présidents de région et de département ne se sont pas pour autant endettés jusqu'au cou. Si l'ensemble du volume de leurs emprunts a progressé de 32 %, les remboursements, eux, ont fait un bond de 55 %. En fait, une très large fraction de leurs dettes, et notamment les crédits qui avaient été souscrits à un taux supérieur à 13 %, a fait l'objet d'un réaménagement. 6 milliards de francs de dettes avaient été soit refinancés, soit remboursés par anticipation, soit convertis en autres emprunts l'année dernière. Cette année, ce sera 20 milliards. Et les responsables des collectivités locales n'hésitent plus à jouer sur le clavier très varié non seulement des prêteurs, mais aussi des multiples produits financiers disponibles sur le marché.

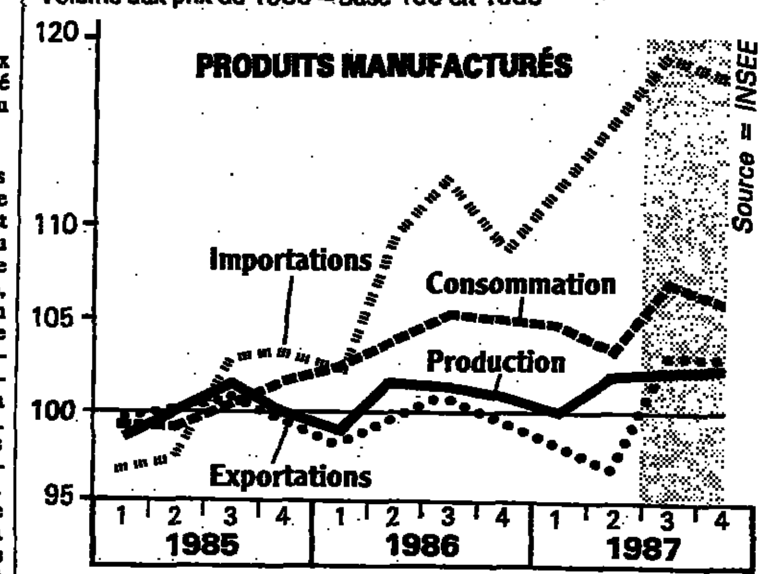
De 1983, première année d'application des lois Defferre, à 1987, la part des impôts des collectivités locales dans l'ensemble des prélèvements obligatoires, est passée de 5,1 % à 5,9 % du produit intérieur brut. En même temps, celle de l'Etat régressait de 17,7 % à 17,2 %. Dans ces décimales se résume en somme le coût exact de la décentralisation. Qui le jugera intolérable ?

FRANÇOIS GROSRICHARD.

● ERRATUM. – Dans l'article que nous avons consacré à la composition de la nouvelle commission de sécurité des consommateurs, dans nos éditions du 18 novembre, une erreur nous a fait écorcher le nom du professeur Claude Boudène (que nous avons appelé « Doudène ») nommé en remplacement du professeur Fournier.

Une année pas si mauvaise que ça

Volume aux prix de 1980 – Base 100 en 1985



Comme dans la plupart des pays industrialisés – la RFA faisant exception, – l'année 1987 en France aura finalement été meilleure que prévu. La situation s'est améliorée progressivement au fil des mois, après la chute de l'hiver 1986-1987. Le graphique ci-dessus, qui concerne les seuls produits manufacturés et exprime des variations en volumes, montre bien les raisons de cette amélioration. Les exportations ont beaucoup augmenté à partir du printemps (de 3 % à 4 %, encore ce chiffre aurait-il été nettement plus élevé dans la plongée du début 1987), la consommation des ménages a progressé fortement aussi (plus 2 % après déjà plus 3 % en 1986). Quant aux investissements, leur progression, si elle n'a pas été très forte, n'en a pas moins contribué modestement à soutenir l'activité. Ce que le graphique ne montre pas, c'est le mouvement de restockage qui s'est développé tout au long de l'année, d'abord dans le commerce, ensuite dans l'industrie, mouvement qui a été suffisamment important pour stimuler la production industrielle. Celle-ci aura finalement augmenté de 2 % entre son point bas de l'hiver 1986-1987 et la fin de l'année 1987. Le krach boursier survenu au cours de la seconde quinzaine d'octobre est arrivé trop tard pour modifier ces données. Si répercussions il y a, celles-ci se feront sentir en 1988. Contre-coup négatif, pour nos paiements extérieurs, de cette activité : les importations auront grimpé en flèche (plus 7 %), ce qui démontre, une fois de plus, l'extrême sensibilité de l'économie française à toute accélération de la demande intérieure. Le mot vulnérabilité ne serait pas trop fort.

Le CNPF demande une baisse des taux d'intérêt et une politique d'investissement

Selon la dernière note de conjoncture du CNPF, la croissance de l'économie française devrait se ralentir au-delà du premier trimestre 1988, à la suite du tassement prévisible des exportations et des investissements. Dans ces conditions, l'organisation patronale demande, pour *« activer l'économie »*, une baisse des taux d'intérêt, des *« mesures pour intensifier les grands programmes d'infrastructure »* et *« un soutien à l'investissement »*. Le CNPF estime que la baisse du dollar constitue une menace pour les entreprises françaises en *« assurant une surcompétitivité non seulement aux produits américains, mais aussi à toutes les productions de la zone dollar »*. La note ajoute qu'on peut *« s'attendre à des pertes de marché pour les entreprises françaises »*.

Économie

Préretraites, conversion, aide au retour...

La régie Renault compte supprimer 3 835 emplois en 1988

La direction de la régie Renault annoncera au comité central d'entreprise, réuni le 20 novembre, son objectif pour 1988, qui porte sur la suppression de 3 835 postes. En dépit des résultats positifs de la Régie, ses effectifs devraient être ramenés à 69 800 personnes à la fin de l'année prochaine contre 73 635 au 31 décembre 1987.

Un plan social, identique à celui des années précédentes, sera mis en place, prévoyant des départs volontaires. Il comportera 2 400 préretraites FNE (Fonds national de l'emploi), dont 1 375 pour les agents de production, 1 200 conventions de conversion et 230 aides au retour pour les travailleurs immigrés. La direction prend bien soin de préciser qu'une *« baisse importante des marchés entraînerait une révision des objectifs »*. A l'inverse, et pour absorber les *« bosses de production »*, il serait fait appel à un certain volume de contrats à durée déterminée pour ne pas modifier le niveau *« d'étiage »* des effectifs.

La branche automobiles Renault a déjà vu disparaître 30 000 emplois, entre janvier 1983 et juin 1987, essentiellement dans la production.

A terme, la Régie raisonne sur des chiffres encore plus serrés. On devrait pouvoir fabriquer 900 000 voitures avec 45 000 salariés. Chacun produirait alors 20 voitures, contre 15,2 en 1987 et 10,9 en 1985.

« L'objectif d'amélioration constante de productivité » de la direction sera difficile, sur le plan social, en raison de la persistance d'un certain nombre de facteurs préoccupants. L'entreprise vieillit avec son personnel, et les 800 embauches annuelles ne font que compenser la *« dérive naturelle »* des départs. *« C'est un problème colossal, et je ne sais pas le résoudre »*, reconnaît M. Michel Praderie, directeur des affaires sociales, qui serait *« bien content »* de pouvoir recruter 2 000 jeunes chaque année et ne le peut pas. Le climat social n'arrange rien. La CGT ne prenant pas en compte les problèmes des travailleurs immigrés de l'usine de Billancourt, engagée *« dans une stratégie liée à la survie de son appareil »*, M. Praderie estime qu'il *« ne peut plus y avoir de politique contractuelle normale »*. Les mesures sociales d'accompagnement passent mal. Il n'y a eu que 9 personnes en 1987 pour accepter les congés de conversion, quand la convention en prévoyait 400. Personne, à Cléon, ne veut des 120 reclassements possibles à l'extérieur de l'usine, alors que 220 emplois sont supprimés. La réduction de la main-d'œuvre directe, indispensable, frappe une catégorie très majoritairement immigrée, surtout à Billancourt et à Flins.

● **Grève à Alsthom-Belfort contre des mesures de licenciement.** — Une partie des 6 500 salariés de l'entreprise Alsthom à Belfort (entre 1 200 et 2 000 selon les syndicats, 890 selon la direction) ont observé une journée de grève le jeudi 19 novembre pour protester contre une lettre envoyée par la direction à une centaine de salariés pour discuter avec eux des modalités de leur départ. Décidée par un *« comité de base »* et soutenue par les syndicats, cette grève a été reconduite jusqu'à lundi.

L'ONI devient l'Office des migrations internationales pour favoriser le travail des Français à l'étranger

L'ONI, l'Office national de l'immigration, change de sigle. Depuis le 19 novembre, et sans attendre les avis du Conseil d'Etat et du Conseil constitutionnel, il est devenu l'OMI, l'Office des migrations internationales.

Voulue par M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, la modification correspond à un élargissement des tâches dévolues à l'Office. Elle est également rendue possible par la réforme de l'ANPE dont un service particulier, le SEFRANE, se chargeait précédemment du placement des Français à l'étranger. Une convention a pu être signée entre l'Agence nationale pour l'emploi et l'OMI.

Outre ses missions en faveur des travailleurs immigrés, elles-mêmes transformées au fil du temps, l'OMI se préoccupera désormais des Français expatriés. Après le recrutement d'ouvriers spécialisés, le regroupement familial et l'aide au retour, l'OMI se consacrera à faciliter le départ des Français pour travailler à l'étranger, une main-d'œuvre très qualifiée, composée le plus souvent de cadres.

M. Séguin a souligné que ce nouveau rôle dévolu à l'OMI visait à combler un retard qui a des conséquences économiques. Trop peu de Français travaillent à l'étranger, en comparaison d'autres nations industrialisées. *« Notre capacité à exporter, qui est une des conditions de la croissance dans la compétition internationale, exige que ce handicap soit comblé »*, a insisté M. Séguin.

● **La direction d'Air Inter assigne les syndicats en référé.** — Après l'annonce d'une grève de vingt-quatre heures, organisée le mardi 24 novembre par les sections SNOMAC (mécaniciens) et SNPL (pilotes) de la compagnie Air Inter, la direction a assigné les deux syndicats en référé pour obtenir, comme en juillet dernier, la suspension de leur mouvement. Le tribunal de Créteil avait alors estimé que la grève *« créait un trouble manifestement illicite, eu égard au caractère déraisonnable de la revendication »* des syndicats exigeant que le futur Airbus A-320 soit piloté par trois hommes, alors que deux seulement suffisent, selon le constructeur.

Un changement important au Japon

Plusieurs syndicats du privé fusionnent pour créer le Rengo

L'unification du mouvement syndical japonais est en bonne voie. Le vendredi 20 novembre, plusieurs grandes fédérations syndicales ont fusionné pour créer une grande confédération des syndicats du secteur privé japonais appelée plus simplement Rengo. Elle regroupera au départ 5,6 millions de membres provenant principalement de trois fédérations, le Domei (dont 92 % des effectifs sont dans le privé), la Churitsukoren (à 99 % du privé) et d'une fraction du Sohyo, à savoir plus du tiers de ses adhérents qui se trouvent dans le secteur privé.

Le Sohyo s'était montré le plus hésitant lorsque, il y a dix ans environ, la perspective d'une unification du mouvement syndical a été sérieusement examinée. Très proche du parti socialiste (mais avec également une minorité de syndicats dirigés par des communistes), très implanté dans le secteur public, il avait cependant dû tenir compte de la pression croissante en son sein du syndicat de la métallurgie, le Tekkororen, qui militait activement en faveur d'un regroupement syndical. Le Sohyo va donc s'engager dans ce « super-syndicat » Rengo en deux étapes. Première étape le 20 novembre, les 1,8 million de travailleurs du privé syndiqués au Sohyo vont se joindre au Rengo. Deuxième étape : dans trois ans, en 1990, les 2,4 millions d'adhérents du secteur public rejoindront la nouvelle confédération, qui comptera alors 8 millions de membres sur les 12,3 millions de Japonais syndiqués. Une force énorme sera ainsi constituée.

Une force énorme, oui, mais dans un contexte de désyndicalisation et à condition que, d'ici à 1990, les salariés du public acceptent de rejoindre en masse le Rengo. La désyndicalisation est évidente.

A la fin des années 1940, le taux de syndicalisation — par rapport à la population active salariée — était d'environ 50 %. En 1979, il était tombé à 31,6 %. Aujourd'hui, avec environ 74 000 syndicats d'entreprise, le Japon compte 28,2 % de syndiqués. L'affaiblissement du mouvement syndical japonais est très perceptible à d'autres signes. Jusqu'au milieu des années 1970, sa stratégie de lutte — marquée notamment par la fameuse offensive de printemps (shunto) qui porte chaque année sur les revendications salariales — s'est montrée payante. Mais, depuis dix ans environ, le shunto ne donne plus de fruits : leurs revendications salariales ne sont plus satisfaites.

Les syndicats japonais espèrent retrouver leur efficacité perdue en se regroupant. Comme l'expliquait récemment M. Akira Yamagishi, un des principaux responsables du syndicat des télécommunications (280 000 adhérents) : *« Il n'y a aucun domaine où nous soyons suffisamment forts en ce moment. Si nous ne nous unissons pas, notre influence politique et économique continuera à décliner. »*

Des interrogations subsistent justement sur le rôle politique et économique que le Rengo pourrait être amené à jouer face à ses interlocuteurs gouvernementaux et patronaux. Politiquement, notamment en raison du poids du Sohyo lié aux socialistes, il apparaît un peu comme un contre-pouvoir politique, pouvant renforcer l'opposition face au parti libéral-démocrate au pouvoir. Mais il semble aussi qu'un nombre croissant de syndiqués japonais ne souhaitent pas s'engager dans une telle opposition politique. Paradoxalement, cette fusion pourrait donc conduire le Rengo à adopter une stratégie plus modérée, notamment par rapport à celle qui est suivie dans le secteur public. Les négociations salariales 1988 au printemps prochain constitueront un test important quant aux orientations de la nouvelle confédération.

M. N.

● **Six cents emplois supprimés dans la filiale allemande d'Alcatel.** — La société berlinoise, Standard Elektrik Lorenz AG, principale filiale d'Alcatel NV (groupe CGE), va supprimer, d'ici à la fin 1988, six cents emplois. Les effectifs seront donc ramenés à deux mille deux cents personnes. Cette mesure s'explique par la numérisation du réseau, qui s'opère avec retard en RFA par rapport à la France : il faut bien moins de salariés pour fabriquer un central téléphonique électronique que pour produire des appareils anciens électromécaniques. Selon le sénateur Elmar Pieroth, membre du gouvernement régional de Berlin, la société pourrait de nouveau augmenter ses effectifs à partir de 1989.



Économie

Sidérurgie européenne

La Commission de Bruxelles favorable au rétablissement de la concurrence

BRUXELLES (Communautés européennes) de notre correspondant

Les stratèges de la Commission européenne qui depuis un an cherchent comment manœuvrer pour poursuivre le «dégraissage» de la sidérurgie communautaire viennent de se heurter à un obstacle inédit. Les entreprises commencent à gagner de l'argent... La conjoncture est favorable, notamment dans l'automobile, des créneaux se sont ouverts à l'exportation vers les Etats-Unis et le Canada ; les producteurs européens bénéficient de l'absence sans doute passagère de leurs concurrents japonais, coréens, brésiliens. Bref, surtout dans le secteur des produits plats — les larges bandes à chaud, — c'est l'euphorie, presque la surchauffe.

On comprend que, dans ces conditions, les trois «sages» (MM. Jacques Mayoux, Hans Friderichs et Umberto Colombo) chargés en septembre, par la Commission, d'explorer dans quelles conditions les entreprises seraient prêtes à réduire leur capacité de production aient fait chou blanc. En vérité, ils avaient été chargés d'une mission impossible : des industriels dont les installations tournent à 80 %, même en sachant cette situation provisoire, refusent d'envisager des fermetures.

La Commission avait estimé à 20 millions de tonnes la surcapacité pour les trois catégories de produits — les larges bandes à chaud, les tôles fortes et les profilés lourds, — où elle avait proposé de maintenir au-delà du 31 décembre le contingentement de la production. Une offre subordonnée, précisait-elle, à la promesse des entreprises d'opérer des fermetures significatives.

Les «sages» ont confirmé, en le corrigeant à la baisse, le diagnostic de la Commission. Ils ont évalué à 16 millions de tonnes l'excédent de capacité pour les trois produits. Les sidérurgistes contestent, surtout en ce qui concerne les larges bandes. Ils sont d'autant moins disposés à bouger qu'on en arrive maintenant au noyau dur de la restructuration.

«Pas de crise manifeste»

Les laminoirs qu'il faudrait arrêter pour améliorer la compétitivité des entreprises sont techniquement performants, même si leur rentabilité économique n'est pas évidente. Non contents de refuser une restructuration supplémentaire, les industriels demandent que soit maintenu le contingentement de la production, garant, pensent-ils, de la sécurité dans ce monde encore fragile de l'acier. Le beurre et l'argent du beurre.

Le Commission est perplexe. Elle est convaincue qu'il y aura bientôt retournement de la conjoncture ; que, sur la longue période, les surcapacités demeurent celles identifiées. Cependant, comme l'observe M. Karl Heize Narjes, son vice-président chargé des affaires industrielles, *« il est devenu clair que des réductions concertées ne sont plus possibles »*.

Elle pourrait être tentée de supprimer les quotas, c'est-à-dire de rétablir la concurrence pour que celle-ci provoque les restructurations nécessaires. Qui plus est, s'agissant des larges bandes à chaud (presque 50 % des produits laminés dans la CEE), elle peut se sentir obligée de libérer le marché dès le 1er janvier. *« Nous n'avons plus de base juridique pour imposer des contingents. Il n'y a pas aujourd'hui de crise manifeste »*, et les quotas représentent un frein pour les entreprises dynamiques, commente M. Narjes.

Pour les autres produits, les trois «sages» n'ont pas exclu que l'industrie se résigne à des fermetures, elle pourrait envisager avec ceux-ci une libéralisation progressive du marché, par l'augmentation petit à petit, des quotas échelonnés sur quinze mois. La Commission arrêtera sa position le 25 novembre, et les ministres de l'industrie seront appelés à donner leur avis lors de leur prochaine réunion le 8 décembre.

PHILIPPE LEMAITRE.

AFFAIRES

Machines françaises lourdes est mise en redressement judiciaire

Le tribunal de commerce de Paris a décidé, le 19 novembre, la mise en redressement judiciaire de Machines françaises lourdes (MFL) et d'une de ses filiales, Forest-Liné. Il a nommé Mº Levet administrateur judiciaire pour les deux sociétés.

Le jugement ouvre une période d'observation de trois mois, renouvelable une fois, au cours de laquelle seront évalués l'entreprise, son passif et ses chances de redressement.

Mercredi 18 novembre, lors des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, M. Madelin, ministre de l'industrie, a déclaré qu'il lui paraissait *« raisonnable qu'une partie de ce groupe soit reprise, mais par des industriels intéressés et motivés, et avec des actionnaires qui apportent autre chose que l'argent des contribuables »*.

Deux candidats, le français Brisard et le groupe belgo-israélien TP Industries, n'avaient pas réussi à obtenir le soutien des banquiers pour reprendre MFL avant que le tribunal ne se saisisse du dossier. Par ailleurs, les cadres de Forest-Liné ont fait une proposition de reprise de leur société.

Principal pôle du plan machine-outil de 1982, MFL est contrôlé par l'Etat, qui cherche à s'en dégager. Ses pertes devraient se situer, en 1987, à quelque 80 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 650 millions.

Olivetti pousse sa mini-informatique

Olivetti affirme ses prétentions dans l'informatique : il a présenté, le jeudi 19 novembre, devant la presse internationale une nouvelle gamme de mini-ordinateurs qu'il a développée seul, sans son partenaire américain ATT.

« C'est une nouvelle Olivetti que nous annonçons aujourd'hui », a affirmé le grand patron du groupe italien, M. Carlo De Benedetti. Ces nouveaux mini-ordinateurs offrent une *« architecture ouverte »*, c'est-à-dire qu'ils pourront se connecter sur de nombreux matériels hétérogènes. Olivetti compte sur cette nouvelle offre pour accroître de 50 % son poids dans les mini-ordinateurs en 1988 et en 1989. Huitième groupe mondial dans les mini, le groupe italien espère que ce type de matériel représentera, en 1989, 14 % de son chiffre d'affaires global, soit le double d'aujourd'hui.

Débordant le cadre de la manifestation, M. De Benedetti a indiqué devant un groupe de journalistes français qu'il *« va être impossible d'aller sur le marché* [financier] *pendant une période assez longue »*, en raison de la crise actuelle. *« Personnellement, je suis dans une période de relaxe »* qui durera plusieurs mois, a-t-il indiqué avant de rappeler qu'il avait prévu que 1987 et 1988 seraient des années de consolidation pour son groupe.

Selon le ministre du commerce extérieur

Des téléviseurs importés par Carrefour seraient non conformes aux normes

Fin septembre, la vente dans les hypermarchés Carrefour de 21 300 téléviseurs couleur au prix de 1 790 F (soit environ 1 000 F de moins que les appareils comparables, selon les dirigeants de Carrefour) a suscité la grogne des fabricants français et de leur organisation professionnelle, le SIMAVELEC (Syndicat des industries françaises de matériels audiovisuels électroniques).

Dans un communiqué, le ministre délégué chargé du commerce extérieur, M. Michel Noir, indique que *«les produits concernés ont fait l'objet de déclarations en douanes inexactes : ils ne respectent ni les normes de sécurité ni les normes de raccordement qui protègent le consommateur»*.

Carrefour dément ces accusations, arguant du fait que l'appareil incriminé a reçu l'agrément du laboratoire allemand VDE et du seul laboratoire français habilité, le Laboratoire central des industries électriques (LCIE). La société affime que l'importateur détient le certificat d'origine de la Chambre de commerce de Hongkong, et que cette importation n'a en rien affecté le commerce extérieur de la France puisque la valeur totale est inférieure à 0,04 % des importations de septembre.

Selon le LCIE, le téléviseur remis par l'importateur était conforme aux normes, mais ceux prélevés par les douanes et dans les magasins ne l'étaient pas. De plus, selon le SIMAVELEC, les postes ne provenaient pas de Hongkong, mais étaient fabriqués en Chine à partir de pièces japonaises. Le SIMAVELEC annonce qu'il va porter plainte et Carrefour qu'il honorera les 70 000 commandes qu'il n'a pu satisfaire.

TRANSPORTS

A Amiens

Rassemblement pour le passage du futur TGV

AMIENS de notre correspondant

La manifestation «Tous unis pour le TGV à Amiens» a rassemblé, le jeudi 19 novembre, deux mille cinq cents personnes dans la capitale picarde pour exiger la venue des trains à grande vitesse à l'horizon 1993. L'Association TGV Amiens-Picardie-Normandie avait su regrouper toutes les tendances pour que la soirée prenne un caractère symbolique. Sur l'estrade du cirque municipal, élus de la majorité et de l'opposition étaient assis côte à côte. Notamment le député PR Gilles de Robien, le maire communiste d'Amiens, M. René Lamps, le député socialiste adjoint au maire d'Amiens, M. Jean-Claude Dessein, des conseillers régionaux, des conseillers généraux, une délégation du Pas-de-Calais, l'adjoint au maire de Boulogne-sur-Mer, une délégation de Seine-Maritime. Ceux qui n'étaient pas venus avaient enregistré des vidéos. Ainsi, M. Guy Lengagne, député PS du Pas-de-Calais et le sénateur et maire communiste du Havre. Tous les intervenants ont expliqué pourquoi il est vital que le TGV-Nord desserve la capitale de la Picardie, ce que la Picardie gagnerait avec le TGV par Amiens, mais aussi ce qu'elle perdrait.

La réunion s'est achevée dans le brouhaha, à la suite d'une polémique surgie entre un député communiste, M. Maxime Gremetz, et l'un des animateurs de la séance, M. J. Benesse, directeur général du *Courrier picard*, sur la manière dont ce journal a rendu compte de la manifestation du 6 novembre au cours de laquelle un militant de la CGT fut grièvement blessé par la police.

M. C.



FACE A LA TEMPÊTE LA VIE FRANÇAISE RÉAGIT. VOICI SA NOUVELLE FORMULE.

La Vie Française.
Chez votre marchand de journaux
à partir de vendredi.



Groupe Expansion

Marchés financiers

Le Banco de Bilbao projette de fusionner avec le Banesto

Le Banco de Bilbao, troisième banque d'Espagne, a rendu public un projet de fusion avec le Banco español de credito (Banesto), première banque du pays, qui déboucherait sur la formation d'un géant de la banque de dépôts dans la péninsule Ibérique.

Le Banco de Bilbao, présidé par M. José Angel Sanchez Asiain, est considérée comme l'une des banques les mieux dirigées et les plus performantes d'Espagne. L'établissement vient d'annoncer une augmentation de 22 % de ses profits bruts pour les trois premiers trimestres de l'année, et son président a mis en place une politique innovante axée sur la réduction des coûts de production, avec une orientation vers la banque d'affaires, qui n'est pas très habituelle en Espagne.

Ce n'est pas le cas, loin de là, du Banesto, établissement très vieux jeu, avec une productivité très médiocre et un encadrement considéré comme peu dynamique. La banque, qui a été éprouvée l'an dernier par les très lourdes pertes d'une filiale, et qui a engagé un processus de modernisation de ses structures, a été l'objet, l'été dernier, d'une attaque en règle de deux « raiders », MM. Mario Conde et Juan Abello. Ces derniers, qui ont acquis, en Bourse, 8 % du capital de la banque, et ont obtenu d'être nommés vice-présidents le mois prochain, lorsque le président, *M. Pablo Guernica*, sera remplacé par l'actuel directeur général, M. José Maria Lopez de Letona.

On ne sait pas si la proposition de fusion lancée par M. Asiain sera acceptée ou rejetée par le Banesto. Elle est considérée comme un contre-feu à l'offensive menée par MM. Abello et Conde, ce dernier étant considéré comme un successeur possible de M. de Letona dans deux ou trois ans. De l'avis des observateurs, le système économique espagnol est entré dans une ère nouvelle, celle de la mobilité et des manœuvres brusquées et « non amicales ». Ainsi, l'été dernier, des intérêts koweïtiens ont acquis près du quart du capital de l'un des grands groupes chimiques privés du pays, l'Union de explosivos Riotinto, et, actuellement, essaient d'en prendre le contrôle. En Espagne, comme ailleurs, la déréglementation est en cours, et les positions les mieux assises risquent d'être remises en cause.

F. R.

Privatisations (suite)

Des « solutions techniques » pour protéger les petits porteurs

Le ministre de l'économie et des finances, M. Edouard Balladur, étudie pour les prochaines privatisations des *« solutions techniques »* destinées à mieux protéger les petits épargnants contre les risques de fortes baisses à la Bourse. Dans un entretien avec *les Echos*, M. Balladur affirme : *« J'ai demandé, pour les prochaines opérations, que l'on étudie les solutions techniques qui permettraient aux épargnants non pas de s'abstraire du risque d'évolution des cours* (...), *mais d'être, dans une certaine mesure, protégés contre le risque d'un accident à court terme. »*

« On peut imaginer, par exemple, le recours à un système de convertibilité », ajoute le ministre, qui s'est toutefois refusé à préciser ce que recouvrait cette notion. *« Ce n'est qu'une piste qui soulève d'ailleurs de nombreuses difficultés techniques et juridiques. »*

La CGE consolide son propre actionnariat

Une sous-filiale immobilière de la Compagnie générale d'électricité (CGE), la Compagnie immobilière méridionale, a informé la chambre syndicale des agents de change qu'elle détenait le 12 novembre 5,20 % du capital de la CGE.

Elle consolide donc l'actionnariat du groupe qui, à ce jour, se décompose comme suit : Fonds commun de placement des salariés (3,41 %), Société générale (5,81 %), UAP (2,62 %), Compagnie générale des eaux (2,62 %), Société de banque suisse (2,62 %), Société générale de Belgique (1,75 %) et Dumez (0,87 %). A ces chiffres, qui s'entendent après conversion des titres participatifs, il faut ajouter *pour mémoire* la participation de 5 % environ que l'Etat a gardée pour un an et demi afin d'assurer la distribution gratuite d'actions prévue lors de la privatisation du groupe au printemps.

F. V.

NEW-YORK, 19 nov. ↓

Baisse

Terriblement déçu par l'incapacité des représentants gouvernementaux et parlementaires à trouver un terrain d'entente sur la *réduction du déficit budgétaire*, Wall Street s'est, jeudi, de nouveau orienté à la baisse. Après quelques frémissements de hausse, l'indice des industrielles a derechef enfoncé le plancher des 1 900 points. Cette fois, il n'a pas réussi à remettre la tête hors de l'eau, pour s'inscrire, en clôture, à 1 895,39, soit à 43,77 points en dessous de son niveau précédent. Le bilan de la journée a été tout aussi mauvais. Sur 1 968 *valeurs traitées*, 1 294 ont baissé, 347 seulement ont monté et 327 n'ont pas varié.

Les opérateurs en sont maintenant à peu près certains : si un accord est signé au tout dernier moment, son contenu ne sera pas « héroïque », pour reprendre l'expression employée par le rapporteur de la Chambre, le démocrate texan Jim Wright. Autour du Big Board, un véritable sentiment d'impuissance régnait. Beaucoup étaient très pessimistes, car pour rendre confiance aux marchés, la réduction budgétaire devrait être d'au moins 40 milliards de dollars. Impossible maintenant. L'activité est restée très modérée, avec 157,14 millions de titres échangés, contre 158,27 millions.

VALEURS	Cours du 18 nov.	Cours du 19 nov.
Alcoa	44 3/8	42 3/4
Allegis (ex-UAL)	71 3/4	71 1/2
A.T.T.	29 1/2	28 3/8
Boeing	37	36 1/4
Chase Manhattan Bank	26 7/8	26
Du Pont de Nemours	83	80 1/2
Eastman Kodak	48 3/8	47 1/2
Exxon	41 1/2	39 3/8
Ford	76 7/8	75
General Electric	45 3/8	44 1/4
General Motors	61	59 1/4
Goodyear	49 1/2	48 3/4
I.B.M.	118 1/2	116 1/8
I.T.T.	48 1/4	48 1/8
Mobil Oil	36 5/8	34 7/8
Pfizer	51 7/8	50
Schlumberger	33	30 1/8
Texaco	30 1/4	29 1/8
Union Carbide	22	21 7/8
U.S.X.	28 5/8	28
Westinghouse	46 1/4	45 3/8
Xerox Corp.	58 1/2	56 7/8

LONDRES, 19 nov. ↓

Effritement

Le Stock Exchange a continué de vivre dans l'attente d'un accord sur le déficit budgétaire américain. Au fil de la journée, la Bourse a reculé, et l'indice FT a terminé donc à 1 289,9, en baisse de 19,4 points. Le volume des transactions a diminué à 22 180, contre 24 702.

De nombreuses firmes publiaient leurs résultats semestriels. La chaîne de magasins de vêtements Burton Group a annoncé une amélioration de 23 % de son bénéfice avant impôt pour l'année terminée fin août 1987. Le fabricant de produits pharmaceutiques Beechman a enregistré une hausse de 17,5 % de son bénéfice semestriel avant impôts. En revanche, le constructeur de matériel électrique et électronique Plessey a connu une baisse de 22 % de son bénéfice pour le premier semestre. Quant à la société British Gas Plc, dont les résultats semestriels restent négatifs, elle a retiré son offre d'achat de 51 % des actions de Bow Valley Industries. Toutefois, British Gas aurait toujours l'intention d'en prendre le contrôle. Elle devrait soumettre une nouvelle offre pour acheter la firme canadienne en prenant compte de l'état du marché après le récent krach boursier.

PARIS, 20 novembre ↓

Baisse malgré les interventions

Onzième semaine de baisse au palais Brongniart, et nul ne prévoit d'amélioration sensible dans les jours prochains. La séance de liquidation, vendredi, qui marque la fin du mois boursier de novembre, aura été encore « meurtrière ». Dès les premières transactions du matin, la Bourse s'orientait résolument à la baisse et descendait de 4 %.

En séance, le recul semblait se limiter grâce à l'intervention des fameux « zin zin » (investisseurs institutionnels) par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations. Cet établissement financier achetait certains titres, se substituant aux acquéreurs résolument absents.

L'indicateur de tendance se maintenait à – 3,2 %. Mais le bilan du mois sera une fois encore sanglant. Plus de 15 % de perte, qui viendront s'ajouter aux 21 % du mois précédent ! Du jamais vu, qui ne rassure pas les professionnels. Certains auraient même reçu des ordres de clients leur enjoignant de vendre malgré des pertes considérables.

Toutefois, le volume d'activité reste relativement modéré. « Qui voudrait acheter à la liquidation, alors qu'il faut avant tout payer ses acquisitions du mois ? », faisait remarquer un gérant. A ce facteur « technique » s'ajoutent également les incertitudes sur la réduction du *déficit budgétaire américain*. Les démocrates et les républicains se mettront-ils d'accord avant vendredi minuit, ou faudra-t-il avoir recours à la loi Gramm-Rudman ? De leur décision dépendra en partie la tenue des Bourses mondiales la semaine prochaine.

Sur le MATIF, les contrats enregistraient peu de fluctuations. Sur le second marché, alors que la Compagnie financière du Scribe annonçait le report de son introduction, SODICE Expansion y faisait son entrée à Lille. Tous les titres ont été cotés à 120 F.

TOKYO, 20 nov. ↑

Reprise en fin de séance

En légère baisse au début de la journée de jeudi, le marché japonais s'est, par la suite, mis en devoir de regagner tout le terrain perdu, et même au-delà. A la clôture, l'indice Nikkeï *s'établissait* à 22 705,56, avec un léger gain de 36,76.

En *fait*, c'est la stabilité. Découragés par la baisse de Wall Street, surtout la longueur des négociations sur le budget américain, les investisseurs ont préféré rester l'arme au pied. Leur prudence s'explique d'autant mieux que la Bourse tokyote est à la veille d'un long week-end. Le Kabuto-Cho chômera, en effet, lundi, journée d'actions de grâce au Japon et de célébration du travail. Sony, qui vient d'annoncer le rachat de la division « disques » de CBS pour 2 milliards de dollars, a tenu la vedette en montant de 2 %.

L'activité est restée très modérée.

VALEURS	Cours du 19 nov.	Cours du 20 nov.
Akaï	441	438
Bridgestone	1 180	1 210
Canon	935	950
Fuji Bank	3 100	3 080
Honda Motors	1 290	1 280
Matsushita Electric	2 190	2 180
Mitsubishi Heavy	618	618
Sony Corp.	4 690	4 820
Toyota Motors	1 860	1 860

FAITS ET RÉSULTATS

● **Northern Telecom émet des euro-obligations.** – Le groupe canadien de télécommunications Northern Telecom a lancé un emprunt obligataire de 60 millions de livres sur le marché international. Les titres amortissables le 18 décembre 1992 rapporteront 9,75 % et seront émis à 100,375 % du nominal. Ils seront cotés à Luxembourg et ne seront offerts ni au Canada ni aux Etats-Unis. Cette émission a été garantie par un groupe international d'institutions financière, dont Merrill Lynch Capital Markets et Warburg Securities sont co-chefs de file.

● **Le Conseil de la concurrence examinera l'entrée de Ferruzzi dans Saint-Louis.** – Sollicité par la direction du groupe Saint-Louis (Générale sucrière, Lesieur), le ministre de l'économie, M. Balladur, a décidé de saisir le Conseil de la concurrence, créé le 1er décembre 1986. Motif de la saisine : apprécier les conséquences, pour la concurrence, de l'entrée récente du groupe italien Ferruzzi dans le capital de Saint-Louis, à hauteur de 13,9 %. Si, comme il l'a annoncé, Ferruzzi entend participer à *« la définition de la stratégie de Saint-Louis »*, le risque existe de voir se créer en sa faveur une position dominante. L'italien contrôle déjà, en effet, le numéro un du sucre français Béghin-Say. Avec Saint-Louis sous sa coupe, il représenterait la totalité du raffinage de sucre et 75 % de la production de sucre « de bouche ».

● **Sidérurgie : Klöckner serait bénéficiaire en 1986-1987.** – Le dernier exercice de Klöckner Werke AG devrait être meilleur que prévu : au lieu d'une perte, le sidérurgiste ouest-allemand prévoit d'équilibrer ses comptes en 1986-1987 (exercice clos le 30 septembre).

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe devrait diminuer d'environ 7 %, à 5,97 milliards de deutschemarks pour l'année écoulée, avec un recul plus marqué sur le marché ouest-allemand (– 8,1 %) qu'à l'exportation (– 5,8 %).

Après plusieurs années difficiles, Klöckner Werke avait renoué avec les bénéfices en 1984-1985, puis en 1985-1986, après d'importantes mesures de restructuration et de diversification.

● **Hermès s'associe avec Shiseido.** – Hermès et le groupe japonais Shiseido, numéro deux mondial des cosmétiques, ont décidé de s'associer dans la distribution au pays du Soleil-Levant. Aux termes de l'accord conclu, une société à 50/50 va être créée pour diffuser les parfums Hermès. Par cette opération, qui débutera le 1er janvier prochain, Hermès espère augmenter de 15 %, dès 1988, ses ventes au Japon. La nouvelle société devrait réaliser un chiffre d'affaires de 500 millions de yens l'an prochain. Elle va, en outre, créer un groupe de travail en commun avec Shiseido pour développer de nouveaux produits adaptés au marché nippon. Le Japon représente pour la maison française le troisième marché, après la France et les Etats-Unis, pour l'ensemble de ses produits de luxe, le huitième pour les parfums.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1156	....	Metallurg. Minière	110	116 80
Alain Manoukian	239 10	247	Métrologie internat.	325	315
Amault & Associés	440	420	Microservice	165	155
Asystel	308	301	M.M.B.M.	440	425
B.A.C.	430	430	Molex	175	173
B. Demachy & Assoc.	406	....	Navale-Delmas	580	565
B.I.C.M.	680	685	Olivetti-Logabax	262	262
B.I.P.	410	405	Om. Gest. Fin.	370	370
Belfond Technologies	700	701	Petit Bateau	181	189
Buitoni	538	530	Petrofigaz	375	....
Câbles de Lyon	873	820	Pier Import	200	192
Calberson	850	800 d	Presbourg (C. In. & Fin.)	100	100
Cardif	1235	1180	Rexel	885	885
C.D.M.E.	701	700	St-Gobain Emballage	920	920
C. Equip. Elect.	306	294 o	St-Honoré Matignon	127	127
C.E.G.I.D.	843	817	S.C.G.P.M.	214 60	206 o
C.E.G.E.P.	159	165	Segin	307	306
C.E.P.-Communication	915	915	Sema-Metra	405	401
C.G.I. Informatique	555	533 o	S.E.P.	1010	1040
Ciments d'Origny	407	405	S.E.P.R.	980	968
C.N.I.M.	250	260	Sligos	902	880
Concept	196	196	S.M.T. Goupil	200	191
Conforama	590	590	Sodiforg	600	....
Dafsa	205	....	Solibus	355	356
Dauphin O.T.A.	2960	2980	Sopra	531	535
Devanlay	1480	1430	TF 1	175	175
Deville	751	706	Union Financ. de Fr.	500	498
Drouot-Ch. convert.	....	....	Valeurs de France	310	309 50
Éditions Belfond	152	152			
Elect. S. Dassault	315	310			
Elysées Investiss.	18	17			
Expand	420	427			
Filipacchi	345	345			
Guintoli	631	632			
Guy Degrenne	985	985			
I.C.C.	200	198			
IDIA	129 50	128			
I.G.F.	119	112			
IM2	120	115			
Int. Metal Service	161 80	....			
La Commande Electro.	285	280			
Le gd livre du mois	218 40	230			
Loca Investissement	252	252			
Locamic	190	190			
Manutan	300	282			
Média Immobilier	280	280			

MARCHÉ DES OPTIONS NÉGOCIABLES

le 19-11-87 à 17 heures

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier	OPTIONS DE VENTE Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier
Lafarge Cop.	1300	45	105	–	–	180	–	–	–
Paribas	400	3,50	17	28	–	88	95	–	–
Peugeot	1300	24	78	–	–	335	–	–	–
Thomson-CSF	1100	–	48	–	–	340	–	–	–
Elf-Aquitaine	280	8	23	–	–	31	40	55	–
Midi	1100	10	27	–	–	–	330	–	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 19 nov. 1987

Nombre de contrats : 63 238

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 87	Mars 88	Juin 88	Sept. 88
Dernier	98,35	97,80	97,35	97,40
Précédent	98,80	98,20	97,70	97,65

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,69 F =

Dans des marchés très calmes, le dollar s'est très légèrement effrité à la veille du week-end. Il a notamment coté 5,6875 F (contre 5,70 F la veille). Les opérateurs sont fatigués des déclarations et contre-déclarations sur le budget américain et attendent maintenant le déclenchement dans quelques heures de la loi Gramm-Rudman.

FRANCFORT	19 nov.	20 nov.
Dollar (en DM)	1,6791	1,6750
TOKYO	19 nov.	20 nov.
Dollar (en yens)	134,85	135,37

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (20 nov.)	8 5/8-8 11/16 %
New-York (19 nov.)	6 11/16-6 3/4 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	18 nov.	19 nov.
Valeurs françaises	75,7	73,9
Valeurs étrangères	98,1	95,2

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	299,7	292,7

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	18 nov.	19 nov.
Industrielles	1 939,16	1 895,39

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	18 nov.	19 nov.
Industrielles	1 309,3	1 289,9
Mines d'or	285,5	296,9
Fonds d'Etat	90,70	90,89

TOKYO

	19 nov.	20 nov.
Nikkeï Dow Jones	22 668,80	22 705,56
Indice général	1 859,90	1 855,73

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E-U.	5,6950	5,6980	+ 75	+ 90	+ 110	+ 140	+ 370	+ 450
$ can.	4,3425	4,3480	+ 8	+ 26	+ 11	+ 44	+ 5	+ 80
Yen (100)	4,2170	4,2225	+ 159	+ 177	+ 302	+ 334	+ 938	+ 1016
DM	3,4000	3,4030	+ 145	+ 165	+ 298	+ 287	+ 788	+ 859
Florin	3,0130	3,0160	+ 86	+ 97	+ 177	+ 196	+ 538	+ 590
F.B. (100)	16,2180	16,2360	+ 227	+ 307	+ 443	+ 599	+ 1520	+ 1938
F.S.	4,1420	4,1470	+ 179	+ 205	+ 317	+ 355	+ 969	+ 1061
L (1 000)	4,6150	4,6220	– 126	– 95	– 259	– 207	– 668	– 570
£	10,1600	10,1700	– 43	– 11	– 61	+ 4	– 28	+ 143

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U.	6 5/8	6 7/8	6 13/16	6 15/16	7 3/8	7 1/2	7 3/8	7 1/2
DM	3 1/2	3 3/4	3 9/16	3 11/16	3 15/16	4 1/16	4	4 1/8
Florin	4 3/4	5	4 7/8	5	5 1/16	5 3/16	5 1/8	5 1/4
F.B. (100)	6 1/4	6 3/4	6 5/8	7	6 3/4	7 1/8	6 7/8	7 1/4
F.S.	0 7/8	1 3/8	2 15/16	3 1/16	3 15/16	4 1/16	3 15/16	4 1/16
L (1 000)	10 1/4	11 1/4	11 1/2	12	11 1/2	12	11 5/8	12
£	9	9 1/4	8 7/8	9	8 7/8	9	8 7/8	9
F. franç.	8 3/8	8 7/8	8 7/8	9 1/8	8 15/16	9 3/16	9	9 1/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DU 20 NOVEMBRE

Cours relevés à 14 h 53

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1813	4,5 % 1973	1880	1860	1880	....
4005	C.N.E. 3%	4000	4020	4020	+ 0 50
1130	B.N.P. T.P.	1060	1066	1067	+ 0 66
1107	C.C.F. T.P.	1050	1055	1057	+ 0 67
1115	Créd. Lyon. T.P.	1055	1050	1050	– 0 47
1846	Renault T.P.	1531	1490	1498	– 2 15
1850	Rhône-Poul. T.P.	1800	1815	1815	+ 0 83
1190	St-Gobain T.P.	1265	1255	1255	– 0 78
1195	Thomson T.P.	1085	1085	1085	....
380	Accor	333	322	322	– 3 30
480	Agence Havas	452	440	440	– 2 65
605	Air Liquide	526	515	515	– 2 09
1680	Alcatel	1840	1850	1840	....
1910	Alu. Suprem.	1485	1450	1450	– 2 36
370	A.L.S.P.I.	289	270	270	– 6 57
295	Alsthom ★	260	247	245 50	– 5 58
1600	Arjom. Prioux	1481	1380	1380	– 6 82
430	Aussedat-Rey	340	320	325	– 4 41
1030	Aux. Entrepr. ★	786	740	739	– 5 98
920	Avions Dassault	840	830	837	– 0 36
370	BAFP	290	270 30	272	– 6 21
325	Bail-Equipem. ★	276	280	280	+ 1 45
795	Bail Investiss.	848	840	840	– 0 94
340	B.N.P. C.I.	263	256	260	– 1 14
545	Cie Bancaire	415	380	384	– 7 47
380	Bazar H.-V.	298	260	268	– 10 07
430	Béghin-Say ★	370	360	359	– 2 97
825	Berger (Ma)	598	590	590	– 1 34
680	Bic ★	509	474	469	– 7 86
1040	B.I.S.	750	730	740	– 1 33
2800	Bongrain S.A.	2203	2161	2161	– 1 91
945	Bouygues	928	901	905	– 2 58
75	B.P. France	70	68	67	– 4 29
4230	B.S.N.	4200	4150	4201	+ 0 02
2100	Cap Gem. S. ★	1710	1695	1593	– 6 84
1100	Carnaud	1010	1040	1039	+ 2 87
2800	Carrefour ★	2530	2400	2455	– 2 96
143	Casino	129	123	129 50	+ 0 39
117	Casino A.D.P.	97	95	96	– 1 03
....	C.C.M.C.	1145	1100	1100	– 3 93
770	Cetelem	575	540	535	– 6 96
680	Cerus	482	471	471	– 2 28
1550	C.F.A.O.	1390	1400	1400	+ 0 72
275	C.G.E.	232	228	227	– 2 16
1000	C.G.I.P. ★	740	710	705	– 4 73
830	Chargeurs S.A.	723	705	705	– 2 49
58	Chiers-Châtill.	43 10	40 30	40 30	– 6 50
995	Ciments franç. ★	890	852	840	– 5 62
475	Club Méditerr.	365	358	358	– 1 92
155	Codetel ★	149 50	149 10	150	+ 0 33
300	Cofimeg	299	299	290 20	– 2 94
1560	Coles	1517	1500	1500	– 1 12
225	Compt. Entrepr.	229	230	235	+ 2 62
650	Compt. Mod.	480	485	485	+ 1 04
995	Créd. Foncier	965	941	941	– 2 49
425	Crédit F. Imm.	382	389	388	+ 1 57
115	C.C.F.	110	108 90	108 90	– 1
880	Créd. Lyon. (CI)	600	600	600	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
920	Crédit Nat. ★	693	650	665	– 4 10
160	Crouzet ★	133 50	131 90	130 10	– 2 55
2650	Damart S.A.	2289	2200	2210	– 3 45
375	Darty ★	280	298	279	– 0 36
305	Darty (DP)	245	245	241	– 1 63
1800	De Dietrich	1510	1495	1495	– 0 99
255	Dév. P.d.C. (LI)	260	260	260	....
470	D.M.C.	404	390	400	– 0 99
400	Drouot Assur.	314	300	300	– 4 46
2130	Docks France ★	1500	1405	1459	– 2 73
820	Dumez ★	715	661	650	– 9 09
1100	Eaux (Gén.)	1060	1030	1041	– 1 79
1140	Ecco ★	960	893	895	– 6 77
760	Electrofinancière	630	608	615	– 2 38
290	Elf-Aquitaine	248	242	236	– 4 83
280	– (certific.)	226	228	225	– 0 44
780	Epeda-B-Faure	508	491	490	– 3 54
3100	Essilor	2120	2050	2051	– 3 25
2200	Essilor Int. (DP)	1536	1580	1570	+ 2 28
375	Esso S.A.F. ★	358	350	336	– 6 15
1970	Eurafrance	1170	1100	1062	– 9 23
1380	Eurocom ★	860	825	822	– 4 42
3450	Euromarché	2870	2750	2850	– 0 70
560	Europe n° 1 ★	468	468	453	– 3 21
1130	Exor ★	940	927	900	– 4 26
650	Facom	506	500	495	– 2 17
1050	Fichet-bauche	823	823	823	....
200	Finextel ★	199	198	198	– 0 50
124	Fives-Lille	98	95	94 50	– 3 57
1100	Fromageries Bel	1050	985	982	– 6 48
1280	Gal. Lafayette ★	1000	998	995	– 0 50
380	Gascogne	260	230	230	– 11 54
1450	Gaz et Eaux	1200	1205	1150	– 4 17
500	Géophysique ★	342	336	342	....
1950	Gerland	1650	1650	1645	– 0 30
595	GTM-Entrepose	449	426 50	415	– 7 57
520	Guyenne-Gasc. ★	523	502	500	– 4 40
2570	Hachette ★	2000	2015	1960	– 2
580	Hénin (La)	460	456	445	– 3 26
1170	Hutchinson	1127	1080	1085	– 3 73
153	Imétal	117	112	114	– 2 56
380	Imm. Plaine-M.	333	331	327	– 1 80
1050	Ingénico	826	801	803	– 2 78
4600	Inst. Mérieux	3800	3740	3815	+ 0 39
520	Interbail ★	516	525	516	....
1000	Intertechnique	793	780	760	– 4 16
630	J. Lefebvre	575	550	579	+ 0 70
1220	Lab. Bellon	1095	1080	1044	– 4 66
1440	Lafarge-Coppée	1161	1123	1115	– 3 96
1340	Lebon ★	1350	1355	1370	+ 1 48
2850	Legrand ★	2225	2060	2130	– 4 27
2450	Legrand (DP) ★	1639	1583	1605	– 2 07
720	Leroy-Somer ★	470	448	429	– 8 72

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1780	Lesieur	1430	1421	1421	– 0 63
880	Locabail Immob.	681	686	686	+ 0 73
575	Locafrance ★	381	385	381	....
865	Locindus	879	865	866	– 1 48
445	Luchaire	215	223	209	– 2 79
1940	L.V.M.H.	1460	1450	1449	– 0 75
1320	Lyonn. Eaux ★	1210	1190	1205	– 0 41
78	Mais. Phénix	58 20	55	55	– 5 50
575	Majorette (Ly)	540	540	540	....
330	Mar. Wendel ★	229	225	218	– 4 80
1660	Martell	1650	1650	1660	+ 0 61
....	Matra	1470	1400	1460	– 0 68
2500	Merlin-Gerin ★	1809	1700	1717	– 5 09
295	Michelin	209 50	201 10	203 90	– 2 67
1050	Midi (Cie)	880	862	837	– 4 88
240	Midland Bk SA ★	202	193 10	185	– 8 42
1280	Min. Salsig. (Ms)	745	745	745	....
44	M.M. Penarroya	32	32	31 50	– 1 56
70	Moulinex	51	50	47 50	– 6 86
776	Navig. Mixtes	760	742	763	+ 0 39
119	Nord-Est	94	91	92	– 2 13
440	Nordon (Ny)	311	312	312	+ 0 32
460	Nouvelles Gal.	339	342	338	– 0 29
850	Occident. (Gén.)	630	600	600	– 4 76
1270	Omn.F.Paris	920	935	940	+ 2 17
225	Olida-Caby	216	216	216	....
320	Opfi-Paribas	242	221	227 50	– 5 99
3300	Oréal (L')	2598	2400	2530	– 2 62
395	Paribas	316	309	308	– 2 52
520	Paris-Réesc. ★	405	391	395	– 2 47
1020	Pechelbronn ★	798	750	761	– 4 64
1010	Penhoet	779	770	750	– 3 72
815	Pernod-Ricard	737	672	720	– 2 31
1370	Peugeot S.A.	990	939	968	– 2 23
17	Poclain	14 20	15 35	15 35	+ 8 10
1780	Poliet	429	429	429	....
680	P.M. Labinal	645	620	630	– 2 33
3190	Presses Cité	2450	2400	2460	+ 0 41
1200	Prétabail Sic.	1160	1136	1136	– 2 07
640	Primagaz	642	628	628	– 2 18
600	Printemps ★	450	431	428	– 4 89
1900	Promodès	1550	1592	1550	....
1450	Radiotechn.	1025	985	975	– 4 88
79	Raff. Dist. Total	70	68	68	– 2 86
3180	Redoute (La) ★	2900	2811	2805	– 3 28
360	Robur financière	274	274	274	....
1230	Roussel-Uclaf	835	806	810	– 2 99
....	Roussel-C.N.I.	....	....	....	....
4570	R. Impériale (Ly)	4350	4140	4140	– 4 83
205	Sade	160 10	160	160	– 0 06
1600	Sagem ★	1510	1451	1499	– 0 73
465	Saint-Gobain	434	420	423 50	– 2 42
1100	St-Louis	1155	1132	1135	– 1 73
1590	Salomon	1050	1000	1000	– 4 76
1500	Salvepar	1180	1185	1185	+ 0 42

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
630	Sanofi	534	520	525	– 1 69
520	S.A.T. ★	452	449	454	+ 0 44
1270	Saupiquet (Na)	1045	1000	1000	– 4 31
330	Schneider ★	268	254	254	– 5 22
96	S.C.O.A.	79 90	75 10	75	– 6 13
680	S.C.R.E.G.	539	540	540	+ 0 19
830	Seb ★	690	675	650	– 5 80
400	Sefimeg ★	441	435	441	....
1110	S.F.I.M.	1100	1090	1060	– 3 64
51	S.G.E.	39 15	38	37 55	– 4 09
450	Signaux ★	319	312	306	– 4 08
845	Silic	845	801	845	....
500	Simco-U.P.H. ★	558	570	571	+ 2 33
330	Simnor (Li)	330	330	330	....
1100	Skis Rossignol	937	915	910	– 2 88
650	Sliminco	648	642	643	– 0 77
390	Société Générale	348	348	348	....
167	Sodecco	170	170	170	....
220	Sodero (Na)	172	170	170	– 1 16
2300	Sodexho	2070	2020	2000	– 3 38
128	Sogenal (Ny)	101	100	100	– 0 99
370	Sogerap	332	331	327	– 1 51
2760	Somm-Allib. ★	2415	2281	2325	– 3 73
670	Source Perrier	585	564	560	– 4 27
800	Sovac ★	641	620	608	– 5 15
470	Spie-Batignol.	335	314	312 50	– 6 72
480	Strafor ★	385	388	380	– 1 30
....	Suez	290 50	284	284	– 2 24
280	Synthelabo ★	262	259	258	– 1 53
615	Talcs Luzenac	549	540	550	+ 0 18
3380	Tél. Elect.	2740	2670	2650	– 3 28
1040	Thomson-C.S.F.	775	725	739	– 4 64
380	Total (CFP) ★	365	355	359 50	– 1 51
89	– (certific.)	80	78	78	– 2 50
1290	T.R.T. ★	834	758	776	– 6 95
380	U.F.B.	346	358	335	– 3 18
950	U.I.C. ★	810	761	765	– 5 56
520	U.I.F. ★	513	507	520	+ 1 36
825	U.I.S.	809	799	805	– 0 49
215	U.C.B. ★	182	176	172	– 5 49
685	Unibail	696	687	692	– 0 57
545	Valéo	418	403	401	– 4 07
68 80	Vallourec	44 60	44 60	44 60	....
345	Via Banque	285	268 90	268 70	– 5 42
800	Elf-Gabon	690	665	663	– 3 91
117	Amax Inc.	99	91 25	93	– 6 06
145	Amer. Express	137	125 10	125 10	– 8 69
172	Amer. Teleph.	162	156	156	– 3 70
144	Anglo Amer. C.	105 50	102	102	– 3 32
685	Amgold	521	500	500	– 4 03
970	BASF (Akt)	858	844	844	– 1 63
1020	Bayer	932	903	903	– 3 11

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
123	Buffelsfont.	108	101	103	– 2 63
169	Chase Manh.	149 50	142	148	– 1
76	De Beers	52 20	51	51	– 2 30
1850	Deutsche Bank	1508	1458	1457	– 3 38
985	Dresdner Bank	787	781	780	– 0 89
145	Driefontein Cld	120	116 50	119 50	– 0 42
525	Du Pont-Nem.	480	446 50	450 50	– 6 15
510	Eastman Kodak	417	403	405	– 2 88
78	East Rand	58 40	55 50	57	– 2 40
255	Electrolux	198	190	190	– 4 04
186	Ericsson	153	156 50	156 50	+ 2 29
255	Exxon Corp.	235	220	220	– 6 38
450	Ford Motors	438	418 50	418 50	– 4 45
83	Freegold	78	78 50	78	....
121	Gencor	92 90	91 50	91 50	– 1 51
280	Gén. Electr.	256	242	241	– 5 49
520	Gén. Belgique	385	366	366	– 4 94
360	Gen. Motors	349	333	334	– 4 30
106	Goldfields	74	70 30	70 30	– 5
45	GdMetropolitain	39 50	38 50	38 50	– 2 53
91	Harmony	67 50	65	66	– 2 22
46	Hitachi	50 85	51 60	51 60	+ 1 47
910	Hoechst Akt.	848	842	840	– 0 94
111	Imp. Chemical	101 50	99 10	99 10	– 2 36
720	IBM	675	648	646	– 4 30
325	ITT	280	267	270	– 3 57
146	Ito-Yokado	141	137 90	137 90	– 2 27
82	Matsushita	89	89 50	89 80	+ 0 90
980	Merck	971	936	939	– 3 30
365	Minnesota M.	360	340	340	– 5 56
245	Mobil Corp.	207 50	199	199	– 4 10
230	Morgan J.P.	199 50	189 50	189 50	– 5 01
38900	Nestlé	34200	32800	33100	– 3 22
182	Norsk Hydro	128	121 40	121 40	– 5 16
220	Ofsil	194 10	187	189	– 2 63
1790	Petrofina	1530	1550	1530	....
575	Philip Morris	503	487 20	487 20	– 3 14
113	Philips	90 50	86 10	86 10	– 4 86
95	Placer Dome	69	65 30	65 55	– 5
380	Quilmès	300	295	295	– 1 67
700	Randfontein	528	511	511	– 3 22
640	Royal Dutch	607	593	593	– 2 31
....	Rio Tinto Zinc	30 70	29 40	29 40	– 4 23
99	St Helena Co	66 10	68 30	67 60	+ 2 27
220	Schlumberger	184	169	166	– 9 78
103	Shell transp.	99 30	98 90	98 90	– 0 40
1890	Siemens A.G.	1290	1280	1260	– 2 33
180	Sony	193 30	198 60	197	+ 1 91
184	T.D.K.	184	187 30	183 80	– 0 11
28	Toshiba Corp.	27 40	27 45	27 45	+ 0 18
330	Unilever	310	307 10	307 50	– 0 81
235	Unit. Techn.	181	172 50	172 50	– 4 70
715	Vaal Reefs	535	530	531	– 0 75
340	Volvo	255	250	250	– 1 96
330	West Deep	239	232 50	235	– 1 67
380	Xerox Corp.	328	314	314	– 4 27
2 08	Zambia Corp.	1 58	1 48	1 48	– 6 33

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	8780	..
Emp. 8,80 % 77	124 70	4 378
9,80 % 78/93	99 86	3 634
10,80 % 79/94	102 10	2 302
13,25 % 80/90	104 62	6 191
13,80 % 81/89	105 25	11 721
16,20 % 82/90	112 58	13 848
16 % juin 82	114	7 213
14,60 % fév. 83	119 20	10 920
13,40 % déc. 83	114 90	12 299
12,20 % oct. 84	109 30	1 467
11 % fév. 85	106 70	8 227
10,26 % mars 86	100 90	7 120
ORT 12,75 % 83	1790	..
OAT 10 % 2000	98 75	4 883
OAT 9,90 % 1997	103 30	9 303
OAT 9,80 % 1996	99 45	7 921
Ch. France 3 %	140	..
CNB Bques janv. 82	101 80	3 416
CNB Paribas	102	3 416
CNB Suez	101 95	3 416
CNI janv. 82	101 80	3 416
PTT 11,20% 85	103 10	9 970
CFF 10,30% 88	....	..
CNE 11,50% 86	104 35	4 836
CNT 9% 86	92 50	5 046
CRH 10,90% déc. 85	100 80	6 762
Méridogie L. 6% 6/7	88 56	6 900

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	580	580
Agache (Sté Fin.)	1660	1650
A.G.F. (St Cent.)	620	595 o
Applic. Hydraul.	708	690 o
Arbel	347	345
Astorg	267	280
Avenir Publicité	290	311 50 d
Bain C. Monaco	200	192 o
Banque Hypoth. Eur.	345	351
Béghin-Say (C.I.)	237	232
B.G.L.	343	318 o
Blanzy-Ouest	589	....
B.N.P. Intercontin.	225	220
Bénédictine	5000	4800
Bon-Marché	745	725
B.T.P.	133	133
CaIF	603	600
Cambodge	634	634
C.A.M.E.	201	198
Campenon-Bern.	218	209 o
Carbone-Lorraine	445	432
C.E.G.Frig.	420	415
Centen. Blanzy	1570	1560
Centrest (Ny)	185	181
Cerabati	110	111
Chambourcy (M.)	800	....
Champex (Ny)	138	138
C.I.C. (Financ. de)	226	235
C.I. Maritime	640	678
Cimes-Sistra	245	....
Citram (B)	460	340
Clause	300	290
Cofradel (Ly)	1226	1225
Cogifi	360	365
Comiphos	310	292
Cie Industrielle	2237	2180
Comp. Lyon-Alem.	413	424
Concorde (La)	774	....
C.M.P.	20 80	21 60
Créd. Gén. Ind.	550	550
Cr. Universel (Cie)	580	551
Crédital	133 10	132 10
Darblay S.A.	402	388
Delalande S.A.	766	766
Delmas-Vieljeux (Fin.)	1470	1495
Didot-Bottin	700	703
Eaux Bass. Vichy	1170	1234 d
Eaux Vittel	1872	1851
Economats Centre	362	362
Electro-Banque	285	280
Elf-Antargaz	700	....
E.L.M. Leblanc	581	582
Emaill-Bretagne	215	211
Entrepôts Paris	384	386
Epargne (B)	2770	2750
Europ. Accumul.	40	39 50
Eternit	1768	1697 o
Finalens	185	170
FIPP	287	211 70 o
Fnac	558	526
Foncière (Cie)	363	356
Fonc. Lyonnaise	565	565
Foncina	475	488
Forinter	1040	1050
Fougerolle	251	245
France I.A.R.D.	230	218
France (La)	4400	4400
From. Paul Renard	400	469 d
GAN	875	855
Gaumont	430	413 o
Gévelot	531	530
Gr. Fin. Constr.	400	400
Gds Moul. Paris	328	324
Groupe Victoire	2245	2280
G. Transp. Ind.	465	460
H.E.F.	111	109
Immindo S.A.	435	422
Imminvest	233	240
Immobail	370	371
Immobanque	610	....
Immob. Marseille	7820	8000
Immofice	463	473
Invest. (Sté Cent.)	2875	2875
Jaeger	149 80	141
Lafitte-Bail	425	424
Lambert Frères	161	155
Lille-Bonnières	600	584
Loca-Expansion	260	245
Locafinancière	321	321
Locatel	680	680
Louvre (Sté)	1184	1160
Lucia	800	800
Machines Bull	33	32
Magasins Uniprix	170 50	....
Magnant S.A.	78	82 20 d
Maritimes Part.	198 30	200
Métal Déployé	390	406
Mors	89	79 o
Navig. (Nat. de)	39	41
OPB Paribas	176	176
Optorg	149	145 10
Oréal (L') C.I.	1395	1385
Origny-Desvroise	769	765
Palais Nouveauté	529	520
Paribas-CIP	425	415
Paris France	254	238 80 o
Paris-Orléans	240	241
Partechno	265	260
Patern. Risq. Div.	1330	....
Pathé-Cinéma	415	399 o
Pechiney (cert. inv.)	210	215
Piles Wonder	680	680
Piper-Heidsieck	555	522
P.L.M.	110	108
Porcher	435	420
Promodès	1000	960
Providence S.A.	1230	1200
Publicis	2100	2000
Raff. Souf. R.	94	....
Rhône-Poul. (c. inv.)	293	280
Ricqlès-Zan	170	....
Rochefortaise S.A.	600	466 o
Rochette-Cenpa	32 50	....
Rosario (Fin.)	745	745 o
Roudière	170	....
Rougier et Fils	60	60
Sacer	410	....
SAFAA	285	285
Safic-Alcan	575	585
SAFT	1200	1180
Saga	200	....
St-Gobain C.I.	402	458 d
Salins du Midi	418	415
Santa-Fé	115	110
Satam	89 50	89 90
Saulnes	38	38
Savoisienne (M)	220	....
SCAC	368	....
Senelle Maubeuge	270	255
S.E.P. (M)	115	119
Serv. Equip. Véh.	88 50	84 60
Sicli	243	240
Sicotel	305 20	310
Sinvim	210	210
Siph (Plant. Hévéas)	349	359
Sté Générale-CIP	300	280 o
Sofal financière	1576	....
Soficai	515	537 d
Sofio	450	450
Soficomi	670	680
S.O.F.I.P. (M)	137	132 o
Sofragi	905	900
Soudure Autog.	300	300
Sovabail	600	600
S.P.I.	507	501
Suez (Fin. de)-CIP	279 10	280
Stemi	949	913
Taittinger	1302	1302
Testut-Aequitas	390	390
Tour Eiffel	400	384 o
Ulmer S.M.D.	550	545
U.A.P.	250 10	240 10
U.T.A.	902	880
Veuve Clicquot	3120	3150
Vicat	1145	1076
Vinipric	1250	1230
Virax	110	105
Waterman S.A.	660	650
Brass. du Maroc	118	107 80 o

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	700	....
Akzo	270	280
Alcan Alum	139	143 90
Algemene Bank	131	120
American Brands	253	253
Am. Petrofina	380	....
Arbed	268	....
Asturienne Mines	135	140
Banco de Santander	238	254
Bco Pop Espanol	280 10	278
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1630	....
B. Régl. Internat.	42000	43000
Br. Lambert	400	400
Canadian-Pacific	81 10	78 10
CIR	15	15 50
Commerzbank	680	685
Dart. and Kraft	260	250 10
De Beers (port.)	90	49 50 o
Dow Chemical	450	445
Gén. Belgique	385	366
Gevaert	911	....
Glaxo	108	102
Goodyear	290	287
Grace and Co	265	263
Gulf Canada Corp.	132 50	....
Honeywell Inc.	310	312
I.C. Industries	182	151
Johannesburg	1380	730 o
Kubota	21 50	21
Latonia	277	277
Midland Bank Plc	39	39
Mineral-Ressourc.	71	67
Nixdorf	1843	1840
Noranda	91	90
Olivetti	22 50	21 60
Pakhoed Holding	190	182
Pfizer Inc.	286	275
Procter Gamble	476	470
Ricoh Cy Ltd	46	46
Rolinco	221 80	218 80
Robeco	249	247 20
Rodamco	428	422
Saipem	13	12 10
Shell fr. (port.)	135	....
S.K.F. Aktiebolag	201	202
Steel Cy of Can.	117	90 o
Tenneco	229	....
Thorn EMI	52 50	47 50
Toray indust. inc	30 20	29 90
Vieille Montagne	850	....
Wagons-Lits	571	560
West Rand	20	18

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Calciphos	166	144
C.E.M.	....	....
Cochery	184 50	....
Cogenbor	111	151 20
C. Occid. Forestière	180	....
Copamex	280	....
Dubois Inv. (Centr.)	680	836 o
Gachot	118	110
Hydro-Energie	335	310 o
Hoogovens	250	....
Metrosonics (bons)	34 50	31 90 o
Nicolas	580	....
Patenôtre-R.D.	3400	....
Révillon	326	320
Rorento N.V.	164	164
S.P.R.	363	....
Sté Lecteurs du Monde	895	892
Ufiner	380	....
Union Brasseries	128 50	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 20/11	COURS DES BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 700	5 689	5 480	5
ECU	7 008	7 011	....	....
Allemagne (100 DM)	339 400	339 710	327	347 500
Belgique (100 F)	16 198	16 213	15 800	16 600
Pays-Bas (100 fl.)	301 600	301 750	290	308
Danemark (100 krd)	88 070	88 080	84	91
Norvège (100 k)	88 990	88 980	85	92
Grande-Bretagne (£ 1)	10 152	10 158	9 800	10 500
Grèce (100 drachmes)	4 322	4 320	3 500	4 400
Italie (1 000 lires)	4 612	4 613	4 250	4 750
Suisse (100 fr.)	414 300	413 340	401	421
Suède (100 krs)	94 080	94 060	90	98
Autriche (100 sch)	48 240	48 240	46 600	49 200
Espagne (100 pes.)	5 046	5 038	4 750	5 250
Portugal (100 esc.)	4 190	4 182	3 600	4 400
Canada ($ can 1)	4 342	4 341	4 150	4 550
Japon (100 yens)	4 214	4 208	4 080	4 280

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 20/11
Or fin (kilo en barre)	85800	85650
Or fin (en lingot)	85700	85700
Pièce française (20 fr)	540	540
Pièce française (10 fr)	400	.....
Pièce suisse (20 fr)	558	556
Pièce latine (20 fr)	501	509
Souverain	623	618
Pièce de 20 dollars	3100	3045
Pièce de 10 dollars	1640	1530
Pièce de 5 dollars	920	.....
Pièce de 50 pesos	3380	3340
Pièce de 10 florins	517	518
Or Londres	465 80	466 25
Or Zurich	465 50	466
Or Hongkong	464 15	465 05
Argent Londres	.....	.....

SICAV (sélection) 19/11

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	681 57	664 95
Actilion	181 37	176 52
Actions France	385 61	371 67
Action Invest.	326 23	311 44
Actions sélectives	491 78	474
Aedificandi	577 52	556 65
A.G.F. Actions (ex-CIP)	965 76	942 20
A.G.F. 5000	487 02	475 14
A.G.F. ECU	1036 72	1025 47
A.G.F. Interfonds	413 21	403 13
A.G.F. Invest.	94 58	92 25
A.G.F. OBLIG.	1086 16	1080 86
A.G.F. Sécurité	10369 42	10369 42
Agfimo	547 43	534 08
Altefi	212 87	205 27
A.L.T.O.	186 19	179 46
Assai-Gan	4649 08	4438 26
America-Valor	661 71	631 70
Amplitude	452 75	439 58
Arbitrages court terme	5555 99	5544 89
Argonautes	336 88	328 26 c
Associa Première	23803 36	23803 36
Associc	1174 05	1174 05
Aurecic	1365 93	1326 15
Axa Europe	112 75	107 54
Axa Investissements	98 33	93 87
Bourse-Investiss.	385 98	368 48
Bred Associations	2679 43	2671 42
Bred International	79 93	78 36
Capital Plus	1690 58	1690 58
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Conventimmo	328 34	316 67
Cortal court terme	1274 95	1274 95
Cortal Indexé taux	1044 08	1024 08
Cortam	805 31	768 79
Crédinter	444 12	431 18
Croissance France	231 31	221 35 ◆
Croissance Immobilière	554 26	529 13 ◆
Croissance Mercure	2603 25	2527 43 ◆
Croissance Prestige	307 58	293 64 ◆
Drouot-France	558 05	530 94 ◆
Drouot-Investiss.	881 07	841 12
Drouot-Sécurité	238 58	227 74
Drouot-Sélection	131 72	125 75
Ecocic	1181 11	1163 66
Ecureuil Privatisations	310 60	301 55
Elicoop Sicav	11385 62	11385 62
Elf-Valeurs	7479 16	7296 73
Energie	233 34	222 76
Eparcic	2827 18	2824 36
Eparcourt Sicav	4105 42	4095 18
Epargne Associations	24638 48	24501 73
Epargne-Capital	7925 91	7847 44
Epargne-Croiss.	1333 82	1298 12
Epargne-Industr.	653 20	623 58 ◆
Epargne-Inter	585 99	550 84
Epargne J	53852 76	53852 76 ◆
Epargne-Long-Terme	1662 13	1617 64
Epargne-Oblig.	188 68	183 61
Epargne-Quatre	1035 55	1035 55 ◆
Epargne-Unie	1054 12	1006 32
Epargne-Valeur	378 71	368 57
Eparoblig	1288 64	1286 07 ◆
Epsilon	1002 89	992 96
Eurinvest Croissance	1051 88	1004 28
Eurinvest Rendement	1052 20	1004 48
Eurocic	9364 41	9216 17
Euro-Croissance	494 72	480 31 ◆
Eurodyn	949 43	918 21
Euro-Gan	3844 88	3786 09
Extrême Orient Sicav	505 88	491 13
Fixord Placement	60893 83	60711 69
Fixord Valorisation	13322 80	13061 37
Foncicav (div. par 10)	10942 50	10942 50
Foncival	241 30	230 36
France-Gan	4927 02	4703 60
France-Garantie	278 47	275 92
France-Investiss.	393 73	375 88
France-Net	122 17	120 96
France-Obligations	432 04	427 76
Francic	327 51	317 97
Francic Pierre	90 70	88 06
Francic Régions	949 49	920 66
Fructi-Associations	1354 44	1354 44
Fructicapi	307 87	303 12
Fructicourt	106958 01	106958 01
Fructidor	239 21	235 67
Fructifrance	639 83	624 22
Fructimmo	226 21	220 69
Fructivalor	435 94	425 31
Fructiver	82957 75	82750 87
Fructi ECU	570 43	562
Fructi-Première	11239	11072 91
Futuroblig	1004 03	1003 03
Gestilion	57479 88	57336 54
Gestion Amérique	288 88	275 78
Gest. France Europe	83 62	79 83
Gestion Orient	157 52	150 38
Gestion Sécuricourt	10745 36	10638 97 ◆
Gestion Sicavimmo	661 40	631 41
Gestion Uni-Japon	1387 54	1324 62
Gestion Associations	139 44	138 37
Gestion Mobilière	570 33	544 47
Gest. Rendement	458 46	435 78
Gest. Sél. France	613 43	585 61
Haussmann Associat.	1194 25	1194 25
Haussmann court terme	1214 04	1214 04
Haussmann Epargne	1386 72	1386 72
Haussmann Europe	1815 35	1846 12
Haussmann France	806 95	777 78
Haussmann Oblicroiss.	1270 87	1270 87
Haussmann Obligation	1449 38	1398 03
Horizon	1001 38	972 21
I.M.S.I.	540 15	516 66
Indo-Suez Valeurs	637 31	608 41
Interoblig.	11519	11075 96
Intersélect France	393 47	376 63
Intervaleurs Indust.	517 93	494 44
Invest. net	14574 46	14545 37 ◆
Invest. Obligataire	18105 99	18069 85 ◆
Japacic	162 21	157 49 ◆
Jeune épargne	228 98	225 60
Laffitte-Amérique	238 03	225 33
Laffitte-crt-terme	59138 51	59138 51
Laffitte-Expansion	713 75	681 38
Laffitte-France	272 44	260 09
Laffitte-Immobilière	222	211 93
Laffitte-Japon	304 85	291 03
Laffitte-Oblig.	142 81	136 33
Laffitte-Placements	64685 13	64685 13
Laffitte-Rend.	205 53	196 21
Laffitte-Tokyo	1226 28	1170 67
Lion-Associations	11495 57	11495 57
Lion court terme	116320 29	116320 29
Lion-Institutionnels	23423 66	23365 25
Lionplus	714 84	707 86
Livret portefeuille	583 31	546 90
Méditerranée	145 05	138 47
Minimax	25980 26	25980 26
Mobiplus	74002 23	74002 23
Mobipaime	65418 47	65418 47 ◆
Mondiale Investissem.	408 52	390 09
Monecic	5578 32	5578 32
Monedem	51897 10	51897 10
Moné J.	55584 35	55584 35
Monéliste	271167 23	271167 23
Monevalor	83393 42	83393 42
Multi-Obligations	421 04	401 95
Mutuelle Unie Sél.	141 44	135 03
Natio.-Assoc.	6224 49	6212 07
Natio.-Epargne	13618 38	13481 58
Natio.-Court terme	202400	202400
Natio.-Immobilier	830 30	805 40
Natio.-Inter.	1127 71	1097 53
Natio.-Obligations	529 94	515 76
Natio.-Patrimoine	1254 33	1220 78
Natio.-Placements	64986 46	64986 46
Natio.-Revenus	1009 35	989 36
Natio.-Sécurité	10929 12	10929 12
Natio.-Valeurs	598 32	582 31
Nippon-Gan	4742 43	4527 38
Nord-Sud Développ.	1188 25	1185 88 ◆
Nomat IF	13640 38	13274 86
Oblicic Régions	1025 56	1010 40
Oblicoop Sicav	1342 47	1316 15
Obligations Convert.	398 15	381 05
Obliton	1103 71	1092 78
Optimvalor	526 54	502 66
Paramérique	514 30	490 98
Parneurope	716 91	684 40
Paribas Croissance	537 06	515 17
Paribas Epargne	15619 24	15588 06
Paribas France	82 38	79 98
Paribas Opportunités	93 63	90 81
Paribas Patrimoine	485 32	465 53
Paribas Revenu	92 65	91 73
Parnasse-Valor	1095 98	1094 89
Patrimoine-Retraite	1638 58	1606 43
Phénix Placements	248 05	246 82
Pierre Investiss.	636 84	607 96
Placement A	842 33	842 33
Placement crt-terme	71971 07	71971 07
Placement J	58030 78	58030 78
Placement Premier	54029 32	54029 32
Placements Rendement	10754 17	10754 17
Placements Sécurité	106577 36	106577 36
Planinter	815 75	786 85
Plénitude	103 24	100 23
Première Obligations	10635 50	10614 27
Pri/Association	21909 68	21909 68
Province Investiss.	445 80	425 58
Quartz	102 14	99 62
Rentacic	159 50	157 14
Revenus Trimestriels	5392 73	5339 34
Revenu Vert	1120 53	1119 41
Rivoli Plus	1044	998 86
St-Honoré Assoc.	14265 46	14194 49
St-Honoré Bio-aliment.	682 51	651 56
St-Honoré Pacifique	466 51	445 36
St-Honoré P.M.E.	395 93	377 98
St-Honoré Réel	11511 17	11485 31
St-Honoré Rendement	11400 77	11344 05
St-Honoré Services	419 89	403 74
St-Honoré Technol.	652 64	623 05
St-Honoré Valor	12214 97	12118 03
Sécuricic	11113 29	11102 19
Sécur. Mobilière	406 58	388 14
Sécuri Taux	10687 83	10687 83
Sélection Croissance	452 50	439 32
Sicadan (Cardan BP)	714 59	704 03
Sicav-Associations	1422 08	1419 95
S.F.I. fr. et étr.	546 43	530 51
Sicav 5000	297 53	289 57
S.I. Est	1095 02	1046 32
Silvafrance	460 12	447 81
Silvam	372 34	362 37
Silvarente	203	200 99
Silvinter	387 11	376 75
S.N.I.	1081 18	1059 40
Sogepargne	339 12	328 96
Sogepremière	65002 18	63108 89
Sogerec	50735 96	49258 21
Sogevalor	78272 83	77420 45
Sogever	912 70	871 31
Sogintar	1154 60	1102 15
Soleil Investiss.	436	416 23
Stratégie Actions	972 97	935 65
Stratégie Rendem.	1060 72	1027 33
Technocic	984 46	965 79
Techno-Gan	5502 64	5253 12
Trilion	5232 05	5180 25
U.A.P. Investiss.	356 96	343 96
Uni-Associations	113 08	113 08
Unifrance	389 40	381 29
Unifoncier	1087 10	1037 80
Uni-Garantie	1318 82	1292 94
Unigestion	760 92	726 42
Uni-Régions	2538 28	2423 18
Unirente	2122 76	2052 96
Univer	182 60	182 60
Univers-Actions	905 22	875 45
Univers-Obligations	1491 27	1432 56
Valorem	447 84	436 92
Valoblig	60382 81	59784 96
Valorg	1542 18	1540 54
Valrea	81030 66	80890 18

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ◆ : prix précédent – ★ : marché continu





Le Monde

Le voyage du premier ministre à la Réunion

Le tour électoral de M. Chirac

SAINT-DENIS
de notre envoyé spécial

Les cinq cent soixante mille habitants de l'île de la Réunion, dont la moitié environ sont électeurs, bénéficient de l'attention soutenue des candidats éventuels à l'élection présidentielle. M. Jacques Chirac est le plus assidu d'entre eux : il fait depuis 1985 sa troisième visite dans le département français de l'océan Indien, où M. Raymond Barre, qui en est natif, est attendu le mois prochain, et M. François Mitterrand en janvier.

Il y a un an, le premier ministre était venu traiter le problème de Mayotte dans cette collectivité territoriale et aux Comores, puis assister à Saint-Denis à l'ouverture du congrès des présidents de conseil général. Son voyage n'en avait pas moins comporté une substantielle partie proprement réunionnaise, marquée par l'accueil que lui avaient réservé plusieurs milliers de ses partisans à l'aéroport et par l'annonce de mesures liées à la loi d'orientation pour les DOM.

Retraçant l'action de son gouvernement pour la Réunion depuis vingt mois, il l'a opposée à celle de la gauche, qu'il a vigoureusement attaquée. *« Quel est votre bilan ? »*, a-t-il demandé à l'adresse des communistes *réunionnais, en rappelant que* le PCF avait été associé au pouvoir de 1981 à 1984. *« Il est strictement nul »*, a tranché le premier ministre, devant une assistance qui lui était acquise à Bras-Panon, commune du sénateur RPR, M. Paul Moreau.

Le ton électoral avait été donné dans le fief UDF de Saint-André, où le premier ministre a été reçu à déjeuner au milieu de plusieurs centaines de convives par le maire, M. Jean-Paul Virapoullé, député, et son frère, Louis, sénateur. M. Jean-Paul Virapoullé a rappelé que son amitié pour M. Chirac remonte au voyage de celui-ci fin 1985 : *« Tu m'avais dit alors : on ne chipotera pas sur les DOM »*. *« Il faut continuer à mettre la paquet »*, a-t-il affirmé après avoir évoqué le *« cataclysme communiste »* de 1981.

Le climat n'était pas aux nuances. A Bras-Panon, M. Chirac a accusé la gauche d'avoir provoqué le *« déclin économique »* et *« l'aggravation dramatique du chômage »* dans les DOM. Il lui a reproché d'avoir interrompu la mobilité des jeunes vers la métropole *« dans le souci égoïste de ne pas aggraver les statistiques du chômage en France métropolitaine »*. *« En vérité*, a-t-il dit, *le gouvernement précédent ne s'était pas intéressé à l'outre-mer, si ce n'est sur le plan de la politique politicienne »*. Ainsi, a-t-il dénoncé le projet d'assemblée unique dans les DOM et évoqué les *« épreuves subies par la Nouvelle-Calédonie »*. Pour le premier ministre, la gauche *« n'a aucune leçon à donner à quiconque pour ce qui concerne les problèmes intéressant l'outre-mer »*.

M. Chirac a inauguré les nouveaux locaux de la chambre des métiers de la Réunion. Celle-ci était officiellement à l'origine de la visite du premier ministre qu'elle avait invité. La manifestation à laquelle ont assisté environ neuf cents commerçants et artisans réunionnais a été l'occasion pour M. Chirac de souligner, une fois encore, l'importance qu'il accorde à ce secteur économique. M. Jean Paquet, président de l'assemblée permanente des chambres de métiers, qui accompagnait le premier ministre, lui a rendu un hommage appuyé pour avoir octroyé aux entreprises *« la liberté de gestion et notamment la liberté de gestion de nos personnels »*. *« Nous sommes sur la bonne voie »*, a souligné M. Paquet, en évoquant les *« espoirs »* qu'il place dans l'échéance présidentielle.

« Toute visite d'un premier ministre ou d'un ministre a un côté politique », a concédé M. Chirac, jeudi soir, au cours d'un entretien accordé à RFO. Cette observation devait se vérifier vendredi lors de la réception de M. Chirac dans la commune de Tampon, dont le maire est M. André Thian Ah Koon, député et chef de file des barristes réunionnais.

PATRICK JARREAU.

M. Honecker en France en janvier

« Le chef de l'Etat et du parti est-allemand fera une visite en France prochainement. La France a attendu par courtoisie que M. Honecker se soit rendu en République fédérale avant de préparer cette visite », a indiqué M. Jean-Bernard Raimond au cours des déclarations qu'il a faites au déjeuner de l'Association de la presse diplomatique, dont il était l'invité le jeudi 19 novembre. Cette visite devrait avoir lieu dans la première quinzaine de janvier.

● **CHINE : monument à la mémoire du premier missionnaire catholique.** — La Chine va édifier un monument à la mémoire du jésuite italien Matteo Ricci, qui établit la première mission catholique dans *l'empire chinois en* 1583. M. Wu Zhaojen, directeur du bureau des affaires religieuses à Zhaoqing, à environ 100 kilomètres à l'ouest de Canton, a déclaré à la presse que ce mémorial prouverait que la liberté religieuse existe en Chine. Le monument a reçu l'aval de l'Association catholique patriotique chinoise, qui représente environ trois millions de catholiques en Chine. Pékin a rompu ses relations diplomatiques avec le Vatican en 1957. — *(Reuter.)*

[Né en Italie en 1552, Ricci était arrivé dans la colonie portugaise de Macao en 1582 et, mandaté par l'Eglise portugaise, ouvrit une mission catholique, la première de Chine, à Zhaoquinq, un an plus tard. Il passa six ans à prêcher à Zhaoquinq et fut ensuite appelé à Pékin par l'empereur pour devenir l'astrologue impérial. A sa mort, à Pékin en 1610, Ricci laissait une communauté chrétienne de deux mille cinq cents membres. Les autorités chinoises ont fait récemment restaurer la tombe du missionnaire, qui avait été endommagée par les gardes rouges lors de la révolution culturelle.]

Suède : l'enquête sur le meurtre d'Olof Palme

Offres de récompense dans la presse internationale

Tout indique que l'enquête sur l'assassinat du premier ministre suédois Olof Palme, le 28 février 1986 à Stockholm, est dans l'impasse. Il est difficile d'interpréter autrement la décision de la police suédoise d'insérer des avis de recherche et des offres de récompense dans la presse internationale. Cette opération a commencé le vendredi 20 novembre dans l'*International Herald Tribune*. Le gouvernement suédois est prêt à verser la somme de 50 millions de couronnes (environ autant de francs français) à la personne qui lui fournira des renseignements permettant d'élucider le mystère du meurtre du chef du gouvernement. *« La somme promise pourra être versée à l'étranger selon la législation du pays choisi. L'anonymat le plus total est garanti à l'informateur. »*

Les rapports des commissions d'experts qui ont été chargées en Suède depuis un an et demi d'examiner le travail de la police dans cette affaire ont tous abouti aux mêmes conclusions : de nombreuses erreurs professionnelles ont été commises dans les heures qui ont suivi le meurtre et les opérations de recherche ont été mal coordonnées. Ce qui étonne beaucoup les policiers, c'est que les récompenses offertes jusqu'ici, et dont le montant a été régulièrement augmenté, n'aient donné absolument aucun résultat.

A. D.

La CNCL part en guerre contre la publicité clandestine

Septembre 1985 : Orangina sponsorise l'émission de Stéphane Collaro, « Cocoricocoboy ». Riposte immédiate de la Haute Autorité, qui interdit l'expérience. Août 1987 : lors de l'émission « Intervilles » sur TF 1, entre Romorantin et Arles, Guy Lux, se faufilant entre des paquets géants de Cornflakes Kellog's, lance à Léon Zitrone : *« Merci docteur Kellog's d'avoir inventé les cornflakes car c'est avec elles qu'on est en forme dès le départ : pour avoir des réflexes, il faut déjeuner Kellog's ! »*

En deux ans, la publicité a envahi la télévision — les recettes ont progressé de 60 % en un an — et elle déborde les espaces qui lui sont assignés pour réapparaître sous forme de mécénat, sponsoring, parrainage, « barter » (troc)... Constatant dans un Livre blanc, rendu public le 20 novembre, que *« les chaînes recourent de plus en plus au parrainage, et dans des conditions parfois contestables »*, la CNCL a décidé d'y mettre le holà, tout en reconnaissant que, si elle est habilitée à *« prendre une décision, en définissant le cadre juridique »*, pour les chaînes publiques, elle ne peut, vis-à-vis des télévisions privées, qu'*« adresser des recommandations »*.

● Le parrainage est donc ouvert aux entreprises ressortissant à tous les secteurs de la vie économique, y compris à l'édition littéraire ou musicale, au cinéma, à la presse et à la distribution. Pour les entreprises produisant des boissons alcoolisées, le parrainage est autorisé *« dans les conditions définies par la loi du 30 juillet 1987 »*.

● Les journaux télévisés et les émissions d'information, sauf celles consacrées au sport, ne peuvent pas être parrainés.

● Les émissions parrainées doivent être clairement annoncées comme telles, et l'entreprise peut être mentionnée par son nom, sa raison sociale ou encore par le nom des produits qu'elle commercialise.

● La présence de l'entreprise doit rester étrangère à l'émission et destinée seulement à rappeler l'apport financier.

La restriction est importante : si le logo ou le sigle de l'entreprise peut paraître à l'écran, *« le produit lui-même, ou son conditionnement »* en sont exclus. Autrement dit, les paquets de lessive ou de cornflakes ne seront plus admis à « Intervilles »...

Dans l'ensemble, cependant, le nouveau règlement s'il est plus contraignant que la pratique actuelle, élargit le champ du parrainage. La position de la CNCL, qui se situe entre le libéralisme effréné qui règne aux Etats-Unis et la législation beaucoup plus restrictive en Grande-Bretagne, est un compromis. La CNCL propose *« quelques mois d'application concertée des règles simples et claires »*, afin d'établir une pratique incontestée. Elle fait preuve, là, si l'on songe à la bataille du télé-achat, d'un bel optimisme...

ALAIN WOODROW.

Vengeance électrique

CAEN
de notre correspondante

M. Henry Gahery, retraité de soixante-deux ans, résidant à Trois-Monts (Calvados), avait une idée fixe : considérant les tarifs EDF comme trop élevés, il avait demandé une réduction de sa facture d'électricité ou des délais de paiement. Vainement.

L'irascible abonné avait alors enfourché sa bicyclette pour repérer les poteaux électriques isolés et, la nuit, il sillonnait les routes de campagne, une pince coupante en poche. Il sectionnait les fils électriques, non sans avoir coupé auparavant les fils du téléphone pour empêcher les usagers de signaler la panne. Récemment, il avait élargi son secteur de prédilection en passant l'Orne.

Pour éclaircir définitivement l'affaire, les gendarmes d'Evrecy et de Caen ont surveillé un poteau électrique isolé, mystérieusement épargné jusque-là. C'est au pied de ce poteau que le retraité a été interpellé. Il a reconnu les faits et a été écroué, le 19 novembre à Caen.

EDF estime le préjudice à 100 000 francs. En trois ans, M. Henry Gahery a coupé le courant cent vingt-cinq fois...

PASCALE MONNIER.

Sur le vif

Figaro-ci, Figaro-là

Qu'est-ce qu'il prend, Elkabbach, aujourd'hui dans *le Figaro* ! Ils lui ont fait une tête au carré, les confrères. C'est un mufle, un marchand de tapis *(sic)*. Mufle, ils ont peur qu'on comprenne pas, alors ils ont mis un appel de note. Mufle : n. m. d'origine germanique, se dit d'un individu grossier, brutal, sans éducation.

Pourquoi ? Qu'est-ce qu'il a fabriqué ? Vous ne devinerez jamais ! Il a parlé l'autre jour, au micro d'Europe 1, de l'interview que leur a donnée Chirac, sans citer *le Figaro*. A-t-on idée ! Ça se fait pas, ça, de piller la concurrence, c'est pas des manières ! Même si rien ne vous y oblige, faut avoir l'élégance de citer ses sources. Et d'ajouter, imperturbables : nous n'aimons ni *l'Humanité* ni *le Monde*, mais, en l'occurrence, ces deux journaux ont convenablement cité *le Figaro*.

On a fait ça, nous, au Monde ? Alors, on a été bien cons. Parce que, question pillage, ils sont champions, ces donneurs de leçons. Et c'est pas un mince compliment. Faut savoir que dans la plupart des salles de rédaction radio, télé, *le Monde*, on y jette un œil, comme ça, en début d'après-midi, on parcourt, quoi, et, à l'heure des bulletins d'information, on se souvient souvent, très souvent, de ce qu'on a lu... Pas au point de se rappeler où, ça non. Tout le monde n'a pas la mémoire des noms !

Dans la presse écrite, en revanche, de ce côté-là, ça va. On pique pas. On pas. Sauf au *Figaro* ! Ils parlent d'un sondage de la SOFRES pour France-Inter ou d'un entretien avec un politicien au « Grand Jury » de RTL, mais, ces gens si convenables, il leur arrive d'oublier, c'est pas de leur faute, les pauvres chéris, que nous y étions associés. Ça leur a échappé, désolés ! Je vous en prie, servez-vous, vous gênez pas. En revanche, s'il vous reste deux, trois tapis en magasin, je les prendrai sans marchander.

CLAUDE SARRAUTE.

Un projet de calendrier scolaire pour 1988-1989

Pâques en mai

Reporter en mai les vacances scolaires de Pâques, telle est l'une des hypothèses étudiées par le ministère de l'éducation nationale dans un avant-projet de calendrier scolaire pour l'année 1988-1989, qui tient compte des critiques formulées à l'encontre d'un mois de mai gruyère car ponctué de fêtes chômées. Cet avant-projet, qui doit faire l'objet d'une concertation, fixe la rentrée scolaire au lundi 5 septembre 1988. Il accorde aux élèves et aux professeurs huit jours de vacances à la Toussaint (29 octobre au 7 novembre), douze jours à Noël (23 décembre au 5 janvier).

Mais ce sont les congés de février et de Pâques qui pourraient être bouleversés. Le projet propose en effet deux options. Soit des vacances courtes en février, deux semaines à Pâques et une semaine autour de l'Ascension (début mai). Soit un allongement à deux semaines des vacances de février réparties sur trois zones, et un report à la fin avril-début mai des vacances de Pâques, d'une durée de deux semaines et réparties sur deux zones.

Une discussion doit s'engager sur ces projets et le calendrier scolaire définitif doit être publié au début du mois de janvier prochain. Le ministère de l'éducation nationale semble ainsi avoir décidé de s'affronter à nouveau au serpent de mer des rythmes scolaires. Plusieurs groupes de travail réunissant parents, enseignants et spécialistes doivent être constitués et aboutir à une première synthèse... en juin prochain.

M. CHARLES PASQUA invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* » le dimanche 22 novembre, de 18 h 15 à 19 h 30.

L'ancien président du groupe RPR du Sénat répondra aux questions d'André Passeron et de Georges Marion, du *Monde*, et de Paul-Jacques Truffaut et de Dominique Pennequin, de RTL, le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.

Le numéro du « Monde » daté 20 novembre 1987 a été tiré à 534 139 exemplaires



A C D E F G H



